RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Rapport annuel de développement durable

2022-2023

Ma Région | *avancer, partager*

MOT DE LA PRESIDENTE 7

PREAMBULE 8

A - PRISE EN COMPTE PAR LA RÉGION, DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOTEUR DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE 10

1. DES DOCUMENTS CADRE PARTAGES 11

Le SRADDET 11
Le CPER 11
Le SRDEII 12
Le CPRDFOP 12
Pilotage des fonds européens au service du développement durable 12

2. UNE PARTICIPATION DES ACTEURS RENFORCEE 14

La modification du SRADDET concertée à chaque étape 14
Concertation et co-construction autour du CPRDFOP 14
Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité 15
Le festivals des solutions 15
La Région travaille en collaboration avec le CESER 15

3. LA TRANSVERSALITE DE L'APPROCHE 17

4. L'EVALUATION PARTAGEE ET LA STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE 18

Evaluation des politiques publiques 18
Pilotage et contrôle de gestion 19
Notation extra financière 2023 20

B - L'ACTION DE LA REGION : UNE CONTRIBUTION DIRECTE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 21

#1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE 22

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES 22

I. La Région mobilise autour de l'urgence climatique 22

II. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre 23

III. La déclinaison territoriale du scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone en 2050 » 23

IV. Développer l'efficacité énergétique dans le bâtiment 23

V. Massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire régional 25

Le réseau des animateurs et conseillers énergies renouvelables 25
Les aides directes aux projets EnR 25
Portage et autres outils de financement 26

VI. Le Réseau des POTEs 26

VII. La mobilité durable 27

La poursuite du développement de la marque régionale MOBIGO et de ses offres 27
La coordination des offres de transport et rendre l'information accessible à tous 28
L'accompagnement des territoires vers une mobilité plus durable 30
Le développement de la fréquentation des transports en commun 30
L'acquisition de matériels roulants plus propres 31
L'adaptation des infrastructures de transport pour diminuer l'empreinte écologique 32
La mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et les contractualisations avec les territoires 33

LA REGION ACTRICE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 35

I. Schémas Directeurs Durables des moyens généraux 35

Rationalisation des bâtiments pour plus de performance 35
Amélioration de la performance énergétique des bâtiments 36
Des bâtiments performants au niveau des antennes 37

II. Plan de sobriété énergétique ... 37
III. Installation de panneaux photovoltaïques ... 37
IV. Une mobilité durable avec la réduction des émissions de CO_2 ... 38
V. Vers plus de durabilité des systèmes d'information internes de la Région ... 38
Dématérialisation des téléphones fixes des agents du siège ... 38
Introduction d'une clause RSE dans un marché TIC ... 38
VI. La gestion du patrimoine des lycées ... 39
GEREMY : GEstion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les lycées ... 39
Déploiements des énergies renouvelables dans les lycées ... 40
La performance énergétique intégrée dans les programmes des opérations de travaux ... 41
#2 PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELS ... 44
LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA REGION PARTICIPENT A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS ... 44
I. Reconquête de la biodiversité ... 45
Mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) ... 45
Plan d'action territorial de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées ... 45
Extension du réseau d'aires protégées par la création de nouvelles réserves naturelles ... 46
Natura 2000 : la Région nouveau pilote depuis le 1er janvier 2023 ... 46
La renaturation en milieux urbains : une solution pour lutter contre les îlots de chaleur ... 47
Vergers de sauvegarde et restauration du bocage et des paysages ... 47
Actions en faveur des pollinisateurs ... 47
II. Préservation et restauration des milieux aquatiques ... 48
Préservation et restauration de la trame bleue ... 48
Réseau des gestionnaires de milieux aquatiques ... 48
Evaluation de la politique « trame bleue » ... 48
Lancement de la Feuille de route régionale sur l'eau ... 49
III. Education à l'environnement ... 49
Les classes « environnement » ... 49
Le soutien à des associations d'éducation à l'environnement ... 50
Le soutien financier aux manifestations et colloques ... 50
IV. Prévention et gestion des déchets et déploiement de l'économie circulaire ... 50
Suivi des installations de traitement ... 51
Observatoire régional des déchets ... 51
Accompagnement et soutien aux porteurs de projets ... 51
Structuration de réseaux à l'échelle régionale par filière ou par thème ... 51
Déchets du BTP : structuration d'un écosystème régional pour le réemploi et la valorisation ... 52
Planification des déchets ... 52
V. Les Parcs Naturels Régionaux ... 52
LA REGION PARTICIPE A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS A TRAVERS SON FONCTIONNEMENT ... 54
I. Gestion des espaces verts ... 54
II. Le guide des écogestes ... 54
III. Les semaines européennes du Développement Durable ... 54
#3 FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS ... 56
LA REGION ŒUVRE POUR L'EPANOUISSEMENT DE SES CITOYENS AU TRAVERS DE SES POLITIQUES ... 56
I. Orientation ... 56
Cadre de l'action de la Région en matière d'orientation ... 56
Lancement d'une porte d'entrée régionale sur l'orientation avec le site : Explore demain ... 57
Evénement fédérateur et immersif d'information sur les métiers : Explore les métiers ... 57

« Je filme le métier qui me plaît » : concours JFLMQMP 58
Les Assises régionales de l'orientation 58

II. Apprentissage 59

Appel à projets « Apprentissage » 59

III. Développement et sécurisation des parcours 60

Service public de la VAE 61
Evolution du dispositif d'AREFE 61

IV. La formation professionnelle des demandeurs d'emploi 61

Expérimentation d'un module de sensibilisation « Hydrogène » 62
Intégration d'un module de sensibilisation obligatoire au développement durable au sein de l'ensemble des formations qualifiantes 62
Déploiement des aides régionales aux stagiaires de la formation professionnelle 63
Plan Spécifique BTP (Bâtiment Travaux Publics) 63
Nouveau programme de formations 2024 63

V. L'enseignement supérieur, la recherche et les formations sanitaires et sociales 64

Enseignement supérieur et mobilité internationale 65
Recherche et valorisation 66
Formations sanitaires et sociales 67

VI. Le numérique au profit de la formation 69

Fourniture de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT-BFC, un espace commun en région 69
Acquisition / renouvellement et installation d'équipements 70

VII. Action internationale de la Région pour s'ouvrir au monde 70

Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) 71
Dispositifs AERI 71

VIII. Soutien à la vie associative 71

Aide à la création d'emplois d'utilité sociale 72
Charte d'engagements réciproques 72

IX. Dialogue structuré jeunesse – Ma Région pour demain 72

X. Le patrimoine pour tous 73

Soutien aux chantiers patrimoniaux 73

XI. La culture pour tous 74

Un nouveau RI développement culturel territorial 74

LES ACTIONS DE LA REGION POUR L'EPANOUISSEMENT DE SES AGENTS 75

I. Dialogue social 75

II. Santé 75

Médecine du travail 75

III. L'accompagnement à la mobilité professionnelle 75

IV. Avancement et promotion 76

Avancement d'échelon 76
Avancement de grade 76
Promotion interne 76
Lauréats de concours en 2022 77

V. Le télétravail 77

Pack télétravail 78
Adaptation du règlement du temps de travail dans le cadre du PSE 78

VI. Formation 79

VII. « Pauses -dejs culture » 79

#4 RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS 80

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE DANS LES POLITIQUES REGIONALES *80*

I. Les politiques territoriales régionales en faveur de la cohésion et de la solidarité 80

Centralités Rurales en Région *82*
Santé : un nouveau cadre d'intervention se met en place *82*

II. Transition numérique 82

Accélérer le déploiement des infrastructures numériques fixe et mobile *84*
Accompagner la transformation numérique du territoire *84*
Structurer une démarche de territoire intelligent et durable *85*

III. Lutte contre les discriminations 87

La Feuille de route handicap 2023 – 2025 ..... *88*
La formation professionnelle en faveur de l'égalité de genre *88*
Les politiques d'aménagement de lutte contre les discriminations *89*
9ème semaine de la Mixité des Formations et des Métiers de Côte-d'Or *89*
Echappée littéraire *90*
Le BFC Reporter *91*
Journée Femmes en restauration *91*
La lutte contre la précarité menstruelle *92*
La lutte contre les violences sexistes et sexuelles *92*

LA REGION RENFORCE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE AU SEIN DE SON ADMINISTRATION *94*

I. Les actions sociales de la Région pour ses agents 94

AMIBFC *94*
CNAS *94*
La protection sociale complémentaire *94*
Les assistantes sociales *94*
Fonds de secours *95*
Action sociale régionale *95*
Les titres restaurants *95*
Cadeaux de fin d'année et de départ en retraite *95*

II. Les aides de la Région en faveur de la mobilité 95

Plan de déplacements administratifs *95*
Ticket mobilité *95*
Forfait de mobilité durable *96*

III. L'égalité entre femmes et hommes au sein de la Région 96

Dans les services administratifs *96*
Dans les lycées *96*
Bilan du dispositif de signalement 2022 ..... *97*

IV. Lutte contre les discriminations 97

La promotion de la diversité *97*
Handicap *98*
Des travaux orientés vers l'accessibilité *98*
Les marchés publics, un levier d'égalité F/H *98*
Egalité professionnelle *99*
Laïcité *99*

V. Attractivité 99

#5 SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 100

LA REGION INCITATIVE POUR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES *100*

I. Le Schéma Régional de Développement Economique de l'Internationalisation et de l'Innovation (SRDEII) 100

II. L'économie au service des transitions 101

Le réseau de la Transition écologique et économique (RT2E BFC) *101*
Programme SARE *104*
Les Trophées Eco-innovez 2022 ..... *104*
De nouvelles approches de l'économie de la fonctionnalité, création de l'association ACTES *105*
Données chiffrées sur les aides aux entreprises et aux structures d'accompagnement des entreprises (sur la base du CPER 2021-2027) *107*
Ecorse TP, un cluster engagé pour la conversion écologique du secteur des Travaux publics *109*
Un enjeu de décarbonation des industries *110*
Favoriser le renouvellement urbain pour le développement d'une offre foncière adaptée aux industries *111*

III. La Feuille de route hydrogène 2020-2022 112

Recherche – Innovation *112*
Déploiement d'écosystèmes territoriaux *114*
Animation et communication *115*

IV. Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) 116

Les actions qui ont marquées la politique RSE 2022 ..... *116*
Organisation de trois évènements RSE *117*

V. Agriculture durable 118

Soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs *118*
Structuration des filières agricoles *119*
Transition des exploitations et adaptation des filières agricoles au changement climatique *119*
Conseils auprès des exploitations agricoles *120*
Investissement dans les dispositifs de stockage et de traitement des eaux pluviales en vue de l'abreuvement du bétail *121*
Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE) *121*
Soutien à la qualification en agriculture biologique *121*
Alimentation de proximité *122*
Recherche, expérimentation et diffusion de connaissances *122*
Développement des systèmes agroforestiers *124*

VI. Sylviculture durable 124

Animation de la filière forêt bois *124*
Ilots d'avenir et plantations mélangées expérimentales en forêt *125*
Aides aux entreprises de la filière forêt-bois *125*
Bois Construction *126*

VII. Tourisme durable 127

Schéma régional de l'Itinérance touristique cyclable, pédestre, fluvestre et équestre *127*
La politique du tourisme en moyenne montagne *128*
Le Plan d'accélération à l'investissement régional (PAIR), mesures tourisme durable et tourisme social, quel bilan ? *129*
Prise en compte du handicap dans les projets touristiques *130*
Prix régional de l'innovation touristique *130*

LA REGION SOUTIEN LE DEVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES DANS SON FONCTIONNEMENT *132*

I. Les achats, un levier fort pour le développement durable 132

II. Démarche Ecolycée 134

CONCLUSION 136

LISTE DES SIGLES 137

ANNEXE : LES 17 ODD A L'HORIZON 2030 140

Mot de la Présidente

C'est dans un contexte global de plus en plus complexe et contraint qu'il convient de situer l'action de la Région en introduction à ce rapport de développement durable 2022-2023.

Contexte européen et international marqué par des conflits armés aux conséquences multiples, dérèglement climatique sans cesse plus prononcé et intense, situation nationale empreinte de remises en question et de pertes de repères au sein de notre société, augmentation des inégalités, contraintes budgétaires au regard des compétences et ambitions régionales, complexité de mise en œuvre des politiques publiques… les difficultés ne manquent pas.

Pour certaines et certains ce rapport, qui illustre d'année en année les efforts et l'exemplarité des politiques publiques de notre Région en termes de développement durable, pourrait paraître anodin.

Pourtant au fil de la présentation des ambitions et de l'action publique portées en déclinaison de notre plan de mandat, on peut s'enorgueillir de contribuer, à notre niveau et dans le cadre de nos compétences, à construire des lendemains plus soutenables, plus robustes, plus solidaires et à répondre aux enjeux capitaux de la lutte et de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Chaque jour les élus de l'assemblée régionale, avec les territoires et avec les habitants de Bourgogne-Franche-Comté, travaillent pour favoriser le vivre ensemble, offrir des moyens de formation et d'éducation à nos jeunes et apprentis, lutter contre la précarité et les discriminations, favoriser la cohésion entre les territoires, accompagner la transformation de notre économie pour la rendre plus responsable et performante, moins consommatrice d'énergie et de ressources naturelles, pour préparer les évolutions de nos modes de vie et faire naître les filières et les métiers d'avenir, pour protéger et restaurer la biodiversité, base de notre santé et de notre alimentation…

Notre majorité apporte des réponses concrètes, positives et prospectives, à la hauteur des moyens et compétences de la collectivité régionale, aux enjeux et objectifs de développement durable régionaux, persuadée de contribuer aussi aux équilibres planétaires qui se jouent en ce moment.

Le rapport de développement durable 2022-2023 illustre ainsi l'action mise en œuvre par les élus de l'assemblée régionale et des équipes engagées, pour l'avenir des habitants de notre belle et chaleureuse région de Bourgogne-Franche-Comté.

Bonne lecture à vous toutes et tous !

Préambule

« Les maîtres des eaux et forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y seront au regard de ce que les dites forez se puissent **perpétuellement soutenir** en bon estat ». L'ordonnance de Brunoy (1346) précèdera la « grande réformation des forêts » lancée par lancée par Colbert et son ordonnance de 1669, en réaffirmation du **principe de durabilité, au nom des générations futures**, de l'autosuffisance de ressources et de l'économie nationale.

Ces principes du développement durable, empreints du sceau du bon sens, ont été posés de longue et n'ont cessé d'être précisés, formalisés, et étendus.

Le monde économique commencera à s'en emparer dans les années 70, alors que la ressource « pétrole » commence à être questionnée.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 à Stockholm traite de **l'interdépendance entre les êtres humains et l'environnement naturel,** des liens entre le développement économique et social et la protection de l'environnement, de la nécessité d'une vision mondiale et de principes communs.

Lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, le rapport Bruntland définit le « développement durable » comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Termes consacrés lors de la troisième conférence des nations unies sur l'environnement et le développement (sommet de la terre) **de Rio de Janeiro en 1992** qui va notamment voir l'adoption de la Convention sur la diversité biologique et la naissance de l'Agenda 21 et **définir « trois piliers » du développement durable** : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement.

Dernièrement des **Objectifs de Développement Durables traduits au niveau national par un Agenda 2030** visent à « préparer l'avenir en accélérant la transition écologique de notre économie et de la société » et **mettent l'accent sur 6 enjeux constitutifs** : transition juste, transformation des modèles de société, éducation et formation tout au long de la vie, santé et bien-être pour toutes et tous, participation citoyenne et transformation durable européenne et internationale.

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit pleinement dans ces concepts et la philosophie d'action qui en découle.

Les trois piliers du **projet de mandat 2021-2028** répondent globalement au cadre international de l'agenda 2030 de l'ONU et font **naturellement écho à ceux du développement durable** qui constitue le fil directeur de l'avenir souhaité pour la région. Ainsi, les objectifs de mise en œuvre sont regroupés en 3 grands axes : économie, emploi, formation ; transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique ; fraternité et vivre ensemble.

Le **rapport de développement durable de la Région Bourgogne-Franche-Comté fait état des réalisations concrètes** mises en œuvre au titre du projet de mandat sur la période mi 2022 mi 2023. Il se veut non exhaustif mais illustratif du panel de politiques publiques et actions durables menées par l'institution.

La **présentation de politiques et de réalisations est basée sur le cadre de référence national** des projets territoriaux de développement durable, et sur la version actualisée du guide méthodologique pour l'élaboration des rapports développement durable publié par le CGDD en avril 2016.

La première partie du rapport rend compte de l'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable mise en œuvre, à savoir :

- L'organisation du pilotage ;
- La participation des acteurs ;
- La transversalité des approches ;
- L'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue (regroupés dans ce RDD).

La seconde partie du rapport s'attèle à présenter l'action de la Région au titre des cinq finalités que sont :

- La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;

- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Remarque : les actions de la Région présentées dans ce rapport sont rattachées en représentation sous forme de pictogrammes du ou des ODD auxquels elles contribuent. Les 17 ODD sont succinctement décrits en annexe, pour plus d'information sur les ODD et leurs 169 cibles, consultez les sites suivants :

- Site du Programme des nations Unies pour le développement (PNUD) : https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals
- Site Agenda 2030 en France : https://www.agenda-2030.fr/

A - PRISE EN COMPTE PAR LA RÉGION, DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOTEUR DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

1. Des documents cadre partagés

La Région est **cheffe de file dans de multiples domaines et organise le pilotage de ses politiques** (aménagement et développement durable du territoire ; protection de la biodiversité ; climat, qualité de l'air et énergie ; développement économique ; soutien de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises ; organisation de l'intermodalité et complémentarité des modes de transports ; soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche).

Elle poursuit pour ce faire son engagement via un conventionnement auprès de multiples organismes et collectivités et siège dans de nombreux organismes. Ainsi, les **élus régionaux siègent dans 389 organismes** au total dont deux à l'échelle européenne, 40 au niveau national, soit 15 de plus que l'année passée.

A l'appui de ce rôle d'ensemblier, la Région a œuvré à travers le pilotage de nombreux documents structurants, schémas, feuilles de routes ; mais aussi avec la signature de partenariats ou encore via la gestion des Fonds européens.

Le SRADDET

La planification régionale est encadrée par le Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires qui intègre plusieurs schémas et feuilles de route plus sectorielles. C'est un document prescriptif pour un certain nombre de documents de planification d'une part et pour les acteurs des déchets d'autre part en raison de l'intégration du PRPGD (plan déchets). C'est donc à ce titre que le SRADDET constitue un outil de coordination de nombre de politiques régionales et des autres collectivités infrarégionales.

Le SRADDET est un document de référence pour un développement mieux raisonné du territoire régional. Sa nature prospective, ses objectifs comme ses règles prescriptives, son ambition de renouveler les modèles de développement le posent comme le principal outil de planification des transitions et de concrétisation du développement durable.

Depuis 2022, une procédure de modification du SRADDET induite par la loi Climat et Résilience de 2021 s'attache à faire évoluer trois sujets majeurs : la sobriété foncière, en particulier par la territorialisation des objectifs de réduction de consommation d'espace pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, l'actualisation de la partie déchets et l'adjonction au schéma d'un volet logistique.

Le CPER

Signé le 23 février 2022, le CPER 2021-2027 s'inscrit dans l'esprit d'un dialogue constructif sur des priorités partagées Etat – Région et resserré autour de thèmes et enjeux sur lesquels l'action coordonnée de l'Etat et de la Région est nécessaire.

Il traduit les ambitions exprimées au travers des orientations stratégiques des SRADDET, SRDEII, SCORAN, … au service de trois grands objectifs stratégiques : « Promouvoir les innovations et conditions nécessaires à la réindustrialisation », « Lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales », « Contribuer à l'objectif planétaire de la neutralité carbone ».

L'Etat et la Région ont ainsi convenu de contractualiser et de financer à parité autour de 11 thématiques : l'enseignement supérieur et la recherche, la transition écologique, énergétique et solidaire, la culture et le patrimoine, le numérique, l'emploi, l'économie sociale et solidaire, le sport, l'égalité entre les femmes et les hommes, la mobilité multimodale, auquel il faut ajouter un volet cohésion territoriale et un volet métropolitain.

Ce CPER est en cours de mise en œuvre, qu'un suivi et un bilan annuel coproduit par l'Etat et la Région permettront de suivre.

Parallèlement, l'élaboration d'un volet « mobilité » de ce CPER est lancée depuis l'arrivée d'un mandat de négociation au Préfet en juin 2023.

Le SRDEII

Après un premier Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation sur la période 2017-2021, un nouveau SRDEII a été approuvé en septembre 2022. Il précise les orientations de la région pour le développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire. Le SRDEII détermine également les actions que la Région entend mener en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il doit permettre d'organiser la complémentarité des actions menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les autres collectivités territoriales et leurs groupements.

Le CPRDFOP

Le CPRDFOP rassemble dans un document unique la stratégie régionale de la Région, de l'Etat et des partenaires sociaux en matière d'orientation et de formation professionnelle tout au long de la vie. La mission de la Région est de permettre, pour tous les publics, et dans tous les bassins d'emploi, l'accès à une formation qualifiante qui corresponde à leur appétence mais aussi qui fasse évoluer leurs représentations et stimule leurs ambitions afin de favoriser à la fois leur insertion sociale et professionnelle et le développement économique du territoire.

Le CPRDFOP 2017-2021 va être succédé par le CPRDFOP 2023-2028 qui est en cours d'élaboration et sera voté fin 2023.

Pilotage des fonds européens au service du développement durable

La Stratégie UE 2020 pour « une croissance intelligente, durable et inclusive » déclinée dans les règlements européens pose trois principes dits « horizontaux » qui doivent être pris en compte dans tous les projets soutenus par les fonds européens dans le cadre de 2014/2020 et 2021/2027 : égalité femmes-hommes, égalité des chances et non-discrimination et développement durable.

Les programmes européens gérés par la Région disposent de mesures en faveur directe du développement durable.

<u>La programmation 2021/2027 :</u>

Le Programme régional FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté est décliné en 6 priorités dédiées au développement d'une économie régionale innovante et compétitive, tournée vers le numérique, la promotion d'un territoire vert, durable et préservant la biodiversité, au développement de l'offre de formation, à l'accompagnement du développement territorial vers un développement durable et à la promotion d'un développement touristique durable dans le Massif du Jura.

Le PC Interreg France-Suisse est en 5 priorités dédiées à concourir à la neutralité carbone et à la transition écologique, au développement d'une économie plus innovante et plus compétitive, à l'émergence des mobilités durables et multimodales, au soutien des secteurs du tourisme et de la culture et à la réduction des obstacles à la frontière franco-suisse.

Il est à noter que des travaux ont été menés afin de s'assurer de la compatibilité des programmes avec les enjeux environnementaux.

Des évaluations stratégiques environnementales ont été menées afin d'évaluer les impacts des deux futurs programmes sur l'environnement et de proposer des mesures visant à les améliorer. Par ailleurs, en application du principe "Do no significant harm » (DNSH), tel que défini dans le Règlement de la taxonomie, les programmes ont fait l'objet d'une analyse au regard de leurs impacts sur les objectifs environnementaux suivants : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A ce titre et afin de limiter les potentiels risques identifiés pour certaines mesures, il est demandé aux porteurs de projets, dès dépôt de la demande d'aide, une note détaillée justifiant la prise en compte de l'environnement au sein du projet.

Les premiers dossiers des programmes 2021/2027 ont été programmés début 2023, il est attendu pour la fin de programmation à fin 2029 :

- → sur le territoire régional : la rénovation énergétique de près de 50 000 logements et bâtiments publics permettant un gain énergétique d'environ 40 %, la protection et la restauration de près de 5 000 hectares d'espaces naturels, l'accès à une formation pour plus de 10 000 personnes ainsi que le soutien à une dizaine de sites sur le Massif du Jura en vue du développement d'un tourisme durable ;
- → sur le territoire de coopération « Interreg » : plus d'une vingtaine de stratégies seront développées en faveur du développement des énergies renouvelables, de l'adaptation au changement climatique et de la gestion durable de l'eau. Par ailleurs, une dizaine de sites seront soutenus en vue du développement d'un tourisme durable. Enfin, des plans d'actions seront élaborés en faveur des citoyen·nes afin de d'améliorer l'efficacité de l'administration publique.

Les Programmes de Développement Rural (PDR) :

Les Programmes de Développement Rural (PDR) s'articulent autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante en terme financier en Bourgogne-Franche-Comté est la priorité 4 « Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes ». Elle vise à la fois à préserver l'environnement et à répondre aux difficultés socio-économiques des exploitations agricoles.

Pour assurer la compétitivité des exploitations agricoles, tout en préservant les ressources et les milieux sur lesquels s'appuie l'activité agricole, les exploitations doivent adopter des pratiques agro-écologiques qui renforceront leur durabilité à long terme.

Les engagements entre juin 2022 et mai 2023 pour les dispositifs les plus importants des PDR contribuant au développement durable s'élèvent à *(PDR Bourgogne ; PDR Franche-Comté ; total région Bourgogne-Franche-Comté)* :

- Indemnités compensatoires de handicaps naturels : 43 M€ ; 43 M€ ; 86 M€
- Conversion en agriculture biologique : 8,2 M€ ; 3,3 M€ ; 11,5 M€
- Maintien en agriculture biologique : 3,3 M€ ; 1,9 M€ ; 5,2 M€
- Mesures agroenvironnementales et climatiques : 8,9 M€ ; 1,9 M€ ; 10,8 M€
- Investissements non-productifs en faveur de l'environnement :0,8 M€ ; 0,28 M€ ; 0,36 M€
- Natura 2000 :0,8 M€ ; 1,7 M€ ; 2,5 M€.

En début d'année 2023, les deux PDR Bourgogne et Franche-Comté ont fait l'objet d'un remaquettage, cela toujours dans un souci et dans la recherche d'optimiser au maximum les crédits ainsi que de consommer le plus possible les maquettes, tout en conservant les objectifs environnementaux du programme (notion de « non-régression environnementale », avec un taux de 70 % des dépenses du programme concernés).

Dans la mesure où la programmation FEADER 2014-2022 touche à sa fin, des crédits demeurent mobilisables sur plusieurs types d'opérations du PDR Franche-Comté ainsi que du PDR Bourgogne.

Le Comité de suivi du 9 novembre 2022 a mobilisé les crédits disponibles sur les dispositifs jeunes agriculteurs et maintien en agriculture biologiques. Des ajustements ont également permis d'assurer la réponse aux besoins identifiés pour les mesures Natura 2000.

Pour la nouvelle période de programmation FEADER qui s'ouvre (2023-2027), la Région Bourgogne-Franche-Comté aura en responsabilité la gestion des mesures dites « non-surfaciques » du Plan Stratégique national (PSN). Ainsi, ce seront 254M€ de FEADER qui viendront soutenir le développement des zones rurales en Bourgogne-Franche-Comté. Plus particulièrement, certaines mesures permettront d'accentuer les efforts en matière de développement durable. Notamment, les dispositifs suivants peuvent être mis en avant :

- **Natura 2000** : ce dispositif visera à poursuivre l'accompagnement des sites Natura 2000 de Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif est doté de 21,520 M€ pour la période 2023-2027.
- **Mesure Agro-Environnementale et Climatique « Contrat de transition des pratiques »** : ce dispositif est une des nouveautés de la programmation FEADER 2023-2027. Il vise à apporter accompagnement et conseil aux exploitants agricoles souhaitant s'engager dans la transition de leur exploitation vers des

pratiques plus vertueuses en matière de protection de l'environnement. Pour la période 2023-2027, ce dispositif est doté de 9,581M€.

- **Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales** : ce dispositif a pour objectif d'encourager les investissements dans des matériels permettant une gestion efficiente des ressources indispensables à l'agriculture (eau, sol, air), avec une meilleure maitrise de l'impact environnemental des pratiques. Pour la période 2023-2027, ce dispositif est doté de 9,256 M€.
- **Protection des cours d'eau et des sols** : cette mesure vise à soutenir les investissements non-productifs de préservation des berges et de lutte contre le ruissèlement. La mise en place de ces opérations permet de stabiliser les sols et les berges pour retrouver une qualité de l'eau et des milieux favorables aux usages. Cette mesure est dotée de 2,211M€ pour la période de programmation 2023-2027.

Sites internet : www.europe-bfc.eu/ www.interreg-francesuisse.eu/

2. Une participation des acteurs renforcée

De façon générale, la participation des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques correspond à une vision portée par la Région dans son projet de mandat. De très nombreuses initiatives permettent de concrétiser cet engagement, au-delà des obligations réglementaires de consultation du public sur certaines typologies de dossier : plateforme citoyenne « je participe » et ateliers citoyens, réseaux thématiques d'acteurs et partenaires, instances de gouvernance partenariales, évaluations de politiques, forums, expositions, etc…

Quelques exemples détaillés ci-après sont illustratifs de cette volonté.

La modification du SRADDET concertée à chaque étape

Après un séminaire de lancement en mai 2022, la démarche s'est poursuivie dans un cadre de concertation voulu très large. Le projet s'est notamment construit à partir des dispositifs suivants :

- Une concertation citoyenne en ligne du 28 juin au 22 août 2022 (12 000 vues et environ 200 questionnaires complétés sur les enjeux clés du SRADDET)
- Deux séries de trois ateliers territorialisés chacun, pour définir les intentions de territorialisation et les modalités de mise en œuvre
- Deux ateliers spécifiques dédiés aux acteurs déchets
- Deux webinaires de restitution pour rendre compte du modèle de répartition des droits à urbaniser et des différents ajustements du modèle liés au travail de concertation.

Le projet est considéré comme quasiment stabilisé sur deux des trois sujets (déchets et logistique).

La procédure de modification du SRADDET va se poursuivre pour prendre en compte les évolutions législatives de juillet 2023 sur la mise en œuvre ajustée du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La poursuite du travail en 2023 et 2024 passera par un temps de concertation avant la mise en œuvre des procédures de consultations formelles (Personnes Publiques Associées et mise à disposition du public par voie électronique).

Concertation et co-construction autour du CPRDFOP

Plus d'une centaine de professionnels de l'orientation, de la formation ou d'habitant·es de la région ont contribué en 2023 sur la plateforme à l'une des 4 thématiques autour du développement des formations et de l'orientation professionnelles. Environ 350 acteurs, institutions et professionnels ont également participé aux ateliers organisés dans tout le territoire dont les thématiques portaient sur :

- L'évolution des métiers et des compétences ;
- L'évolution des dynamiques territoriales ;

- L'évolution des publics ;
- L'évolution des parcours.

Cette concertation va nourrir la réflexion pour la future stratégie régionale partagée.

Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité

En décembre 2021, la Région a déclaré la Bourgogne-Franche-Comté en état d'urgence climatique en votant un rapport comptant 7 propositions.

La proposition n°2 indiquait : « *Organiser et animer le débat citoyen sur le changement climatique, ses effets et les solutions et expérimentations qu'il appelle et exige, en termes de politiques et actions et gestes concrets. C'est la perspective d'une* ***convention régionale citoyenne pour le climat*** **»**

La Région pilote la préfiguration de cette convention, en lien avec les élus, les partenaires et les directions régionales. 50 citoyens et citoyennes, accompagné·es d'experts et de partenaires, se donnent rendez-vous en 2023 – 2024 pour répondre à cette question :

« Quels modes de vie soutenables, désirables et adaptés à la raréfaction des ressources et aux enjeux environnementaux en Bourgogne-Franche-Comté ? »

Cette interrogation permet de s'interroger conjointement sur les différents aspects de nos vies qui ne peuvent être dissociés pour s'adapter climatiquement : quelle.s manière.s d'habiter ensemble et durablement le territoire ? Quelle.s consommations ? Quelle.s évolutions de l'économie et des productions à destination des consommateurs locaux ? Habiter le territoire c'est penser de manière complémentaire logement, travail, services, loisirs ou encore déplacements, c'est penser de nouvelles manières de vivre, mais aussi un autre rapport au vivant. Il s'agit d'imaginer des modes de vie qui prennent en compte la raréfaction des ressources, les évolutions de l'environnement et de la démographie.

Le festivals des solutions

Avec cet évènement organisé depuis 3 ans, la Région aide les acteurs du territoire qui se sont engagés dans des actions favorables aux transitions énergétique et écologique à embarquer d'autres acteurs en leur faisant découvrir leur travail en faveur du développement durable et leur quotidien.

Un seul mot d'ordre guide le Festival des solutions écologiques : partir du terrain, partir des territoires, montrer que des initiatives et des solutions existent, sont possibles, créent de la valeur, essaiment, entraînent, et les partager, les accompagner du mieux possible. Non seulement les acteurs du changement existent et s'éveillent, mais ils sont les meilleurs avocats et les meilleurs porte-parole de la transition qui nous concerne et nous engage toutes et tous.

Les trois éditions du Festival des solutions écologiques ont permis :

→ de valoriser plus de 528 actions en lien avec la transition écologique en Bourgogne-Franche-Comté ;

→ d'aider financièrement **389 porteurs de projets** (citoyens, associations, établissements scolaires, collectivités) avec un budget global de **1,2 M€** (900 K€ de subvention d'investissement, 300 K€ de subvention de fonctionnement). Près de 450 actions ont été organisées dans tout le territoire en 2021 et 2022, permettant de faire découvrir à plus de 60 000 citoyen·nes des solutions écologiques proches de leur domicile ;

→ d'organiser des débats grand public avec des experts nationaux dans l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

La Région travaille en collaboration avec le CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) représente la société civile de manière organisée. Il ne met pas en œuvre des politiques publiques mais formule des préconisations à travers les avis sur les rapports de l'Exécutif ou dans les rapports de saisine ou d'auto-saisine. 2023 est la dernière année du mandat actuel du CESER, l'assemblée sera renouvelée et installée en janvier 2024.

Voici quelques exemples de préconisations majeures formulées par le CESER transmises au Conseil régional.

Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté (juin 2022) :

Le CESER s'est intéressé aux opportunités liées aux évolutions majeures en cours à saisir par l'économie régionale. Il note l'importance d'assurer une offre de formation et une orientation engageant acteurs de la formation et acteurs socio-économiques dans une démarche pragmatique, garante de l'acquisition de compétences requises dans le contexte de transition.

Voir le rapport exhaustif, la fiche de synthèse et la vidéo

Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional "Détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2023 pour les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté" :

Le CESER appelle la Région à multiplier autant que possible les initiatives de mutualisation entre établissements. Il s'agirait par exemple de valoriser des pratiques comme celles de la construction d'une cantine commune entre les lycées voisins Édouard-Belin (général) et Étienne-Munier (agricole) à Vesoul.

Avis sur le rapport 4-3 de l'Exécutif régional "La Feuille de route régionale de la transition énergétique 2022-2024" :

Le CESER souhaite réitérer l'importance d'initier et d'accompagner les citoyens dans une politique d'autoproduction solaire d'électricité et/ou de chaleur pour les besoins de consommation de la famille (chauffage, eau chaude sanitaire, mobilités). Déployer des projets d'autoproduction à l'échelle des collectivités permet également de témoigner par l'exemple et de promouvoir ces réalisations.

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional "Bilan d'étape du développement des pistes d'actions pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté" :

Le CESER préconise la recherche d'une cohérence et d'un partage des informations entre tous les acteurs compétents dans la mobilité cyclable, doit être impulsée, voire pilotée par la Région.

Avis sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional "Adaptation au changement climatique Déclaration d'engagement commune" :

Mise en œuvre rapide, effective et collective des engagements pris par les membres du GRAAC par le biais d'actions concrètes que ce soit à leur niveau et tout particulièrement dans le cadre des politiques publiques portées par ses membres ou auprès d'autres acteurs locaux concernés par ces questions.

Par ailleurs, face au fossé grandissant entre les citoyens et les gouvernants, le CESER a décidé, en décembre 2022, d'encourager la participation citoyenne directe par voie de pétition. En effet, le CESER représentant la société civile, il est l'instance idéale, en région, pour favoriser l'expression des habitants. La saisine citoyenne constitue un levier de rénovation de la vie démocratique et est un moyen de mettre en lumière des sujets, d'en débattre et de les porter auprès des décideurs publics.

Ce dispositif permet aux habitant·es de participer pleinement à la vie politique régionale, en-dehors des échéances électorales et tous les citoyens et citoyennes de Bourgogne-Franche-Comté sont concernés.

Les habitants peuvent, par voie de pétition réunissant au moins 4 000 signatures, interpeller directement le CESER, via un mandataire, sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle. Sous réserve de recevabilité de la demande, le CESER élabore une réflexion, apporte un avis éclairé et formule des préconisations opérationnelles.

Voir les explications et le mode d'emploi

3. La transversalité de l'approche

Les problématiques traitées dans le cadre des différentes compétences de la Région sont de plus en plus imbriquées, tant notre système est devenu complexe, intégré et global. Un des moyens de répondre à cette nécessaire transversalité consiste en la mise en place d'une gouvernance et d'une organisation en capacité de répondre à ce défi.

Sur le plan politique, les instances internes (notamment réunions d'exécutif) et formelles (assemblées) permettent l'échange d'informations, les regards croisés et les décisions prenant en compte les différentes approches et composantes des dossiers. En ce qui concerne l'administration, la taille des services et le nombre de collaborateurs impliqués nécessitent de formaliser des méthodes de fonctionnement.

Ainsi, dans le projet d'administration 2022-2027, figurent des objectifs sur le développement de la transversalité au sein des services administratifs : en particulier les objectifs 11, 12 et surtout 20, qui consacre la place particulière de dossiers multithématiques. Ils s'inscrivent dans la continuité de la transformation engagée depuis 2016. Les directions déclinent ces objectifs dans leurs projets de direction.

Objectif 11. Susciter et valoriser initiatives nouvelles et réussites

Il s'agit de tester et/ou d'initier de nouvelles approches et méthodes et de les partager pour faciliter la transformation de nos méthodes de travail tout en valorisant les équipes.

Les directions sont invitées à :

- impulser et porter des démarches nouvelles ;
- favoriser les retours d'expérience, les formaliser et les partager avec leurs agent·es et avec d'autres directions ;
- témoigner sur leurs initiatives et bonnes pratiques à l'occasion de rendez-vous organisés par la collectivité (séminaire des encadrant·es, Mois de l'innovation publique…) et au sein des différents réseaux de correspondant·es à enjeu collectif (égalité femmes-hommes, handicap, numérique/données, facilitation, modernisation, transition énergétique, communication).

Objectif 12. Favoriser le travail transversal et encourager l'intelligence collective

Favoriser le travail transversal, collaboratif et l'intelligence collective, c'est travailler au quotidien entre directions et entre agent·es, dans un cadre soutenu par les manageur·euses, pour concevoir un dispositif, émettre un avis sur un dossier, trouver une solution à un problème, proposer des améliorations, sensibiliser sur un enjeu collectif prioritaire…

Les encadrant·es sont invité·es à :

- favoriser ces pratiques au sein de leur équipe ;
- inciter les agent·es à se former aux méthodes d'intelligence collective ;
- utiliser les outils numériques facilitant le travail collaboratif.

Objectif 20. Développer la culture et le travail en mode projet

En déclinaison du projet de mandat et du projet d'administration, certaines politiques publiques et thématiques nécessitent d'être travaillées en transversalité, dans le cadre de projets structurés en "mode projet". Les bénéfices de cette méthode de travail sont multiples : gain d'efficacité, complémentarité des compétences et des expertises, souplesse de fonctionnement, dépassement de la « logique en silos », etc.

Des outils et ressources sont à disposition des chef·fes de projet (guide sur l'intranet, livre de bord, outil numérique). Les pilotes des projets d'ambition régionale (PAR) sont particulièrement accompagnés. La liste des PAR est définie chaque année par la direction générale.

Les directions sont invitées à :

- acculturer les équipes aux spécificités du mode projet ;

- mettre en œuvre l'approche, notamment sur les PAR ;
- proposer et mettre en œuvre des actions de communication sur les projets transversaux ;
- former aux outils numériques d'aide au pilotage de projets.

En 2023, les projets suivis par la direction générale sont les suivants :

- Déploiement du projet d'administration
- Développement d'une filière hydrogène
- Révision et suivi de la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique
- Modification et suivi de la mise en œuvre du SRADDET
- Diffusion de la culture européenne
- Mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité
- Mise en place de critères d'éco conditionnalité à l'obtention des aides régionales aux bâtiments et équipements
- Déploiement du programme services publics+
- Mise en œuvre du plan égalité professionnelle 2021-2023
- Jeunesse

Les projets sont examinés en revue des PAR (projets d'ambition régionale), organisée par la direction générale. Ces revues se tiennent chaque mois. Les chef·fes de projet viennent y présenter deux fois par an l'avancement du projet qu'il ou elle pilote.

4. L'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue

Evaluation des politiques publiques

L'évaluation doit s'attacher à rendre l'action publique plus lisible et plus accessible. Elle consiste à vérifier l'utilité, l'efficacité, la pertinence, la cohérence (interne et externe) et l'efficience des politiques mises en œuvre.

Ainsi dans son projet de mandat 2021-2028, la Région souhaite faire de l'évaluation un outil majeur du projet de mandat et développer la culture de l'évaluation. Elle veut conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation et renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet. Elle vise aussi à assurer un suivi des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence.

L'évaluation des politiques publiques à la Région comporte deux volets : l'évaluation règlementaire des fonds européens et l'évaluation des politiques régionales « classiques ». L'approche globale favorise une meilleure articulation et donc une plus grande cohérence des politiques entre elles.

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Etudier, en vue de les améliorer, les effets d'une politique ;
- Apprécier la pertinence des modalités de mise en œuvre ;
- Interroger la plus-value d'une politique régionale et son efficience au regard des moyens humains et partenariaux mis en œuvre ;
- Trouver les modalités les mieux adaptées aux attentes de la Région ;
- Alimenter le débat public en éclairant les acteurs sur le sens, les conditions et les conséquences de leurs actions.

Toutes les politiques de la collectivité ont un lien plus ou moins fort avec le développement durable et quasiment toutes les évaluations comportent un volet lié à cette thématique. De juin 2022 à juin 2023, la DEP a conduit une dizaine d'évaluations dont 5 avaient un lien fort avec le développement durable :

Evaluations terminées :

- Evaluation du programme Effilogis

- Evaluation de la politique régionale en matière d'Energies renouvelables
- Evaluation de la politique de l'eau
- Evaluation de la trame verte

Evaluation en cours :

- Evaluation de la politique d'éducation à l'environnement

Les rapports et les synthèses de ces évaluations sont disponibles sur demande.

Pilotage et contrôle de gestion

Le besoin de pilotage est de plus en plus nécessaire face à un environnement complexe qui évolue rapidement, des ressources limitées mais avec des compétences toujours plus étendues, un besoin de rendre compte aux usagers…

Par ailleurs, en 2022, les dépenses régionales (hors gestion active de la dette et hors reprise des résultats) se sont élevées à 1 766,4 M€ dont 558 M€ de subventions. C'est également un engagement financier de 53 M€ de participations en capital et 255 M€ dans des fonds. Il est donc important d'étendre le champ du pilotage et de l'évaluation aux organismes externes soutenus par la collectivité et d'analyser les éventuels risques financiers pouvant avoir un impact direct sur les politiques publiques mises en œuvre par la Région (à l'exemple de l'économie avec l'AER, les SEM, les sociétés gérant des instruments financiers (capital, garantie…)).

La **mission de contrôle de gestion interne** consiste à analyser les activités et les coûts de la collectivité afin de favoriser la prise de décision, réaliser des contrôles de bonne gestion et des études de diagnostics à la demande des directeurs, effectuer des études financières, etc…

A ce titre, le service poursuit le calcul des coûts d'administration, comprenant les coûts RH, bâtiments et fonctionnement divers.

Le contrôle de gestion externe vise à réaliser des contrôles (analyse des documents comptables, missions d'audits, formulation de préconisations) des organismes externes dans une optique de prévention des risques juridiques et financiers pour la collectivité (contrôle des organismes subventionnés, contrôle des participations en capital, contrôle des garanties d'emprunt, contrôle des régies autonomes personnalisées, etc...) qui se traduisent par des synthèses financières et recommandations à des destination des directions opérationnelles concernées ; mettre en place et assurer le contrôle analogue des SPL ; mission de conseil et d'appui auprès des directions.

Ainsi, en 2022, le service a procédé à une analyse simplifiée de 286 organismes de droit privé subventionnés à plus de 75k€, afin de déterminer un niveau de risque financier global, ainsi qu'une analyse détaillée des comptes de 17 SEM – SPL et des 5 régies régionales (ARDEA, BFC énergie, FRAC, cité de la voix et Maison de l'Europe).

Enfin, la **mission de pilotage de l'activité** consiste à mettre en place les outils de mesure, de contrôle et d'aide à la décision, définir avec les directions les indicateurs nécessaires (pour les politiques, schémas, plan de mandat), produire le tableau de bord mensuel de la direction générale. Le tableau de bord qui en découle s'est progressivement enrichi et comporte actuellement deux volets (pilotage général, PAIR).

Le service Pilotage et contrôle de gestion réalise un tableau de bord mensuel pour le suivi du Plan d'Accélération Régional de l'Investissement (PAIR). Ce pilotage permet de mettre à jour les ajustements nécessaires afin de viser l'utilisation pleine et entière des crédits du PAIR.

En 2022, le service pilotage a élaboré, en lien avec l'ensemble des directions opérationnelles, la rédaction du bilan de la déclinaison opérationnelle 2022 du plan de mandat et à l'élaboration de la déclinaison opérationnelle 2023.

Une fiche d'impact a été créée pour mesurer les différents impacts financiers, juridiques et ancrer davantage de pratiques de performance interne, lors de la création ou la modification d'un règlement d'intervention. Si elle comprenait déjà une information sur les objectifs de développement durable auxquelles le RI répondait, les directions doivent, depuis le mois de mai 2023, noter et motiver l'impact du dispositif sur les critères suivants :

- Lutte et adaptation au changement climatique ;
- Protection de la biodiversité, des espaces naturels et de la gestion de la ressource en eau ;
- Économie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions.

Les fiches sont examinées en comité de prérelecture.

Notation extra financière 2023

La notation extra financière (NEF) est une évaluation d'une collectivité ou d'un acteur privé par une agence de notation, organisme indépendant. Elle est basée sur l'analyse de son action vis-à-vis de l'environnement, du respect des valeurs sociales, de son engagement sociétal et de sa gouvernance. C'est une démarche volontaire de la structure qui l'entreprend.

La NEF est une approche centrée sur les procédures, les méthodes et les moyens mis en place, plus que l'opportunité au fond des politiques. Les domaines investigués pour la notation traitent d'environnement, de qualité de vie, d'inclusion, d'attractivité, d'aménagement et de solidarité territoriale, de ressources humaines, de commande publique ou encore de gouvernance.

En 2019, la Région avait obtenu la note de 67/100 dans un contexte post fusion/réorganisation expliquant les disparités entre les thématiques portant sur les politiques publiques d'une maturité avancée et celle du fonctionnement interne d'une maturité moyenne.

En 2023, la Région a décidé de reconduire la démarche de notation extra financière déjà engagé en 2019 avec le bureau d'étude Ethifinance, qui avait déjà réalisé celle de 2019.

B - L'ACTION DE LA REGION : UNE CONTRIBUTION DIRECTE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

#1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Le projet de mandat 2021-2028 de la Région Bourgogne-Franche-Comté affirme que la question n'est pas tant de savoir si les transitions sont une option stratégique mais à quel rythme elles sont conduites et quels objectifs rassembleurs leur sont donnés.

Ainsi, de nombreuses politiques régionales visent à répondre à cet enjeu en accompagnant la rénovation énergétique des bâtiments collectifs et individuels, en soutenant le développement des mobilités douces et en proposant des solutions de transports en commun aux tarifs attractifs. Il en va de même pour les orientations internes de la Région, qui s'engage dans la transition énergétique sur son propre patrimoine.

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

I. La Région mobilise autour de l'urgence climatique

A l'échelle mondiale comme au niveau régional, le changement climatique est une réalité dont les effets sont déjà perceptibles. En Bourgogne-Franche-Comté les températures maximales annuelles ont déjà augmenté de + 1,5°C entre 1991 et 2019, des épisodes de sécheresse ont lieu de plus en plus souvent et durent de plus en plus longtemps et le régime des précipitations évolue lui aussi.

C'est face à ce constat qu'en décembre 2021, la Région a adopté en Assemblée plénière une « Déclaration d'urgence climatique », qui consolide l'engagement volontariste de la Région pour des politiques ambitieuses en faveur de la lutte contre le changement climatique

Afin de mobiliser et d'accompagner le passage à l'action, la Région se mobilise également aux côtés d'autres acteurs régionaux. Ainsi, l'ADEME, la Région, l'État (DREAL et DRAAF), les Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Seine Normandie et Loire Bretagne, l'Office Français de la biodiversité (OFB) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec l'appui opérationnel d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté ont souhaiter initier une dynamique de travail collective à l'échelle régionale et se réunir autour d'un groupe régional pour l'adaptation au changement climatique (GRACC) pour œuvrer ensemble sur le sujet.

L'objectif spécifique du GRACC est de permettre le partage d'informations et de bonnes pratiques, sensibiliser les partenaires et accompagner les territoires pour trouver des solutions à travers des journées terrain, des webinaires, des journées d'échanges, etc.

Par ailleurs, en mai 2022, la Région a voté une convention de partenariat avec ENEDIS, le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité. Cette convention a été voulue la plus opérationnelle possible ; elle est construite autour de 6 objectifs :

- Objectif 1 : Contribuer activement à déployer et évaluer les actions d'efficacité énergétique sur le territoire régional
- Objectif 2 : Accompagner le développement des énergies renouvelables.
- Objectif 3 : Accompagner la mobilité électrique routière pour les transports de personnes
- Objectif 4 : développer la prise en compte de la transition écologique
- Objectif 5 : développer le recours à l'apprentissage
- Objectif 6 : Accompagner le développement de la flotte électrique de la Région (voitures et vélos)

Les premières réunions de bilan se sont tenues en juin 2023 et d'autres échanges sont prévus au second semestre 2023.

II. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Région a lancé en 2022 la réalisation de son Bilan des Gaz à effet de serre (BEGES). Ce bilan avait pour objet d'identifier et de réduire les émissions de GES induites par les activités et compétences de la Région. Les collègues de la Direction des Lycées, de la DMI, de la DPGI, de la DMG et de la Direction des Achats ont été fortement mobilisés pour la réalisation du diagnostic et du plan de transition de ce Bilan.

Le Bilan a évalué les émissions de GES de la Région à 1 130 749 tCO^2e en 2021. Ces émissions sont liées en grande majorité aux consommations d'énergie de la compétence transport (qui représente 59 % des émissions), du patrimoine des Lycées (40 % des émissions) et du patrimoine administratif (bâtiments et véhicules de service, qui représentent 1 % des émissions).

Le plan de transition réalisé dans le cadre de ce bilan s'est appuyé sur les actions proposées par les directions dans la Feuille de route pour la Transition énergétique 2022-2024. Ce bilan a permis d'évaluer l'impact sur les émissions de GES (et notamment les émissions énergétiques) des actions proposées dans la Feuille de route sur les sujets concernés.

Le plan de transition a ainsi évalué que :

- Au total, si le Plan de Transition est mis en œuvre, les émissions liées à l'énergie des lycées pourraient être réduites de 30 % à 2030 ;
- Les émissions liées aux Transports pourraient être réduites de 30 % en 2030 ;
- Les émissions liées au patrimoine pourraient être réduites de 25 % en 2030.

III. La déclinaison territoriale du scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone en 2050 »

En 2022 une expérimentation a été conduite avec six territoires pour construire une méthode de déploiement de la territorialisation des objectifs du scénario REPOS. Il s'agissait d'identifier les besoins des territoires et de les outiller pour qu'ils puissent s'approprier les hypothèses et objectifs du scénario pour les intégrer dans leurs stratégies de transition locales. Suite à cette expérimentation, un cycle de webinaires a été mis en place et est en cours de réalisation sur l'année 2023 :

- Présentation générale du scénario, des grands principes de déclinaison territoriale et des outils de diffusion associés ;
- Enjeux du secteur des Bâtiments résidentiels et tertiaires ;
- Enjeux du secteur de la Mobilité et des transports ;
- Enjeux de la filière des énergies renouvelables électriques.

En cumulé, ces webinaires ont mobilisé plus de **300 participants**. Le cycle de webinaire se poursuivra à l'automne 2023.

En lien avec le comité régional de l'énergie, la Région poursuivra la déclinaison du scénario région à énergie positive sur les territoires infrarégionaux pour les années à venir.

IV. Développer l'efficacité énergétique dans le bâtiment

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région inscrit toujours la précarité énergétique comme priorité et porte un effort substantiel en matière de rénovation performante BBC du parc bâti, en cohérence avec les objectifs du SRADDET et du scénario REPOS. Pour la Direction de la Transition Energétique, elle se traduit par le programme Effilogis qui concerne 4 cibles principales à travers des dispositifs de soutien technique et financier en phase études et travaux de rénovation énergétique de niveau basse consommation ou mieux : logement social, bâtiment tertiaire de collectivité ou d'association, maison individuelle voire copropriétés. Effilogis est aussi engagé dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés : bois, paille et chanvre par exemple, en particulier à travers les aides au tertiaire des collectivités.

Le service **Effilogis-maison individuelle** repose sur un service d'information-conseil pour tous les publics, disponible sur l'ensemble de la région via les Espaces Conseil France Rénov' comprenant le réseau des PTRE

locales, et ailleurs des guichets uniques locaux de la rénovation comme portes d'entrée du service. Ce service et cofinancé par des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) via le programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) décidé par l'Etat pour prendre la suite des financements historiques de l'ADEME, qui s'est retirée en 2020. La Région est ainsi Porteur associé unique de ce programme pour la Bourgogne-France-Comté sur une durée de 3 ans de 2021 à 2023 et bénéficie de recettes proportionnelles aux nombre de conseils réalisés, cela représente environ 30 % du coût réel. S'ajoute à cela un accompagnement renforcé mis en œuvre par les territoires partenaires de la Région (7 PTRE opérationnelles en 2023), pour les ménages qui décident de s'engager dans un parcours de rénovation BBC global ou par étapes. Le fonds régional d'avance, géré par les SACICAP pour la mise en œuvre d'une caisse d'avance régionale Effilogis, et d'autre part le préfinancement opéré par certaines associations Soliha se poursuivent.

S'agissant de **la cible des professionnels du bâtiment** les missions du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, portent sur l'animation territoriale (en lien avec Effilogis – maison individuelle), la formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation régionale au service prioritairement des professionnels du bâtiment, mais également des formateurs et apprenants des métiers du bâtiment, des acteurs de la recherche et de l'enseignement ou des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et privée. Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté anime notamment les plateformes pédagogiques ex-PRAXIBAT financées par la Région, l'ADEME s'étant retirée du dispositif. Les actions structurantes autour de l'animation régionale « biosourcés » se poursuivent.

Cette priorité est également portée dans le cadre des aides bâtimentaires et espaces publics financées par la collectivité au titre de l'aménagement du territoire. L'ensemble des aides financées au titre de l'aménagement du territoire sont historiquement **éco-conditionnées** sur le plan énergétique (exigence de limiter la consommation énergétique des bâtiments) comme environnemental (perméabilisation des sols, approche foncière…). Un accompagnement technique dédié est proposé aux porteurs pour les guider dans cette approche et leur permettre d'atteindre les cibles qualitatives attendues.

Pour la seule année 2022, Effilogis a soutenu la rénovation de **2 800 logements sociaux** en phase travaux, c'est un record, qui situe cette cible aux alentours des objectifs de la feuille de route REPOS.

Pour les collectivités, **80 études ou programmes** en vue de la rénovation de bâtiments tertiaires et associatifs, et **19 projets de travaux** non éligibles au PAIR, ont aussi été traités, pour un montant total des engagements de 3 M€.

34 projets de réhabilitation-rénovation, construction ou extension de bâtiments ont été soutenus en 2022 par la **Direction de l'aménagement du territoire**. L'ensemble de ces projets représente une surface de 18 132 m² et un gain d'énergie (par rapport aux valeurs réglementaires) de 1.85 GWh. Cela équivaut aux besoins en énergie (toutes sources confondues – électricité, gaz, fioul, bois – et hors activités économiques et industrielles) de la totalité de la population de la commune de Pierrefontaine-les-Varans (25 – Doubs) (1 384 habitants) pendant un an.

Les évolutions du cadre national sur l'habitat privé (aides nationales aux travaux, parcours de service France Rénov') ont un impact fort sur Effilogis-maison individuelle. Le dispositif des audits, pilier du parcours de service pour les ménages a dû être suspendu en mai 2022. Après l'extinction de la mesure du PAIR dédiée à la rénovation BBC de maison individuelles au 30 juin 2022, seuls les ménages très modestes au sens de l'Anah qui ont réalisé antérieurement un audit Effilogis restent éligibles aux aides régionales jusqu'au 31 décembre 2023.

Effilogis, pilier de la politique menée par la Région en matière d'efficacité énergétique du bâtiment sera maintenu sur la durée du mandat. La cible principale reste la rénovation BBC du logement social complété par le tertiaire public et associatif ainsi que le développement de l'usage en rénovation des matériaux biosourcés. Selon les évolutions réglementaires, des adaptations techniques seront nécessaires en 2024 en lien avec la nouvelle définition de la « basse consommation » en rénovation.

A ce stade, sur l'habitat privé, il est prévu pour les années à venir que la Région, au regard de ses compétences en matière d'orientation, de formation et de développement économique, réoriente sa politique vers l'accompagnement de la structuration et la professionnalisation des acteurs du bâtiment et de l'immobilier, en matière de rénovation énergétique performante, pour avancer ainsi sur le niveau qualitatif (BBC) mais aussi quantitatif et permettre une forte montée en puissance de la rénovation énergétique en parallèle de la demande, incitée par l'Etat. De plus, la Région maintiendra à l'identique pour 2023-2024 son soutien au service d'information-conseil, du fait de la prolongation du programme national SARE pour un an donc jusqu'au 31 décembre 2024. L'outil caisse d'avance se poursuivra si possible pour le public aux revenus modestes. Pour les

années post 2024, la Région, contrainte de connaître les choix nationaux pour articuler au mieux sa propre politique avec celle du niveau national, ne définira ses orientations précises qu'en 2024.

V. Massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire régional

La politique « énergies renouvelables » de la Région Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par un volontarisme affiché et une approche territoriale forte (via la mobilisation et l'appui aux outils territoriaux existants), elle permet d'activer l'ensemble des leviers régionaux disponibles pour soutenir les énergies renouvelables locales. Elle est menée en partenariat avec l'Ademe dans le cadre du CPER 2021-2027 et en synergie avec des crédits européens (FEDER et FEADER) et répond aux objectifs stratégiques déclinés dans le scénario REPOS selon lequel les énergies renouvelables produites en région devront représenter 77 % des besoins régionaux en 2050 (soit 47 TWh/an de production EnR).

En soutien direct, la politique régionale porte essentiellement sur le **bois énergie, le solaire thermique, la méthanisation et l'hydroélectricité**, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. Les autres filières, notamment électriques, sont soutenues au travers d'outils d'animation, de conseils et d'investissement.

Elle repose sur 3 axes principaux :

- L'animation et le soutien à l'ingénierie ;
- Le financement des projets (aides directes aux études et travaux) ;
- Le portage et autres instruments financiers.

Le réseau des animateurs et conseillers énergies renouvelables

La Région s'appuie sur un réseau d'animateurs généralistes et spécialisés (bois énergie et réseaux de chaleur, hydroélectricité, méthanisation, énergies citoyennes…) qui s'adressent à différentes cibles (collectivités, entreprises, monde agricole…) pour faire émerger des projets sur le territoire. Le parti pris étant que l'animation est la base de la massification attendue. L'animation généraliste a été renforcée et structurée à l'échelle de la Région. Concernant l'animation filière, la Région finance un animateur dédié à l'accompagnement des projets de micro-hydroélectricité, et depuis 2019 une animation dédiée aux entreprises (avec un enjeu fort sur la chaleur fatale) est confiée à l'Agence Economique Régionale.

En 2023 l'animation dédiée à la méthanisation a fait l'objet d'un marché afin d'être professionnalisée et renforcée. Par ailleurs une réflexion est en cours sur l'accompagnement des projets citoyens (suite programme Etincelles) pour un programme qui s'articule bien avec l'accompagnement des collectivités par Les Générateurs sur les EnR électriques PV et éolien (financés par l'Ademe).

Les aides directes aux projets EnR

La Région accompagne financièrement les projets d'énergies renouvelables en partenariat avec l'Ademe : études de faisabilité et investissements pour le développement des chaufferies bois et des réseaux de chaleur EnR&R, solaire thermique, méthanisation agricole (cogénération ou injection), et micro-hydroélectricité. Les premiers AAP FEDER bois énergie et réseaux de chaleur ont été mis en place pour la grande Région sur le PO 21-27.

En ce qui concerne les énergies renouvelables électriques, les dispositifs sont essentiellement nationaux. La Région finance toutefois les missions d'accompagnement en lien avec la dimension citoyenne des projets d'énergies renouvelables, les études de potentiel solaire photovoltaïque et les études d'autoconsommation collective.

En 2022, 56 projets EnR ont été financés (dont 28 concernent des travaux) ce qui permettra d'éviter l'équivalent de 2 065 tonnes de CO_2/an et la substitution de 1 698 TEP d'énergies fossiles par des renouvelables.

Portage et autres outils de financement

La Région s'appuie sur des SEM pour développer les projets EnR d'intérêt territorial. Ainsi la Région est présente au capital de trois SEM EnR locales (Nièvre Energies, Côte-d'Or Energies et la SEM Energies Renouvelables Citoyenne). Celles-ci se sont structurées pour développer des projets d'énergies renouvelables souvent électriques. Leur ancrage territorial favorise une meilleure acceptabilité par la population locale.

Dans le cadre du PAIR un apport en comptes courants d'associés (CCA) de 2 900 000 € a été réalisé dont 800 000€ par SEM et 500 000€ pour JURASCIC, société rassemblant les clubs d'investissement citoyens. Cela pourra se traduire par une augmentation de capital par la Région dans ces structures, pour un effet levier multiplié sur le développement de projets dans les territoires.

La convention avec l'Alliance des syndicats d'énergie, l'Ademe et la DREAL renouvelée en 2022 vise à renforcer le partenariat avec ces acteurs pour la coordination et l'accélération de la transition énergétique. Une des actions phare est le développement des régies de chaleur. Dans le cadre de cette convention, avec pour objectif de faire monter en compétences certains syndicats sur le développement de Régies de chaleur, un « Club Bois énergie » a été créé à l'initiative de la Région et de l'Ademe, avec l'appui de la FNCCR. Ce club s'est réuni 4 fois depuis sa création en 2022 dont 1 fois en présentiel.

La Région prévoit de relancer un accompagnement permettant de favoriser l'investissement citoyen dans les projets.

VI. Le Réseau des POTEs

Depuis 2017, la Région-Bourgogne-Franche-Comté et Energy Cities animent le réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs), en partenariat avec l'ADEME BFC et depuis cette année l'ARB sur le volet biodiversité, afin de donner de l'élan à la transition écologique en région**.** Le programme d'animation est coconstruit avec les POTEs et mis en œuvre sur la base d'une animation participative, inclusive et innovante. Il se traduit par :

- des outils (plateforme d'échanges, une page Facebook, des supports de communication…) ;
- des méthodes créatives pour faire émerger des projets ou améliorer des projets existants ;
- des rencontres (régionales, **visites chez les POTEs** ou cafés POTEs virtuels) ;
- des groupes de travail pour développer l'entre-aide ou approfondir une thématique (habiter heureux en Bourgogne-Franche-Comté, Outiller les porteurs de projets).

La période 2022-2023 a été marquée notamment par la co-construction et le lancement du projet de route des POTEs, nouvelle offre alternative de tourisme pour découvrir les lieux et initiatives de transition écologique portés par les POTEs, accessible via le site routedespotes-bfc.fr.

Plus d'une cinquantaine de POTEs sont prêts à accueillir du public, chez eux, pour lui faire vivre des expériences humaines autour de la transition écologique et ainsi partager leur savoir-faire, leur histoire et leur passion à travers des activités diverses : atelier pratique, exposition, activité sportive, balade bucolique, festival de musique ou rencontre gourmande, etc. C'est une nouvelle occasion de montrer que la transition écologique est déjà en œuvre sur le terrain et que chaque citoyen·ne peut « faire sa part » à son échelle.

WWW La route des POTEs est désormais ouverte !

VII. La mobilité durable

Les ambitions poursuivies par la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de mobilités sont nombreuses et s'attachent à relever un triple défi : environnemental, avec une urgence de plus en plus prégnante ; spatial, avec des solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional ; social, pour rendre les mobilités accessibles à tous.

Selon les différents secteurs d'intervention, les objectifs sont notamment :

- La décarbonation du transport des biens et des personnes avec deux moyens mis en œuvre : utiliser une énergie décarbonée et plus de monde dans tous les véhicules de transport ;
- La mobilité partout et pour tous avec le bon moyen de transport, au bon endroit et au bon moment, à un coût soutenable pour la collectivité et à un prix accessible pour le voyageur ;
- Le porter à connaissance des offres et outils structurants déployés en faveur des mobilités ;
- L'amélioration de la gouvernance autour des mobilités via la nouvelle organisation territoriale introduite par la Loi d'Orientation des Mobilités : la Région cheffe de file en lien avec les EPCI devenus compétents en matière de mobilité pour plus de 80 % d'entre eux.

Les principaux documents cadres de la politique des mobilités portée par la Région sont les suivants :

- SRADDET
- La convention TER
- Les Schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmé (SDA Ad'AP) routiers et ferroviaires
- Le CPER 2023-2027
- Le PAIR
- La charte régionale d'interopérabilité billettique
- Le schéma de cohérence dans le déploiement des bornes de recharge électriques
- Le schéma directeur des aires de covoiturage
- Le schéma directeur des stations d'avitaillement en GNV et bioGNV
- Le plan vélo régional
- RRIR (réseau routier d'intérêt régional)
- A venir : les Contrats Opérationnels de Mobilités et les Schémas de Mobilités Solidaires (à l'échelle des 35 bassins de mobilités de Bourgogne-Franche-Comté).

La poursuite du développement de la marque régionale MOBIGO et de ses offres

La Région mène une politique forte pour améliorer les transports collectifs, tant pour faciliter les échanges extérieurs de la Bourgogne-Franche-Comté que pour améliorer les dessertes internes. L'objectif est notamment de développer l'utilisation des TER et des CARS régionaux et d'en faciliter l'usage et de créer donc un véritable réseau régional de transport multimodes : **Mobigo**.

Principaux chiffres du réseau Mobigo en 2023 :

TRAIN (données 2022)
- 600 trains par jour sur 22 lignes ferroviaires
- 100 autocars TER par jour
- 198 gares dont 33 prioritaires pour une mise en accessibilité à toutes les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap
- 153 rames, dont 100 pouvant circuler à l'énergie électrique
- 62 500 voyages en jour de semaine sur le réseau TER Mobigo, jusqu'à 80 000 le vendredi
- 23 000 abonnés

RÉSEAU ROUTIER
- 92 lignes régulières pour le Mobigo et de + 1 940 153 voyageurs en 2022
- Transport scolaire : 129 000 élèves transportés ou aidés, dont 110 000 élèves sur 3 300 circuits scolaires
- 49 services de Transports A la Demande (TAD) organisés par la Région et 9 lignes de marchés
- 3 255 kms d'axes routiers inscrits au Réseau Routier d'Intérêt Régional

MOBILITÉS ALTERNATIVES
- Une plateforme de mise en relation gratuite pour le covoiturage version web
- Une application dédiée de covoiturage « covoiturage mobigo » permettant de bénéficier de la prime Certificats d'Economies d'Energies de 100 € et jusque 200 €
- 199 aires de covoiturage d'intérêt régional
- 54 voitures en auto-partage Citiz

RÉSEAU CYCLABLE
- 1 022 places de stationnement sécurisé aux abords des gares en 2023

MOBIGO la centrale de mobilité
- 3 supports d'information : site Internet, application et centrale d'appel
- Une application Mobigo permettant d'acheter des titres des CARS et TER
- 18 réseaux partenaires dans le Système d'Information Mobilité

Dans le cadre du plan de mandat visant à « la mobilité partout et pour tous avec le bon moyen de transport, au bon endroit et au bon moment, à un coût soutenable pour la collectivité et à un prix accessible pour le voyageur », il s'agit de poursuivre le développement de la marque régionale MOBIGO et de ses offres afin d'augmenter la fréquentation du réseau (tous modes confondus).

La coordination des offres de transport et rendre l'information accessible à tous

Le système d'information multimodale « **Mobigo** » (composé d'une plateforme numérique et d'une centrale d'appel) doit permettre à l'usager d'appréhender l'ensemble de sa chaîne de déplacement en « porte à porte » grâce au regroupement des informations de transports publics, actifs et alternatifs existant sur le territoire et l'acquisition des titres de transport. Ce système constitue la pierre angulaire de l'intermodalité sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Parmi les objectifs poursuivis :

- Centraliser l'ensemble des informations mobilités de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Augmenter la fréquentation des transports en commun et modes alternatifs à la voiture individuelle ;
- Fédérer l'ensemble des AOM de Bourgogne-Franche-Comté afin de permettre une lisibilité complète et facilitée des offres pour l'usager et favoriser l'intermodalité ;
- Simplifier l'information et l'acte d'achat ;
- Améliorer la connaissance locale du SIM.

Cette action se traduit par l'implémentation de nouvelles fonctionnalités et services parmi lesquels :

<u>En matière de distribution / billettique :</u>

- Le déploiement du M-ticket TER
- Le paramétrage du M-Ticket Bus pour les Autorités Organisatrices des Mobilités Urbaines (AOMU) partenaires

<u>En matière de services :</u>

- La réservation des TAD en ligne pour les services actuellement non intégrés au fur et à mesure des renouvellements de contrats
- Le développement de la fonction achat du calculateur tarifaire
- Le développement du module Gestion Relation Client
- Lancement des lignes de covoiturage subventionnées
- Intégration du temps réel pour certains cars Mobigo et les réseaux urbains partenaires
- Transmission à gares et connexion des données pour les écrans multimodaux
- Intégration de 8 réseaux publics de pôles ruraux au système d'information multimodal
- Interfaçage des abris vélos Région
- Création d'un outil de back office pour analyser les correspondances

Focus sur l'application mobile de covoiturage et la prime CEE

La Région a mis en œuvre une application de sa plateforme web de mise en relation pour le covoiturage en septembre 2023.

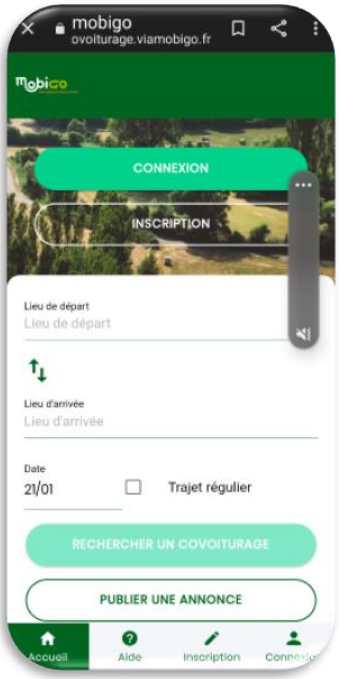

Le conducteur peut désormais bénéficier d'une prime de 100 € et pouvant aller jusqu'à 200 € dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energies (CEE).

Les trajets éligibles à la prime :

- Les trajets courte distance (jusqu'à 80 km inclus) → Bénéficiez de 25 € au 1er trajet et de 75 € au 10ème trajet réalisé dans les 3 mois suivant la publication du premier trajet réalisé ;

- Les trajets longue distance (plus de 80 km) → Bénéficiez de 25 € au 1er trajet et de 75 € au 3ème trajet réalisé dans les 3 mois suivant la publication du premier trajet réalisé.

L'accompagnement des territoires vers une mobilité plus durable

Afin d'accélérer la transition écologique, des solutions doivent être soutenues pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en facilitant la mobilité au quotidien dans les territoires. Il s'agit notamment de pallier le manque de connaissance local des offres et outils déjà existants et d'accompagner la mise en œuvre de solutions de mobilités répondant aux besoins identifiés.

Deux grands axes d'actions sont dégagés :

1. Renforcer la communication et l'information autour des offres et outils existants via notamment :

- Le système d'information multimodale Mobigo : https://www.viamobigo.fr/;
- L'élaboration d'un guide de la mobilité, recensant l'ensemble des actions en faveur des mobilités portées par la Région (toutes DO confondues). Ce guide sera notamment transmis aux territoires, employeurs et acteurs des mobilités et ambitionne de mieux faire connaitre l'existant ;
- de nouvelles instances de concertation et d'échanges avec les territoires via les comités de partenaires régionaux, locaux et les réunions de bassins de mobilités notamment.

2. L'accompagnement des territoires via divers dispositifs

- Un schéma régional de déploiement d'aires de covoiturage a été adopté par la Région avec l'identification de 200 aires. Un règlement d'intervention a été voté en 2020 pour la mise en œuvre de ce plan, dans un premier temps au titre du PAIR, puis prolongé en 2022 sur le programme classique Toutefois, depuis le 1er janvier 2023, le règlement d'intervention a été abrogé en raison des contraintes budgétaires ;
- Un schéma de déploiement (jusqu'en 2030) de stations d'avitaillement GNV et bio GNV a été approuvé par l'assemblée et sera progressivement mis en œuvre. Un règlement d'intervention a été voté pour la mise en œuvre de ce plan en 2021 sur le programme classique. Toutefois, depuis le 1er janvier 2023, le règlement d'intervention a été abrogé en raison des contraintes budgétaires ;
- Un plan vélo régional a été adopté par la Région. Un règlement d'intervention a été voté en 2020 pour la mise en œuvre de ce plan, au titre du PAIR ;
- L'élaboration d'un schéma de cohérence de bornes de charges électriques d'intérêt régional et ouvertes au public. La Région en tant que chef de file de la stratégie met en place des mesures d'accompagnement en matière de communication et d'animation territoriale ;
- Financement d'études de mobilités pour les AOM nouvellement constituées afin d'aider à la pose de diagnostics et d'actions locales ;
- Règlement d'intervention pour favoriser l'accès des sites touristiques de Bourgogne Franche-Comté en transports collectifs et modes doux ;
- Soutien annuel aux plateformes de mobilités (structures qui s'adressent à des publics précaires, peu mobiles et présentant des freins à la mobilité et assument principalement des missions d'information et d'accompagnement à la mobilité) ;
- La poursuite du « ticket mobilité » : aide aux déplacements domicile-travail effectués en l'absence de transport en commun, en lien avec les employeurs régionaux ;
- La contractualisation à venir via les Contrats Opérationnels de Mobilités.

Le développement de la fréquentation des transports en commun

Trois axes d'actions sont identifiés :

1. Poursuivre le développement de tarifications attractives pour les usagers
   - Continuer la mise en œuvre de tarifications combinées avec les AOM sur les réseaux routiers afin de faciliter l'intermodalité
   - Poursuivre la mise en œuvre de tarifications intermodales routier + fer

2. Mettre en œuvre une solution de billettique régionale avec les AOM
   - La Région déploie un système de billettique régional avec pour ambition un service de transport homogène avec un « titre » de transport unique pour le réseau régional ferré et routier en Bourgogne-Franche-Comté et les réseaux partenaires – permettant ainsi aux usagers un déplacement « sans couture » où le voyageur s'affranchit des limites administratives/ contractuelles des réseaux

   - Mise en œuvre d'une charte d'interopérabilité régionale visant à proposer un service commun aux réseaux de Bourgogne-Franche-Comté, avec le M-Ticket Mobigo comme support commun tout en minimisant les impacts sur les solutions billettiques existantes déployées par chaque partenaires .Si l'AOM est partenaire de la démarche Mobigo : offre d'un parcours de bout en bout, le voyageur réalise l'ensemble de son parcours client via l'application Mobigo et valide sur les étiquettes prévues à cet effet dans les cars Mobigo et sur le réseau urbain.

3. Rendre les gares, points d'arrêts et le matériel roulant plus accessibles et attractifs
   - Poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmé (SDA Ad'AP) dans les gares et sur les points d'arrêt routier, dans le respect du délai légal de 2025. Ces schémas visent à la fois la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d'arrêts routiers.

   - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité des gares selon le référentiel de services voté en mai 2018 afin de favoriser le confort, l'information, la sécurité, la sûreté des voyageurs, l'intermodalité, le patrimoine et la valorisation des gares.

   - Fin du déploiement d'abris vélos sécurisés aux abords de 39 gares sous maîtrise d'ouvrage Région.

   - Modernisation continue du parc de matériel roulant ferroviaire afin d'améliorer le confort, la fiabilité et et l'accessibilité pour les voyageurs. Un parc de 24 rames Régiolis électriques de grande capacité a été livré et mis en service entre 2022 et 2023 pour renouveler le matériel Corail circulant sur l'axe Paris – Laroche-Migennes – Dijon – Chalon-sur-Saône – Mâcon – Lyon. Les 57 rames AGC feront l'objet d'opérations de rénovation d'ici la fin de la décennie dans le cadre de leur arrivée à mi-vie.

L'acquisition de matériels roulants plus propres

Les transports collectifs, qui reposent aujourd'hui essentiellement sur des véhicules thermiques et le diesel, contribuent à la pollution et au réchauffement climatique. L'enjeu est d'expérimenter et généraliser les solutions alternatives aux motorisations thermiques diesel. Cet enjeu écologique s'inscrit également dans un enjeu de maîtrise budgétaire.

1. Pour les transports ferroviaires :

   - Une expérimentation d'emploi du biocarburant B100 issu de colza a été conduit par SNCF Voyageurs sur les trains de la ligne des Horlogers (Besançon – Morteau – La Chaux de Fonds) entre janvier et avril 2022. Le B100 issu de colza est un biocarburant d'origine végétale produit en France à partir de colza cultivé en France. C'est une énergie renouvelable valorisant la filière agricole nationale. Sur un plan environnemental, on observe une baisse de 60 % des émissions des gaz à effet de serre « du champ à la roue », c'est-à-dire de la production de colza jusqu'à son utilisation par le train (184 tonnes de CO2e économisées en 3 mois sur deux rames en service).

   - Une commande de trois Régiolis hydrogène, d'un montant de 52 M€, a été passée au constructeur Alstom en 2021. Ces rames, destinées à être exploitées sur l'étoile ferroviaire d'Auxerre, seront livrées en 2026. Comparativement aux rames à motorisation thermique auxquelles elles seront substituées, ces nouvelles rames doivent permettre l'économie annuelle de 580 tonnes de CO2e.

2. Pour les transports routiers :

L'objectif de décarbonation des autocars est introduit chaque année lors du renouvellement d'une partie des contrats passés avec les transporteurs. La Région a introduit dans les appels d'offres dès 2021 la possibilité pour les candidats de proposer des énergies alternatives. Ainsi, à partir de la rentrée scolaire 2021, les nouveaux contrats permettent d'avoir 166 véhicules fonctionnant majoritairement en biocarburants.

Les véhicules qui permettent de satisfaire cette obligation de renouvellement du parc sont :

- Les véhicules à faibles émissions (VFE) :
    - Véhicules de norme EURO VI (norme entrée en vigueur en 2014)
    - Véhicules fonctionnant au GNV ou aux bio-carburants
    - Véhicules fonctionnant au bioGNV
- Sachant que les véhicules à très faibles émissions (VTFE), c'est-à-dire électriques et/ou hydrogènes, sont également acceptés.

Dans le cadre des renouvellements des contrats de transport routiers de la DMI, les cahiers des charges intègrent cette règlementation pour 100 % du parc des contrats à renouveler. Les transporteurs pourront ainsi proposer à minima de l'EURO V.

Afin de suivre le verdissement progressif de notre parc, un tableau de suivi a été créé et est tenu à jour après chaque Commission d'Appel d'Offres. Il permet de suivre les véhicules attribués durant l'appel d'offre (par lot, par type de contrat, par UT et par type de motorisation), ce qui permet notamment de faire un bilan annuel. Dans une prochaine étape, l'objectif sera de s'assurer que les véhicules attribués correspondent bien à ce qui roule effectivement.

A titre d'exemple, tout confondu, en 2021 les EURO 6 représentaient 80 % des 1 141 véhicules renouvelés. En 2023, au 13 juin, les motorisations EURO 6 ne représente plus que 8 % des 747 véhicules affectés lors des appels d'offres. Les hybrides biocarburant pèsent pour 50 % et les biocarburants pour 36 %.

Ce verdissement se traduit naturellement dans le montant des offres.

En parallèle, la Région travaille actuellement à construire un mode de calcul harmonisé pour évaluer nos émissions de CO2.Ce mode de calcul sera le même pour tous les véhicules des lignes régulières (et à terme pour tous les véhicules de circuits scolaires aussi). L'objectif est de pouvoir suivre l'évolution annuelle de nos émissions et ainsi mesurer l'impact de notre politique de verdissement du parc routier. Ce dispositif de suivi est en cours de construction et est amené à être pleinement effectif à partir de 2024.

L'adaptation des infrastructures de transport pour diminuer l'empreinte écologique

L'utilisation de la route tant pour les transports de voyageurs que pour le transport de fret est très prégnant dans notre région rurale et industrialisée.

Les investissements dans les infrastructures de transport contribuent à l'attractivité des transports collectifs et/ou alternatifs en incitant les voyageurs à modifier leurs comportements en matière de déplacements et à faciliter le report modal du fret vers des modes de transports plus sobres. Ainsi, ces investissements contribuent aussi de manière indirecte à la diminution des GES.

Les objectifs sont :

- Rendre les gares et les points d'arrêts routiers plus accessibles et attractifs ;
- Faciliter le report modal dans les ports (plan Rhône-Sâone, port de Gron) ;
- Pérenniser et moderniser le réseau ferroviaire régional.

Pour cela :

- Poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmé) dans les gares et sur les points d'arrêt routier, dans le respect du délai légal de 2025. Ces schémas visent à la fois la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d'arrêts routiers ;
- Poursuivre l'amélioration de l'attractivité des gares selon le référentiel de services voté en mai 2018 afin de favoriser le confort, l'information, la sécurité, la sûreté des voyageurs, l'intermodalité, le patrimoine et la valorisation des gares. Cette action vise notamment l'équipement de quais et les travaux en gares ;
- Définition, adoption et mise en œuvre du volet ferroviaire du prochain CPER, incluant des opérations de pérennisation des infrastructures ferroviaires, ainsi qu'un volet d'études pour l'opportunité de mise en œuvre de services express régionaux métropolitains (SERM).

La mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et les contractualisations avec les territoires

La LOM, dont la mise en œuvre revient à la Région, ambitionne de répondre à plusieurs enjeux parmi lesquels :

- Supprimer les « zones blanches » de la mobilité, en s'assurant que sur 100 % du territoire une autorité organisatrice est bien en charge de proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle ;
- Répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail ;
- Apporter une réponse aux besoins des publics plus fragiles ;
- Infléchir la courbe d'émission CO2 et accompagner la transition énergétique du secteur etc.

Pour mener à bien cette mission sur le territoire, la loi fait de la Région la cheffe de file des mobilités. La Région se voit ainsi confier plusieurs missions visant notamment à l'évolution de la gouvernance des mobilités et une meilleure couverture en offre de mobilité alternative au véhicule individuel sur le territoire.

Les objectifs poursuivis sont multiples. Les process de contractualisations visent notamment à :

- Mieux faire connaitre les offres de mobilités et les outils existants ;
- Mieux coordonner les différents acteurs des mobilités et ouvrir des instances d'échanges au niveau régional et local ;
- Développer localement selon les besoins et moyens les mobilités alternatives au véhicule individuel, etc.

La traduction de cette action prend à ce jour plusieurs formes :

- La prise de la compétence mobilité par les communautés de communes et PETR (80 % en BFC) ;
- La définition de bassins de mobilités en région ;
- La contractualisation avec les territoires via les Contrats Opérationnels de Mobilité ;
- L'élaboration de plans d'actions pour les mobilités solidaires dans chaque bassin de mobilité (en copilotage avec les départements) ;
- La mise en œuvre d'instances de concertations sur les mobilités à deux échelles : régionale et locales (ce sont les comités des partenaires) ;
- L'élaboration et la diffusion d'un guide mobilité, qui recense l'ensemble des actions et dispositifs en faveur des mobilités portés par la Région.

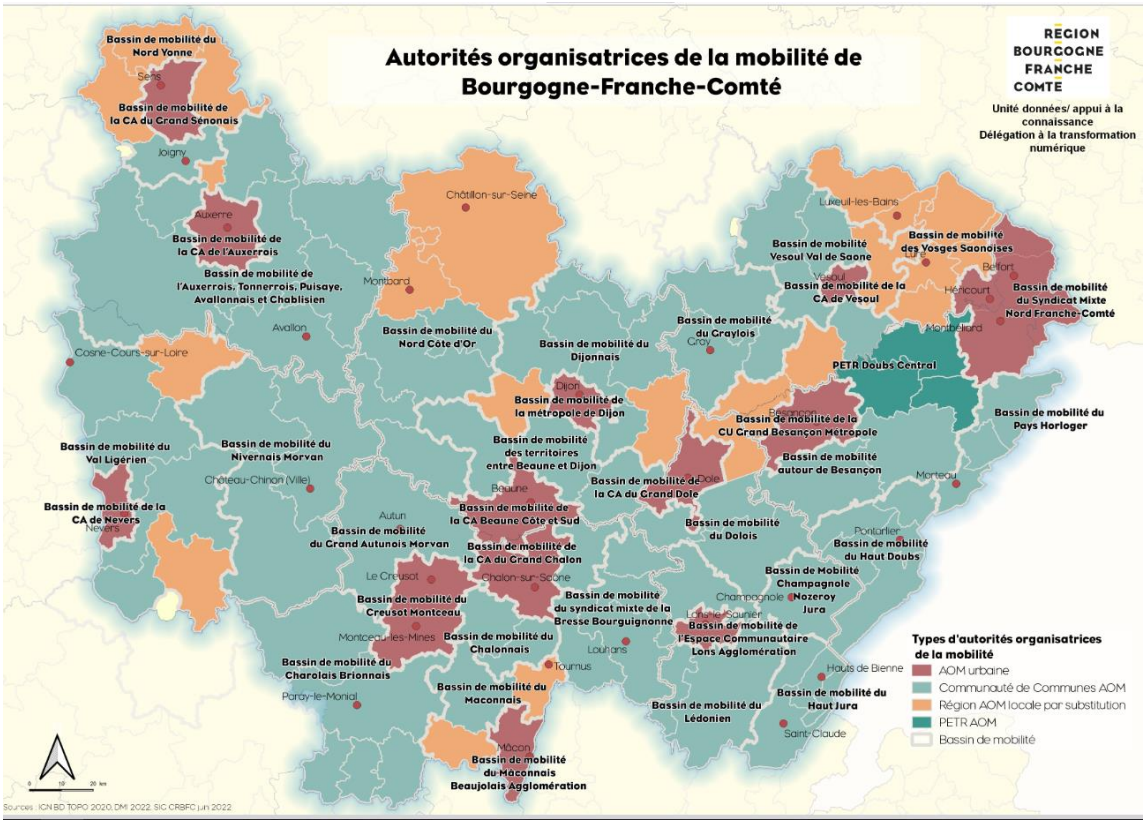

Les trois premiers Contrats Opérationnels de Mobilités (Chalonnais, Maconnais et l'Horloger) seront votés en Commission Permanente de novembre 2023 et les COM suivants seront établis, concertés et votés durant l'année 2024.

Pour les années à venir, il s'agira de :

- Poursuivre le développement de la marque régionale MOBIGO et de ses offres afin d'augmenter la fréquentation du réseau (tous modes confondus) ;
- Améliorer l'offre de transport de façon continue ;
- Poursuivre la coopération et l'intégration des réseaux urbains et ruraux dans la structure régionale ;
- Harmoniser les transports scolaires ;
- Poursuivre le verdissement du parc de matériels roulants ;
- Mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilités et les Schémas de Mobilités Solidaires ;
- Poursuivre les instances de concertation avec les territoires et acteurs des mobilités ;
- Offrir une meilleure connaissance de l'offre et des outils existants en faveur des mobilités ;
- Mettre en œuvre le CPER 2023-2027.

LA REGION ACTRICE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Région est fortement engagée dans la transition énergétique dans ses politiques publiques mais aussi pour son propre patrimoine. Ainsi la mise en œuvre du Schéma Directeur Durable des moyens généraux, adopté lors de la précédente mandature se poursuit avec une attention forte sur les enjeux de lutte contre le changement climatique. De la même manière, le patrimoine bâti des lycées dont la Région assure la gestion, constitue un levier fort pour répondre aux enjeux de performance énergétique et de lutte contre le changement climatique.

I. Schémas Directeurs Durables des moyens généraux

Le schéma directeur durable des moyens généraux s'appuie sur six orientations pour mener à bien ses actions dans le but de rendre la Région plus exemplaire dans son mode de fonctionnement au regard des enjeux du développement durable.

- Immobilier durable,
- Gestion durable des ressources,
- Mobilité durable,
- Préservation de la biodiversité,
- Bien-être au travail,
- Communication – sensibilisation.

En parallèle le **schéma directeur immobilier** (en cours d'actualisation) repose sur 4 piliers :

- Une stratégie patrimoniale reposant sur la transformation des locations en propriétés et qui permet de transférer les dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement,
- Une stratégie de regroupement sur des sites vertueux sur le plan énergétique ; la réduction du nombre de sites en regroupant des agents dans des bâtiments plus importants et moins énergivores,
- La rénovation des bâtiments pour améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Une stratégie d'unité ; le transfert du patrimoine de tous les bâtiments qui ne font pas partie du cœur des compétences de la Région.

Rationalisation des bâtiments pour plus de performance

La collectivité s'est déjà engagée depuis 2016 dans des démarches de réduction des consommations : rationalisation des surfaces occupées, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, production d'énergies renouvelables.

A Dijon, l'acquisition de 4 nouveaux étages au sein de la Tour Elithis en 2022 et 2023 sur Dijon permet d'augmenter la part du parc immobilier en bâtiments performants. En effet, ce sont environ 1 900 nouveaux mètres carré de bâtiment performants qui sont entrés dans le patrimoine de la Région.

Avec ces dernières acquisitions, la Région utilise désormais 6 étages au sein de la tour, classée en étiquette énergétique B, dont le chauffage est assuré par une chaudière bois, l'électricité en partie assurée par 500 m² de panneaux photovoltaïques en toiture, la ventilation double flux est complétée par une surventilation nocturne et les systèmes gérés par une installation centralisée.

A Besançon, les locaux « Viotte », dont les travaux sont en cours de finalisation, à côté de la gare, contribueront à réduire les durées de transport entre Dijon et Besançon et favoriseront l'usage du TER. Ces locaux sont approvisionnés en énergies renouvelables à hauteur de 40 %. Les travaux ont commencé en 2019 pour une installation des équipes en septembre 2023.

L'aménagement du site de Viotte a intégré la nouvelle organisation du travail et notamment le nouveau règlement du temps de travail avec l'ouverture du télétravail jusqu'à 3 jours par semaine. La société Tetris a

accompagné la Région afin de faire émerger les besoins dans un contexte de travail profondément modifié. Une réflexion sur le Plan de déplacement du site a également été poursuivie en 2021 avec la collaboration du Cabinet Indiggo. Des démarches ont été conduites avec SEDIA pour l'acquisition d'une surface supplémentaire au rez-de-chaussée et au 1er étage du bâtiment B à Besançon Viotte. La nouvelle VEFA a été signée en 2022.

Le nombre de bâtiments économes en énergie atteindra 80 % des surfaces occupées en 2023 à l'issue des travaux en cours et de l'emménagement sur le futur site Viotte et à Elithis.

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

La performance énergétique des bâtiments vise plusieurs objectifs d'envergure en termes de gestion écoresponsable, déjà initiés et à poursuivre dans la durée :

- Les économies d'énergie nécessitent des interventions techniques :
    - Pour les points lumineux, généralisation des dispositifs à LED et basse consommation et détecteurs de présence (à ce jour 70 % du parc est équipé),
    - Rénovation des architectures « courants forts » permettant de sécuriser les infrastructures et économiser l'énergie ;
- L'approvisionnement en énergie durable : poursuite de la politique d'approvisionnement en électricité verte et augmentation de la part des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments administratifs (panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire notamment) ;
- La rénovation des bâtiments pour une meilleure performance thermique : poursuite des labellisations BBC/BEPOS ;
- Les économies d'eau, notamment par la généralisation des robinets détecteurs de présence.

Le changement des ventilo-convecteurs au R+1 du 17 Trémouille ont amélioré la performance énergétique du bâtiment.

Des travaux de la réfection de la toiture Castan ont été réalisés en 2022 permettant l'amélioration de la performance thermique des lieux (remplacement de 150 menuiseries du bâtiment Castan réalisé en 2021.)

Les travaux de réfection de l'isolation en toiture du 17 Trémouille ont été réalisés pour améliorer la performance énergétique et sont un préalable à la pose de panneaux photovoltaïques. Pour améliorer la performance du bâtiment 17 Trémouille et diminuer ses consommations énergétiques, les menuiseries extérieures ont été remplacées et les éclairages ont été rénovés par des éclairages leds.

En 2022, la Région a déclaré 25 bâtiments soumis au Décret tertiaire sur la plateforme OPERAT de l'ADEME et réalisé des audits énergétiques des sites Grammont et 17 TREMOUILE.

En 2023, 17 audits énergétiques des bâtiments concernés par le décret tertiaire ont été réalisés.

Depuis plusieurs années, tous les bâtiments administratifs régionaux sont alimentés en électricité 100 % verte. L'alimentation en biogaz est à hauteur de 10 %. Le bâtiment 17 Trémouille a été raccordé au réseau de chaleur de Dijon métropole.

La DMG a également mis en place un plan eau en installant des mousseurs sur l'ensemble des robinetteries des bâtiments. Cette installation a permis la réduction de moitié des consommations en eau potable au sein du parc administratif. Par ailleurs, en complément, les règles de lavage de véhicules de service ont été revues et réduites à une fois par mois et permet ainsi de diminuer les consommations en eau.

La rénovation BBC (bâtiment basse consommation) des immeubles 12 Trémouille et 4 Tissot a divisé par quatre la consommation d'énergie.

À Besançon, les bâtiments Bregille et du Frac sont dotés d'équipement photovoltaïques qui produisent chaque année environ 65 000 kW. Les panneaux photovoltaïques installés à Trémouille en 2023 permettront d'être quasiment autonome en énergie sur le bâtiment.

Des bâtiments performants au niveau des antennes

La Région a procédé à l'installation d'antennes au sein des chefs-lieux de département. Ainsi, après l'ouverture des sites de Lons-le-Saunier et d'Auxerre, la DMG a également identifié des locaux à Nevers et au sein de la Gare de Mâcon permettant le regroupement des agents régionaux et une facilité de déplacement en TER.

A Nevers, l'antenne a été ouverte en juillet 2021. Les travaux permettent d'atteindre le niveau BBC Rénovation en termes de performance énergétique. L'antenne de Mâcon a été ouverte en juin 2022 sur le même standard.

L'antenne située à Vesoul est localisée, depuis 2020, dans un bâtiment récent comportant un bon niveau de performance énergétique.

II. Plan de sobriété énergétique

La Région doit accélérer les actions favorisant la sobriété énergétique, pour atteindre les objectifs fixés par la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement du territoire, du numérique, soit un objectif de réduction des consommations énergétiques sur le bâti tertiaire à hauteur de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050) et pour relever le défi climatique.

Face aux défis énergétiques dans un contexte de travail en évolution avec la généralisation du télétravail, la collectivité a mis en place un plan de sobriété énergétique.

Ce plan a été élaboré dans le cadre d'une démarche collective et collaborative entre l'administration et ses collaboratrices et collaborateurs, chacune et chacun ayant pu s'exprimer sur des propositions et en formuler de nouvelles, via un questionnaire proposé aux encadrants et à leurs équipes.

Le PSE regroupe les mesures applicables aux services administratifs :

- Il rappelle les mesures nationales qui seront déclinées au sein des services administratifs ;
- Il comprend un volet visant à faire évoluer les pratiques des agents : éco-gestes du quotidien, usages numériques, déplacements, organisation du travail et des espaces ;
- Il propose d'expérimenter les regroupements d'agents sur un nombre restreint de bâtiments à travers un renforcement du télétravail. Ce dernier volet expérimental, a été proposé de janvier à mars 2023, visait à rationaliser l'utilisation des bâtiments pour mieux maîtriser notre consommation d'énergie.

A partir du 1er janvier 2023, les services administratifs ont expérimenté la fermeture de deux bâtiments (Lafayette à Besançon et 16 Trémouille à Dijon) les vendredis et vacances scolaires de février, avec une nouvelle organisation des équipes dans des espaces partagés. L'objectif étant de réduire la consommation énergétique en optimisant l'occupation des bâtiments.

Au vu de l'évaluation positive de l'expérimentation du PSE sur les mois de janvier et février en termes d'indicateurs RH et d'économies d'énergie et de retours d'expérience exprimés par les agents eux-mêmes, il a été proposé de poursuivre la démarche dans les bâtiments expérimentateurs et de déployer cette fermeture à de nouveaux bâtiments (bâtiment Seger avec schémas de regroupement au sein des bâtiments 5 Claude Bernard et 46 Devosge pour le pôle EVE à Dijon).

L'expérimentation de fermeture des locaux avec regroupement des agents permettant de faire ressortir des économies d'énergie de l'ordre de – 25 % à – 45 %.

III. Installation de panneaux photovoltaïques

Parallèlement à la démarche du Plan de Sobriété Energétique actuellement en cours d'expérimentation et des travaux d'efficacité énergétique (changement des éclairages, isolation des bâtiments, remplacement des fenêtres, …), la Région développe aussi la production d'énergie issue de sources renouvelables.

La substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables locales permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre mais également de répondre à la problématique de la dépendance énergétique.

La Région dispose déjà de plusieurs générateurs photovoltaïques sur son parc de bâtiments administratifs et poursuit actuellement le développement des énergies renouvelables sur le secteur Trémouille à Dijon.

La Région a fait installer 96 panneaux photovoltaïques de 400 Wc en toiture terrasse du bâtiment situé au 17 Boulevard de la Trémouille (pour une puissance totale de 38,4 kWc) et 34 panneaux sur la toiture du 16 Boulevard de la Trémouille (pour une puissance totale de 13,6 kWc).

Ces travaux permettront dès 2023 d'autoconsommer l'électricité renouvelable produite par ces bâtiments en tendant vers une meilleure autonomie électrique.

IV. Une mobilité durable avec la réduction des émissions de CO_2

La transformation du parc automobile a constitué un autre axe fort des actions en faveur de la transition énergétique sur le patrimoine régional. Le parc automobile est aujourd'hui constitué de 130 véhicules.

En 2020, les véhicules propres représentaient 14 % de la flotte. En 2022, la Région fait l'acquisition de 12 véhicules thermiques et 5 véhicules électriques de faible émission en gaz à effet de serre. Par ailleurs, 14 véhicules parmi les plus anciens ont fait l'objet de donations en faveur de garages solidaires et des missions locales de la Région.

Ainsi, en 2023, 25 % du parc automobile de la Région est composé de véhicules à faible émission, électrique ou hybride. 33 bornes de recharge électriques sont disponibles pour les véhicules de service et 14 nouvelles bornes supplémentaires seront installées en 2023.

Les modes doux également ont été développés avec 9 vélos de service à Dijon (dont 7 électriques) et 10 vélos de service à Besançon (dont 8 électriques). Tous les sites administratifs (hors antennes) sont équipés de garages à vélos pour un total de 129 places disponibles pour les trajets domicile travail à Dijon et 67 sur Besançon.

V. Vers plus de durabilité des systèmes d'information internes de la Région

Dématérialisation des téléphones fixes des agents du siège

Initiée en 2022 pour quelques agents expérimentateurs, **la suppression des téléphones de bureau** se généralise en 2023 au profit d'une solution logicielle, Alcatel Rainbow.

La conjoncture actuelle (intensification du télétravail, appropriation des outils numériques par les agents, nouveau bâtiment type Viotte, poste de travail partagé dans le cadre du PSE…) se prête à cette généralisation. La simplification de la gestion des appels (une seule téléphonie et les mêmes conditions au bureau qu'en télétravail), la facilité d'usage, les fonctionnalités de visio et de partage de documents, l'accès à son numéro professionnel (sda) ou que l'on soit, sont quelques avantages liés au passage en softphonie.

L'autre aspect positif de cette démarche est **l'économie d'énergie** engendrée par le débranchement des téléphones de bureau : un rapide calcul permet de mettre en avant une réelle économie d'électricité. En effet, même s'ils ne consomment que très peu d'énergie unitairement, ils sont (contrairement aux ordinateurs) allumés tout le temps.

La consommation annuelle ainsi évitée est de 1 300 téléphones x 2watts x 24 heures x 365 jours) / 1 000 = 23.000 kwh/an soit environ la consommation de 3 maisons BBC de 120 m² construites à Dijon.

Enfin ces téléphones sont destinés à une seconde vie : la DSI fait reprendre ces téléphones par des sociétés de reconditionnement et de revente de matériel d'occasion (brokers). Cette action est un exemple concret d'une politique de développement durable que la DSI met au centre de ses préoccupations.

Introduction d'une clause RSE dans un marché TIC

Sur le premier semestre 2023, un marché visant à renouveler le système de gestion du transport scolaire a été publié. Pour la première fois dans un marché TIC, 5 points sur 100 ont été réservés aux engagements RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la notation des offres des candidats.

Cela permet de sensibiliser les entreprises sur le fait qu'en tant qu'acheteur public, la collectivité encourage ses partenaires économiques à contribuer aux enjeux du développement durable.

VI. La gestion du patrimoine des lycées

Le patrimoine des lycées représente **129** lycées, **224** sites **1400** bâtiments, sur une superficie de **2,3** millions de mètres carrés faisant de la Région l'un des plus grands propriétaires de bâtiments tertiaires.

Le 24 juin 2022, la région a voté la **feuille de route pour la transition énergétique** avec un plan de 10 actions dans le domaine de la gestion patrimoniale.

Depuis 2022, la Région déploie la stratégie énergétique dans les lycées avec deux objectifs :

- à horizon 2030-2035, limiter les pertes sur la partie thermique en passant par une rénovation des installations techniques et une organisation du suivi de l'exploitation/maintenance, celle-ci s'accompagnant de recherche de production de chaleur intégrant des énergies renouvelables ;
- à horizon 2040 mettre en œuvre, non plus une rénovation technique, mais une rénovation globale.

La Région est engagée dans la réduction de ses consommations d'énergies avec pour objectif essentiel une réduction des consommations de – 60 % d'ici à 2050, conformément à la loi Eco Energie Tertiaire. De plus, cette loi implique le recourt massif aux énergies renouvelables, tels que le bois énergie ou le raccordement à un réseau de chaleur vertueux pour le chauffage, ainsi que la consommation d'électricité verte, soit via un contrat de fourniture auprès d'un énergéticien soit via l'autoconsommation solaire photovoltaïque.

Dans cette logique, la Région a prévu de dépenser 15 M€ pour la pose de panneaux solaires dans les lycées.

GEREMY : GEstion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les lycées

La réduction des consommations d'énergies passe par une modification de nos usages, des consignes de température de chauffage, mais aussi une meilleure régulation des installations ainsi que leur bon entretien. C'est en ce sens que le programme **GEREMY** (**G**Estion **R**ationnelle de l'**E**xploitation-**M**aintenance dans les l**y**cées) a été mis en place à partir de 2022. Il doit permettre d'accompagner les lycées sur la maitrise de leurs consommations avec une maintenance pertinente de leurs installations (chauffage, climatisation, ventilation et eau chaude sanitaire) ainsi qu'un suivi de la régulation par un bureau d'étude thermique.

Lors de la précédente stratégie, un contrat d'exploitation-maintenance unique avait déjà été mis en place sur 47 lycées et une démarche d'accompagnement avait été lancée sur 20 lycées afin d'optimiser le fonctionnement des installations techniques (programme ENERGO). Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, ces actions sont fusionnées et déployées sur l'ensemble du patrimoine des lycées.

Les installations techniques concernées comprennent :

- Installations CVCS : chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire ;
- Réseaux d'alimentation d'eau et de combustible (pour les interventions de dépannage seulement) ;
- Système de régulation et de GTC (pour les interventions de dépannage seulement).

Les équipements dédiés à la restauration (ventilation, hottes, …), aux locaux informatiques (climatisation, ventilation) et aux ateliers pédagogiques (ventilation, air comprimé) ne sont pas compris dans le marché de base. Ces matériels peuvent éventuellement être ajoutés ultérieurement sous certaines conditions (à définir par voie d'avenant). Il est cependant préférable de prévoir un contrat d'entretien et de maintenance dédié aux équipements CVCS de restauration, car il s'agit d'équipements spécifiques sur lesquels reposent des contraintes sanitaires très strictes.

La Région met à la disposition de chaque lycée un bureau d'étude (AMO pour diagnostic et propositions d'amélioration des installations techniques de la production à l'émission en lien avec l'objectif du décret tertiaire), finance les travaux liés à la mise en place du dispositif, accompagne chaque lycée dans la mise en place du contrat de maintenance, prend en charge une partie du contrat (P3-renouvellement de petits équipements sur les installations thermiques climatiques) et met en place un programme de formation. Pour le lycée, le préalable à cette démarche est de mettre en place un contrat de maintenance (P2, P3) dont le cahier des charges sera mis à disposition par la Région.

Le dispositif a été présenté aux lycées et le recueil des adhésions s'est opéré dès 2022. Le contrat d'exploitation-maintenance « P2 P3 » est en place depuis le 9 septembre 2022 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois sur une même durée. Le contrat d'exploitation-maintenance et de fourniture d'énergie « P1 P2 P3 » des

chaufferies biomasse (hors MPGP – Marché Public Global de Performance) sera mis en place au second trimestre 2023.

Calendrier de déploiement du programme GEREMY :

Cette démarche a suscité un travail important de pédagogie ainsi qu'une forte mobilisation avec **101** établissements (**195 sites**) qui ont adhéré massivement au programme et ont souscrit au nouveau contrat de maintenance dès septembre 2022. Ils ont pu ainsi bénéficier de la nouvelle dotation GERRIC (Gros Entretien Réparations et Renouvellement des Installations de chauffage) d'un montant total de **1,85** M€ en 2022 leur permettant de remplacer leur matériel vétuste (type pompes et vannes motorisées). En 2023, la dotation spécifique GERRIC de 2,5 M€ permet d'accompagner les lycées sur la maintenance de type P3 et R23/R24 pour les réseaux de chaleur urbains (contrats de fourniture de chaleur RCU - **R**éseau de **C**haleur **U**rbain).

La poursuite du **déploiement du programme GEREMY** est prévue pour les lycées qui ont adhéré à ce programme avec :

- La réalisation des premiers travaux d'optimisation au fur et à mesure des préconisations AMO et dans le respect de l'enveloppe budgétaire disponible sur 2023.
- La mise en place d'un réseau des agents des lycées en charge de la maintenance des installations de CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation).

Déploiements des énergies renouvelables dans les lycées

Le développement des chaufferies biomasse :

La loi TECV oblige à intégrer 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030. En parallèle, l'envolée du prix de l'énergie incite à trouver des solutions alternatives pour devenir moins dépendant du gaz et ainsi stabiliser la facture énergétique.

L'indépendance énergétique est un enjeu majeur au niveau national et européen d'où la présence de nombreux dispositifs d'aides à l'investissement (fonds chaleur et FEDER pour la chaleur d'origine renouvelable). Au niveau de la région, la filière biomasse est fort développée si bien que le bois-énergie constitue la meilleure alternative pour remplacer les chaufferies gaz.

Le principal objectif de cette action est de renforcer la part de la chaleur verte dans les consommations finales afin d'atteindre à minima les objectifs réglementaires : 38 % en 2030.

L'énergie biomasse représente une solution intéressante, en remplacement des énergies fossiles, pétrole et charbon, dont les réserves diminuent. La matière première est renouvelable et disponible, c'est une énergie inépuisable, à condition d'être employée de façon durable et raisonnable, qui utilise des ressources peu coûteuses et qui répond aux enjeux climatiques (le dioxyde de carbone (CO2) rejeté lors de la combustion est ensuite absorbé par les plantes et végétaux. C'est un cycle vertueux). Elle émet aussi peu de gaz polluants et permettent de réaliser environ 30 % d'économie si on le compare, par exemple, au prix du fioul.

Des études d'opportunité puis de faisabilité pour des mises en place des chaufferies bois sont conduites lorsque les chaufferies existantes arrivent en fin de vie et que le site semble opportun à la mise en place.

En 2022-2023 : 6 chaufferies (soit 7 sites) ont été construites et mises en service pour un montant de 13 M€.

Le développement des panneaux photovoltaïques (PV) en toiture :

La loi TECV a pour objectif à ce que les énergies renouvelables représentent 40 % de la production d'électricité d'ici 2030 et la loi ELAN oblige à réduire les consommations finales. En dehors de ces obligations réglementaires, l'inflation du prix de l'énergie invite à trouver des solutions alternatives pour stabiliser la facture énergétique.

La Région s'est engagée dans son plan de mandat à développer le photovoltaïque par l'implantation de panneaux solaires en toiture, d'ombrières de pisciculture, de champs en panneaux photovoltaïques, d'ombrières de parking ou de préaux.

Un programme de solarisation financé dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement Régional (PAIR) a été élaboré et se poursuit dans le cadre de la Feuille de route de la transition énergétique. Ce plan de déploiement de l'utilisation de l'énergie solaire entre progressivement dans sa phase opérationnelle après la réalisation des études de faisabilité engagées depuis 2021, les supports privilégiés à ce stade pour installer du PV étant les ombrières et les toitures représentant un productible de 4GWh soit 5 % de la consommation finale d'électricité

La stratégie de déploiement de traduit donc en deux axes :

- Plan de solarisation sur les toitures et parkings existants (PAIR solaire) ;
- Intégration de centrales PV par opportunité dans les programmes de construction, rénovation globale ou partielle de toitures.

Le principe retenu est de favoriser l'autoconsommation et de vendre le surplus. Une attention particulière est portée à la qualité des installations afin d'en pérenniser le fonctionnement.

En 2023, ce sont 22 opérations d'un montant total de 15 M€ TDC dont 18 projets (5 toitures et 13 ombrières) validés en cours dans les lycées et 4 grosses opérations de travaux PPI incluant l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures ou la mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques dont l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase Mathias à Chalon – 1,4 M€.

Il existe déjà une vingtaine d'installations dans les EPLE en autoconsommation (environ 85kWC).

Perspectives de renforcement de l'utilisation des **énergies renouvelables** avec :

- Lancement des marchés pour la pose de panneaux photovoltaïques sur 18 projets (ombrières + toitures) à compter de fin 2023 ;
- Poursuite des projets des raccordements à des réseaux de chauffage urbain : à ce jour, **53** sites sont raccordés à un réseau urbain, **15** en étude de faisabilité, **13** en étude de raccordement dans lesquels la Région use de son pouvoir d'invitation pour initier des projets collectifs ;
- D'ici 2027, près de 50 % des chaudières gaz seront à remplacer car elles auront atteint leur fin de vie (30 ans). Une investigation est prévue sur des sites pour les opportunités de créer des chaufferies biomasses, **14** établissements sont équipés d'une chaufferie bois, soit au total 16 sites ;
- L'achat d'énergies renouvelables (chaleur, électricité HVE, biogaz).

La performance énergétique intégrée dans les programmes des opérations de travaux

Les opérations de travaux comportant des constructions neuves intègrent dès 2017 un objectif d'atteinte des performances définies par le cadre Effinergie et d'autres projets spécifiques sont identifiés pour rechercher les performances des bâtiments à Energie Positive (BEPOS) – bâtiments positifs qui consomment moins d'énergie qu'ils n'en produisent.

Si les bâtiments deviennent plus économes en énergie, ils deviennent également plus complexes et donc plus couteux en exploitation. Afin de limiter les dépenses de maintenance et garantir un niveau de performance optimal dans le temps, il est impératif d'intégrer de la sobriété technologique dans nos projets de rénovation et de construction.

L'effort de rénovation et de construction doit donc être poursuivi devant l'urgence d'investir dans les économies d'énergie pour atteindre le décret tertiaire d'où la présente action.

L'objectif de cette action est d'améliorer la performance des bâtiments à savoir :

- **Bâtiments neufs** : objectif réglementaire RE 2020

- **Bâtiments existants, en rénovation globale** : objectif décret Tertiaire 2050, soit – 60 % de consommation finale. Les approches de type BBC Rénovation Effinergie et Effilogis sont donc à privilégier pour parvenir à cet objectif.
- **Bâtiments existants, en rénovation partielle** : niveau de performance fixé « élément par élément » à partir des critères utilisés en rénovation basse d'énergie, les niveaux de type réglementaires (RT existante) et CEE restant des garde-fous.

Afin de favoriser la performance, la rénovation globale sera privilégiée à la rénovation partielle.

Plusieurs opérations intègrent la performance énergétique dont **3** grosses opérations PPI en cours en 2022-2023 :

- **IFPS de Besançon :** Construction de l'institut de formation de professions de santé (IFPS) du CHRU de Besançon pour un coût 28 500 000 TDC intégrant la performance énergétique (niveau énergie E4 C1), le confort thermique (gestion des apports solaires et internes, ventilation naturelle), la sobriété énergétique (isolation/étanchéité à l'air, éclairage naturel, ventilation performante) et la qualité de l'air (matériaux sains).
- **Eco campus de Belfort** : Construction neuve du bâtiment à énergie positive intégrant des objectifs environnementaux (équipement performant énergétiquement, intégration significative de matériaux bio sourcés dans la construction (labélisé niveau 1), labélisation E3C1, certification HQE, bâtiment autosuffisant) pour un coût 25 560 000 € TDC.
- **CREPS de Dijon : Construction d'un centre de Préparation et de Performance Athlétique (C2PA) pour les JO 2021 et modernisation du site pour un coût de 13 748 160 € TDC.** La performance énergétique des constructions neuves sera recherchée en priorité par des techniques passives : un bon niveau d'isolation de l'enveloppe avec les performances minimales, un éclairage naturel abondant obtenu exclusivement par châssis verticaux pour limiter le recours à l'éclairage artificiel, une valorisation des apports solaires directs, pour éviter les surchauffes en été et permettre une ventilation naturelle par tirage thermique. Sur les façades exposées, des protections solaires adaptées seront prévues pour limiter la charge thermique en été par une bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe, par un compromis équilibré entre la performance des systèmes d'éclairage, chauffage et ventilation, et leur facilité de maintenance, les menuiseries extérieures qui seront remplacées.

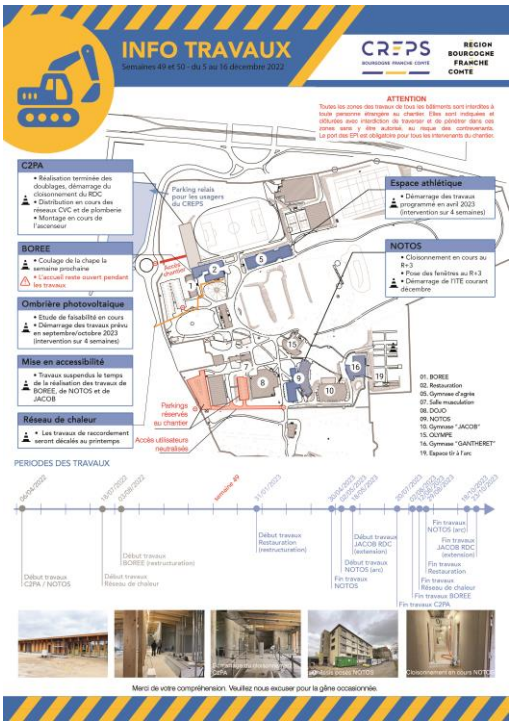

La Région va poursuivre ses efforts :

Pour avoir une **meilleure connaissance des réseaux et des consommations** avec :
- La réalisation des atlas techniques de niveau 2 (schéma de principe, plan de zonage, liste de matériel) pour tous les établissements ;
- La réalisation d'une première tranche d'atlas de niveau 3 (réseaux secondaires) pour 8 établissements.
- La réalisation d'un marché pour la mise en place de comptage dans les établissements avec remonté des informations sur superviseur (comptage énergétique, facturation…) ;
- L'acquisition et déploiement portail énergétique permettant le suivi multi fluides (électricité, gaz, réseau de chaleur, eau) et multisites. A terme, cet outil permettra de consolider les données de consommation (hors logements de fonction) et d'automatiser le suivi.

Pour saisir toute opportunité de gestion patrimoniale susceptible de conduire à une **diminution des surfaces** exploitées. En effet, le patrimoine bâti est très important au regard des effectifs accueillis et cette tendance va aller en s'amplifiant dans les années à venir.

- Identifier, sur les sites impactés fortement pas la baisse des publics accueillis, les locaux sous utilisés ;
- Définir les travaux nécessaires à la réduction du chauffage de ces locaux sous-utilisés.

Par la réalisation de guides des **prescriptions techniques** va se poursuivre les prochaines années sur les différentes thématiques (systèmes de production, distribution hydraulique, installation d'eau chaude sanitaire, systèmes de régulation, systèmes de ventilation).

#2 PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELS

Les enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité sont majeurs à l'heure d'un effondrement du vivant aggravé par l'accélération du changement climatique. La Région, cheffe de file pour la préservation de la biodiversité, a une responsabilité de premier plan pour engager des initiatives, coordonner l'action publique et soutenir la mobilisation citoyenne.

Bien qu'elle n'ait pas de compétence propre sur l'eau, la Région s'est mobilisée et intègre, dans le cadre de ses dispositifs d'intervention, la prise en compte des enjeux et risques de dégradation qualitatifs et quantitatifs sur la ressource en eau (agriculture, aménagement du territoire, développement économique, préservation de la biodiversité…).

Enfin, la Région joue un rôle moteur dans la structuration et l'animation des démarches et réseaux traitant de la sobriété d'usage des ressources naturelles, la production de biens responsables et le réemploi.

La Région se mobilise donc aux côtés de ses partenaires en prenant à cœur son rôle de cheffe de file de la biodiversité et les enjeux sur la ressource en eau. Ses politiques contribuent à préserver et restaurer les milieux naturels et la biodiversité, accentuer la prévention et la gestion durable des déchets, favoriser le développement de l'économie circulaire et accentuer l'éducation à l'environnement et au développement durable des habitant·es de toutes les générations.

LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA REGION PARTICIPENT A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS

L'action de la Région en faveur de la biodiversité et de la protection des milieux naturels s'inscrit dans des documents cadres fondamentaux :

- Biodiversité : **Stratégie régionale pour la Biodiversité 2020 - 2030** (SRB) et le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** intégré depuis 2020 au SRADDET auxquels s'ajoutent deux autres cadres de contractualisation avec l'Etat :
  - ⇨ le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027
  - ⇨ les 3 Contrats de Projets Interrégionaux Etat-Région (CPIER) sur les 3 fleuves : Rhône (FEDER piloté par la Région Rhône Alpes), Loire (FEDER piloté par la Région Centre) et Seine (non signé par la Région mais FEDER disponible piloté par la Région Ile de France).
- Déchets : le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) voté en novembre 2019 est devenu le « volet déchets du SRADDET » au moment de l'adoption de ce dernier en 2020 ;
- Economie circulaire : la **Feuille de Route Economie Circulaire**, adoptée le 25 juin 2020 qui décline les objectifs du SRADDET

Par ailleurs, deux autres schémas à l'échelle régionale s'ajoutent à ce cadre :

- Le Schéma Régional de la Biomasse (voté en juin 2020) : il fixe les orientations concernant la préservation et la gestion des ressources d'origine végétale.
- Le Schéma Régional des Carrières : piloté par l'Etat, il doit être finalisé d'ici décembre 2023, ses orientations sont cruciales en termes d'impact sur les milieux et en particulier les milieux aquatiques.

Aussi, depuis le 1er janvier 2023, la Région assure également le pilotage de la politique Natura 2000 pour les 118 sites de Bourgogne-Franche-Comté.

I. Reconquête de la biodiversité

Mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)

La Région finance l'Agence Régionale de la Biodiversité (avec l'Office Français de la Biodiversité et le département de la Nièvre) afin de mettre en œuvre plusieurs orientations stratégiques de la SRB et assurer son suivi.

L'Etat et la Région l'ont notamment missionnée pour faciliter l'articulation entre les activités d'élevage et la présence du loup dont l'aire de présence s'accroit dans la région. Un poste de médiateur « Elevage et grands prédateurs » a donc été créé à l'ARB, financé par la Région et l'Etat. Depuis avril 2023, des contacts ont été pris avec les exploitants agricoles et des expérimentations sont en cours. L'objectif est de mieux connaître le comportement des loups, mais aussi celui des troupeaux, et de tester des moyens de protections.

En matière de mobilisation citoyenne, deux réseaux ont été fusionnés afin de bénéficier de leurs atouts et visibilité réciproques. Il s'agit du réseau des POTEs (Pionniers Ordinaires de la Transitions Ecologique) et celui des Ambassadeurs de la SRB. Le réseau peut donc aujourd'hui développer ses actions dans le domaine de la biodiversité, grâce à l'appui et à l'expertise de l'ARB.

Enfin, les territoires peuvent candidater à la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) en proposant un engagement sur 3 ans avec des actions dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la mobilisation citoyenne et de la préservation de la biodiversité.

Les 3 premiers TEN de Bourgogne-Franche-Comté sont Bassou (89), Urzy (58) et Chamole (39). D'autres sont à venir très prochainement.

Pour en savoir plus sur les TEN

Plan d'action territorial de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

Réuni mercredi 12 avril 2023 à Dijon, le Comité régional de la biodiversité, co-présidé par le préfet de région, Franck Robine, et la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, a adopté le premier Plan d'action territorial de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées pour la période 2022-2024.

Le Comité régional de la biodiversité est une instance consultative de 123 membres. C'est un lieu d'information, d'échanges, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité. Il pilote également la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP).

Impulsée par l'État, la SNAP doit permettre, d'ici 2030, d'enrayer la perte de biodiversité en protégeant 30 % du territoire français, dont un tiers sous protection forte (sur lequel s'applique une réglementation des activités).

Elle met l'accent sur la pertinence, la cohérence et l'interconnexion du réseau d'aires protégées pour assurer un maillage efficace à l'échelle nationale.

La SNAP porte sur dix ans et comporte sept objectifs pour enrayer la perte de biodiversité :

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux ;
- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées ;
- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées ;
- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires ;
- Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité ;
- Un réseau pérenne d'aires protégées ;
- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité.

Ces objectifs sont conformes aux orientations de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2030 et aux priorités de la Stratégie de mandat 2021-2028 du Conseil régional, dont l'ambition est d'augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés et de soutenir les réserves naturelles régionales. À ce jour, les aires protégées couvrent 26,2 % du territoire.

Pour accélérer la protection des milieux et des continuités écologiques, la SNAP est déclinée à l'échelle régionale sous forme de trois plans d'action territoriaux successifs, chacun d'une durée de trois ans : c'est donc le premier

d'entre eux qui est adopté aujourd'hui. Il étendra le nombre et la superficie des aires protégées en Bourgogne-Franche-Comté.

Plusieurs territoires, représentant 88 projets d'aires, font leur entrée, parmi lesquels :

- Le PNR du Doubs horloger ;
- La RNR du Bief du Nanchez (39) ;
- Quatre projets de RNR de grottes à chauves-souris en Côte-d'Or et dans le Doubs ;
- Trois projets d'extension de sites Natura 2000 dans le Morvan, la moyenne vallée du Doubs et la vallée de la Loue et du Lison.

Extension du réseau d'aires protégées par la création de nouvelles réserves naturelles

Les aires protégées strictement jouent un rôle majeur dans la préservation des espèces (faune et flore) les plus menacées. La Région a créé et soutient 19 Réserves Naturelles Régionales couvrant un peu plus de 5 000 hectares. Plusieurs sites ont fait l'objet d'études de faisabilité pour intégrer le réseau des RNR dont plusieurs dont plusieurs cavités à chiroptères, une nouvelle RNR sur le territoire du Parc Naturel Régional du Doubs horloger et l'extension des RNR sur des secteurs à fort enjeu patrimonial et dénués de statut de protection sur le versant ouest du territoire régional.

20 juin 2023 : Inauguration des nouveaux aménagements pour l'accueil du public dans la RNR des tourbières du Morvan (58)

15 octobre 2022 : Inauguration des aménagements de la « Balade à 1000 temps » dans la RNR de la tourbière de la Grande Pile à Saint-Germain (70)

Natura 2000 : la Région nouveau pilote depuis le 1er janvier 2023

Natura 2000 est le plus grand réseau de sites de conservation de la biodiversité au monde. Porté par l'Union Européenne, le réseau européen des sites Natura 2000 couvre 18,5 % de la surface terrestre de l'ensemble de l'union européenne. En France, l'Etat a transféré le pilotage de la gestion des sites terrestres aux Régions en janvier 2023.

En Bourgogne-Franche-Comté, les 118 sites Natura 2000 couvrent plus de 60 000 hectares, et représentent la grande diversité des habitats naturels du territoire régional : grottes à chauve-souris, pelouses sèches, forêts, tourbières, plaines alluviales, zones humides.

Cette nouvelle politique est un maillon fort de la préservation de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté, en conciliant préservation des espèces et activités humaines. La mise en œuvre de Natura 2000 s'appuie notamment sur l'engagement de nombreux exploitants agricoles qui modifient leurs pratiques et protègent la biodiversité dans leurs exploitations.

La renaturation en milieux urbains : une solution pour lutter contre les îlots de chaleur

Préserver, maintenir et développer la biodiversité en ville tout en accompagnant les projets d'aménagement fondés sur la nature en réponse aux impacts du changement climatique (îlots de chaleur urbain, hausse des températures estivales, régime de pluies intenses, dégradation du confort des habitants…), tel est l'objectif du dispositif de soutien à la renaturation des milieux urbains.

Il s'agit de redonner une meilleure fonctionnalité aux écosystèmes et de créer des espaces de nature favorisant l'accueil et les déplacements de la biodiversité et participant à l'amélioration des conditions de vie en ville ou en milieu rural.

Entre septembre 2022 et juin 2023, la Région a soutenu 6 projets de désimperméabilisation et/ou de renaturation d'espaces publics, de cours d'école, sur le territoire des communes de Dijon (21), Besançon (21), Marsannay-la-Côte (21), Laives (71), Rigny (70) et Gray (70) pour un montant total de subventions de 502 700 €.

Désimperméabilisation de la cour d'école Brossolette

Désimperméabilisation et renaturation de la cour de l'école Brossolette, à Besançon (25) - subvention de 264 649,50 € sur un cout total du projet de 652 812 €. Les espaces bitumés ont été remplacés par des surfaces perméables et végétalisées, en lien étroit avec les enseignants, les parents d'élèves et les élèves. Cette opération exemplaire a pour objectifs de limiter le ruissellement des eaux de pluie et l'accumulation de chaleur des surfaces en bitume.

Vergers de sauvegarde et restauration du bocage et des paysages

La Région accompagne depuis de nombreuses années la création de vergers de sauvegarde qui favorisent la biodiversité et la pérennité d'espèces d'arbres fruitiers régionaux qui disparaissent au profit d'espèces plus communes.

Entre le 30 septembre 2022 et le 28 avril 2023, concernant les **vergers de sauvegarde**, 287 vergers ont été accompagnés et financés pour un total de 672 720 €.

Ces 287 dossiers représentent la replantation de :

- 4 474 arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers ...) ;
- 2 035 arbustes à petits fruits (groseilliers, framboisiers, cassis …) ;
- 10 854 ml de haies mellifères autour de ces nouveaux vergers ;
- 39 dossiers avec de la signalétique pédagogique d'accompagnement ;
- 52 ruches réimplantées ;
- 91 petits aménagements complémentaires (nichoirs, hôtels à insectes).

Belle fille de Salins

La Région poursuit son action en faveur de la plantation de haies et de bocages, éléments indispensables du paysage dans un contexte de changement climatique.

Entre juillet 2022 et juin 2023, ce sont près de 30 km de haies champêtres et bocagères qui ont été créées, 9 km d'alignements d'arbres (représentant 929 arbres distants 8-10 mètres entre chaque), 6 230 m² de bosquets et 116 arbres isolés en prairie et pâtures pour un total de 322 580 €.

Actions en faveur des pollinisateurs

Les pollinisateurs jouent un rôle clé dans la santé des écosystèmes et des espaces naturels et agricoles, mais ceux-ci sont aujourd'hui touchés de plein fouet par les pollutions et le changement climatique. En Bourgogne-Franche-Comté, on recense 3200 espèces de pollinisateurs, dont 330 espèces d'abeilles.

En 30 ans, les experts estiment que leur population s'est effondrée de 70 %. En corrélation avec le Plan national en faveur des insectes pollinisateurs 2021-2026 porté par l'Etat, la Région a lancé en 2022 un nouveau dispositif

pour lutter contre le déclin des insectes pollinisateurs, pour soutenir les actions de connaissance, de restauration de leurs habitats et de sensibilisation à leur préservation.

Entre novembre 2022 et juin 2023, la Région a soutenu 4 projets en faveur des insectes pollinisateurs (connaissance, exposition pédagogique…) portés par des associations pour un montant total de subventions de 74 444 €.

II. Préservation et restauration des milieux aquatiques

Les enjeux de cette politique régionale sont de contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau en restaurant les fonctionnalités de la trame bleue, dans un objectif de faciliter la résilience des milieux dans un contexte de changement climatique. Depuis l'adoption des lois NOTRe et MAPTAM, la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) est exercée par les EPCI et leur groupement. Le soutien de la Région aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques s'exerce au travers de sa compétence d'appui à l'aménagement durable du territoire et au titre de la Stratégie Régionale Biodiversité et du SRADDET.

Par ailleurs, la région est membre de l'EPTB Saône Doubs et de l'EPTB Loire.

Préservation et restauration de la trame bleue

La Région soutient les opérations visant à maintenir ou améliorer l'état écologique de la trame bleue, notamment les études et travaux permettant le rétablissement des continuités écologiques et la restauration des milieux, l'animation des contrats de rivières et des projets territoriaux de gestion de l'eau.

Entre juillet 2022 et juin 2023, 85 dossiers ont été instruits pour un montant de 734 970 € en fonctionnement et 722 228 € en investissement.

Réseau des gestionnaires de milieux aquatiques

La Région soutient l'animation du Réseau des gestionnaires des milieux aquatiques depuis sa création en 2009. Il a pour vocation de faciliter les échanges de pratiques entre les agents des collectivités agissant sur la gestion des milieux aquatiques, soit au niveau régional environ 150 agents dans 50 structures. Le réseau est animé par deux agents de l'EPTB Saône Doubs (pôle formation) à hauteur de 0,75 ETP. Les actions menées sont les suivantes : journées d'échanges ou visites, mise à jour d'un site internet, édition d'une newsletter technique et juridique. La gouvernance du réseau est composée de l'Agence de l'Eau RMC, la DREAL et la Région.

Revitalisation de la rivière Bienne dans le Jura

Politique de l'eau : financement de travaux du PNR du Haut Jura sur la Bienne pour éviter que la rivière ne soit capturée par une ancienne carrière alluvionnaire (à Lavancie et à Jeures) et entraine un abaissement généralisé du lit pouvant déstabiliser ponts et routes. Coût 1 million €

Evaluation de la politique « trame bleue »

Une évaluation a été réalisée par le Cabinet Planète Publique, sous le pilotage de la Direction Evaluation et performance (DEP) et a permis d'analyser la politique "trame bleue" mais aussi les autres politiques régionales ayant un lien ou impact sur la ressource en eau. Ces travaux ont permis de redémarrer les échanges entre

directions, de partager les enjeux et priorités sur les thèmes de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Ainsi, lors de ces travaux, les 5 axes suivants ont été identifiés :

- Axe 1 : préserver et restaurer les continuités écologiques aquatiques, les espaces alluviaux et humides ;
- Axe 2 : favoriser une gestion équilibrée de la ressource, lequel peut se décliner en sous-objectifs :
    - gérer les prélèvements et les consommations d'eau de manière économe,
    - favoriser le meilleur partage de la ressource en eau respectant la hiérarchie de ses usages,
    - accompagner la transformation des activités économiques (agriculture, tourisme, transport fluvial, hydroélectricité, industries…) ;
- Axe 3 : protéger et restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- Axe 4 : développer une nouvelle urbanisation ;
- Axe 5 : mobiliser les ressources alternatives à l'eau potable.

Ces 5 axes pourraient structurer la future politique régionale de l'eau : à la fois renforcer les actions existantes et intégrer les différentes dimensions -trame bleue, quantité, qualité, inondation et gouvernance- dans les politiques sectorielles : Agriculture/Forêt, Aménagement du territoire, Transition énergétique, Economie, Lycées, Tourisme, Transports/Mobilités, Formations.

Lancement de la Feuille de route régionale sur l'eau

Le principe d'élaboration d'une feuille de route régionale sur l'eau a été validée en Exécutif le 28 avril 2023. S'en est suivie une journée de lancement pour démarrer les travaux de réflexion : 10 directions et près de 25 agents ont participé à cette journée qui a permis d'échanger sur les enjeux, les priorités, les futurs désirables et comment avancer collectivement dans la bonne direction. Cette feuille de route sera complémentaire des travaux menés par la Région pour intégrer des éco-conditions élargies aux aides régionales.

Dijon le 21 juin 2023 : réunion avec 12 directions pour lancer les travaux de la feuille de route régionale sur l'eau : échanges et brainstorming sur les premières actions déjà mises en œuvre, les projets, les perspectives.

III. Education à l'environnement

La Région développe une politique volontariste d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui vise à sensibiliser le plus grand nombre de personnes aux enjeux environnementaux et à favoriser le débat public en faisant émerger une culture de la nature et de l'environnement. Cette politique se décline selon trois axes.

Les classes « environnement »

La jeune génération, des écoliers de primaire aux adolescents des lycées, est sensible aux changements d'ores et déjà perceptibles dans leur environnement proche. Les séjours « classes environnement » soutenus par la Région ont pour objectifs de favoriser l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets des établissements scolaires. Cela se traduit par le référencement de 34 centres d'hébergement, afin que des conditions soient respectées en termes d'encadrement, d'équipement, de sécurité et de pédagogie. Par ailleurs, la Région verse une aide forfaitaire de 45 € / élève pour un séjour d'au minimum 3 jours.

En 2022/2023, 8 513 élèves ont bénéficié du dispositif pour un montant total de 381 825 €.

Le soutien à des associations d'éducation à l'environnement

La Région apporte un soutien en fonctionnement à une dizaine d'associations environnementales pour la mise en œuvre de programmes d'actions annuels : GRAINE, URCPIE, FNE (plateau débats publics), Bourgogne Energies Renouvelables, Maison de l'environnement à Besançon, Pirouette Cacahuète, Art Danse. Ces structures associatives participent à la diffusion des connaissances sur l'environnement au plus près des habitants, dans le cadre d'évènements grand public, de stands lors de manifestations organisées par les collectivités, de formations, de ciné-débats, d'animations dans les espaces naturels protégés.

Le soutien financier aux manifestations et colloques

L'objectif de ce dispositif est d'informer et sensibiliser les habitants et habitantes de la région sur les enjeux liés à la transition écologique et encourager les changements de comportement. Les thématiques sont très variées : changement climatique, ressource en eau, biodiversité, alimentation et consommation responsables, réduction des déchets et économie circulaire. La Région soutient à hauteur de 1 500, 3 000 ou 6 000 € en fonction du rayonnement de la manifestation. Le budget de 40 000 € /an permet de soutenir une dizaine de manifestations.

Au total, 12 manifestations ont été soutenues : les rencontres des acteurs de l'EEDD (GRAINE), festival sur les prédateurs à Lons le Saunier, évènement de mobilisation des acteurs du Val de Saône « ça Saône » (EPTB Saône Doubs)…

IV. Prévention et gestion des déchets et déploiement de l'économie circulaire

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) voté en novembre 2019 est devenu le « volet déchets du SRADDET » au moment de l'adoption de ce dernier en 2020 ; ce plan fixe les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre d'ici 2025 et 2031 en termes de prévention, de production, de gestion des différents flux de déchets (déchets ménagers et assimilés DMA, déchets des activités économiques DAE, déchets du bâtiment et des travaux publics). Le PRPGD fixe les objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance des gisements par la mise en place d'un observatoire régional sur les déchets ;
- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 de 15 % en 2025 et de 20 % en 2031 et stabiliser les productions de déchets d'activité économique et de déchets inertes du BTP ;
- Valoriser en 2025 66 % des déchets non dangereux et 75 % des déchets du BTP ;
- Diviser par deux les capacités de stockage et les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010 ;
- Mettre en place des actions de prévention et de valorisation : réduction des déchets verts et du gaspillage, éco-conception, réparation, réemploi, éco-exemplarité, formation, sensibilisation, déploiement de la tarification incitative, extension des consignes de tri plastiques, lutte contre les décharges sauvages… ;
- Animer le territoire pour permettre la circulation des actions et pratiques.

Dans le domaine de l'économie circulaire, les objectifs du SRADDET ont été déclinés dans la Feuille de Route Economie Circulaire, adoptée le 25 juin 2020. Elle s'articule autour de 4 axes déclinés en 11 mesures et 44 actions :

- Créer les conditions pour diffuser l'économie circulaire en région ;
- Coopérer avec les territoires pour développer une économie circulaire territoriale et accroître les pratiques et la consommation responsable ;
- Engager l'économie régionale dans la sobriété des ressources et la production de biens durables ;
- Être exemplaire dans notre fonctionnement interne et au travers des politiques publiques.

Chaque habitant de la région produit en moyenne chaque année 542 kg de déchets, l'objectif à l'horizon 2031 étant de limiter ce volume à 448 kg par habitant et par an.

L'animation et le suivi du volet déchets du SRADDET conduit la Région à animer le réseau des acteurs déchets, notamment les collectivités et les entreprises privées en charge de la gestion des déchets, avec comme objectifs principaux : faire connaitre les orientations du PRPGD, développer la prévention et suivre l'avancement des

Programmes locaux de préventions des déchets ménagers et assimilées (PLPDMA) dans les territoires, diffuser les meilleures pratiques disponibles et les travaux de l'observatoire déchets. Il est coordonné avec les réseaux existants : ADEME (réseaux A3P, RT2E, EIT), ASCOMADE (biodéchets) et propose des réunions d'échanges, visites de terrain, formations, lettre d'information mensuelle.

En octobre 2022, 60 acteurs publics et privés des déchets ont été invités à partager leurs expériences sur les déchets verts. Le Forum Régional Déchets organisé le 9 mars 2023 a rassemblé environ 80 personnes.

Suivi des installations de traitement

La Région assure un suivi des installations de traitement des déchets : à travers l'enquête sur les flux (enquête ITOM lancée en juin 2023), via les échanges avec la DREAL dans le cadre de son instruction des demandes d'autorisation ou encore via les demandes particulières des territoires qui font évoluer leurs outils de traitement. Un travail particulier a été conduit sur les départements de l'Yonne et de la Saône et Loire où les capacités des ISDND (centres d'enfouissement) sont amenées à décroitre. La Région a par ailleurs été sollicitée par des exploitants d'installations situés dans les régions voisines pour avis sur la conformité de leur projet au SRADDET (5 projets).

Observatoire régional des déchets

L'objectif de cet observatoire est d'améliorer et structurer la connaissance des différents flux de déchets, de manière quantitative et qualitative (gisements, modes de traitements, pratiques), en vue notamment d'appuyer le pilotage du PRPGD et des politiques déchets territoriales. Cela se traduit principalement par :

- La réalisation d'enquêtes sur les différents flux de déchets : une enquête sur les flux DMA 2020 a été réalisée de juillet 2022 à janvier 2023 auprès de tous les EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers ; l'enquête sur l'ensemble des installations de traitement des déchets (centres de tri, usines d'incinération, installations de stockage, de compostage, de méthanisation, de maturation des mâchefers, TMB) a été lancée en juin 2023 ;
- L'analyse et le traitement de ces données est réalisé par ALTERRE BFC, et les résultats sont comparés aux objectifs fixés par le PRPGD.

En parallèle se sont poursuivis les travaux visant à doter la région d'un outil « DATA BFC » pour faciliter la collecte, le traitement et la valorisation des données déchets : l'outil a été finalisé début 2023 avec un lancement en juin de la 1ère enquête auprès des EPCI.

Accompagnement et soutien aux porteurs de projets

La région accompagne les projets visant la réduction, la valorisation des déchets et l'économie circulaire à travers deux dispositifs encadrés chacun par un règlement d'intervention :

- **L'Accélérateur à projets économie circulaire** : aux côtés de l'ADEME, la Région accompagne des porteurs public et privés sur des thématiques diverses : écologie industrielle et territoriale, éco-conception des biens ou services, économie de la fonctionnalité, réemploi / réparation / réutilisation, collecte et recyclage des DMA, valorisation et recyclage des déchets du BTP ;
- **L'Appel à projets « tri à la source des biodéchets »** destiné aux collectivités est conduit avec l'ADEME. Il vise à accompagner les collectivités sur la généralisation prévue par la loi AGEC au 31 décembre 2023. Sur la période juin 2022-juin 2023, la Région a soutenu financièrement 10 projets pour un montant de 414 445 €, dont un projet dans le cadre du PAIR (pour 58 316 €). Deux projets concernent une expérimentation de déploiement mixte (gestion de proximité et la collecte sélective) dans les territoires de Dijon Métropole et de la Communauté Urbaine de Creusot-Montceau.

Structuration de réseaux à l'échelle régionale par filière ou par thème

Afin de favoriser les coopérations et la diffusion de l'économie circulaire, la Région soutient financièrement et techniquement la mise en place et l'animation de différents réseaux spécialisés dont le but est de développer la

réduction, le réemploi, le tri et la valorisation des déchets. Ces réseaux sont animés par des associations : Synthax Erreur dans le 71 (développer le label « ORDI 3.E » visant le réemploi des déchets électriques et électroniques), La Bécane à Jules à Dijon (cycles), J'aime mes bouteilles dans le 39 (développement de la consigne des contenants en verre), Réseau national Vrac (développer la vente en vrac). L'ensemble de ces associations et réseaux sont fédérés au niveau régional au sein de l'Association Régionale des Acteurs du Réemploi (ARAR), dont la Région finance un programme d'actions sur 3 ans.

Par ailleurs, un soutien est apporté à l'ASOMADE pour déployer la charte régionale d'accueil des professionnels en déchetterie publique, cette charte évoluant en 2023 pour tenir compte du déploiement de la REP « bâtiment ».

Déchets du BTP : structuration d'un écosystème régional pour le réemploi et la valorisation

Les déchets du bâtiment et des travaux publics représentent 70 % des déchets produits chaque année en Bourgogne-Franche-Comté. En avril 2022, la région a lancé une démarche ambitieuse pour rassembler l'ensemble des acteurs (maitres d'ouvrage, fabricants, filières professionnelles des BTP, entreprises de gestion des déchets) et structurer un écosystème visant à favoriser le réemploi et le recyclage des déchets du BTP. La première phase de cette démarche (avril à décembre 2022) a établi un état de la réglementation, des outils et des travaux existants sur le sujet. La phase 2 démarrée en février 2023 consiste à réaliser des enquêtes sur les flux de déchets auprès de 4 catégories : les entreprises de démolition curage, les autres entreprises de bâtiment, les entreprises de TP, les installations de traitement des déchets du BTP.

Planification des déchets

Le principal travail a porté sur la modification du volet déchets du SRADDET, présenté pour information aux élus en AP le 29 juin 2023. En application de la Loi AGEC, 4 sujets ont été intégrés :

- Compatibilité du SRADDET avec les mesures du Plan National de Prévention des Déchets concernant les produits en plastique ;
- Introduction d'objectifs régionaux en matière d'élimination des déchets :
    - limiter l'enfouissement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à 10 % de la quantité de DMA produite d'ici 2035,
    - assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 ;
- Intégration en annexe de la synthèse des actions pour prévenir et traiter les abandons de déchets.

Deux éléments importants ont été introduits dans le SRADDET :

- Dans la règle 34 relative aux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) : un principe de dégressivité des capacités a été ajouté ainsi qu'une date commune de fin d'autorisation d'exploiter en 2038 ;
- La création d'une nouvelle règle sur le Combustible Solide de Récupération (CSR) et plus particulièrement sur les usines le préparant, avec une limitation des importations des déchets hors région à 10 % de la capacité de l'installation.

L'ensemble de ces dispositions seront effectives à l'approbation de la modification du SRADDET par le Préfet de région à l'issue des procédures réglementaires de consultation à mener courant 2024.

V. Les Parcs Naturels Régionaux

La Région Bourgogne-Franche-Comté est dotée de quatre Parcs Naturels Régionaux (PNR) qui ont été créés pour préserver et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Les PNR conçoivent et mènent des actions innovantes au bénéfice du territoire et de ses habitants. Au croisement de thématiques et de populations diverses, ces projets naissent grâce à une méthodologie et des valeurs

spécifiques qui leur permettent de : préserver les biens communs, faciliter le dialogue entre les acteurs, expérimenter, innover et essaimer, gérer la complexité et travailler sur le temps long.

La Région apporte un soutien majeur aux PNR, dont elle est le premier financeur. Elle les soutient dans leurs projets et la dynamique vertueuse qu'ils portent dans leur territoire, au bénéfice des habitants et des transitions.

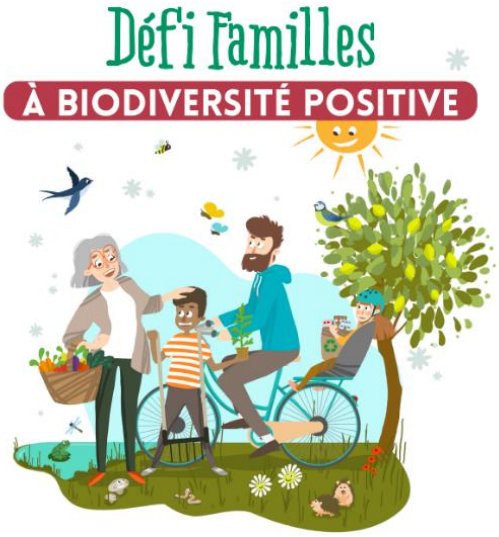

Cette année le projet **Défi « familles à biodiversité positive »** a été lancé. Il vise à accompagner des familles qui souhaitent réduire leur empreinte biodiversité dans leur quotidien, de manière ludique, en relevant des défis thématiques. Les changements de comportements et les actions réalisées font l'objet d'échanges de pratiques entre familles participantes pour faire essaimer les idées. Divers outils de communication sont également utilisés pour promouvoir leur engagement et valoriser leurs efforts (journaux, radios, télévisions locales…). A travers ce défi, les Parcs souhaitent faire prendre conscience à leurs habitants des services rendus par la biodiversité et préserver le patrimoine naturel de proximité.

Porté par le réseau des Parcs naturels régionaux de France, ce projet s'est progressivement déployé (de 2021 à 2023) dans 16 PNR, dont le PNR du Ballon des Vosges, sur le territoire régional. A l'issue de cette phase d'expérimentation, ce défi a vocation à être mis à disposition de toute structure (dans et hors PNR) souhaitant être animatrice à partir de 2024. Le projet est soutenu par l'Office français de la biodiversité, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par RTE (depuis 2023). La Région contribue quant à elle à hauteur de 5 000€, sur un total de 25 100 € en fonctionnement.

Par ailleurs, **la procédure de la révision de la charte du Parc naturel régional du Haut-Jura** a été engagée en octobre 2022. A travers ce processus, il s'agit pour le Parc, sous la responsabilité de la Région, d'établir un nouveau projet commun et concerté de territoire pour la montagne jurassienne et ses habitants. C'est ce projet qui permettra le renouvellement du label "Parc naturel régional" par l'État. La révision de la charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges a elle été engagée au printemps 2023 dans la même finalité.

LA REGION PARTICIPE A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS A TRAVERS SON FONCTIONNEMENT

I. Gestion des espaces verts

Conformément à la réglementation, la Région pratique une gestion responsable de ces espaces verts en supprimant le recours aux produits phytosanitaires et à travers des pratiques culturales moins consommatrices en eau, que ce soit dans les lycées ou dans les bâtiments administratifs.

La Région a également installé des hôtels à insectes, des lombricomposteurs et des ruches à Besançon. En avril 2022, de nouvelles ruches ont été installées sur le site de la MRI à Dijon.

Le nouveau bâtiment « accueil » de Châteauneuf est pourvu d'une toiture végétalisée avec 50 cm de terre végétale et des végétaux locaux nécessitant peu de ressources.

II. Le guide des écogestes

Dans le cadre de la mise en œuvre de son du Plan de Sobriété Energétique et de son action en matière de transition écologique et de développement durable, la Région s'engage à accompagner le personnel dans l'évolution des pratiques et des comportements en milieu professionnel, notamment par des actions de sensibilisation aux écogestes et d'accompagnement vers des pratiques plus vertueuses en matière de sobriété énergétique.

Ainsi, les 25 et 27 avril 2023, la Région a proposé à ses agents deux journées écogestes qui consistaient en un parcours pédagogique composé de stands d'animation et d'expositions en libre accès, sur les économies d'eau et d'énergie, les usages numériques, la prévention des déchets, l'éco-consommation, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Près de 150 agents ont participé à ces journées de sensibilisation.

Par ailleurs, de manière régulière, via le dispositif intranet de la Région, des conseils écogestes seront proposés aux agent·es à l'automne 2023 pour les encourager à mettre en œuvre dans leurs vies professionnelles comme personnelles, des petits gestes qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Conseils mobilité, réduction des consommations énergétiques, gestion des équipements numériques, réduction du gaspillage et gestion des déchets, recettes de produits ménagers maison : autant de thématiques diverses pour sensibiliser l'ensemble des agent·es.

III. Les semaines européennes du Développement Durable

Depuis 2018, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) de nombreuses activités sont proposées aux agent·es de la Région : visites, ateliers, webinaires, temps de rencontre et d'échanges ou défis pour :

- Mettre en lumière les politiques durables de la Région ;
- Sensibiliser à des pratiques plus durables pour le quotidien de chacun.

Cet évènement qui se déroule sur trois semaines est l'occasion de prendre conscience des enjeux actuels et de montrer qu'agir de manière durable est un moyen d'améliorer les conditions de vie, en découvrant d'autres pratiques, en testant d'autres méthodes de consommation, de déplacement, de vivre en ne laissant personne de côté.

En 2022, les activités proposées dans le cadre des SEDD qui ont eu lieu du 19 septembre au 7 octobre 2022 étaient ouvertes à tous les agents (siège et lycées) ainsi qu'aux élus régionaux.

Au total :
- 22 ateliers, visites ou sorties différentes proposées, ainsi qu'une journée écolycée pour les agents lycées et un challenge mobilité ;
- 280 participations effectives pour 215 personnes différentes ;
- 24 Directions représentées sur 27 ainsi que 6 « services » divers (SAF, Pôle, CESER, Cabinet).

En 2023, la Semaine Européenne du Développement Durable aura lieu du 18 septembre au 8 octobre.

#3 FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS

La Région a l'ambition de participer à l'épanouissement de tous les citoyens et toutes les citoyennes de Bourgogne-Franche-Comté, qu'il soit professionnel ou personnel. Cette volonté se traduit par des politiques régionales en faveur de l'ensemble des parcours de formation pour tous les publics : accompagnement à l'orientation tout au long de la vie, soutien au système d'apprentissage, appui à l'enseignement supérieur et à la recherche, développement de la formation pour les demandeurs d'emploi).

Au-delà des parcours de formation et professionnels, l'épanouissement d'une personne passe également par les possibilités qui s'offrent à elle pour des activités personnelles et de loisirs. Ainsi, la Région met en place des dispositifs de soutien à la vie associative, la jeunesse, le sport ou encore la culture, qui sont facteurs à la fois de cohésion sociale mais qui sont également un secteur économique à part entière.

Pour ses employés, la Région met en place un certain nombre de mesures favorisant l'évolution professionnelle et le bien-être au travail.

LA REGION ŒUVRE POUR L'EPANOUISSEMENT DE SES CITOYENS AU TRAVERS DE SES POLITIQUES

I. Orientation

Cadre de l'action de la Région en matière d'orientation

Depuis la loi du 5 mars 2014, la Région coordonne l'action des organismes chargés de l'orientation des actifs (demandeurs d'emploi et salariés). Elle a mis en œuvre « **le schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie 2017-2021** », construit avec les autorités académiques et les partenaires sociaux. Ce schéma fixe le cadre de déploiement d'un **Service public régional d'orientation tout au long de la vie (SPROTLV)** proposant un véritable continuum de l'orientation au collègue jusqu'à la fin de la carrière professionnelle. Trois principes structurent l'action de la Région :

- Le pilotage et la coordination des acteurs autour de valeurs communes et fédératrices ;
- La garantie de la qualité de l'offre de services sur chaque territoire ;
- La mise à disposition, pour chaque usager, des informations et outils nécessaires à ses démarches.

Le schéma prévisionnel de développement du SPROTLV 2017/2021 a fait l'objet d'un bilan dans la perspective de sa réécriture. Un premier temps d'état des lieux, d'identification des enjeux et des pistes de travail a été effectué au printemps 2022 et présenté au CREFOP en plénier le 18 mai 2022.

Aujourd'hui la Région a engagé les travaux de révision du **schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie** dans le cadre des réflexions visant à l'adoption d'un nouveau **CPRDFOP**. Ces deux documents seront adoptés en décembre 2023.

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » la Région s'est vu transférer une nouvelle compétence relative à la **découverte des métiers et à la connaissance des formations** qui y conduisent. C'est ce cadre que la Région propose un plan d'actions permettant d'amplifier l'information sur les métiers et les formations et son accessibilité notamment pour les publics scolaires, étudiants et apprentis.

Quatre ambitions « transversales » sont poursuivies :

- Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations ;

- Donner les mêmes chances à tous d'observer et d'expérimenter les métiers ;
- Faciliter l'accès à l'information ;
- Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels.

Et six enjeux opérationnels doivent répondre à ces ambitions :

- Consolider et développer des outils numériques ;
- Renouveler l'information sur les enseignements et professions ;
- Accompagner les acteurs de l'orientation, équipes éducatives et familles ;
- Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques ;
- Innover au niveau méthodologique ;
- Intégrer l'égalité Femmes - Hommes dans les pratiques d'orientation.

Un des grands enjeux de la fin d'année 2022 et de début 2023 a été de mieux valoriser l'offre de service en matière d'orientation pour la rendre plus accessible et utile aux publics. Pour ce faire diverses actions ont été menées.

Lancement d'une porte d'entrée régionale sur l'orientation avec le site : Explore demain

Explore demain est le site régional qui regroupe toutes les ressources pour l'orientation en Bourgogne-Franche-Comté. Né d'une volonté partagée de faire évoluer le portail Orientation Formation Emploi existant, le nouveau site régional dédié à l'orientation tout au long de la vie est un projet piloté par Emfor en partenariat avec la Région, la Dreets, les autorités académiques, l'Onisep, les universités.

Grâce à une méthodologie prenant en compte les besoins des utilisateurs (démarche UX design avec mise en place d'ateliers utilisateurs), le nouveau site doit faciliter les recherches sur l'orientation, donner l'envie de réfléchir, de découvrir, d'explorer et de rendre simple ce qui parait compliqué.

L'outil se veut dynamique et attractif et permet une entrée spécifique par cible (collégien, lycéen, étudiant, en activité, en alternance et en recherche d'emploi) afin de bénéficier d'un parcours personnalisé.

Le lancement du site s'est fait lors de l'évènement Explore les métiers les 15 et 16 mars 2023 et a rencontré un vif succès. La campagne de communication doit se poursuivre sur les prochains mois de l'année et en automne 2023 est prévue la mise en place d'ateliers pour avoir un retour sur les expériences des utilisateurs.

Explore Demain

www www.explore-demain.fr

www bourgogne.staging.jeune-et-stage.fr

Evénement fédérateur et immersif d'information sur les métiers : Explore les métiers

Explore les métiers s'est déroulé les 15 et 16 mars 2023 au Parc Exposition de Dijon. Organisée par la Région pour la première fois, cette manifestation de grande envergure a été ouverte à tous les publics en voie d'orientation. Dans le cadre de sa compétence orientation la Région a choisi de faire des sélections régionales des 47èmes Worldskills un évènement d'information métiers. Son objectif est de permettre au public de découvrir les métiers au travers des compétitions mais également de s'essayer à des ateliers de gestes professionnels.

« Explore les métiers » c'est une cinquantaine de métiers regroupés en 7 pôles : alimentation, automobile et engins, bâtiment et travaux publics, végétal, industrie, service, communication et numérique ; mais c'est aussi 400 jeunes compétiteurs qui ont assuré le « show » dans plus de 50 métiers !

Au total, 7 000 visiteurs qui sont venus sur deux jours pour découvrir les métiers, discuter avec les jeunes compétiteurs et les professionnels et échanger avec les acteurs de l'orientation.

https://www.bourgognefranchecomte.fr/explore-les-metiers

« Je filme le métier qui me plaît » : concours JFLMQMP

L'organisation du concours national « Je filme le métier qui me plait » et sa déclinaison régionale est soutenue par la Région via une subvention de 24 000 €.

Ce projet permet de :

- Valoriser des métiers et des formations en les contextualisant dans un territoire, voire dans une entreprise ou une filière ;
- Susciter l'envie ;
- Toucher les jeunes qui trouvent ici un moyen d'exprimer une forme d'attachement à leur territoire.

La cérémonie nationale du concours « Je filme le métier qui me plait », organisée le jeudi 25 mai 2023, au Grand Rex, a récompensé 7 vidéos émanant de candidats régionaux :

⇒ 1 clap d'or : « Tok-tok pour rebondir » Lycée professionnel Montciel de Lons-le-Saunier
⇒ 2 claps d'argent : « Un prof APA... c'est quoi ?! » Info Jeunes Bourbon-Lancy et « Logisticien tramway » Lycée Victor Hugo de Besançon
⇒ 4 claps de bronze : « Le métier de neurologue » Lycée Victor Hugo de Besançon, « Halte aux idées reçues » CFA du pays de Montbéliard, « Des petites mains pour du bon raisin ! » Mission Locale de Tonnerre Avallon, « Au-delà des apparences » Collège Roland Dorgelès de Longvic

Une cérémonie régionale organisée le 15 juin dans un cinéma dijonnais a permis de récompenser les meilleures productions régionales.

Les Assises régionales de l'orientation

La rencontre des acteurs du SPRO a pris la forme, en novembre 2022, d'Assises régionales du SPRO. Inscrite dans le contexte de réécriture du schéma prévisionnel de développement du Service public régional de l'orientation tout au long de la vie, cette rencontre a été l'occasion de revenir sur les cinq années de vie du schéma (SPROTLV) 2017-2021 et de travailler autour du sujet du rapport au travail.

Alternant moments en salle plénière et travail en groupes, cette journée a favorisé la réflexion et l'émergence d'idées novatrices grâce à une animation autour de la dynamique de groupe. Les professionnels de l'orientation présents ont pu se questionner sur 5 sujets :

- « Le travail, facteur de … » ;
- « Le rapport au travail et les conditions de vie » ;
- « Le rapport au travail et les générations » ;
- « Le rapport au travail et les recruteurs » ;
- « Le rapport au travail, une question de philosophie ».

Cette journée a été animée par Jérémy Lamri, auteur du livre « Digitaliser l'orientation professionnelle : les défis de l'accompagnement au XXIe siècle », dont les interventions sur les nouveaux enjeux de l'orientation professionnelle ont été riches d'enseignements, et par la compagnie Théâtre Management qui a apporté une touche de légèreté à cette journée studieuse en jouant des saynètes qui ont ponctué toutes les interventions de la journée.

II. Apprentissage

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a profondément modifié le « modèle économique » de l'apprentissage. La Région, auparavant actrice principale de l'apprentissage, s'est vu retirer une part de compétence.

Depuis 2020, le pilotage de l'apprentissage est assuré par les 11 opérateurs de compétences (OPCO), organismes constitués des branches professionnelles. Ils ont notamment pour missions principales de financer l'apprentissage via le coût contrat identifié pour chaque formation.

Désormais, les CFA ont toute latitude pour ouvrir librement une formation en apprentissage sur la base d'une simple déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE et d'une obligation de certification « Qualité ».

Dans un paysage de l'apprentissage complétement renouvelé depuis 2020, caractérisé principalement par l'assouplissement des modalités de création des CFA, les entrées et sorties d'apprentis tout au long de l'année et le financement des CFA à partir de coûts contrats via les Opérateurs de compétence, les enjeux pour la Région demeurent principalement de veiller à un aménagement du territoire équitable corrélé au développement économique et aux besoins de formation. Il s'agit pour la collectivité de :

- Veiller à un aménagement du territoire garantissant une offre de formation répartie sur toute la Région et adaptée aux besoins en compétences des différents bassins économiques et bassins de vie ;
- Soutenir les formations essentielles au tissu économique régional via la majoration des coûts contrat ;
- Accompagner les projets d'investissement des CFA afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des jeunes.

Ainsi, la Région peut contribuer au fonctionnement des CFA quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient. Dès lors, elle peut accorder des subventions aux CFA sous la forme d'abondement du coût contrat établi pour chaque formation.

La Région peut également verser des subventions en matière de dépenses d'investissement au CFA.

A ces fins, l'Etat, via France Compétences, attribue aux Régions une enveloppe annuelle d'investissement et une enveloppe pour le fonctionnement appelée « fonds de soutien aux CFA ».

Enfin, conformément à la loi LCAP et à la stratégie régionale pour l'apprentissage votée en avril 2020, il a été proposé la signature de Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) aux 11 Opérateurs de Compétences (OPCO) créés au 1er avril 2019.

Appel à projets « Apprentissage »

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et de développement économique, mais aussi afin de favoriser l'égalité d'accès à la formation via l'apprentissage et la réussite des apprentis, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé du lancement d'un appel à projets annuel à destination des CFA de la région.

Pour 2022, l'appel à projets comporte 3 volets distincts :

Volet 1 : Maintenir et développer les formations à faibles effectifs (moins de 8 apprentis), correspondant au maximum à un niveau BTS, et à enjeu sectoriel ou territorial.

L'appel à projets doit permettre ainsi de répondre à plusieurs problématiques, en soutenant :

- Les métiers en tension grâce à une formation adaptée au besoin en compétences ;
- Les formations qui intègrent de nouvelles compétences liées au développement durable ;
- Des formations répondant à une logique d'aménagement du territoire.

Volet 2 : Renforcer l'accompagnement pédagogique individualisé des apprentis en difficulté.

L'appel à projets vise à renforcer l'accompagnement des apprentis les plus fragiles, de manière à éviter les ruptures de formation et la démobilisation de certains jeunes face aux difficultés rencontrées.

Volet 3 : Valoriser les démarches éco-citoyennes des CFA.

L'appel à projets vise à soutenir des actions des centres de formation développant des pratiques éco-citoyennes tant en termes de pédagogies spécifiques ou innovantes, que d'actions mises en œuvre auprès des apprentis afin de valoriser des démarches environnementales et d'économie circulaire.

50 centres de formation d'apprentis ont répondu à l'appel à projets 2022 et ont pu recevoir une réponse positive, pour un montant total de 2 734 489,50 €.

En 2023, l'enjeu est de maîtriser l'investissement en faveur des CFA à travers l'élaboration d'un nouveau règlement d'intervention investissement plus fortement centré sur des critères de qualité énergétique adopté en cours d'année.

Un nouvel appel à projets apprentissage a été lancé autour de 3 axes : renforcer l'accompagnement pédagogique individualisé, valoriser les démarches environnementales des CFA et enfin valoriser les projets socio-culturels et démarches de citoyenneté à destination des apprentis. 43 centres de formation ont répondu à l'appel à projets et ont déposé 98 projets.

III. Développement et sécurisation des parcours

Le tissu économique régional est confronté à de profondes mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales qui ont des implications sur une multiplicité d'acteurs et de territoires.

Dans ce contexte, l'activité des entreprises et les parcours des salariés, et plus largement de tous les actifs, sont soumis à des évolutions majeures. Ces évolutions ont été fortement accélérées par la crise sanitaire et économique en 2020 et 2021. Mais ces évolutions ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel, elles sont également structurelles : vieillissement de la population active, inscription de plus en plus étroite de l'économie dans une économie ouverte fortement concurrentielle, révolution technologique et industrielle permanente en lien avec le développement du numérique et contraintes écologiques de plus en plus prégnantes.

Face à l'importance de ces enjeux, il est essentiel de mutualiser les moyens et les compétences pour anticiper au plus tôt ces mutations et les accompagner au mieux en construisant avec les partenaires concernés des réponses adaptées et coordonnées.

Cette politique volontariste de la Région contribue directement à la notion de développement durable à travers 3 axes :

- **L'accompagnement des transitions professionnelles des actifs :**
  - → Favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels des actifs par l'animation d'une politique régionale de développement de la VAE ;
  - → Favoriser les démarches de transmission des savoirs et des savoir-faire d'expérience au sein des entreprises ;
  - → Permettre à chaque actif de capitaliser l'ensemble des événements qui ponctuent son parcours professionnel et extra professionnel afin de soutenir ses démarches d'orientation, de mobilité professionnelle, de Validation des Acquis de l'Expérience...
- **Le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels :**
  - → Favoriser la formation des salariés les plus fragiles dont les salariés les moins qualifiés, dans une logique d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques ;
  - → Renforcer l'accès à l'emploi durable en accompagnant les contrats de professionnalisation à durée indéterminée ;
  - → Développer la promotion sociale des actifs.
- **L'accompagnement via le levier formation du développement économique régional :**
  - → Favoriser le déploiement des politiques prioritaires de la Région par un appui à la formation des acteurs de ces politiques ;
  - → Soutenir, par la formation des salariés, les projets porteurs d'emploi de création et de développement d'entreprises ;
  - → Accompagner les mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les filières et les territoires ;
  - → Soutenir les initiatives territoriales de réponses aux enjeux de compétences professionnelles (GPECT…).

Service public de la VAE

La fin de l'année 2022 a été marquée par l'adoption de la loi du 17 novembre 2022 « portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail ». Elle acte la création **d'un service public de la VAE** pour orienter et accompagner les candidats et rendre la VAE plus attractive et accessible à tous, notamment aux personnes les moins qualifiées.

Une veille active sur cette réforme de la VAE est donc en cours et la Région entend poursuivre la coordination de l'ensemble des acteurs de la VAE dans le cadre des marchés VAE pour une efficacité collective au service des bénéficiaires.

Evolution du dispositif d'AREFE

Un travail de refonte du dispositif d'appui régional à la formation des entreprises (AREFE) a été engagé au second semestre 2022 pour répondre à 3 objectifs :

- Rendre plus lisible les dispositifs en faveur de la formation des salariés ;
- Rendre plus pertinente l'action régionale dans un contexte de tensions fortes sur le marché du travail ;
- Être plus réactif face aux besoins des entreprises et des salariés.

Ainsi, l'intervention régionale est revue en 2023 afin de la rendre plus compréhensible et plus souple dans un contexte économique très instable alors que les dispositifs exceptionnels d'accompagnement par l'Etat de la crise sanitaire via le levier formation prennent fin. Les différents règlements d'intervention en faveur de la formation des salariés sont abrogés et remplacés par un seul règlement qui se veut plus souple dans sa mise en œuvre et mieux adapté aux enjeux actuels de tensions sur le marché du travail.

Basé sur les besoins actuels recensés des entreprises dans un souci d'accompagnement du développement économique, ce règlement d'intervention (RI) répond à 2 enjeux cumulables :

- Une réponse-formation à la pénurie de main d'œuvre et/aux difficultés de recrutement ;
- Une réponse-formation aux transformations et mutations sectorielles ou géographies avec deux objectifs poursuivis : la sécurisation des salariés et le développement / maintien de l'activité de l'entreprise.

Il a été proposé d'afficher la volonté de la Région de soutenir au travers de ce nouveau RI, les transformations numériques ou écologiques et énergétiques. Le nouveau RI a été proposé au vote des élus pour la commission permanente du 7 juillet 2023.

Il est prévu de mettre en œuvre en 2024 un appel à projet qui ferait appel à l'intelligence des territoires et à des initiatives locales pour expérimenter des actions de développement de compétences sur des thématiques peu explorées à ce jour.

IV. La formation professionnelle des demandeurs d'emploi

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est une compétence obligatoire forte des Régions depuis les Lois de 1983.

La politique régionale de formation des demandeurs d'emploi joue un rôle crucial dans l'économie et l'emploi du territoire, pour permettre de réduire le chômage tout en permettant aux employeurs de recruter du personnel qualifié, en fort partenariat avec Pôle emploi.

Complémentaire à la carte des formations initiales et aux plans de formation des salariés, la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi dont notamment le Service régional public de formations, s'inscrit stratégiquement dans une triple priorité :

- L'offre régionale de formations doit viser les publics les plus vulnérables (peu qualifiés, bénéficiaires du RSA, Travailleurs Handicapés, séniors, jeunes invisibles…), pour qu'ils puissent accéder à un premier niveau de qualification permettant un retour à l'emploi durable ;

- L'offre régionale de formation doit s'adapter en contenu et en volume, aux besoins en compétences et en emploi des différents employeurs et secteurs d'activité, en relevant d'une part le défi des mutations économiques, numériques, énergétiques et environnementales en les transformant en opportunité de développement via la formation. Et d'autre part, en en ciblant prioritairement les métiers en tension et les secteurs d'avenir ;
- L'offre régionale de formation doit s'adapter aux projets et besoins des territoires pour accompagner leur déploiement.

La prise en charge des coûts de formation est assurée intégralement par la Région sur les formations qu'elles financent, une rémunération est également octroyée pour les personnes n'ayant plus de droits ouverts à Pôle emploi.

Expérimentation d'un module de sensibilisation « Hydrogène »

La Région a adopté une première feuille de route « Hydrogène » le 15 novembre 2019 avec des ambitions qui ont été complétées par l'Assemblée plénière des 25 et 26 juin 2020 avec des modalités spécifiques d'intervention post-confinement pour la filière hydrogène.

L'ambition n°3 de la feuille de route est de « développer l'innovation et la formation ».

A la suite de la publication par France Hydrogène d'un livre blanc sur les compétences-métiers de la filière Hydrogène et en interrogeant les acteurs locaux et les entreprises, Emfor a publié fin 2021 une étude recensant les besoins de formations pour les années à venir.

Les entreprises confirment majoritairement des besoins de colorations spécifiques de métiers industriels existants, qui sont souvent déjà en tension (maintenance par exemple).

En cohérence avec les axes du PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences), la Région a recensé les formations, à destination de demandeurs d'emploi potentiellement impactés par le développement de l'hydrogène, dans les différents secteurs.

57 actions du programme qualifiant 2023 correspondent à des métiers identifiés par France Hydrogène et l'étude d'Emfor, comme des métiers cibles pour le développement de cette filière.

Afin d'apporter dès que possible cette coloration aux demandeurs d'emploi en formation, mais aussi de sensibiliser les organismes de formation, une action en deux volets est mise en œuvre :

- Mise en place d'un module de formation depuis le 1er janvier 2023 à distance ATEX (Atmosphère explosive) à destination de l'ensemble des demandeurs d'emplois en formation sur les métiers potentiellement impactés par le développement de l'hydrogène ;
- Une démarche de sensibilisation auprès des organismes de formations, sur le développement de cette filière hydrogène, par la mise en place d'actions de professionnalisation.

De janvier à mai 2023, 114 inscrits sur le module depuis son lancement avec un 90 % de taux de réussite.

Pour en savoir plus sur le module hydrogène

Intégration d'un module de sensibilisation obligatoire au développement durable au sein de l'ensemble des formations qualifiantes

Conformément au cahier des charges des programmes, l'ensemble des formations financées par la Région intègrent dans leurs contenus, des temps d'information et de sensibilisation au développement durable, à l'éco-citoyenneté et plus spécifiquement aux écogestes.

En 2022, 565 actions de formations qualifiantes se sont ouvertes dans toute la région, au sein desquelles 6 756 personnes se sont formées à un métier et ont bénéficié de ce module.

Déploiement des aides régionales aux stagiaires de la formation professionnelle

Les stagiaires de la formation professionnelle inscrits sur une action de formation prise en charge par la Région peuvent également bénéficier d'une rémunération et prétendre à des aides financières pour le transport et l'hébergement selon certaines conditions, dans le cadre de la réglementation Code du travail.

Depuis 2019, la Région a mis en place de fortes mesures d'aides régionales complémentaires à la rémunération pour les stagiaires entrant sur les formations régionales, en actionnant simultanément les trois leviers suivants :

- Hausse significative des barèmes de rémunération (Illustration pour un mineur primo demandeur d'emploi 16-18 ans : 130 € → 455 € / mois) ;
- Triplement des aides à la mobilité pour les stagiaires rémunérés par la Région, qui passent de 33 € à 99 € par mois au-delà de 15 km par trajet ;
- La mise en place d'une aide forfaitaire de 200 € à l'entrée en formation pour tous les stagiaires afin de permettre le financement de nouveaux frais liés à l'entrée en formation (notamment déplacement, garde d'enfants, achats de matériels…) et afin de prévenir toute rupture due au versement tardif de la rémunération.

Incité par cette expérimentation portée par la Région et à travers la communication des 1ers résultats de l'évaluation qui a été spécifiquement réalisé sur ce dispositif, l'Etat a pris la décision de revaloriser, depuis le 1er mai 2021, les barèmes nationaux de rémunération des stagiaires, inchangés depuis 20 ans.

Témoignages et illustrations

Plan Spécifique BTP (Bâtiment Travaux Publics)

Courant 2018, la Région a été amenée à poser et à développer un cadre d'intervention renouvelé, renforcé et adapté aux besoins du secteur BTP, du fait de plusieurs facteurs et grands défis :

- Répondre aux priorités de la Stratégie de mandat 2016 en matière de transition énergétique ;
- Préparer les futurs salariés aux compétences attendues pour les activités du secteur BTP et satisfaire les exigences des normes RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- Relever les nouveaux enjeux posés par le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC).

Ce nouveau programme très innovant et ambitieux résulte d'une dynamique de concertation et d'une validation sur son nouveau contenu de la part de l'ensemble des acteurs et en particulier des représentants d'employeurs.

Construit par filière et par blocs de compétences, il inclut dans des parcours qui se construisent à la carte des « incontournables » pour les stagiaires, particulièrement des modules liés à la transition énergétique donnant lieu à des certifications attendues par les professionnels (RGE). La dimension numérique des métiers est également systématiquement abordée.

Six filières sont proposées (travaux publics, construction traditionnelle, couverture/construction bois, aménagements/finitions, électricité/domotique, sanitaire et thermique) regroupant 20 métiers dont 18 dans la construction bâtimentaire.

La mise en place de ce marché innovant répond donc à des attendus très forts de la Région quant à la mise en œuvre de modules transition énergétique dans la formation. C'est ainsi que la Région s'appuie sur un partenariat fort avec le Pôle Energie et l'ADEME, parties prenantes du pilotage du projet aux côtés de la FFB, CAPEB, FRTP, Constructys, DREETS.

En 2022, 815 entrées en formation ont été recensées.

Nouveau programme de formations 2024

Les nouvelles formations achetées intègrent les objectifs du SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables). Cela se traduira par :

- L'achat de formations spécifiques liées aux enjeux de transition écologique ;
- L'intégration de contenus liées aux à la transition environnementale, au sein même des formations régionales (via des modules hydrogène /sensibilisation au développement durable, aux écogestes ;

organisation en chantiers éco-responsables ; recours à l'utilisation de produits d'entretien éco labélisés dans les formations…) ;
- Un volet axé sur la sobriété numérique. Ainsi, le contenu de chaque formation régionale devra tenir compte de la dimension digitale et éco-digitale du métier ciblé ;
- Les bases d'une culture numérique seront également intégrées tout au long de la formation pour tous les stagiaires, quelle que soit la formation suivie ;
- Cette culture numérique prévoit de traiter, notamment en fonction des spécialités des formations, les éléments suivants : les impacts environnementaux du numérique et les enjeux globaux d'un numérique écoresponsable en s'appuyant sur les travaux de la mission interministérielle numérique écoresponsable (MiNumEco).

De plus, conformément au cahier des charges des programmes, l'ensemble des formations financées par la Région doivent intégrer dans leurs contenus, des temps d'information et de sensibilisation à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

En 2022, on dénombrait plus de 15 000 entrées en formation intégrant cette sensibilisation.

V. L'enseignement supérieur, la recherche et les formations sanitaires et sociales

La Région conduit une politique volontariste d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI), les compétences prévues par la loi portant sur le chef de filât de l'intervention des collectivités territoriales et la coordination des initiatives régionales de culture scientifique, régionale et industrielle (CSTI). Le développement et l'attractivité des treize campus universitaires que compte la région peut s'appuyer sur Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) pour structurer le territoire, le rendre plus attractif et compétitif, et mieux faire connaître la science auprès du grand public. L'intervention régionale, qui se décline à partir du **Schéma Régional de l'ESRI (SRESRI) BFC 2019-2021** (en cours de renouvellement), se compose des piliers suivants :

- La structuration du territoire : accompagnement des missions fédératrices d'UBFC, en particulier les volets recherche des « Graduate Schools » permettant une fertilisation croisée des thématiques de recherche dans un continuum formation /recherche / innovation particulièrement impactant pour le site BFC ;
- L'enseignement supérieur : constructions / rénovations / extensions de bâtiments universitaires (dont des logements étudiants) avec un focus sur la performance énergétique, et qualité de la vie étudiante / réussite des études dans une logique d'égalité des chances ;
- La mobilité internationale des jeunes, quelle que soient leur situation et le diplôme obtenu ;
- La recherche publique : son excellence, l'émergence de projets interdisciplinaires, le capital humain nécessaire, la notoriété internationale (colloques scientifiques, mobilité des chercheurs), les plateformes technologiques et la constitution de nouvelles équipes ;
- La valorisation de cette recherche : au bénéfice de la sphère socio-économique, en particulier les PME régionales (le transfert de technologie) et auprès du grand public dont les scolaires et les jeunes (la CSTI).

L'intervention régionale de droit commun dans le champ des formations sanitaires et sociales (FSS) est définie par un **Schéma Régional des FSS** (SRFSS) qui est ancré au sein du **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles** (CPRDFOP) qui sera voté fin 2023. Il offre un cadre d'intervention pour proposer des formations accessibles à tous, complémentaires et adaptées aux territoires et aux besoins en personnels qualifiés sur tout le territoire, fixant les orientations pluriannuelles et les priorités régionales. La Région dispose depuis la loi du 13 août 2004 d'une responsabilité majeure en matière de formation paramédicale, de sage-femme et de travailleur social. Elle autorise ou agrée les instituts, les filières et les directeurs, répartit les quotas de formation par institut, prend en charge leurs coûts de fonctionnement et attribue les bourses sanitaires et sociales. Enfin, elle peut, le cas échéant, participer également au financement des équipements et des investissements des instituts autorisés et agréés.

Enseignement supérieur et mobilité internationale

Les objectifs de la politique de l'enseignement supérieur et mobilité internationale sont :

- Améliorer la performance énergétique du bâti universitaire pour contribuer aux enjeux de lutte contre le changement climatique, en s'appuyant sur les CPER, les contrats de développement métropolitain, le PAIR et les fonds européens ;
- Améliorer les conditions de vie des étudiant·es et de réussite des études, en favorisant l'acquisition d'équipements pédagogiques et numériques ou en encourageant les initiatives individuelles et associatives dans une logique d'égalité des chances ;
- Favoriser l'ouverture au monde, l'adaptabilité, les compétences linguistiques/professionnelles, ainsi que l'insertion professionnelle des lycéens, apprentis, étudiants et jeunes demandeurs d'emploi, au travers de bourses de mobilité internationale.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'année 2022-2023 a été marquée par :

- Une dynamique partenariale menée de concert avec le rectorat et mise en œuvre avec les maîtrises d'ouvrage et les collectivités, sous la forme d'un « CPER tour », du **volet enseignement supérieur du CPER 2021-2027**, avec pour objectif de suivre de manière optimale et anticipée les programmations et les travaux à venir, de même que les écarts budgétaires d'ordre conjoncturel escomptés
- **L'aménagement des campus territoriaux de l'uB (CPER)** (500 000 €), projet concernant les campus délocalisés de l'uB (Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers), avec un objectif de plus grande attractivité et d'égalité de traitement entre les étudiants, en rénovant les espaces extérieurs et en repensant les flux de circulation et les aménagements à proximité des bâtiments ;
- **Un appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques »**, avec 2 projets en lien avec le DD (73 987 €) :
    - Hybridation d'énergies renouvelables virtualisées pour l'enseignement (HERVE) – 58 967 € - uB ;
    - Maquettes pédagogiques pour la formation sur l'hydrogène-énergie – 15 020 € - UTBM ;
- Une contribution active, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, aux travaux du **STVE (schéma territorial de la vie étudiante)** porté par UBFC en étroite proximité avec le CROUS BFC, avec un soutien régional à hauteur de 109 200 € sur un coût global de 157 000 € (mission d'un cabinet-conseil et organisation / animation d'assises de la VE). Ce document-cadre a vocation à être annexé en 2024 au futur contrat de site d'UBFC. Son objectif est de proposer une offre de services de qualité et adaptée à chacun des sites universitaires, dans une logique d'égalité des chances. Il est aussi de contribuer à lutter contre la précarité grandissante des étudiantes et étudiants. Les temps forts mi-2022 – mi-2023 ont été les suivants : une grande enquête « Vie(s) étudiant.e.s en région Bourgogne-Franche-Comté » relayée auprès des 80 000 étudiants que compte la région, ainsi que des assises de la vie étudiante organisées sur 5 sites (Besançon, Dijon, NFC, Le Creusot, Nevers).

Sur le volet mobilité internationale des jeunes, en 2022-2023 ce sont :

- 1 894 étudiants et apprentis post-bac, 216 lycéens et apprentis infra-bac, 72 jeunes demandeurs d'emploi bénéficiaires ;
- Des mobilités vers tous les continents :

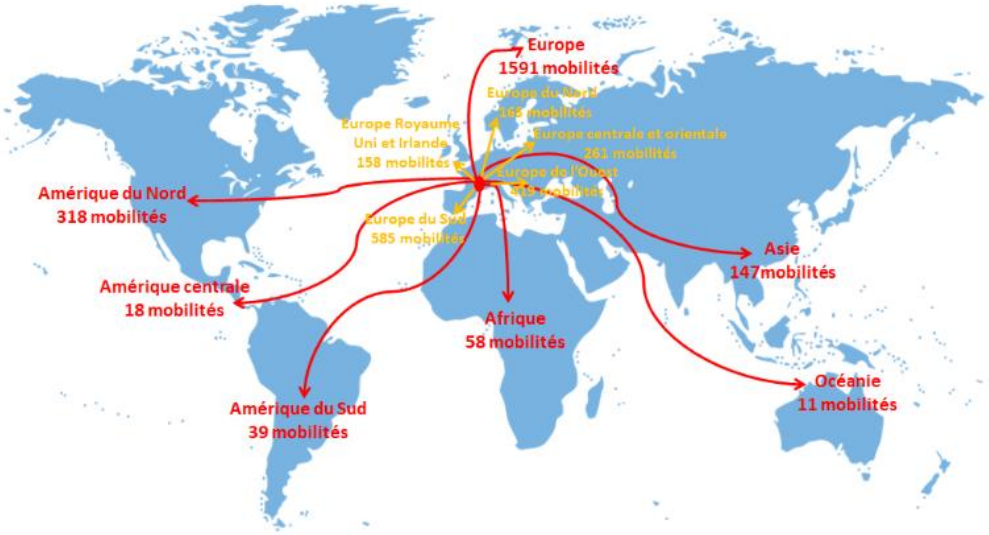

Recherche et valorisation

Les objectifs de la politique de recherche et valorisation sont les suivants :

- Renforcement du soutien à la dynamique de structuration régionale des acteurs de l'ESRI BFC menée par UBFC, matérialisé par un budget total 6 M€ consacrés en 2022 aux 3 « Graduate Schools » (GS) EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI, via un dispositif régional dédié ;
- Soutien aux projets ancrés au sein des dispositifs Envergure et Amorçage, au capital humain et aux équipements technologiques, ainsi qu'aux actions internationales (colloques scientifiques et mobilité des chercheurs) ;
- Encouragement de l'émergence et du développement d'entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire régional, en soutenant les projets de l'incubateur régional DECA-BFC et de FC'INNOV, de même qu'un parcours ICE (Itinéraire chercheur entrepreneur) combinant une thèse ou un post-doctorat et une formation à l'entrepreneuriat / management, ou encore en abondant le volet laboratoires du FRI BFC ;
- Promotion de la CSTI : sensibilisation des citoyens bourguignon-franc-comtois aux enjeux de la science, aux atouts régionaux en la matière et au potentiel des filières scientifiques en termes de carrière, d'insertion professionnelle et de diversité et qualité des métiers.

1ère année de mise en œuvre du dispositif régional « structuration de la recherche BFC » :

La Région a accompagné le volet recherche des 3 « Graduate Schools » EIPHI, TRANSBIO, INTHERAPI :

- Plus de 1,8 M€ alloués à des projets de recherche dans le domaine de la TE, dont 473 300 € sur l'hydrogène et 4 500 € sur le climat. Dispositifs mobilisés : GS EIPHI, colloques scientifiques internationaux et mobilité internationale de chercheurs ;
- 2 079 000 € attribués au volet recherche de la GS TRANSBIO dont l'axe thématique concerne :
    - L'innovation, santé et remédiation dans le cadre des changements mondiaux ;
    - Comprendre et prévoir les impacts anthropiques sur les écosystèmes et la biodiversité ;
    - L'utilisation durable des ressources dans les systèmes agroalimentaires ;
    - Les stratégies sociales, économiques et politiques pour des territoires durables.

Transfert de technologie : 155 000 € octroyés pour une thèse et un post-doctorat au titre du projet nord-franc-comtois « Territoire d'innovation » dans le domaine de l'hydrogène-énergie, et qui regroupe 34 partenaires : collectivités, industriels, acteurs du développement territorial, et forces académiques et scientifiques (en particulier le laboratoire FEMTO-ST avec aujourd'hui plus de 100 chercheurs mobilisés)

En 2022-2023 :

- EIPHI : 1 236 952 € à UBFC pour 5 projets en lien avec la TE (PIM'S, MIIB, TEDDhy, ProdHyg, DETECTBIOMAIR-H2), les 3 derniers intervenant dans le champ l'hydrogène (473 300 €)
- TRANSBIO : 697 328 € à UBFC pour 4 projets en lien avec la TE (PESTICLIM, RUTaf, Envie-Cities, PANAMO2 : 422 328 €) et 2 avec la biodiversité (COSMIC, PPG3 : 275 000 €)

Forum des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle :

Depuis quelques années, on ne se rend plus au musée pour visiter une exposition. Non. On vient pour assister à un spectacle. On vient voir une scénographie. On vient pour toucher, pour voir, pour sentir. Pour vivre une expérience. Les guides-conférenciers se sont transformés en médiateurs culturels. Ils ne parlent plus uniquement à des érudits. Mais à tout le monde. Aux familles, aux enfants. Ce n'est plus tout à fait le même métier … Alors ils s'adaptent. Dans tous les domaines. Y compris ceux chargés de diffuser la culture scientifique et industrielle. Ils sont chercheurs dans des laboratoires, animateurs dans des associations, guides dans des parcs naturels, facilitateurs culturels dans des musées …

Depuis 2019, la Région les réunit chaque année à l'occasion du forum sur la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI). L'édition 2022 s'est déroulée jeudi 10 novembre, au Muséoparc Alesia à Alize-Sainte-Reine (21) autour du thème « Les savoirs entrent en scène » et l'édition 2023 s'est tenu le 15 juin 2023 aux Salins d'Arc-et-Senans sur le thème « Explorer les possibles : la médiation scientifique et culturelle face aux défis de notre époque » (urgence climatique, numérique, engagement citoyen).

www 4ème forum // 5ème forum

En 2022-2023, le soutien de la Région aux volets recherche et valorisation s'est traduit par les projets suivants :

- Dispositif **ANER (accompagnement de nouvelles équipes de recherche)**, avec le projet PROMESSE (préservation et restauration des sols et de leurs services écosystémiques en contexte d'expansion urbaine) lié à la biodiversité – 99 257 € - INRAE
- Dispositif **AAP Plateformes** : plateforme PETRIIV (Plateforme Technologique de Recherche et Innovation pour l'Immersion Virtuelle) – projet SiversAM (simulation de conduite immersive et réalité virtuelle) – 139 050 € - Arts et Métiers Cluny
- 4 **colloques scientifiques internationaux** (15 500 €), dans les champs de la transition écologique, de l'hydrogène et du climat : « PatMATE » : Patrimoine et matériaux anciens au regard de la transition écologique – 5 000 € - UTBM // PPCC - Workshop international hydrogène-énergie- 4 000 € - uB // Hydrogen Summer School 2022 : 9ème Ecole d'Eté Internationale et Pluridisciplinaire sur l'hydrogène intitulée « Materials and processes for hydrogen components - 2 000 € - UFC // IRP Forêts froides : rencontre annuelle du laboratoire international de recherche sur les forêts froides– 4 500 € - UFC
- **Transfert de technologie** : 155 000 € pour le recrutement d'un·e doctorant·e et d'un·e post-doctorant·e pour le projet « Territoire d'innovation » dans le champ de l'hydrogène-énergie
- SAPS : projet labellisé par le MESR de structuration, aux côtés d'UBFC et du Centre de CSTI de BFC « Le Pavillon des Sciences », des relations sciences–société (soutien régional : 150 K€), avec 3 axes de travail :
  1) La formation des personnels de recherche et l'accompagnement de projets Sciences-Société
  2) Le renforcement des actions sur le territoire régional
  3) Le développement du réseau académique des sciences avec et pour la société
- 2 éditions du Forum régional CSTI en novembre 2022 et juin 2023

Formations sanitaires et sociales

Les objectifs de la politique formation sanitaires et sociales sont :

- Evolution de l'offre de formation (études et stages) en lien avec les besoins des territoires, des employeurs et de la population ;

- Attribution de bourses sur critères sociaux pour les étudiants et étudiantes dans ces filières ;
- Prise en charge des demandeurs d'emploi inscrits dans une formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnant éducatif et social et d'ambulancier, notamment au travers du PRIC ;
- Information sur les métiers, les écoles / instituts et la qualité des infrastructures, pour donner envie de se former dans ces filières, en particulier sur les formations en tension ;
- Soutien volontariste aux projets d'investissement : constructions / rénovations / extensions de bâtiments de formation, équipements (innovations pédagogiques / technologiques, mobiliers, autres matériels) pour la formation, accessibilité aux PMR ;
- Contribuer à l'universitarisation des FSS et améliorer l'accès des étudiants dans ces filières, quel que soit la localisation du lieu de formation, aux services proposés par les universités.

Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) :

Les travaux liés au **Schéma régional des formations sanitaires et sociales** (SRFSS) ont été engagé en 2023, dans le cadre de l'élaboration du CPRDFOP, qui fixe les grandes orientations en matière de structuration de l'offre de formation, en lien avec les besoins du territoire régional. Il a aussi pour enjeu de répondre aux besoins de santé et de cohésion sociale.

Le SRFSS permet de :

- Définir l'offre des formations sanitaires et sociales dans une logique de réponse aux besoins en emploi dans les territoires ;
- Répondre aux enjeux de l'universitarisation et de l'intégration des formations sanitaires et sociales au sein des universités ;
- D'adapter l'appareil de formation aux activités de demain et à l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles (innovation, développement de formations hybrides et simulation en santé).

Pour ce faire, la Région souhaite structurer sa démarche autour de deux principes :

- Ancrer ce schéma dans une stratégie régionale pluriannuelle concertée entre la Région et les services de l'État, les autorités académiques, les partenaires sociaux sur l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi (Srefop) ;
- Compléter la concertation développée pour la stratégie régionale par une démarche avec les acteurs propres à ce secteur :
    - Les OPCO ;
    - Les branches ;
    - Les départements ;
    - Les universités et les instituts de formations.

Ces consultations ont pour objectifs :

- de partager les données notamment statistiques, de conforter les diagnostics ;
- de recueillir la perception des partenaires et de partager les éléments de diagnostic ;
- de faire émerger des perspectives et propositions concrètes et partagées.

Entre mi-2022 et mi-2023, les actions de la Région ont été marquées par :

- Un travail coopératif dans le cadre de Régions de France et avec l'Etat au titre du **Ségur de la santé** :
    - Avenant de prolongation à la convention de financement des places de formation supplémentaires ouvertes dans le cadre du Ségur de la Santé voté lors de la CP d'octobre pour les fins de cohortes infirmiers engagées (2023 et 2024) ;
    - Convention de financement conclue avec l'Etat pour le transfert des crédits liés à la revalorisation salariale des personnels hospitaliers en poste dans les IFSI de BFC et de certaines catégories de formateurs des instituts de formation de la Croix rouge (aide-soignant, infirmier, auxiliaire de puériculture, infirmiers spécialisés, cadre de santé) ;
- Une aide de solidarité exceptionnelle aux boursiers des FSS, en déclinaison de la loi du 16 août 2022 pour la protection du pouvoir d'achat (100 € + 50 € par enfant du boursier) ;
- L'universitarisation de la formation de masso-kinésithérapeute de l'IFMS de l'HNFC, dans le cadre d'une expérimentation validée par le MESR, au sein du département des sciences de la rééducation de l'UFC créé en février 2022 ;

- La promotion des écoles et instituts dispensant des FSS, en lien avec l'attractivité des métiers du sanitaire et social, avec la réalisation d'une série de powtoons et vidéos en lien avec EMFOR et la DCRC, destinés d'une part à promouvoir les métiers des FSS, en particulier ceux en tension et souffrant de représentations négatives et d'autre part, à mettre en avant tout l'intérêt que constitue une formation au sein d'un des instituts ou d'une des écoles de la région.

Chiffres clefs montrant l'évolution dans le temps :

- 725 places de formation des demandeurs d'emploi financées
- Soutien régional aux écoles et instituts bénéficiant à 7 730 apprenants en formation paramédicale et de sage-femme et 1 916 apprenants en formation relevant du travail social
- 793 apprentis accompagnés par la Région (459 en formation paramédicale et de sage-femme et 334 relevant du travail social)
- 1 959 bourses attribuées dans le secteur paramédical et maïeutique et 326 dans le social

VI. Le numérique au profit de la formation

La loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 (dite loi Peillon) a inscrit le numérique comme un puissant levier d'action pour transformer l'école et privilégier la réussite éducative de tous les élèves. Il doit permettre l'émergence de nouvelles pratiques au service des élèves et des enseignants.

Les dispositions de cette loi ont également confié aux collectivités, aux côtés de l'Etat, une responsabilité qui est essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique à l'école.

Dans ce cadre et en lien avec ses orientations politiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis plusieurs années une politique globale de développement des outils numériques aux côtés des lycées, intégrant les ODD.

L'ambition principale de la Région dans ce domaine est de contribuer à accroître, dans les meilleures conditions de durabilité, les usages éducatifs du numérique dans les établissements et d'accompagner les communautés éducatives dans cette évolution.

Fourniture de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT-BFC, un espace commun en région

ECLAT-BFC est la nouvelle plateforme ENT **(Environnement Numérique de Travail)** initiée par la Région et commune aux écoles, collèges et lycées en Bourgogne-Franche-Comté. De nombreux services particulièrement pédagogiques sont fournis.

La Région finance la mise à disposition de l'ENT à tous les lycées publics du territoire ainsi que l'augmentation des capacités techniques de la plateforme pour répondre aux besoins des usagers.

Le déploiement d'un espace numérique de travail permet de réduire la consommation de papier et d'énergie en favorisant l'utilisation de supports numériques pour les cours, les devoirs, les évaluations, etc. Ensuite, il facilite l'accès aux ressources numériques sur des thématiques liées au développement durable, comme le climat, la biodiversité, la santé ou la solidarité. Il offre aussi un lieu d'échanges et de collaboration entre les acteurs de la communauté éducative, ce qui renforce le sentiment d'appartenance et la responsabilité collective.Il permet de développer des compétences numériques chez les élèves et les enseignants, ce qui est essentiel pour s'adapter aux enjeux du monde contemporain. Enfin, sa co-construction partenariale contribue à créer une approche partagée et adaptée au public bénéficiaire et aux enjeux sociétaux.

Acquisition / renouvellement et installation d'équipements

La Région veille à ce que les établissements assurent leurs missions dans les meilleures conditions tout en ciblant les équipements les plus appropriés en fonction de chaque situation. À cet effet, elle peut procéder à l'acquisition et à l'installation de divers matériels.

Le parc informatique des lycées est constitué de plus de 40 000 ordinateurs : selon les configurations, les équipements sont généralement renouvelés après six voir sept ans d'utilisation.

Afin de participer à la diminution de la consommation énergétique, de l'utilisation de produits dangereux, électriques et électroniques, des critères d'éco conditionnalités ont été ajoutés aux marchés d'acquisition d'équipements informatiques :

- Conformité aux labels et normes en matière d'économie d'énergie ;
- Niveau de labellisation environnementale des matériels proposés par rapport aux éco labels ;
- Conformité aux normes en matière de produit dangereux (absence de substances chimiques dangereuses pour l'utilisateur final) ;
- Conformité à la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) ;
- Empreinte Carbone ;
- Utilisation de matériaux recyclables et de matériaux recyclés dans :
    - les équipements informatiques,
    - les emballages.

Par ailleurs, la Région a signé un contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) des lycées et services administratifs pour contribue à protéger les ressources naturelles, la santé et s'inscrit en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Toutes les actions conduites sont préalablement évaluées en interne au regard des enjeux des ODD.

VII. Action internationale de la Région pour s'ouvrir au monde

L'action internationale de la Région est ancrée dans les problématiques locales, dans les défis à relever pour le territoire. Elle a pour ambition d'enrichir les politiques régionales en favorisant leur ouverture européenne, internationale.

Pour mémoire, la politique internationale de la Région s'inscrit ainsi dans l'agenda 2030 adopté par les Nations Unies le 25 septembre 2015, agenda qui s'articule autour de 17 Objectifs de Développement Durable – ODD qui constituent une feuille de route commune à tous les pays, riches ou pauvres.

Les axes d'intervention de la Région en matière internationale sont les suivants :

- Coopération européenne et internationale : animation des partenariats institutionnels, animation de la stratégie de coopération transfrontalière avec les cantons suisses de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud et animation des travaux menés dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (SUERA) ;
- Affaires européennes : accompagnement des acteurs régionaux au montage de projets de coopération émargeant à des programmes de financement européens ;
- Solidarité internationale : soutien financier et accompagnement des acteurs régionaux engagés dans des projets de solidarité internationale et /ou d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) ;
- Animation de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

A travers ces axes, chacune des activités menées par la Région, chacun des projets soutenus via les crédits dédiés à l'international, répond à au moins un des 17 objectifs de développement durable. Ainsi, depuis 2016, tous les projets soutenus via les règlements d'intervention Coopération internationale ou Solidarité internationale contribuent à au moins un ODD.

Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)

C'est un axe fort de la politique internationale de la Région qui informe et accompagne le grand public et plus particulièrement les jeunes dans la compréhension des grands enjeux mondiaux tels que le changement climatique, les inégalités, la lutte contre la pauvreté, etc. et des ODD afin de leur donner des clés pour agir.

Ainsi, la Région est partenaire du Festival des Solidarités ou « Festisol », campagne nationale d'ECSI déclinée en région, et dans ce cadre elle propose, sur le territoire régional, la tournée d'un spectacle à visée pédagogique, à destination du grand public mais aussi tout particulièrement du public scolaire. Chaque année ce sont plus de 4 000 élèves qui ont l'opportunité d'être sensibilisés aux enjeux du développement à travers le monde, en assistant à l'une des quelque 20 représentations qui sont proposées dans les 8 départements. Pour l'édition 2022, c'est le spectacle « Ex(odes) » de la compagnie Zumbó du Creusot qui a été sélectionné.

Après quatre ans de travail sur la mémoire de migrants arrivés au Creusot depuis le XXe siècle, Matías Chebel s'appuie sur l'histoire de sa famille et sur sa propre expérience d'exil pour prendre la parole et rendre hommage aux migrants de tous les temps. Le spectacle est imaginé comme un récital/concert et rythmé par des chansons du monde entier, mettant à l'hommage les origines multiples de l'artiste. Raconté et chanté en plusieurs langues telles que le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, l'arabe et le tupi-guaraní, ce périple sonore se veut un seul et unique chant, un chant d'humanité et de partage : une ode à l'exode.

www (ex)Ode - Compagnie Zumbó - Teaser - YouTube

Dispositifs AERI

Dans le cadre de la politique internationale de la Région, les règlements d'intervention Coopération internationale et Solidarité internationale / Solidarité internationale – eau et assainissement, Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) et Jeunes Citoyens du Monde (JCM) exigent, parmi les différents critères d'éligibilité, que les projets s'inscrivent dans une logique de développement durable : les porteurs de projet doivent concevoir et réaliser leurs projets au regard d'un ou de plusieurs des 17 ODD.

Par ailleurs, les travaux conduits directement par la Région, dans le cadre des partenariats institutionnels ou par exemple de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA), portent sur des sujets très majoritairement reliés au développement durable (voir ci-après les thèmes de travail de la SUERA : https://www.alpine-region.eu/). Le partenariat avec la Rhénanie-Palatinat, depuis 2017, permet de faciliter les échanges entre acteurs des 2 territoires sur les questions liées à la transition énergétique.

La politique internationale s'adosse aux politiques régionales, pour les enrichir, via une ouverture et des échanges d'expériences avec des partenaires étrangers. Les actions suivantes seront poursuivies (liste non exhaustive) :

- Echanges d'expériences avec les partenaires rhéno-palatins sur le soutien aux énergies renouvelables, sur la participation citoyenne à la transition énergétique ;
- Echanges avec les partenaires sud-africains sur la gestion de l'eau, notamment en matière de politique agricole ;
- Travaux avec les territoires partenaires de la SUERA sur le développement des mobilités douces, sur le tourisme durable, sur l'économie circulaire, sur la protection de la biodiversité, etc. ;
- Promotion de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sur le territoire régional, en lien avec un important réseau de partenaires (associations, collectivités locales, monde de l'éducation, etc.) pour sensibiliser le plus possible aux enjeux du développement durable à travers le monde.

VIII.Soutien à la vie associative

Avec près de 60 000 associations en Bourgogne-Franche-Comté, dont plus de 6 500 associations employeuses, le monde associatif forme un secteur économique à part entière, fort d'environ 570 000 bénévoles et 78 000 salariés.

Aide à la création d'emplois d'utilité sociale

Déployé dès le mois de septembre 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif a pour objectif d'encourager les associations à se professionnaliser par la création ou la pérennisation d'emplois d'utilité sociale et collective dans les secteurs d'activités ciblés : culture, sport, jeunesse, éducation populaire, citoyenneté, santé, environnement, solidarité et formation.

1 401 postes ont ainsi pu être soutenus en 6 ans auprès de 936 associations, représentant 15 % des associations employeuses de la Bourgogne Franche-Comté. 105 associations ont ainsi reçu l'aide de la Région entre janvier 2023 et juin 2023.

Charte d'engagements réciproques

La Charte d'engagements réciproques signée le 1er juillet 2022 entre le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et l'État, vient renouveler les principes d'organisation du dialogue et de collaboration entre les responsables du Mouvement associatif, la Région Bourgogne Franche-Comté et les services de l'État.

Cette charte s'inscrit pleinement dans la lignée de la Charte nationale d'engagements réciproques.

Au-delà de la mise en œuvre des engagements nationaux, les signataires s'engagent dans six axes de travail au travers de deux enjeux :

- Les transitions pour accompagner les associations dans leurs réflexions et dans la mise en place d'actions répondants aux enjeux environnementaux ;
- La lutte contre les discriminations pour favoriser l'inclusivité dans les pratiques et au sein des gouvernances associatives.

Les six axes de travail se composent comme suit :

- Promouvoir et faciliter l'engagement bénévoles ;
- Développer l'emploi associatif de qualité ;
- Reconnaître le rôle des associations dans le dialogue civil ;
- Faciliter le maillage territorial des dispositifs d'accompagnements des associations ;
- Sécuriser le modèle socio-économique des associations ;
- Étendre notre connaissance et expertise de la vie associative régionale.

Cette charte engage les parties prenantes à renforcer une interconnaissance mutuelle de façon à construire des partenariats de confiance et pérennes.

IX. Dialogue structuré jeunesse – Ma Région pour demain

La Région outre son engagement en faveur des lycées, de l'apprentissage et de l'enseignement secondaire, a à cœur d'entendre les attentes de ces jeunes citoyen·es.

Ainsi, à la suite des travaux du CESER menés en 2019, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place pour la première fois sur son territoire le Dialogue Structuré Jeunesse (DSJ) à la rentrée 2022.

Cheffes de file des politiques jeunesse, les collectivités régionales ont la possibilité de mettre en place ce processus instauré dans l'article 54 de la loi « Egalité et Citoyenneté » adoptée en 2017.

Cette démarche de démocratie participative, réservée aux 15-30 ans résidant sur le sol bourguignon-franc-comtois, s'opère en partenariat avec le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP), le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

Le Région vise à favoriser la participation citoyenne et l'engagement des jeunes sur les questions qui touchent à la transition écologique et énergétique.

La première étape de ce projet a eu lieu durant l'été 2022. Une consultation sur la plateforme « Je Participe » a été proposée du 21 juillet au 16 août 2022 au public cible afin d'attribuer un nom à cette démarche et de choisir un thème à mettre au débat durant cette première année.

Près de 600 jeunes ont répondu à cette sollicitation avec un taux de réponse par rapport au nombre de clics record de 25,5 % !

Le 16 septembre 2022, le cycle 1 de *Ma Région pour demain* dédié à la question de la préservation des ressources naturelles a donc été officiellement lancé.

Entre octobre 2022 et juin 2023, sur l'ensemble des territoires, des temps d'échanges ont été proposés au sein des structures jeunesse partenaires dans l'objectif de construire des propositions concrètes qui seront portées à la connaissance des élus régionaux et susceptibles d'être soumises à la délibération de l'exécutif.

Ce premier cycle de consultation s'est clôturé le 1er juin 2023 par un événement organisé au sein du Conseil régional à Dijon réunissant une cinquantaine de jeunes venus de tout le territoire pour faire entendre leur parole en salle des séances aux élus présents pour l'occasion. Les jeunes présents ont pu affiner leurs propositions avec des experts internes à la collectivité sur les thématiques de l'alimentation, de la biodiversité, des déchets et de l'eau. La diversité des jeunes présents et la qualité des échanges et de l'écoute sont autant d'atouts qui ont été unanimement salués par l'ensemble des participants.

Le dernier trimestre 2023 sera dédié à la valorisation et à l'évaluation du cycle 1 ainsi qu'au lancement du cycle 2 prévu en janvier 2024.

Pour mettre en lumière le lancement de cette politique régionale, la DJEPVA, le CNAJEP et l'ANACEJ ont organisé le 7 décembre 2022 au Conseil régional à Dijon, la 3ème journée nationale dédiée au dialogue structuré territorial.

X. Le patrimoine pour tous

Considéré comme un bien commun, le patrimoine est indispensable à l'identification et au rayonnement du territoire. La Région œuvre à une meilleure valorisation et connaissance du patrimoine régional accessible à tous.

Soutien aux chantiers patrimoniaux

La Région accorde son soutien à des chantiers patrimoniaux, quels que soit leur nature, qui peuvent correspondre aussi bien à des chantiers d'insertion, des chantiers menés par des bénévoles ou des chantiers archéologiques. Ce type de projet, outre le bénéfice de la restauration elle-même, permet de développer le rôle fédérateur de la restauration du patrimoine au sein des territoires, au plus près du citoyen.

Depuis 2018, la Fédération Rempart BFC organise chaque année un chantier de restauration de murs en pierres sèches à Ladoix-Serrigny en partenariat avec l'association des Climats de Bourgogne.

Cette typologie de chantier a pour but l'acquisition de techniques de base dans la restauration de ce patrimoine tout en développant des savoir-être au sein d'une équipe de bénévoles. Ces derniers s'inscrivent dans une démarche collective de découverte de l'autre et du territoire sur lequel ils travaillent (visites guidées, temps de conférence et rencontres avec d'autres associations sont proposés).

Durant ces chantiers, une attention particulière est portée à la réutilisation des matériaux déjà présents sur site.

Exemple du chantier de bénévoles internationaux pour la restauration d'un mur en pierre sèche à Ladoix-Serrigny (21). Montant de la subvention régionale en 2022 : 2 200 € - Coût total du chantier : 13 112 € TTC.

XI. La culture pour tous

La Région a un rôle essentiel à jouer concernant le développement de l'offre culturelle sur le territoire.

Un nouveau RI développement culturel territorial

Le succès de cet appel à projets ne se dément pas : 102 projets d'action culturelle ont été soutenus en 2022, sur les trois axes : par et pour les publics, projets de territoire et à destination des lycéens et apprentis. Tous les territoires sont concernés et toutes les esthétiques (spectacle vivant, cinéma, cirque, musique, arts visuels…). Le taux de renouvellement est important (60 %), et la variété des propositions est une véritable richesse. Afin de se donner le temps de la concertation en 2022, le règlement d'intervention a été aménagé avec le retrait de la limite de deux aides successives. Nous pouvons notamment citer le projet de la Compagnie Petite Foule Production intitulé "Les petites foules #4" qui s'est articulé autour de différentes étapes comprenant des temps de collecte des témoignages, utilisés pour l'écriture chorégraphique de la pièce finale et pour l'écriture de textes dramaturgiques ou poétiques.

LES ACTIONS DE LA REGION POUR L'EPANOUISSEMENT DE SES AGENTS

La politique de gestion des ressources humaines de la collectivité vise, à travers un dialogue social constructif et fondé sur l'écoute et la confiance, à développer et valoriser les compétences des agents dans le cadre de la formation professionnelle, de la mobilité et de l'aide à l'orientation ou à la réorientation professionnelle, tout en prévoyant les besoins de la collectivité (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences).

La Région favorise également l'épanouissement de son personnel en offrant la possibilité à ses agents de télétravailler, d'accéder facilement à la médecine du travail ou encore en favorisant l'accès à la culture.

I. Dialogue social

Le nombre de réunions des instances sur 2022 illustrent l'importance du dialogue social pour la Région :

- CT : 5 réunions
- CHSCT 4 réunions
- CAP 6 réunions
- CDS : 13 réunions
- CBVT : 3 réunions

Le 8 décembre 2022, des élections professionnelles ont été organisées, pour la première fois par vote électronique. Ces élections ont permis la mise en place des nouvelles instances de dialogue prévues par la loi du 6 août 2019 : le comité social territorial (CST) et la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail. Ces instances ont été réunies dès début 2023 dans leur nouveau format

II. Santé

Médecine du travail

Le service de médecine du travail a pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agent·es du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions de santé et de sécurité.

En 2022, 2 098 visites ont été réalisées, 350 pour les agents du siège et 1 748 pour les agents des lycées.

Les médecins ont rédigé :

- 1 290 fiches d'aptitudes,
- 692 fiches d'aptitudes avec restrictions médicales,
- 114 fiches d'inaptitudes temporaires,
- 2 fiches pour inaptitude définitive.

Par ailleurs, 65 agents ont été orientés vers un psychologue du travail (19 agents du siège et 46 des lycées). Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2021 (50 agents avaient été orientés vers le psychologue du travail)..

Enfin, à la suite d'une création de poste, une psychologue de travail a été recrutée en mai 2022. Une large communication autour de son action a été réalisée (plaquette, articles intranet, essentiel, com nous etc.) afin que les agents aient connaissance de son rôle.

III. L'accompagnement à la mobilité professionnelle

Les conseillères en évolution et organisation professionnelle accompagnent les agents qui le souhaitent et ceux impactés par des réorganisations.

En 2022, 182 agents ont bénéficié d'un accompagnement. Cela représente 5 % de l'effectif général des agents permanents, 7 % au siège et 4 % dans les lycées. Les femmes sont de manière absolue et relative par rapport à leur poids dans les effectifs, plus accompagnées que les hommes.

Les agents de catégorie B sont plus représentés que les autres catégories dans les accompagnements (9 % des effectifs de catégorie B ont été accompagnés, même 16 % des hommes en catégorie B).

Par ailleurs, la collectivité a accompagné en 2022 dans le cadre de mesures de reclassement 16 agents. Ce sont principalement les agents des lycées qui sont concernés par ce reclassement pour raisons de santé. L'âge moyen des agents reclassés est de 51 ans.

IV. Avancement et promotion

Avancement d'échelon

En 2022, 1 743 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, soit 44 % de l'effectif permanent, 26 % pour les agents des services administratifs et 51 % pour les agents des lycées.

Les femmes comme les hommes sont concernées par ces avancements d'échelon de manière relativement égalitaire (44 % des femmes – 43 % des hommes).

Avancement de grade

Au siège :

65 agents au siège ont été inscrits sur les tableaux d'avancement, 52 ont été nommés. Cela représente 4 % de l'effectif mais le taux d'agents promus sur les agents remplissant les conditions d'avancement est de 26 %, soit ¼ des agents promouvables, ce ratio est quasi identique pour les femmes et les hommes.

Dans les lycées :

326 agents des lycées ont été inscrits au tableau d'avancement, tous ont été nommés en 2022.

Ils représentent 12 % de l'effectif, et 41 % des promouvables. Ce taux est en augmentation par rapport à 2021 (33 %) surtout pour les femmes où il est passé de 29 % à 40 %. L'augmentation est plus modérée pour les hommes (41 % en 2021 et 44 % en 2022).

Taux de nomination au regard des possibilités d'avancement de grade (siège et lycées) :

Catégories	Nb de possibilités d'avancement	Nb d'inscription sur liste siège	Nb d'inscription sur liste lycées	Total	% possibilités utilisées
A+	2	0	0	0	0 %
A	57	23	0	23	40 %
B	9	7	2	9	100 %
C	468	35	324	359	77 %
TOTAL	536	65	326	391	73 %

Les possibilités d'avancement de grade n'ont pas été utilisées pour les catégories A+, faute de promouvables. Elles ont été utilisées à 100 % pour les agents de catégorie B, 77 % pour les agents de catégorie C et 40 % pour les agents de catégorie A.

Promotion interne

Au siège :

14 personnes ont bénéficié d'une promotion : 6 femmes et 8 hommes. A ces 14 nominations, il faut ajouter en 2022, 2 nominations d'agents inscrits sur les listes d'aptitudes des années précédentes.

Dans les lycées :

21 agents des lycées ont été inscrits sur liste d'aptitude et nommés en 2022, 5 femmes et 16 hommes. Il faut occuper un poste de responsable pour être nommé soit agent de maîtrise, soit technicien.

Taux de nomination au regard des postes ouverts à la promotion interne (siège et lycées) :

Catégories	Nb de possibilités d'avancement	Nb d'inscription sur liste siège	Nb d'inscription sur liste lycées	Total	% possibilités utilisées
A+	0	0	0	0	0 %
A	5	5	0	5	100 %
B	7	5	2	7	100 %
C	1 700	9	19	28	2 %
TOTAL	1 712	19	21	40	2 %

Les possibilités de promotion interne ont été utilisées à 100 % pour les catégories A et B. Dans la catégorie C, le taux est uniquement de 2 % car il n'y a pas de quota sur la promotion interne pour le cadre d'emploi d'agent de maîtrise, mais cette promotion est conditionnée à l'exercice des fonctions d'encadrement.

Lauréats de concours en 2022

En 2022, 84 % des agents permanents ayant un concours ont été nommés.

	Nb lauréats F	Nb lauréats H	Nb lauréats Total	Nb de F nommées	Nb d'H nommés	Total	% femmes nommées par rapport à nbre F lauréats	% hommes nommés par rapport à nbre H lauréats	% nommés par rapport à nbre agents lauréats
A	8	3	**11**	5	3	8	62,5 %	100 %	72,7 %
B	9	1	**10**	7	1	8	77,8 %	100 %	80 %
C	7	10	**17**	7	9	16	100 %	90 %	94,1 %
Total	24	14	**38**	19	13	32	79,2%	92,9 %	84,2 %

Ce tableau recense les agents permanents (fonctionnaires ou contractuels en CDI ou CDD 3 ans) ayant réussi un concours. Ils ne sont pas comptabilisés dans les recrutements car déjà permanents.

V. Le télétravail

Contrairement à certaines idées reçues, le télétravail permet aujourd'hui de concilier les intérêts des entreprises, des administrations et des salariés et de les inscrire dans une démarche de développement durable. Il est une approche différente de l'organisation du travail qui offre des avantages majeurs aux agents qui en profitent tels qu'un gain de temps, la réduction de coûts liés aux déplacements, un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, une intégration facilitée des personnes handicapées ou encore une plus grande flexibilité dans l'organisation.

A la Région, le télétravail s'applique uniquement aux agents du siège. Un agent travaillant à temps plein a droit à 85 jours de télétravail sur l'ensemble de l'année. En 2022, les télétravailleurs représentent 83 % de l'effectif du siège, agents permanents et agents non permanents, en stabilité par rapport à 2021, après son déploiement depuis 2018.

Nombre de télétravailleurs par catégorie et par sexe au 31 décembre 2022 :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total	% F par rapport effectif tot F	% H par rapport effectif tot H	% tot par rapport effectif total
Catégorie A	346	202	548	96 %	85 %	91 %
Catégorie B	216	78	294	90 %	67 %	83 %
Catégorie C	167	45	212	79 %	46 %	69 %
Apprentis	5			50 %	0 %	42 %
Total agents	734	325	1059	89 %	72 %	83 %

En 2022, le nombre de jours télétravaillés est en moyenne de 50 jours, toutes catégories d'agents confondus. Le nombre de jours par sexe ou par catégorie reste proche (entre 38 et 55 jours de télétravail par an).

Des jours de télétravail « dérogatoire » sont également permis :

- Télétravail dérogatoire médical : sur avis médical, un agent peut être autorisé à télétravailler ;
- Télétravail dérogatoire lié au COVID : sur la période du 1er janvier 2022 au 13 février 2022 ;
- Télétravail dérogatoire divers : télétravail accordé lors des périodes de fortes chaleurs, de la pénurie d'essence.

En 2022, le télétravail dérogatoire représente 18 727 jours, dont 17 098 jours pour le télétravail dérogatoire lié au COVID. Ce nombre de jours est à ajouter au nombre de jours de télétravail classique.

Pack télétravail

Le télétravail comporte des risques professionnels, notamment des risques physiques (musculosquelettiques, visuels, électriques...), liés à une mauvaise ergonomie ou à une installation défectueuse. La Région a donc souhaité permettre aux agents du siège télétravaillant, d'acquérir un fauteuil ergonomique et/ou un écran avec câble HDMI (matériels neufs ou reconditionnés) en remboursant la somme maximum de 200 €.

Cette mesure a fait l'objet d'une présentation en Comité technique et d'un vote favorable lors de l'assemblée plénière du 17 décembre 2021 et a été mise en œuvre en 2022.

233 agents ont bénéficié de cette mesure en 2022, soit 22 % des télétravailleurs, pour un montant total de 41 729 €, soit 179 € en moyenne par agent.

Adaptation du règlement du temps de travail dans le cadre du PSE

Le plan de sobriété énergétique (PSE) a été mis en œuvre au sein des services administratifs et des lycées afin de mettre en œuvre les mesures nationales pour la réduction des consommations énergétique que la Région a souhaité décliner à son niveau.

Le PSE a d'abord été mis en œuvre pour la période de janvier à mars 2023. Sur la base d'un bilan qui a fait état de plusieurs indicateurs liés à la baisse de la consommation d'énergie et à l'augmentation du télétravail, le plan a été reconduit pour une seconde période allant d'avril à août 2023.

Des jours supplémentaires de télétravail sont accordés par la Région pour télétravailler les vendredis et pendant certaines périodes des vacances scolaires. Ce quota total de 15 jours pour 2023 de jours de télétravail dits « télétravail PSE » vise à inciter au télétravail et à permettre aux personnes de s'engager dans le PSE sans grever leur forfait annuel de télétravail.

Il est accordé en complément du forfait annuel pour les seuls vendredis et les jours télétravaillés pendant certaines périodes de vacances scolaires. Ces 15 jours ne peuvent pas être utilisés pour d'autres périodes de télétravail.

VI. Formation

La formation permet aux agent·es de développer des compétences nouvelles, de sécuriser leurs acquis, d'accéder à des niveaux supérieurs de qualification et de valoriser ainsi leur expérience. La formation participe donc à l'épanouissement professionnel du personnel.

A la Région, en 2022, 2 814 agent et agentes ont suivi au moins une journée de formation : 1 198 agents du siège et 1 616 agents des lycées, pour un total de 8 672 jours de formation, ce qui représente une moyenne de 4,4 jours pour les agents du siège et de 1,2 jours pour les agents des lycées.

En 2022, on constate un accroissement d'activité par rapport à 2021, qui s'explique par la reprise de l'activité à la suite de la période de pandémie.

VII. « Pauses -dejs culture »

Avec l'arrivée du printemps et la reprise des activités culturelles post crise sanitaire, le service Culture a proposé 4 « pauses -dejs culture » entre avril et mai 2023 dans les lieux d'exposition contemporaines de la région. Cette initiative a permis à près de 80 collègues tant de Dijon que de Besançon, de visiter les expositions actuelles avec des guides et de découvrir les projets accompagnés par le service Culture en région. D'autres visites seront programmées à l'automne. L'ensemble des trajets se sont faits en transport en commun, vélo ou à pied. Cette démarche vise à créer du lien entre les agents tout en valorisant les actions soutenues en art contemporain. Le service culture réfléchit également à ouvrir d'autres disciplines artistiques.

.

#4 RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS

La Bourgogne-Franche-Comté est une terre variée, où chaque territoire a une place à tenir : zones rurales, métropoles, quartiers politique de la ville… L'objectif de renforcer l'équilibre territorial de la région reste un axe majeur du mandat 2022-2027. Cela se traduit notamment par l'introduction de principes de différenciation dans les politiques publiques régionales. La Région vise la solidarité entre les territoires mais également solidarité en direction de toutes celles et ceux que la vie fragilise.

Cela se traduit par des politiques d'aménagement qui favorisent un accès aux services publics, à l'emploi, à une offre de soin et de commerce de proximité pour tous et par des dispositifs qui agissent en faveur des luttes contre les discriminations et les inégalités.

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE DANS LES POLITIQUES REGIONALES

I. Les politiques territoriales régionales en faveur de la cohésion et de la solidarité

Les politiques territoriales s'inscrivent pleinement dans les orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire (SRADDET) dont elles contribuent directement à la mise en œuvre. Les politiques territoriales régionales prennent en compte l'ensemble des territoires et s'articulent autour de quatre piliers : les territoires de projet (comprenant les contrats et les Parcs naturels régionaux), les petites centralités, les ruralités, et les quartiers urbains prioritaires. Les interventions en matière de développement local et d'aménagement du territoire se combinent également avec des interventions dans le domaine de la santé, pour favoriser l'accès aux soins de l'ensemble de la population régionale.

Le nouveau cadre de politiques territoriales défini pour la période 2022-2028 est fondé sur les principes suivants :

- Equilibre et cohésion du territoire régional ;
- Subsidiarité et concertation ;
- Différenciation et solidarité territoriale ;
- Collaboration et coopération.

La politique territoriale régionale vise à accompagner les territoires dans la prise en compte des grands enjeux régionaux, tout en prenant en compte leurs spécificités. Il s'agit de dépasser les modèles actuels peu soutenables au regard des défis qui nous font face, pour s'engager dans une trajectoire promouvant la résilience et l'attractivité des territoires.

La politique d'aménagement du territoire de la Région fonde son action sur le **principe de différenciation territoriale**, dans un souci d'équité, pour apporter un soutien plus important aux territoires les moins favorisés. Cela passe par le calcul des enveloppes dédiées à chaque territoire (ratio allant de 1 à 4), mais également par le financement d'un poste supplémentaire d'ingénierie pour les territoires les plus fragiles.

Certains dispositifs d'intervention, tels que la politique en direction des quartiers Politique de la ville, **ciblent les habitants les plus en difficulté**, afin de faciliter leur insertion professionnelle, leur qualité de vie, et pour leur permettre d'accéder à des logements de qualité.

La politique de soutien à la ruralité permet par ailleurs d'accompagner les initiatives qui **renforcent le vivre-ensemble**, dans les communes de moins de 2 000 habitants, sur des projets diversifiés, co-construits avec les habitants.

La politique de cohésion vise en effet à **promouvoir la participation citoyenne** : une place centrale est réservée à cet enjeu dans les nouveaux contrats territoriaux « Territoires en Action ». Un avis est ainsi requis de la société civile sur tous les projets appelés à être soutenus au titre de ce nouveau dispositif.

Enfin, la Région déploie des mesures dans le domaine de la **santé**, dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route santé, en cours de révision. Ces actions visent à promouvoir la santé sur le territoire et à favoriser l'accès aux soins pour tous et partout.

Sur le plan **économique**, la politique d'aménagement du territoire accompagne des projets qui sont réalisés par des entreprises ou artisans locaux, dont l'activité n'est pas délocalisable. L'euro investi par la Région aux bénéfices des collectivités revient donc directement aux acteurs économiques de la région.

Les faits marquants en 2022 – 2023 :

- Des **concertations** ont été menées en 2022 dans neuf des 58 **quartiers prioritaires** (QPV) de la Région, afin d'aller à la rencontre des acteurs et habitants et de mieux comprendre la réalité de chacun de ces quartiers. Cette consultation a permis d'alimenter la réflexion sur une nouvelle politique régionale en faveur des quartiers adoptée début 2023. Un **nouveau dispositif, le Fonds d'aide aux projets (FAP) a été mis en place afin d'améliorer le cadre de vie et les trajectoires des habitants des QPV** (professionnelles, personnelles, résidentielles).
- Le **renouvellement du règlement d'intervention « ingénierie postes »** permet de continuer à soutenir l'ingénierie dans les territoires de projets structurés, porteurs d'une stratégie territoriale de développement. Il se recentre sur des postes en lien avec les thématiques des transitions, d'adaptation au changement climatique, de l'attractivité, des mobilités ou de la santé, de manière à **consolider la capacité des territoires à relever le défi de l'adaptation au changement climatique, de la gestion durable des ressources, de l'accès aux soins de premier recours et de la santé environnement**.
- **Le premier contrat Territoires En Action (TEA)** a été signé le 20 Décembre à Selongey « Seine et Tilles ». La finalisation de ce premier contrat formalise l'engagement de la Région aux cotés des territoires pour conduire leurs projets de développement local pour les prochaines années. Son fil conducteur : la transition énergétique et écologique et l'attractivité régionale, avec la création d'une offre de services à la population en adéquation avec les besoins des habitants.
- Dans le cadre du lancement du **programme européen LEADER 2023-27**, 22 territoires ont été sélectionnés en 2022. Ils déploieront leur stratégie de développement local avec le soutien du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la programmation 2023-2027. Les projets devront porter sur la thématique obligatoire suivante : adaptation au changement climatique, en accélérant les transitions écologique, énergétique et numérique.
- **L'expérimentation « Villages du futur »,** lancée en 2021 dans 9 villages, a pris fin début 2023. Elle a permis à ces villages d'être accompagnés par des équipes pluridisciplinaires (paysagistes, artistes, designers…) pour se projeter dans le futur et tester de nouvelles modalités d'élaboration et de mise en œuvre de leurs projets impliquant les citoyens. Cette démarche expérimentale a permis de déployer la participation citoyenne dans les villages participants, de donner lieu à des réalisations concrètes et parfois de réinterroger la gouvernance locale. Elle ouvre des perspectives sur le rôle de Région pour animer la mise en réseau et repenser l'ingénierie pour et dans les territoires ruraux.

La politique d'aménagement du territoire en 2022-2023 en quelques chiffres :

- 250 personnes consultées lors des visites de quartiers politique de la ville (acteurs associatifs, élus, bailleurs sociaux, habitants, techniciens, etc.) ;
- 53 postes soutenus en 2022 dans les différents territoires de projet sur les thématiques d'urbanisme durable, transitions énergétique et écologique, santé, renforcement des centralités ;
- 73 projets soutenus au titre du dispositif ENVI et 39 projets au titre du dispositif « relance et transformation des territoires » du plan d'accélération de l'investissement régional ;
- 1165 dossiers FEADER territorial programmés depuis le début de la programmation 2014-2022. Un quart a été payé et le reste le sera dans les 2 prochaines années.

Sur la **politique en faveur des quartiers prioritaires** : les visites de terrains et les ateliers d'échanges avec les acteurs locaux seront poursuivis, avec 3 visites de quartiers politique de la ville prévues en 2023 (St Claude le 27/06, Pontarlier, Auxerre). Ces échanges nourriront la réflexion sur l'évolution de la politique de rénovation urbaine, la politique actuelle s'achevant fin 2024.

Centralités Rurales en Région

Le dispositif « Centralités Rurales en Région », adopté en janvier 2022, a vocation à accompagner les démarches et projets de revitalisation de 128 pôles de centralités fragiles et ruraux. Les premiers dossiers ont été engagés fin 2022 : étude pour écoquartier à Bletterans, journée du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville à Lure, et l'aménagement de place Denis Papin à Migennes. En juin 2023, 48 villes sur 128 avaient d'ores et déjà conventionné avec la Région dans le cadre de ce dispositif. 9 projets étaient engagés pour 600 000 euros.

Santé : un nouveau cadre d'intervention se met en place

En matière de santé, l'année 2022 a été marquée par l'**élaboration du nouveau Plan régional santé environnement (PRSE4)** conjointement par l'Agence régionale de santé, l'ADEME et la Région. La Région a poursuivi son action de soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles et aux actions promouvant la coopération inter-professionnelle dans les territoires, à travers le Fonds régional d'expérimentation en santé. Elle a également engagé l'évaluation de sa politique, et plus particulièrement sur l'exercice coordonné, l'accès à l'offre de soin de premier recours et la télémédecine.

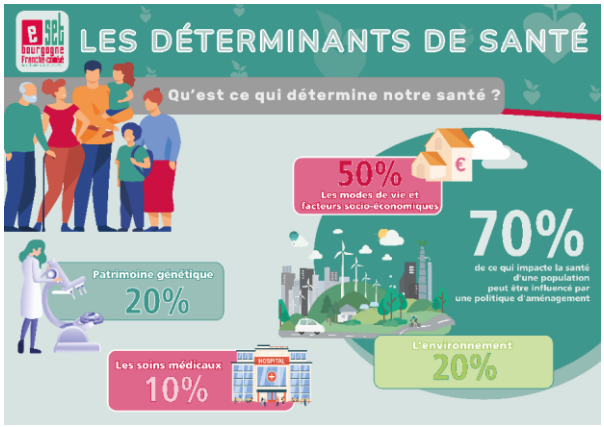

L'élaboration de la **nouvelle feuille de route santé** a été engagée début 2023. Elle s'appuiera sur les résultats de **l'évaluation de la politique régionale en matière de santé**. Par ailleurs, la Région a mis en place une démarche visant à mesurer l'impact des politiques régionales sur la santé de la population et ainsi déployer progressivement une approche santé dans l'ensemble des politiques de la collectivité. Pour mesurer ces impacts, une **évaluation d'impact sur la santé** (EIS) flash a été lancée mi-2023. Cette méthode, normée par l'OMS, permet une analyse des dispositifs d'intervention portés par l'institution au regard de leurs influences sur les déterminants de santé. Cette EIS porte plus particulièrement sur les thématiques suivantes : aménagement, transport, environnement, transition énergétique et agriculture.

Les actions de la feuille de route santé seront déployées à partir de 2024. Les résultats de l'évaluation d'impact sur la santé, attendus d'ici fin 2023-début 2024, s'accompagneront d'un certain nombre de recommandations. Celles-ci seront intégrées lors de l'évolution ou de l'élaboration de nouveaux règlements d'intervention dans les domaines couverts (aménagement, transport, environnement, transition énergétique et agriculture).

II. Transition numérique

La SCORAN BFC, adoptée en 2019 visait trois objectifs :

- Couvrir 100 % du territoire en très haut débit fixe et mobile ;
- Accompagner, faciliter, accélérer le déploiement et le développement des usages et leur appropriation par tous les acteurs ;
- Faire émerger des leaders nationaux dans le domaine des services numériques.

La Région a fait de la question des usages, la priorité des enjeux numériques de la décennie 2020/2030 en adoptant sa **politique publique des Usages Numériques (PPUN) le** 9 octobre 2020. La PPUN fixe la feuille de

route opérationnelle de la Région (dont une déclinaison opérationnelle a été adoptée à travers les mesures numériques du PAIR qui conduisent à doubler sur 2021 et 2022 les moyens concernés). Partant du constat que la numérisation de l'économie, de la société et des territoires est porteuse d'opportunités (nouveaux services, développement économique, emploi, dynamique rurale, environnement), et de risques (sécurité individuelle et collective, souveraineté, mutations économiques, impact énergétique, inégalités sociales ou territoriales…) ce document accompagne l'impact de l'essor du numérique sur la vie des habitants (activité professionnelle, loisirs, vie citoyenne…) pour que la Bourgogne Franche-Comté en tire les plus grands avantages.

La question des **infrastructures** n'est pas épuisée, les défis technologiques des 10 ans à venir, notamment la multiplication des objets connectés, va accentuer les déséquilibres territoriaux. La gestion des données, la nécessité de multiplier les data center, la couverture des territoires en réseau bas débit (type Lora) et en Ultra Haut Débit (5G) conduiront à adapter les infrastructures et à réaliser de lourds investissements publics. La maîtrise des usages constitue un défi essentiel de la prochaine décennie.

Par ailleurs, maîtriser et valoriser **la donnée** est fondamental pour piloter les politiques publiques, générer des services (efficacité énergétique des bâtiments, des territoires, transports intelligents, éclairage, stationnements, gestion des déchets, etc.) et assurer les missions d'intérêt général en évitant les phénomènes de spoliation de la donnée. Maitriser la donnée est un enjeu important au niveau juridique, économique et éthique.

La politique publique des usages numériques respecte les trois principes de la SCORAN BFC :

- **Être éthique** : responsabilité, engagement et intégrité, un préalable à la création de nouveaux usages et services numériques ;
- **Être inclusive** : accompagner les citoyens et citoyennes en difficulté et leur garantir un égal accès pour un numérique inclusif ;
- **Être responsable** : la transition énergétique vers une économie décarbonée. L'innovation numérique représente une opportunité pour la région de tendre vers un développement durable et une meilleure gestion des ressources.

Trois enjeux stratégiques cadrent l'action des partenaires régionaux :

- **Enjeu n°1** : Accélérer le déploiement des infrastructures : un accès mobile et fixe pour tous est un préalable pour un développement pérenne des usages et services numériques. Cette ambition qui s'inscrit dans le cadre national de développement des réseaux constituera un socle pour l'émergence de projets innovants sur le territoire ;
- **Enjeu n° 2** : Engager la transformation numérique de la région répond à trois défis :
    - centrer sur l'accompagnement du citoyen et la structuration de l'offre de médiation et d'inclusion numérique ;
    - établir les résurgences du numérique à chaque étape de la vie des citoyens : l'innovation numérique répond aux besoins de tous les usagers et repenser la mobilité, l'éducation, les modes de travail, le tourisme... ;
    - prôner une approche territoriale, et faire de l'attractivité du territoire, un point clé de développement ;
- **Enjeu n°3** : Innover par la donnée. Centre de l'action publique, c'est une opportunité pour l'émergence de services plus efficaces, efficients, intégrés et prédictifs. Dans un contexte d'ouverture progressive des données, la mise en conformité avec le cadre règlementaire national et l'acculturation des acteurs est nécessaire. Ce nouvel élan favorisera les stratégies de territoires intelligents.

Les objectifs visés sont de permettre aux habitants, aux collectivités et aux entreprises d'accélérer et de donner à tous les citoyens les moyens de bénéficier de la transition numérique.

Les défis sont nombreux mais ils doivent concourir à :

- permettre le choix du numérique et de n'exclure personne ;
- renforcer la qualité et le nombre des services numériques du quotidien ;
- Faire de la transition numérique un moteur de la dynamique économique régionale (économie, orientation, formation, télétravail …) ;
- Faire du numérique un levier au service de l'aménagement durable des territoires et de l'environnement (vers un numérique durable et responsable).

Les trois domaines d'intervention de la Région :

1- Accélérer le déploiement des infrastructures numériques fixe et mobile
2- Accompagner la transformation numérique du territoire
3- Structurer une démarche de territoire intelligent et durable

Accélérer le déploiement des infrastructures numériques fixe et mobile

Qu'il s'agisse daccès mobile et fixe pour les usagers, l'objectif de la Région est de donner accès aux infrastructures numériques à tous ces citoyens. Pour ce faire elle œuvre au déploiement général du Très Haut Débit, via la fibre optique, les réseaux filaires (ADSL, VDSL), le satellite ou grâce aux technologies radio comme RCube THD, premier réseau de Très haut débit radio pour les territoires ruraux.

⇒ **RCube THD** « made in Bourgogne-Franche-Comté » : la Région assure depuis 2016, la gestion directe du Réseau d'Initiative Publique (RIP) utilisant les fréquences hertziennes…

⇒ **Création d'un réseau indépendant** dans le cadre d'un GFU qui permettra :
- D'apporter aux lycées des débits supérieurs et adaptés aux nouveaux usages ;
- De disposer d'une infrastructure souveraine et plus sécurisée ;
- De réaliser des économies de fonctionnement ;
- De proposer une solution de télécommunication performante pour développer les territoires intelligents.

www https://www.bourgognefranchecomte.fr/infrastructures-numeriques-le-tres-haut-debit-partout-et-pour-tous

Accompagner la transformation numérique du territoire

Par ailleurs, la Région accompagne les citoyens et développe les usages numériques (mobilité, éducation, modes de travail, tourisme…) :

⇒ Développer les usages innovants du numérique :
- Accompagner la transformation numérique des territoires et créer un effet levier pour des projets expérimentaux, pilotes et/ou innovants ;
- Soutenir la mise en place d'animateurs dédiés au développement des usages et projets ;
- Contribuer à l'animation du réseau régional des tiers-lieux et de la médiation numérique ;
- Favoriser le développement d'initiatives permettant d'acculturer la population au numérique : 25 projets de e-inclusion en 2022 et 6 depuis janvier 2023.

⇒ Développer les tiers-lieux :
- Soutenir l'aménagement et/ou la construction de tiers-lieux, lieux d'actions et d'innovations numériques.
- Lutter contre l'illectronisme, favoriser l'émergence de projets innovants et faciliter l'accessibilité des usages numériques pour tous : 8 projets de tiers-lieux financés en 2021, 13 en 2022 et 1 depuis janvier 2023

www https://www.bourgognefranchecomte.fr/les-tiers-lieux-des-espaces-de-transition-ou-sinvente-lavenir

⇒ Animation de l'écosystème du numérique : lors des journées d'échange (avril et juin 2022) avec les porteurs de projets, un atelier sur le thème de la sobriété numérique pour partager les bonnes pratiques était proposé.

Dans le cadre du PAIR, des éco-conditionnalités ont été prévues dans le règlement d'intervention. La fiche d'impact à remplir pour les nouveaux RI traduit également l'ambition de responsabilité écologique et sociale des financements de la Région.

Focus sur « Un gymnase numérique »
La Région a accompagné un gymnase numérique pour une meilleure inclusion des publics empêchés : un bénéfice pour la santé, la motricité, la communication et la coordination.

L'association Le soleil brille pour tout le monde à Besançon propose des activités sportives et culturelles pour des enfants et adultes déficients mentaux. Ce public est plus sujet à des problèmes de santé dus à leur maladie ou leurs conditions de vie. Le COVID a démontré la nécessité d'une pratique sportive régulière adaptée pour ce public en maintenant une activité. Les jeunes souffrant de troubles autistiques ou déficients ont souvent des troubles de l'attention, de la concentration et de la coordination.

La solution numérique choisie, très utilisée en Belgique a été développée au Canada et est inédite en France. Il s'agit d'un environnement spatial intelligent qui comprend et réagit aux comportements et aux interactions des joueurs en temps réel. Ce dispositif numérique immersif innovant transforme les gymnases ou autre espace fermé en salle de sport interactive et en espace d'apprentissage favorisant le lien social.

Une plateforme donne accès à de nombreuses activités interactives personnalisables. Elle propose des activités ludiques et pédagogiques pour plus grande mixité entre les jeunes et adultes déficients et les autres publics, enfants et personnes âgées. Les sportifs bougent, jouent et apprennent. Des demi-journées d'activités sont organisées dans les IME, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, les foyers de vie et les sportifs travaillant en ESAT. Ce dispositif mobile permet de déplacer l'activité sur le département et peut être mis à disposition de municipalités et associations sur demande.

L'aide au titre du fonds des usages numériques innovants, de 15 735 €, a permis l'achat du matériel (achat d'un projecteur laser 6 000 Lumens et des accessoires, les coffres de transport …) et la formation technique et pédagogique.

Structurer une démarche de territoire intelligent et durable

La Région aide au développement de la transformation numérique des collectivités pour permettre aux collectivités de disposer d'outils pour s'engager dans une démarche de territoire intelligent.

A ce titre elle a développé un appel à projets « Territoires Intelligents et durables » qui vise à accompagner les acteurs publics dans le développement de projets numériques globaux pour un territoire qui conjugue le bien-être du citoyen, le développement du territoire et la préservation de ses ressources naturelles. L'objectif est de soutenir l'émergence de projets numériques transverses prenant en compte les enjeux auxquels sont confrontés les territoires ruraux.

32 territoires lauréats ont proposé 62 projets dont environ un quart de thématiques portent sur le développement durable.

www https://www.bourgognefranchecomte.fr/quand-le-numerique-met-lart-la-portee-de-tous

Par ailleurs, la Région aide et encourage le développement des Micro-Folies Folies (réseau animé par La Villette au niveau national) pour permettre l'accès à la culture pour tous grâce à un déploiement de l'offre culturelle au plus près des territoires.

10 Micro-Folies installées en Bourgogne-Franche-Comté dont 8 financées par la Région (depuis avril 2021). Animation du réseau avec La Villette et la DRAC.

Focus sur le projet d'autonomie électrique de Badevel

Badevel est une commune rurale pionnière dans le département du Doubs qui souhaite développer un projet d'autonomie énergétique (électrique) pour les 818 habitants de la commune. Le projet, en cours de développement, a pour objectif de constituer des preuves de concept pour permettre la réalisation et la réplication sur d'autres territoires.

Il possède plusieurs volets dont 4 dédiés à l'autonomie énergétique de la collectivité et la réduction de son empreinte carbone :

Projet 1 : instrumentation du smart grid 4.0 et gestion intelligente de bâtiments publics et de logements :
> Mise en place d'un smart grid avec système de production et stockage d'hydrogène par électrolyse d'eau et d'un système de chaudière biomasse. L'hydrogène servira à alimenter le véhicule communal et la chaudière biomasse à alimenter en énergie les bâtiments publics à proximité
> Mise en place de systèmes de production d'énergie électrique par panneaux photovoltaïques pour alimenter en énergie et réutiliser le surplus pour la revente au sein d'un groupement d'autoconsommation collective
> Mise en place de systèmes domotiques pour 8 logements expérimentaux dont monitoring de la santé pour 2 logements témoins

Projet 2 : Solution IA de dimensionnement et de gestion prédictive et intelligente pour suivre les données en temps réel grâce à des mesures de capteurs et une modélisation 3D de l'ensemble de la commune
Projet 3 : Systèmes connectés pour la gestion des déchets domestiques (poubelles connectées, optimisation des collectes, réduction des déchets)
Projet 4 : Mobilité, acquisition d'un véhicule utilisateur municipal fonctionnant à l'hydrogène et alimenté grâce à la production de la commune.
Les parties prenantes sont sensibles à l'acceptabilité du projet, qui passe notamment par la consultation de la population et son implication.

La Région finance différents aspects du projet pour un montant total de 494 600€

Focus sur la Décarbonerie

À l'origine de La Décarbonerie, un groupement d'industriels Bourguignons-Franc-comtois soucieux de :
- Minimiser leur impact sur l'environnement ;
- Créer plus d'interactions avec le monde académique et celui des start'ups pour accélérer les transitions à mener ;
- Dynamiser leur territoire.

Ils sont partis d'un constat sans appel : l'industrie est le 3ème émetteur de gaz à effets de serre. Elle est, par conséquent, l'un des principaux acteurs du changement. Et avec un objectif « neutralité carbone » à atteindre d'ici à 2050, elle doit impérativement accélérer sa transition écologique et énergétique.

Face à ce double constat, les sociétaires de La Décarbonerie ont décidé d'initier un projet de tiers-lieu physique et numérique.

Le tiers-lieu sera le noyau d'un écosystème fort d'acteurs divers de la région (académiques, institutionnels, entreprises industrielles, fournisseurs, startups, utilisateurs...), ouverts et engagés, partageant l'objectif d'adopter une approche collaborative pour résoudre des problématiques industrielles liées à la décarbonation. Et ce à plusieurs niveaux : produit, procédés et « outils » de la chaîne de fabrication, transport / approvisionnement et recyclage / cycle de vie.

En parallèle du lieu de 2 500 m^2 composé d'un lieu ressource et d'un lieu de vie, la Décarbonerie est à considérer comme un écosystème innovant, qui doit s'émanciper de toutes frontières physiques pour agir à toutes échelles. Elle a besoin pour cela, en plus d'un site vitrine pour la faire rayonner, d'une plateforme digitale qui permettra à sa communauté et ses services d'exister par-delà le lieu physique.

Bien plus qu'un simple intranet, cette plateforme sera à l'image du lieu physique : un lieu de vie numérique et un lieu ressource.

La Région finance cette plateforme à hauteur de 21 274 €.

Les objectifs et actions prévues dans les prochains mois :

- Poursuivre l'accompagnement des publics exclus du numérique par notamment :
- Continuer la distribution des chèques numériques (Pass Numérique) ;
- La mise en réseau des tiers lieux de médiation numérique ;
- La mise en place d'un nouveau règlement d'intervention autour des Territoires Intelligents et Durables afin de les accompagner dans leur transition écologique via la transition numérique ;
- L'élaboration d'une stratégie régionale de la donnée afin de favoriser l'interopérabilité et la réutilisation des données produites par les acteurs du territoire ;
- Mettre en place des outils d'hypervision pour piloter l'ensemble des flux de données dans les lycées et établissements de la Région à travers le réseau RCube ;
- La candidature de la Région à l'AAP Territoire Intelligent et Durable de la Banque des Territoires dans le cadre du programme France 2030 a été retenue par le gouvernement. Bourgogne-Franche-Comté et ses partenaires, l'ARNia et Upciti, proposent un projet d'envergure s'inscrivant dans la continuité de nombreuses actions portées au niveau régional et s'appuyant sur l'ensemble des politiques de transitions définies (SRADDET-ICI 2050, SCORAN BFC, PPUN, stratégie data, Feuille de route Transition écologique…). Ce projet va permettre de développer la future plateforme DataBFC V2 et de réaliser des expérimentations d'usages autour de la mobilité, du tourisme, de la gestion des déchets, du parking, l'éclairage public, la consommation énergétique… (https://www.gouvernement.fr/france-2030-annonce-des-laureats-de-l-appel-a-projets-territoires-intelligents-et-durables-tid-et-de) ;
- Mise en place de la feuille de route Numérique Responsable, en collaboration avec d'autres directions. L'état des lieux a déjà été réalisé ainsi qu'une estimation de l'impact environnemental du parc informatique de la Région.

III. Lutte contre les discriminations

La fraternité et la solidarité sont au cœur de l'action de la Région. Elles s'incarnent notamment au travers de la lutte contre les inégalités et les discriminations, et tout particulièrement celles liées au genre et aux handicaps.

Ces deux stratégies prioritaires sont détaillées dans :

- Le **rapport annuel égalité femmes / hommes**, présenté chaque année simultanément au débat d'orientation budgétaire. Ce document, qui comporte à la fois un bilan et un plan d'actions, intègre désormais les éléments relatifs au **plan pluriannuel d'égalité professionnelle** adopté en avril 2021.

  Lien vers la publication 2022 : www.calameo.com/read/003030380f6833bc9974a

- La **Feuille de route handicap**, plan pluriannuel des actions menées par la Région pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

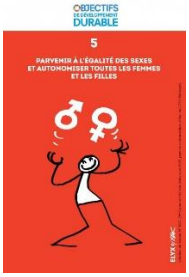

La Feuille de route handicap 2023 – 2025

La loi du 11 février 2005 a marqué un tournant significatif dans la vision du handicap et sa prise en charge dans la société française.

Tout d'abord en donnant une nouvelle définition du handicap, élargie : « *Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

Ainsi, c'est l'environnement qui génère le handicap, et non la personne qui le porte.

Cette loi a donné la priorité au travail en milieu ordinaire, affirmant le principe de la non-discrimination à l'embauche. Elle a renforcé l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de personnes handicapées, obligation à laquelle la Région répond très favorablement avec 11 % de ses effectifs dans cette situation.

Une première Feuille de route handicap avait été adoptée en juin 2019, à l'issue d'un travail avec les partenaires régionaux et d'une concertation citoyenne.

La Feuille de route 2023 - 2025 dresse le bilan de cette première période et trace des perspectives pour les trois prochaines années. Construite à partir des temps de la vie quotidienne, elle s'organise autour de 7 grands axes :

- Etudier
- Se former
- Travailler
- Se déplacer
- Faire du sport
- Se divertir
- Se connecter

Cette stratégie s'appuie sur les compétences régionales obligatoires de la Région (formation, transports, etc.) mais propose simultanément des actions volontaristes. Par exemple dans le domaine du tourisme, du sport et des loisirs ou dans le champ du numérique. Elle traduit ainsi les ambitions de fraternité et solidarité inscrites au cœur de l'ambition régionale.

Lien vers la publication : https://www.calameo.com/read/00303038073a8fd2fdec7

La formation professionnelle en faveur de l'égalité de genre

La convention avec ATPRO prévoit notamment de soutenir des projets de reconversion de femmes qui se dirigent vers des métiers jugés masculins. Ainsi en 2022, la Région a financé 181 projets sur 331, portés par des femmes dont 12 % concernent 22 femmes dont le projet les conduit vers des métiers traditionnellement occupés par des hommes.

Par ailleurs, la Région a passé **un marché avec BGE Franche-Comté pour favoriser l'entrepreneuriat des femmes**.

Les objectifs pédagogiques sont de :

- renforcer la confiance en soi ;
- développer ses compétences de cheffe d'entreprise tout en respectant un équilibre de vie ;
- définir son style de leadership en apprenant à s'affirmer.

Avant 2020 la Région avait financé des formations spécifiques qui s'adressaient aux femmes. Une évaluation a été mise en place indiquant qu'il n'était pas opportun de programmer des formations spécifiquement destinées aux créatrices d'entreprise. Ainsi, en 2021 un tronc commun a été mis en œuvre incluant un module spécifique, module 1 (sur 7) : « Femme et cheffe d'entreprise ! » aussi ouvert aux hommes. Ce module a été reconduit en 2022.

De mars 2021 à mars 2022, 98 personnes dont 24 femmes ont été inscrites au module 1.

Sur les deux premières années de mise en œuvre de ce programme, on observe que le public féminin a plus d'appétence pour se former que les hommes qui créent leur entreprise :

- sur l'année 2021 : 425 personnes dont 242 femmes et 183 hommes se sont formés pour formaliser leur business plan nécessaire à la création de leur entreprise ; 65 personnes (45 femmes et 20 hommes) se sont inscrites aux formations modulaires complémentaires ;

- sur l'année 2022 : **438 personnes dont 240 femmes et 198 hommes ont suivi une formation-action** et 73 personnes (52 femmes et 21 hommes) se sont positionnées sur les formations modulaires complémentaires.

Les politiques d'aménagement de lutte contre les discriminations

Plusieurs dispositifs portés par la Direction de l'aménagement du territoire sont concernés par la question de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le soutien aux politiques et aux projets d'aménagement des collectivités territoriales partenaires, à travers les dispositifs Territoires en Action, Centralités Rurales en Région, les Parcs Naturels Régionaux, ou encore le soutien à des thématiques transversales telles que la santé. Dans le cadre de l'élaboration des projets de territoires et de la concertation associée, **la prise en compte de publics spécifiques, notamment féminins, peut faire l'objet d'une dimension forte**. De même, le projet d'aménagement peut nécessiter d'identifier des besoins et des usages liés au genre en amont, afin de mieux les prendre en compte en phase de conception.
- Le soutien de projets en faveur des habitants et habitantes des quartiers prioritaires de la ville, dans le cadre du Fonds d'Aide aux Projets. A ce titre, **des actions spécifiquement à destination des femmes peuvent être soutenues** dans le domaine de l'accompagnement et l'insertion professionnelle, de l'animation sportive ou culturelle, ou encore de la promotion de la santé.

Focus sur le projet « Elle Révèle », porté par l'association BGE Franche-Comté et la Fabrique à Entreprendre, déployé dans les quartiers prioritaires de Grand Besançon Métropole en 2022.

Le projet part du constat qu'au niveau national les femmes sont à l'origine de seulement 30 % des créations d'entreprises. Ce chiffre est encore plus faible au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, du fait de nombreux freins : familiaux, culturels, financiers, confiance en soi, manque de réseau, etc. Face à cette situation, les acteurs de la Fabrique à Entreprendre de Besançon interviennent auprès des femmes résidant dans les quartiers prioritaires de Besançon intéressées par la création d'entreprise. Les femmes expérimentent la vente en s'appuyant sur les savoir-faire et passions (cuisine, couture, artisanat, achat-revente...). L'action « Elle Révèle » vise à promouvoir la création d'activité via une expérience réelle de la vente, dans le cadre d'un accompagnement renforcé et d'une démarche collective. Le risque financier étant le principal frein à la création d'activité, le portage salarial apporte une réponse, en collaboration avec une coopérative d'activité. Le second objectif sous-jacent est de permettre aux femmes de recréer une dynamique dans leur parcours professionnel. La Région Bourgogne-Franche-Comté a soutenu cette action au titre du Fonds d'Aide aux projets à hauteur de 3 000€ en 2022.

9ème semaine de la Mixité des Formations et des Métiers de Côte-d'Or

Pour la deuxième année consécutive, la 9ème Semaine de la Mixité des Formations et des Métiers de Côte-d'Or (porté par l'association FETE) a été organisée du 17 au 21 octobre 2022, sur le territoire de la Plaine Dijonnaise et du Val de Saône : Auxonne, Echenon, Longchamp, Pontailler-sur-Saône, Genlis et Thorey-en-Plaine.

Cette semaine propose aux structures qui le souhaitent d'organiser des actions porteuses de sens sur le terrain de la mixité.

Au moins 1 300 personnes ont bénéficié de cette semaine dont 502 lycéen·nes provenant des lycées Henry Moisand de Longchamp et Prieur de la Côte-d'Or d'Auxonne. Différentes animations étaient proposées en fonction des publics – demandeur et demandeuses d'emploi et jeunes / cadre Education nationale (collège et lycée).

A cette occasion, les lycées de Longchamp et d'Auxonne ont pu bénéficier de différentes actions : théâtre-débat « Le sexe de l'emploi », ciné-débat « Women », atelier de sensibilisation aux discriminations, atelier mixité des métiers et stéréotypes de genre, mise en place d'un projet de mini entreprises modelage savon permettant de mêler les savoir-faire des deux établissements, forum insertion professionnelle, goûters-lectures, exposition « Des métiers sous l'angle de la mixité », jeu de société égalité et jeu en ligne Ega'game « Deviens gardien·ne de l'égalité ! », créé par Fête.

La 10ème semaine se déroulera sur le même territoire du 16 au 20 octobre 2023.

Echappée littéraire

Ce dispositif régional vise à favoriser la lecture et la découverte de la création littéraire et graphique contemporaine auprès des jeunes lycéen·nes, développer leur sens critique, susciter le développement de partenariats avec le réseau des bibliothèques publiques et les libraires bourguignons-francs-comtois.

30 lycées sont sélectionnés chaque année sur appel à candidature et sont dotés des ouvrages de la sélection sur la base d'une collection pour 6 élèves. Les auteurs et autrices des 8 ouvrages en compétition – 4 romans + 4 BD – sont invités à venir rencontrer les élèves participants dans les établissements entre décembre et mai.

Des actions pédagogiques en lien avec la découverte des métiers du livre sont menées tout au long de l'année en privilégiant des actions avec les libraires de proximité : visites relatives à la chaîne du livre et autour des œuvres ; implication de professionnels pour des expériences de créations avec les lycéens et lycéennes (vidéaste, photographe, sculpteur, comédien, slameur, danseur…).

Depuis plusieurs années, une attention particulière est portée lors de la sélection en veillant à un équilibre quantitatif auteurs / autrices et à des sujets en lien avec les priorités défendues par l'exécutif, dont la lutte contre les discriminations.

Pour la seconde année consécutive, une déambulation littéraire a clôturé l'édition 2022/2023 permettant aux élèves de valoriser les travaux réalisés sur l'année autour des ouvrages en compétition en présence des trois auteurs et autrice de la BD lauréate.

Les lauréat·es pour le Prix 2023 sont :

- Lilia Hassaine pour le roman « *Soleil amer* » qui aborde la question de l'intégration des populations algériennes dans la société française entre le début des années soixante et la fin des années quatre-vingt. De l'âge d'or des cités HLM à leur abandon progressif, c'est une période charnière qu'elle dépeint d'un trait. Une histoire intense, portée par des personnages féminins flamboyants.
- Et Lisa Lugrin, Clément Xavier et Stéphane Soularue pour la BD « Waco horror - Elizabeth Freeman, l'infiltrée » qui est une suffragette engagée et militante qui va mener une enquête suite aux révélations de son ami le sociologue afro-américain W. E. B. Du Bois. Cette enquête va la plonger dans l'Amérique ségrégationniste à la recherche de Jesse un adolescent qui travaillait dans les champs de coton à Waco, au Texas.

www **Echappée littéraire 2022/2023** : reportage effectué lors de la remise des prix qui s'est déroulée à Cluny le jeudi 1er juin : https://www.bourgognefranchecomte.fr/les-livres-sechappent-jusqua-cluny

Le BFC Reporter

Le BFC Reporter est un dispositif journalistique régional ouvert à tous les lycées de la région Bourgogne-Franche-Comté visant à sensibiliser les élèves à l'importance d'une lecture régulière et éclairée de la presse, leur permettre d'acquérir et de mobiliser de nombreuses compétences en matière d'expression écrite et de travail en commun tout en favorisant la rencontre entre les élèves et les professionnels des médias.

Après avoir suivi une formation de 6 heures avec un ou une journaliste professionnelle et une intervention de deux heures avec un dessinateur-illustrateur, les élèves des 8 classes participantes ont produit un journal 2 pages sur des thèmes imposés dont les discriminations et l'égalité femmes/hommes. Chaque classe était ensuite invitée à participer à un Hackathon spécial médias le jeudi 30 mars 2023. Il s'est déroulé à distance, en lien avec le Pôle régional des industries graphiques (PRIG) du lycée E.J. Marey à Beaune.

Le défi de cette journée fut de coréaliser un magazine sur la thématique « *Lutter contre les discriminations pour renforcer l'égalité* ».

Encadrés par les journalistes et enseignantes référentes, enseignants référents, les élèves, sur le terrain, ont ainsi réalisé reportages, interviews et photos. En parallèle, quatre élues et élus volontaires des Conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) des deux académies étaient chargés de réaliser le making off de la journée ; les élèves de BTS du Pôle Régional des Industries Graphiques (PRIG) ont, quant à eux, maquetté puis édité ce magazine commun.

BFC Reporter 2022/2023 - magazine commun édité par les élèves du PRIG du lycée E.J. Marey à Beaune, à l'issue de la journée hackathon qui s'est tenue le jeudi 30 mars :

https://www.bourgognefranchecomte.fr/graines-de-journalistes

https://www.bourgognefranchecomte.fr/de-jeunes-journalistes-en-action

Journée Femmes en restauration

Une journée « Femmes en restauration » a été organisée pour la première fois par la Région Bourgogne-Franche-Comté à destination des cuisinières des lycées de la région.

En effet, face au constat du manque de candidat·es lors des recrutements de chef·fes de cuisine et plus précisément du peu de femmes occupant les postes de chef·fes – 8 sur 116 unités de restauration – l'idée d'organiser une journée pour les femmes en restauration a émergé.

Cette situation qui concerne la restauration collective en général est préjudiciable à l'égalité réelle d'accès aux métiers. Elle limite également pour la Région les candidats et candidates potentielles aux postes de chef·fes dont nos unités de restauration ont besoin.

Après avoir contacté l'ensemble des cheffes puis rencontré cinq d'entre elles, elles ont accepté de témoigner sur leur parcours professionnel à cette occasion.

Les 57 cuisinières en poste dans 50 lycées de la région ont été invitées à participer à cette journée qui s'est déroulée le vendredi 1er juillet 2022 en salle des séances à l'hôtel de Région à Dijon.

L'objectif principal de cette journée était de les sensibiliser aux enjeux de l'accès des femmes aux postes d'encadrement dans la restauration scolaire et permettre à certaines de se projeter pour évoluer. C'était également l'occasion pour elles de rencontrer les collègues des autres établissements, d'échanger et partager sur leurs pratiques et environnements de travail. Une invitation « menu » a été imaginée pour leur donner envie

de participer. 33 cuisinières se sont inscrites ainsi que 6 aides de cuisine qui font des remplacements de cuisinières et qui envisagent d'évoluer.

Après les témoignages des cheffes, les ressources humaines ont présenté les dispositifs existants pour évoluer ainsi que les modalités d'accompagnement (informations statutaires, immersions, formations, concours…).

Des activités plus ludiques étaient proposées l'après-midi sous forme d'ateliers.

Journée Femmes en restauration - reportage réalisé à l'issue de la journée, en ligne sur le site de la Région :

https://www.bourgognefranchecomte.fr/une-journee-aux-petits-oignons-pour-les-cuisinieres-de-nos-lycees

L'objectif pour le second semestre 2023 est d'organiser le même type de journée, à destination des aides de cuisine.

La lutte contre la précarité menstruelle

Le concept de "précarité menstruelle" décrit un phénomène massif : 1,7 million de françaises n'auraient pas les moyens d'acheter des protections, avec des conséquences sur leur santé, vie sociale ou scolarité. Une enquête conduite par la FAGE, Fédération des Associations Générales Etudiantes, a mis en évidence que 13 % des étudiantes avaient déjà dû, faute de moyens, choisir entre acheter des protections périodiques et un produit de première nécessité et que 33 % jugeaient avoir besoin d'une aide financière pour s'en procurer.

Conformément à son engagement de mandat, l'exécutif régional a souhaité accompagner les initiatives sur ce thème. L'assemblée régionale a affecté en septembre 2022 une dotation de 30 000 € pour l'acquisition de 65 distributeurs afin d'équiper les lycées volontaires. Les établissements bénéficiaires doivent indiquer la manière dont ils impliquent les élèves dans cette action et plus largement dans la thématique de l'égalité de genre.

https://www.bourgognefranchecomte.fr/les-lycees-regionaux-desormais-equipes-de-distributeurs-de-protection-menstruelle

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Chaque année, à l'échelle internationale, le 25 novembre est consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes. A son niveau, la Région a la double responsabilité d'agir :

- Pour son personnel en tant que structure employeuse (de plus de 4000 agent·es, dont les ¾ dans les lycées) ;
- Vis-à-vis de l'extérieur en tant que collectivité engagée, au titre des politiques publiques dont elle a la responsabilité.

Pour l'édition 2022, la Région a programmé une conférence-débat de Brigitte Rochelandet, intitulée « Des bûchers de sorcellerie de la Renaissance aux féminicides d'aujourd'hui ».

Son intervention a porté sur la continuité historique des violences faites aux femmes, depuis les procès de sorcellerie jusqu'aux féminicides d'aujourd'hui. Elle a pointé les ressemblances et les liens entre ces deux phénomènes criminels, perpétrés par des hommes sur des victimes innocentes, dans l'objectif de sensibiliser le grand public invité à cette manifestation.

L'EST RÉPUBLICAIN

BESANÇON

Des bûchers de sorcellerie d'hier aux féminicides d'aujourd'hui

Brigitte Rochelandet, docteure en histoire des mentalités.
Photo ER/Ludovic LAUDE

La Région organise une conférence-débat ce 17 novembre à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est Brigitte Rochelandet, docteure en histoire des mentalités, criminologue, spécialiste des procès de sorcellerie et de la prostitution qui animera cette conférence intitulée « Des bûchers de sorcellerie de la Renaissance aux féminicides d'aujourd'hui ».
« Quels sont les ressemblances et les liens entre ces deux phénomènes criminels, perpétrés par des hommes sur des victimes innocentes ? L'histoire et la confrontation des mentalités permettent de mieux comprendre les causes et la permanence de ces actes de violence envers les femmes. À Luxeuil-les-Bains, Montbéliard, Dole, Saint-Claude, Quingey, Poligny… nombreuses sont les cités qui, dans notre région, portent la trace de procès de sorcellerie. Comme à Besançon, la mise en valeur de ces lieux patrimoniaux pourrait témoigner de ce passé pour mieux agir au présent. »
Conférence-débat ce jeudi 17 novembre à 19 h à l'Hôtel de Région - salle Victor Hugo - 4, square Castan à Besançon.

LA REGION RENFORCE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE AU SEIN DE SON ADMINISTRATION

L'administration régionale se montre protectrice vis-à-vis de ses agents à travers différents outils facilitant la mobilité de tous, l'accès au soin et des services multiples.

I. Les actions sociales de la Région pour ses agents

La politique d'action sociale régionale a bénéficié d'un budget de 4 651 966 € en 2022, soit 2,3 % du budget des dépenses du personnel.

AMIBFC

La participation versée par la Région en 2022 est d'un montant de : 436 142 €.

Le nombre d'adhérents à l'association du personnel s'élève en 2022 à 1 750 agents, soit 44 % de l'effectif de la collectivité.

CNAS

L'adhésion au CNAS permet au personnel de bénéficier d'une palette de prestations diversifiées visant à améliorer leurs conditions matérielles et morales, comme notamment :

- Contribution aux frais de vacances des enfants
- Recours aux crédits à taux négocié dans le domaine du logement, de l'amélioration de l'habitat, des véhicules
- Ouverture d'un plan épargne chèques-vacances et achat de tickets CESU
- Proposition d'un grand choix de séjours vacances à prix réduits
- Commande à tarif réduit de billetterie dans le domaine culturel et de loisirs

Au titre de l'année 2022, la cotisation versée s'élève à 936 666 €.

La protection sociale complémentaire

Depuis le 1er janvier 2019, la protection sociale complémentaire a été harmonisée sur l'ensemble du territoire régional. Le dispositif qui a été choisi est celui du contrat labellisé.

Ainsi sur le risque santé, la participation de l'employeur s'élève :

- À 30 € /mois jusqu'à l'indice nouveau majoré (INM) 399 ;
- À 20 €/mois à partir de l'INM 400.

Pour le risque prévoyance, la participation employeur s'élève à 20 € pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Le montant de la participation pour le volet santé s'élève en 2022 à 364 444€ (hausse de 5 % par rapport à 2021), et pour le volet prévoyance à 380 001 € (hausse de 7 % par rapport à 2021).

Les assistantes sociales

La région a externalisé le service des assistantes sociales qui interviennent sur l'ensemble du territoire régional et accueillent l'ensemble des agents de la collectivité.

L'externalisation de ce service permet d'assurer un total anonymat aux agents qui le sollicite et qui ont besoin d'être aidés, conseillés ou accompagnés.

Ainsi en 2022, le nombre d'agents reçus s'élève à 403.Il est en augmentation par rapport à 2021. Le coût de ce marché s'élève à 250 261 € pour la région.

Fonds de secours

La collectivité a mis en place un fonds de secours afin d'aider les agents en grande précarité. Il se matérialise sous le format d'une aide financière exceptionnelle, versée à l'agent dont le dossier a été instruit et validé par les assistantes sociales.

En 2022, 21 dossiers ont été reçus et 18 ont été retenus pour un montant de 7 048 €.

Action sociale régionale

La région participe à deux actions qu'elle subventionne : l'aide aux parents d'enfants handicapés (73 722 € en 2022) et le séjour pour enfants (16 864 €).

Les titres restaurants

Le chèque déjeuner a une valeur nominale de 7 € et la part de la Région dans l'achat de ces chèques est de 4,20 €, soit 60 % de la valeur totale.

Le budget des titres restaurants s'élève à 1 925 845 € (521 838 € pour les lycées et 1 404 007 € pour le siège).

Par ailleurs, en 2022, la région a versé 30 723 € au titre des repas commensaux.

Cadeaux de fin d'année et de départ en retraite

En 2022, 4 620 cartes cadeaux, d'une valeur de 45 € ont été adressées aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels remplissant les conditions d'octroi, soit un montant de 207 900 €).

En 2022, 149 chèques cadeaux d'une valeur de 150 € pour des départs en retraite ont été distribués, soit 22 350 €.

II. Les aides de la Région en faveur de la mobilité

Plan de déplacements administratifs

Pour aider au changement des habitudes de déplacement et à l'adoption d'une « mobilité durable », la Région s'est engagée, conformément à la réglementation, à participer aux frais de transport en commun des agents, grâce à une prise en charge de 50 % du coût des abonnements mensuels.

En 2022, 434 agents ont bénéficié de cette mesure pour un montant de 99 612 €.

Ticket mobilité

C'est une mesure volontaire de la collectivité mise en place en 2019. Elle a pour objectif d'attribuer une aide financière à la mobilité aux agents dépendants de la voiture pour effectuer leurs déplacements domicile-travail. Des critères d'attribution de cette aide ont été établis notamment une distance de 30 kilomètres entre le domicile et le lieu de travail de l'agent et l'absence d'accès à des moyens de transports publics.

Son montant est de 40 euros par mois depuis 2022.

En 2022 le nombre de bénéficiaires du ticket mobilité est de 312 agents pour un montant de 102 860 € (en augmentation).

Forfait de mobilité durable

Le forfait mobilités durables vise à favoriser les déplacements domicile-travail sans voiture à usage individuelle. La Région a versé ce forfait pour la première fois en 2022 au titre de l'année 2021.

Les conditions ont été assouplies en 2022 (modalités qui seront appliquées en 2023 au titre de l'année 2022). 153 agents ont perçu ce forfait pour un montant de 28 880 €.

III. L'égalité entre femmes et hommes au sein de la Région

Dans les services administratifs

Le siège se compose de 64 % d'agents féminins et de 36 % d'agents masculins.

La filière administrative regroupe 71 % des agents du siège. Les femmes appartiennent de manière très majoritaire à cette filière (87 %) les hommes sont répartis de manière plus équilibrée entre la filière technique (56 % des hommes) et administrative (43 %).

Le cadre d'emplois des attachés (32 % de l'effectif) et le grade d'attaché territorial (21 % de l'effectif) sont ceux qui sont les plus représentés au sein de la collectivité avec 35 % des femmes et 26 % des hommes.

Ce sont dans les cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs que les femmes sont le plus sur-représentées dans la collectivité (ces cadres d'emplois représentent respectivement 18 % et 20 % de l'effectif mais 25 % et 26 % des femmes). Les hommes eux sont les plus sur-représentés dans les cadres d'emplois d'ingénieurs (12 % des effectifs et 19 % des hommes), de techniciens (7 % des effectifs et 17 % des hommes) et d'adjoints techniques (4 % des effectifs et 7 % des hommes).

Si les grades terminaux des cadres d'emplois supérieurs (administrateurs, ingénieurs en chef et conservateurs) sont toujours occupés uniquement par des hommes, la représentation des femmes dans les grades supérieurs de catégorie A augmente légèrement. Ainsi en 2021, le cadre d'emplois des administrateurs était composé de 5 femmes et 9 hommes, il y a désormais 6 femmes et 7 hommes. Et les deux seuls ingénieurs hors classe sont des femmes.

Taux F/H des agents à temps partiel par catégorie :

Catégorie	% F	% H	% total
A	17 %	5 %	12 %
B	22 %	6 %	17 %
C	23 %	4 %	17 %
Total	20 %	5 %	15 %

20 % des femmes au siège travaillent à temps partiel, et 5 % des hommes.
On peut noter qu'au siège les agentes de catégorie B et C sont relativement les plus nombreuses à travailler à temps partiel (22 % et 23 %).

Dans les lycées

Dans les lycées la population se compose de 60 % de femmes et 40 % d'hommes avec une seule filière : la filière technique.

1 471 agents sont dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (52 % des effectifs) et 1 112 sont dans le cadre d'emploi des adjoints techniques des établissements d'enseignement (40 % des effectifs).

La proportion de femmes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise reste identique à 2021, soit 2 % ; tout comme la représentation des hommes qui se maintient à 15 %. Le déséquilibre est aussi toujours le même entre

les sexes pour le cadre d'emplois des techniciens (2 femmes et 24 hommes). Cependant il faut constater une hausse notable de femmes dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe (22% des femmes relèvent de ce grade en 2022 contre 18 % en 2021) et d'adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe (17 % en 2022 contre 13 % en 2021) alors même que la proportion d'hommes dans ces grades est stable. La possibilité pour les agents d'entretien à accéder au grade de principal 1ère classe a favorisé ce rééquilibrage.

Taux F/H des agents à temps partiel par catégorie :

Catégorie	% F	% H	% total
B	50 %	4 %	8 %
C	13 %	5 %	10 %
Total	13 %	5 %	10 %

Au vu du très faible effectif féminin de catégorie B dans les lycées (2 agentes), leur taux d'agentes à temps partiel ne peut être commenté.

13 % des agentes de catégorie C travaillent à temps partiel, elles n'étaient que 11 % en 2021, cette augmentation s'explique par l'augmentation des temps partiels thérapeutiques (43 agentes en 2021 83 en 2022).

Bilan du dispositif de signalement 2022

Le dispositif de signalement des actes de violences, discriminations, harcèlements moral et sexuel, et agissements sexistes a été créé dans la collectivité en avril 2021, à la suite du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlements et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Pour ce faire, une convention a été signée avec le Centre De Gestion du Doubs (CDG 25) pour la réalisation du recueil des signalements le 3 juin 2021 puis le 17 octobre 2022.

Au titre de l'année 2022, 16 dossiers de saisie ont été enregistrés au CDG 25.

	F	H	Total	% par rapport au nombre de femmes	% par rapport au nbre Hommes	% total par rapport effectif
Siège	2	3	5	0 %	1 %	0 %
Lycées	8	3	11	0 %	0 %	0 %
Total	10	6	16	0 %	0 %	0 %

Un bilan qualitatif complet a été réalisé lors de la réunion de la formation spécialisée en santé et sécurité, conditions de travail en juin 2023.

IV. Lutte contre les discriminations

La promotion de la diversité

Dans le cadre de son plan égalité professionnelle 2021 – 2023, la Région s'est engagée à lutter contre les discriminations, les violences et harcèlements sexistes et sexuelles. Après avoir adopté son dispositif de signalement en 2021, la collectivité régionale a poursuivi son engagement en ce sens, en :

CHARTE DE LA DIVERSITÉ

- Organisant des formations pour l'ensemble du personnel afin de les sensibiliser aux valeurs de la république et de la laïcité ;

- Sensibilisant les recruteurs et recruteuses - personnels de la DRH et encadrant·es du siège - au cadre juridique de la non-discrimination et à la prévention des stéréotypes de genre dans l'évaluation des compétences ;
- Lançant une première enquête de « baromètre social », incluant des questions sur la perception par les personnels de ces situations.

Ces diverses actions nourrissent l'engagement confirmé par la signature par la Région le 17 novembre 2022 de la Charte de la diversité.

La Charte de la diversité est un texte d'engagement proposé à la signature de tout employeur, qui souhaite par une démarche volontariste, agir en faveur de la diversité et dépasser ainsi le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations. Levier de cohésion et de bien-être au travail, la diversité se veut source de performance économique et sociale.

Fédératrice, la Charte de la diversité encourage l'organisation à s'engager et à impliquer l'ensemble de son écosystème afin de contribuer à la richesse de la société. Articulée autour de 6 articles, elle vise à un management inclusif et respectueux des différences individuelles.

https://www.charte-diversite.com/

Handicap

Le taux de travailleurs reconnus handicapés au sein de la collectivité atteint 11 % (9 % en 2020 et 10 % en 2021) :

- 5 % pour le siège (4 % en 2021) ;
- 13 % pour les lycées.

Ce taux est calculé sur les seuls agents permanents en activité ce qui diffère du mode de calcul effectué pour la déclaration FIPHFP. Dans cette dernière le calcul du taux intègre une partie des agents permanents et tient compte également des dépenses effectuées par la collectivité en matière de handicap.

Des travaux orientés vers l'accessibilité

Le programme de travaux dans les bâtiments administratifs de la Région, élaboré sur la durée du mandat, a pour vocation de tendre vers une meilleure prise en compte du développement durable pour les bâtiments dont la Région est propriétaire et de mettre en place l'accessibilité des locaux aux Personnes à Mobilité Réduite.

Après les travaux de mise en accessibilité du 17 boulevard de la Trémouille réceptionnés en 2021, en 2022 l'ascenseur principal du même bâtiment a été remplacé pour être en totale conformité avec les règles d'accessibilité. Le parc des ascenseurs des bâtiments administratifs des sites bourguignons a été mis en conformité pour l'accessibilité.

Les nouveaux locaux de l'antenne de Mâcon livrés en 2022 permettent désormais une accessibilité au rez-de-chaussée.

Les travaux de mise en accessibilité ont été réalisés 29 rue Buffon à Dijon sur le bâtiment Rhénanie Palatinat.

Au château de Châteauneuf, des travaux actuellement en cours répondront aux objectifs de la Région sur le site, à savoir la mise en sécurité des personnes et des biens, la mise en accessibilité du site et l'extension du domaine visitable. L'opération est en cours depuis mai 2022. Les travaux se poursuivent avec notamment la restauration de la Tour de la porte et la poursuite de la construction d'un nouvel accueil.

Les marchés publics, un levier d'égalité F/H

La Région a conclu un ensemble de marchés publics pour désigner des facilitateurs en charge d'accompagner des personnes, éloignées de l'emploi, remises en situation de travail sur les chantiers de la région. Afin de motiver les facilitateurs pour introduire des femmes sur les chantiers, une prime de 500 € a été prévue dans chaque marché pour toute femme embauchée dans ce cadre. Les statistiques sur plusieurs opérations, ont montré que le nombre de femmes embauchées est proportionnellement plus important que le pourcentage habituellement recensé sur les chantiers.

Egalité professionnelle

Le « plafond de verre » désigne les freins invisibles à la promotion des femmes dans les structures hiérarchiques. Il constitue un obstacle dans l'évolution de leur carrière et limite leur accès à des postes à responsabilité, avec des conséquences significatives sur les écarts de revenus entre femmes et hommes dans la société.

Afin de lutter contre ces freins, le plan égalité professionnelle 2021 – 2023 de la Région a prévu une action spécifique visant à lever l'autocensure des femmes dans l'évolution de leur carrière professionnelle et à les accompagner dans le renforcement de leur leadership au sein de la collectivité. Au conseil régional, ce décrochage est observé en particulier dans les lycées, où les femmes sont en proportion 9 fois moins nombreuses que les hommes à encadrer du personnel.

Photo Xavier Ducordeaux

Laïcité

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République invite les employeurs à organiser la formation de leurs agents sur cette thématique, le respect du principe de laïcité étant une obligation inhérente à l'exécution du service public.

Au cours de cette journée de formation, organisée par la Région en collaboration avec le CNFPT, sont abordées les définitions de notions comme la neutralité, la liberté de conscience, la liberté de religion, le laïcisme, la sécularisation, le prosélytisme, la discrimination, etc. Des cas concrets viennent étayer le rappel des droits et devoirs des agents du service public, des usagers, et des conséquences en cas de manquement aux obligations.

Il y a en effet trois objectifs à cette formation obligatoire : acquérir des repères historiques, connaître les références juridiques de base et être en mesure d'appliquer ces notions dans sa pratique professionnelle.

Les formations ont été organisées à l'automne 2022 au siège et ont été suivies par 1 078 agents et sont en cours de déploiement auprès des 3 200 agents des lycées via l'organisation de sessions sur les journées de permanence, département par département, jusqu'à fin 2024.

V. Attractivité

La Région a entrepris une démarche attractivité pour attirer de nouveaux talents et fidéliser les agents en poste en 2022. Elle comporte deux volets. Le premier concerne le régime indemnitaire qui a été diagnostiqué, discuté, délibéré et sera mis en œuvre en 2023. Le second concerne l'élaboration d'une feuille de route RH avec des actions plus qualitatives pour améliorer l'attractivité de la Région en tant qu'employeur. Cette feuille de route est en cours d'élaboration, des actions telles, le développement d'une marque employeur, l'attention au parcours candidat, à l'accueil de l'agent, au process de recrutement seront certainement des piliers.

#5 SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'accompagnement des mutations et des transitions est au cœur des préoccupations de l'axe économique du projet de mandat et élevé au rang de ses priorités.

La Région, à travers ses compétences et son chef de filât économique, accompagne l'ensemble des secteurs de développement économique, leur évolution de modes de production et de consommation plus responsables. Elle favorise le développement d'une économie moins carbonée, plus respectueuse des ressources naturelles et de l'humain.

Ainsi, SRDEII et stratégie RIS 3 prévoient l'animation partenariale de clusters organisés autour de critères de durabilité, la mobilisation des acteurs autour de la RSE (sensibilisation, animation de réseaux) assurant la diffusion du développement durable. Dans le cadre de son soutien à l'innovation et aux secteurs agricoles et forestiers, la Région pilote de nombreuses aides et subventions de conseil et d'adaptation au changement climatique, de soutien à l'agriculture biologique, aux évolutions des peuplements et modes de gestion forestières. Enfin le développement d'un tourisme durable se poursuit et s'amplifie en particulier sur les problématiques de moyenne montagne.

LA REGION INCITATIVE POUR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

I. Le Schéma Régional de Développement Economique de l'Internationalisation et de l'Innovation (SRDEII)

La **stratégie économique régionale 2022-2028** a été approuvée en septembre 2022. Elle réaffirme que l'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique, en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire.

La région Bourgogne-Franche-Comté doit anticiper la transition écologique et énergétique (TEE) en favorisant le développement d'une économie plus respectueuse des ressources naturelles et humaines et moins carbonée, pour tendre vers une région à énergie positive, bas carbone et à zéro déchet à l'horizon 2050, conformément aux objectifs du SRADDET.

La transition écologique et énergétique des entreprises, des filières et des territoires est donc une condition essentielle à la réussite du projet économique de la région. **Une transition de « rupture » doit s'opérer pour garantir la préservation des ressources et de la biodiversité.**

La production et la consommation d'énergie sont en grande partie responsables des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui induisent le réchauffement du climat et ses conséquences sur les écosystèmes. De plus, nous faisons face depuis quelques années à une crise énergétique sans précédent et à des pénuries de matières premières et d'approvisionnements qui affectent de nombreux secteurs économiques. La transition écologique et énergétique, outre son rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique, est donc aussi la garantie de la résilience et de la prospérité de notre économie face aux différentes crises.

L'ADEME, Agence de la transition écologique, et la Région unissent leurs moyens pour encourager les acteurs économiques (entreprises, filières…) à avancer sur l'efficience des modèles de production, tournés vers une sobriété de la matière et de l'énergie, sur des produits et des services éco conçus, sur la réduction et la valorisation de leurs déchets d'activités économiques, sur l'utilisation privilégiée des ressources locales et renouvelables pour permettre aux entreprises de se développer durablement. Et au-delà, il est aussi nécessaire

de se questionner sur le modèle économique actuel non durable, d'inventer de nouvelles formes de coopération, d'envisager un changement de paradigme économique favorable à la transition socio-économique, en s'appuyant sur la vision de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC).

II. L'économie au service des transitions

Le réseau de la Transition écologique et économique (RT2E BFC)

Depuis 2017, la Région et l'ADEME soutiennent financièrement et animent **un réseau Régional de la Transition Ecologique et Economique (RT2E),** rassemblant une trentaine de conseillers de proximité qui accompagnent les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté quelle que soit leur taille et leur activité.

Grâce à ce réseau, sur la période 2019-2022, 18 000 entreprises ont été sensibilisées et 3 500 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

Téléchargement de l'offre de service du RT2E mise à jour : http://urlr.me/F9xsQ

En 2022, le RT2E BFC a permis une sensibilisation de 2224 entreprises et l'accompagnement de 894 entreprises (dont 35 % de projets liés à la transition énergétique et 32 % à l'économie circulaire).

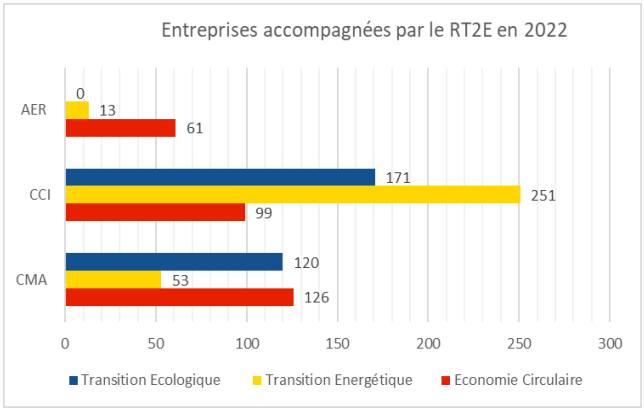

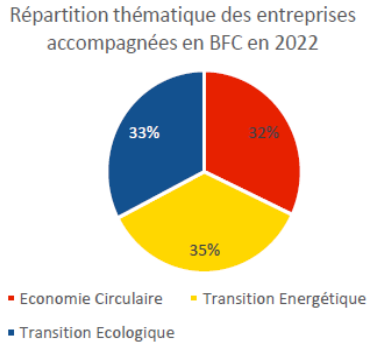

Le programme PERF (Programme Environnemental Fédérateur Régional) de la CCI a bénéficié d'une aide régionale de 94 192 € en 2022 et 84 480 € en 2023.

Le programme Développement Durable de la CMAR a bénéficié d'une aide régionale de 82 500 € en 2022 et 79 500 € en 2023.

Le programme 2020-2021-2022 de la mission éco-conception – économie de la fonctionnalité (EFC) de l'AER représente un budget de 930 k€, aidé à 50 % par l'ADEME. L'année 2022 a été marquée par l'embauche d'1 ETP supplémentaire pour accélérer le déploiement de l'éco-conception en dans la région.

La mission Energies renouvelables et récupération de chaleur (ENRr) de l'AER est copilotée et cofinancée par la Direction de la Transition Energétique de la Région et l'ADEME. Le chargé de mission ENRr est membre du RT2E et un lien est réalisé avec la Direction de l'économie sur les dispositifs financiers mobilisables pour les projets d'entreprises (par exemple le fonds pour la décarbonation des industries du service PME).

A noter que la BPI a accompagné en plus 114 entreprises sur la période 2021-2022, grâce à des diagnostics éco-flux et décarbon'action soutenus financièrement par l'ADEME.

En 2022, les enjeux de la transition écologique et énergétique ont donc plus que jamais été présents pour les entreprises, quel que soit leur taille et leur secteur d'activité. L'urgence du changement climatique et la pression

sur les ressources les ont impactés directement sur les approvisionnements en énergie et en matières premières. Les entreprises ont ainsi dû s'adapter pour faire face à ce contexte.

Exemples de réalisation :

RT2E RÉSEAU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ILS SE SONT ILLUSTRÉS

En transition énergétique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — ADEME — RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Connaître pour mieux maîtriser : l'entreprise Micro-Mega s'engage !

COLTENE Micro-Mega	SES ACCOMPAGNATEURS PRIVILÉGIÉS	OUTILS
Créée en 1905 110 salariés Besançon, Doubs ★ Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire MicroMega.Coltene.com	Eric MARANDET — Responsable Services Généraux Claire NICOLAS - CCI — Conseillère TEE Lionel ROBBE - Planair — Directeur bureau d'études	🛠 Diagnostic énergétique CCI SAÔNE-DOUBS

SON HISTOIRE/SES BESOINS

L'entreprise Micro-Mega a lancé un programme d'investissement depuis 2020 pour améliorer son bâti (réfection et étanchéité de sa toiture, changement de certains vitrages..). Au niveau de son process, elle veut réorganiser certains secteurs, et optimiser les consommations de ses compresseurs, groupe froid, machines de productions, salle grise, etc.

Pour ce faire, l'entreprise a souhaité faire réaliser un diagnostic énergétique qui lui a permis d'avoir les répartitions de ses consommations électrique et gaz de ville, ainsi qu'un plan d'action détaillant les pistes d'économies d'énergie.

LES BÉNÉFICES *de l'accompagnement*

« Nous avons été très satisfait de l'accompagnement de la CCI Saône-Doubs avec l'appui de l'ADEME pour la prestation de notre audit énergétique. Le résultat de cet audit nous a permis de mettre en avant les pistes d'améliorations et priorités à réaliser sur notre site afin de réaliser rapidement des économies d'énergie. »

Eric MARANDET

Le RT2E vous accompagne // 2022

RT2E RÉSEAU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ILS SE SONT ILLUSTRÉS

En économie circulaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — ADEME — RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La reconception d'une caméra réussie grâce à l'éco-conception

PRYNTEC	SES ACCOMPAGNATEURS PRIVILÉGIÉS	OUTILS
Créée en 1978 120 salariés Corpeau, Côte d'Or ★ Fabrication d'équipements de communication https://pryntec.fr/	Fabrice LEMOINE — Directeur Industriel Bénédicte DOLIDZE - AER — Coordinatrice Transition Ecologique Catherine DEFFEVILLE - CETIM — Conseillère en développement industriel	aer — cetim 🛠 Accompagnement à la mise en œuvre de l'éco-conception 🛠 Utilisation du logiciel d'ACV Ecodesign studio

SON HISTOIRE/SES BESOINS

Le Cetim accompagnait Pryntec depuis plusieurs années sur différentes thématiques techniques. Cet accompagnement et la confiance entre les deux partenaires ont permis d'orienter Pryntec vers une démarche d'éco-conception pour développer une nouvelle génération de caméras de surveillance.

Grâce à la mise en place d'une démarche d'éco-conception, le processus de reconception du nouveau produit a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives. Le projet a été encadré en fonction des besoins de Pryntec, par le Cetim d'une part sur la partie technique et par l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté d'autre part pour la partie financement. Pour cette démarche vertueuse, l'entreprise a été récompensée en 2020 aux trophées « Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté ».

LES BÉNÉFICES *de l'accompagnement*

L'accompagnement du RT2E a permis d'aider Pryntec dans le cadrage et la co-construction de son projet, de monter en compétences en interne grâce à des formations et de pouvoir aborder l'éco-conception de façon systémique dans la conception de ses nouveaux produits ainsi que dans ses projets de reconception. Cet accompagnement a également permis d'aboutir à un produit reconçu beaucoup moins impactant sur l'environnement, coûtant bien moins cher à la fabrication et réduisant fortement le coût d'utilisation pour le client.

« Au-delà de l'éco-conception de nos produits, nous voulons via les données intelligentes/ intelligence artificielle recueillies apporter un service durable répondant aux besoins des territoires. »

Stéphane BIDAULT- Président de Pryntec

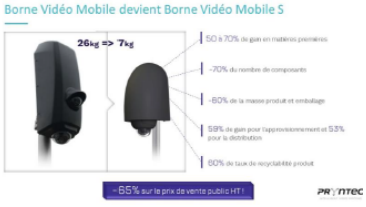

Le RT2E vous accompagne // 2022

Focus sur les jours BAM (Bourse aux matériaux) :

Action qui permet d'éviter la déchèterie ou l'enfouissement à certains matériaux de construction neufs (surplus de chantier, erreurs de cotes…), à des éléments d'aménagement réutilisables (matériels d'exposition, refus clients…) ou encore à des produits intacts ou avec de petits défauts superficiels qui ne nuisent pas à l'usage.

Durant 2 jours, les artisans qui participent à l'opération BAM à l'échelle d'un territoire ouvrent leurs portes et mettent en vente ces matériaux à des prix attractifs.

Les jours BAM sont le résultat d'un travail collaboratif entre la CMAR, les organisations professionnelles du BTP et les territoires. Le recrutement des entreprises est réalisé par la CMAR et les OP (CAPEB FFB) et la communication locale vers le grand public par le territoire.

6 territoires en 2022

39 - ECLA Agglomération de Lons
25 - Communauté de communes des portes du haut Doubs
25 - Communauté de communes du val de Morteau
70 - Communauté d'agglomération de Vesoul
89 - Communauté de communes du Jovinien
90 - Qq communes concernées

50 entreprises participantes

(20 en juin pour les départements 25 et 39 ; 30 en avril pour les départements 70, 89 et 90)

https://www.artisanat-bfc.fr/bam

Focus sur le Club expert ISO 50001 - manager l'énergie :

Après avoir réalisé un diagnostic et/ou lancé une démarche de management de l'énergie (certifié ou non ISO 50001), les entreprises de la région peuvent rejoindre le CLUB EXPERT ISO 50001 et bénéficier de retours d'expériences d'entreprises dans les économies d'énergie → 1 journée d'échanges, 3 fois par an.

Les avantages :

- Partager des bonnes pratiques et des retours d'expérience entre industriels confrontés aux mêmes problématiques ;
- Faire vivre et progresser votre système de management de l'énergie ;
- Identifier de nouveaux potentiels d'économie d'énergie ;
- Identifier de nouvelles technologies et procédés innovants ;
- Anticiper sur les normes et la réglementation ;
- Visiter des entreprises de la Région engagées dans une démarche d'économies d'énergie.

Club ISO 50001 chez GE le 21 juin

Club ISO 50001 chez Macors (89) le 6 octobre

www https://environnement.bfc.cci.fr/performance-energetique/diagnostic-energie-industrie/

Programme SARE

Depuis le 26 juin 2020, la Région s'est portée volontaire pour devenir porteur associé unique du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique) en Bourgogne-Franche-Comté jusqu'au 31 décembre 2023, devenant ainsi co-financeur principal et majoritaire du programme SARE.

Le « petit tertiaire privé » (PTP concernant les entreprises non assujetties au Décret Tertiaire issu de la loi ELAN qui impose la rénovation énergétique des locaux tertiaires de plus de 1000 m² et les commerçants et artisans : boulangers, coiffeurs, menuisiers…) n'a pas été accompagné spécifiquement. Afin de pallier ce manque d'accompagnement, l'Etat a décidé d'intégrer cette cible du PTP au programme SARE, afin que celle-ci bénéficie de dispositifs spécifiques lui permettant d'accélérer l'efficacité énergétique des locaux et des process.

Dans le cadre du SARE et au vu des enjeux énergétiques forts sur la cible du PTP, la Région, en partenariat avec la CCI et la CMAR, ont lancé une expérimentation d'un an (année 2023) sur les territoires de Grand Besançon Métropole et de Dijon Métropole.

Les Trophées Eco-innovez 2022

Les candidatures aux trophées étaient ouvertes du 1er mars au 29 mai 2022. L'AER a reçu **24 candidatures d'entreprises** réparties sur le territoire comme suit :

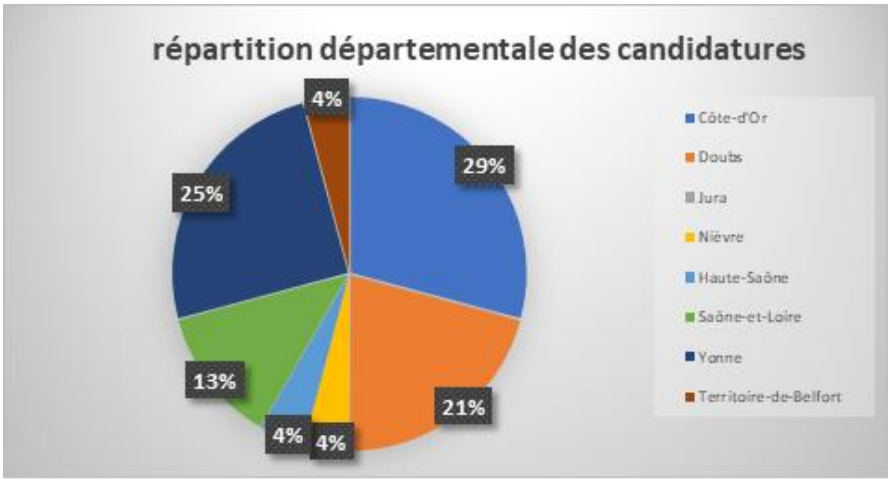

La Côte-d'Or, l'Yonne, le Doubs et la Saône-et-Loire étaient bien représentés, contrairement à la Nièvre, la Haute-Saône et le Territoire-de-Belfort. Aucune candidature d'entreprise se situant dans le Jura n'a été reçue pour cette édition.

Le jury des Trophées a été organisé le 2 juin à l'AER dans les locaux de Besançon en présence de l'ensemble des financeurs, partenaires et d'anciens lauréats de l'événement. Le jury a délibéré et retenu 5 lauréats pour cette édition 2022.

La cérémonie des trophées a eu lieu le 13 octobre à la Maison de l'Economie à Besançon.

Une rétrospective des 5 éditions des Trophées a été faite afin de faire un point d'étapes et de mettre en lumière des démarches d'éco-conception exemplaires en région. **En effet, organisés tous les deux ans depuis 2014, ils ont déjà permis de récompenser 24 projets éco-innovants au niveau régional**.

Les lauréats de l'édition 2022 des trophées éco-innovez - Photo Région Bourgogne-Franche-Comté Xavier Ducordeaux

Vidéo rétrospective 2014-2020

https://www.bourgognefranchecomte.fr/des-innovations-bien-pensees

Les vidéos des 5 lauréats 2022 :

Trophée **« Usine éco-innovante » :** Mobil Wood
Trophée **« Eco-conception Collaborative » :** Pôle Ressources IAE
Trophée **« Jeune pousse » :** 2nde Chance
Trophée **« Solution éco-innovante » :** Amiroy
Trophée **« Produit éco-conçu » :** Fimm

De nouvelles approches de l'économie de la fonctionnalité, création de l'association ACTES

Le référentiel de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) constitue un mode de questionnement du modèle de développement économique et vise à concilier intérêts économiques, sociaux et environnementaux en mettant au centre de l'organisation les effets utiles produits plutôt que la vente en grande quantité de biens ou de services. Il s'agit de réussir à passer d'une offre de produit à l'offre d'une solution centrée sur l'usage et/ou le résultat.

La période 2020-2021, marquée par la crise sanitaire du COVID, a donné lieu à de nombreuses actions en direction des acteurs régionaux et a permis de lancer une expérimentation autour de l'EFC.

Il en est ressorti l'émergence **d'un collectif de dirigeants d'entreprises** mais **aussi un collectif de pilotage** constitué des chargés de missions de quatre institutions régionales en charge de déployer l'EFC (ADEME BFC, AER, Laboratoire ATEMIS, Direction de l'économie de la Région).

Prenant appui sur ce premier retour d'expérience, le collectif de dirigeants d'entreprises engagés dans une trajectoire EFC a créé une association de préfiguration dénommée : ACTES (**Appui à la Coopération pour la Transition par une Economie Servicielle) au 1er juillet 2022**, bénéficiant d'un fonds de confiance de France Active sur la période d'octobre 2022 à juin 2023. ACTES propose un soutien aux acteurs du territoire qui cherchent à changer leurs pratiques de travail : coopérer, coproduire, piloter par la ressource, évaluer au fil de l'eau, ..., dans l'intention d'entamer une trajectoire vers un modèle de développement plus durable au prisme du référentiel de l'EFC et des sciences du travail. ACTES constitue une démarche innovante qui n'a de précédent dans aucune autre région.

En parallèle, **les membres du GBFC** ont engagé un travail pour modifier leur méthodologie d'accompagnement des territoires en intégrant le référentiel de l'EFC.

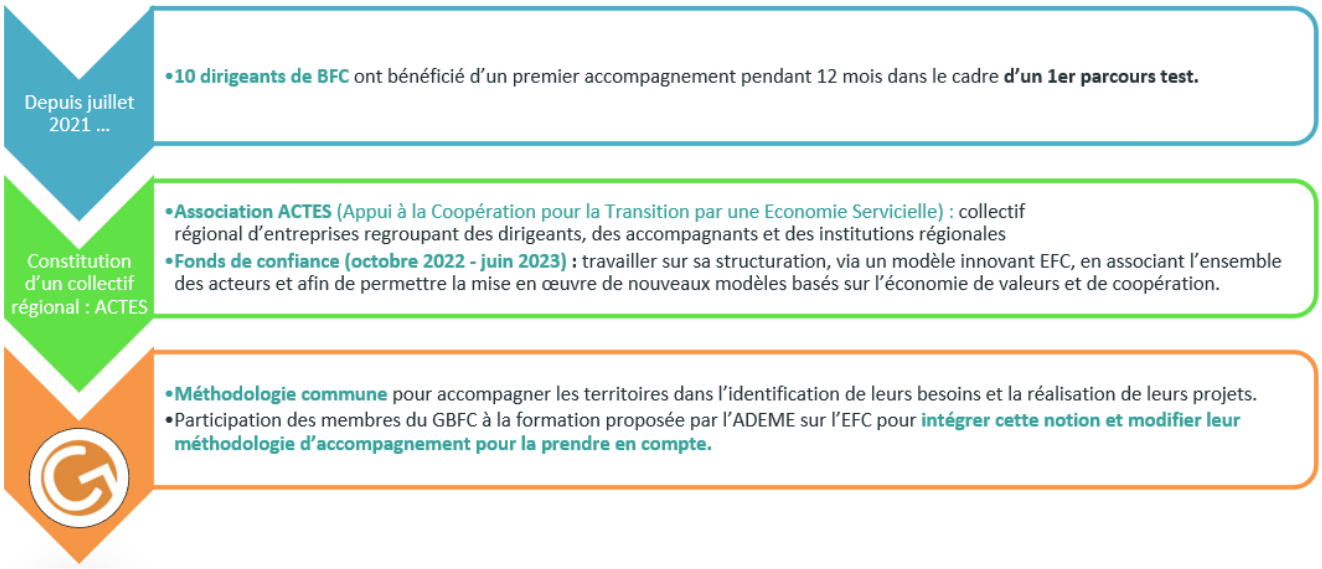

Focus sur l'Universités de l'EFC à Saint-Etienne le 6 octobre 2022 :

Participation à la table ronde sur « les innovations servicielles et territoriales » au Universités de l'EFC à Saint Etienne le 6 octobre 2022.

L'AER et l'ADEME ont notamment répondu aux questions suivantes :

- Pourquoi l'innovation servicielle parait intéressante dans le contexte régional ?
- Comment s'y prend-on ?
- Quels effets cela produit ?
- Perspectives, comment voit-on la suite ?
- Quelles sont les conditions qui font que cela fonctionne ? Quels sont les freins à lever ?

L'accent a été mis sur les articulations entre les acteurs régionaux : la Région, l'ADEME, l'AER, le Générateur BFC, l'ARACT, …, ainsi que le Laboratoire ATEMIS, l'IE EFC et la création de l'association ACTES.

https://www.ieefc.eu/ressource/dossier-de-presentation-des-universites-de-lefc-2022/

Données chiffrées sur les aides aux entreprises et aux structures d'accompagnement des entreprises (sur la base du CPER 2021-2027)

Cadre et budget du CPER :

Le CPER 2021-2027 a été signé le 23 février 2022 entre l'Etat (Préfet) et la Présidente de Région. Il définit les actions que l'Etat et la Région s'engagent à mener sur la période concernée et les moyens financiers mobilisés (Au total : Etat : 332 M€ / Région : 346 M€).

9 priorités ont été définies dont celles concernant la Direction de l'économie :

Thème CPER	Sous-thématique / Axe	Budget CPER
2 - La transition écologique énergétique et solidaire	2.5 - Economie circulaire et transition énergétique des acteurs économiques	Commun ADEME / Dir éco / Dir envt : 23 M€ ADEME sur les 7 ans 26.5 M€ Région sur les 7 ans, répartis de la façon suivante : - 9 M€ Dir envt **- 17.5 M€ Dir éco, soit 2.5 M€ / an**
5 - Emploi, formation	5.2 - ARACT	État : 2, 184 M €, soit 312 k€ / an **Région : 1, 120 M€, soit 160 k€ / an**
6 - Economie Sociale et Solidaire	6.3 - Soutien au Générateur BFC	Commun ADEME / Dir éco **3, 99 M€ Dir éco, soit 570 k€ / an**
9 - Egalité entre les femmes et les hommes	9.2 - Agir en faveur de l'insertion économique des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	État : 245 k€ sur les 7 ans **Région : 245 k€** sur les 7 ans

Remarques :
- seules les subventions sont valorisées dans le CPER, les avances remboursables ne le sont pas.
- Les dossiers PAIR ne sont pas valorisés dans le CPER. Pour mémoire, les dossiers PAIR assimilables à l'axe 2.5 concernent :
  - les 58 dossiers PAIR de l'ESS, 29 auraient pu être valorisables pour un montant total de 2 764 k€ de subvention ;
  - le service PME Industries, 9 dossiers PAIR auraient pu être valorisables pour un montant total de 2 388 k€ de subvention.

Ces 38 dossiers PAIR ont seulement été transmis pour information au comité de gestion du 16 décembre 2022.

Nombre de dossiers / Montants mobilisés dans l'axe 2-5 CPER :

34 dossiers pour 2 685 530 € en 2022 (21 aides directes aux entreprises et 13 actions collectives).
Ces dossiers concernent différents services : le service économie de proximité et ESS, le service PME Industries et le service filières et compétitivité.

AXE 2-5	Aides directes		Actions collectives	
CPER Oui / PAIR non 2022	Nombre de dossiers	Montant total des aides	Nombre de dossiers	Montant total des aides
Service PME Industries	14	795 307,00 €	0	0,00 €
Service ESS et économie de proximité	3	183 770,00 €	0	0,00 €
Service Filières et compétitivité	4	290 000,00 €	13	1 416 453,81 €
Service Territoires et gouvernance	0	0,00 €	0	0,00 €
TOTAL	**21**	**1 269 077,00 €**	**13**	**1 416 453,81 €**

Réalisations significatives en 2022 :

3 aides directes ont été attribuées et valorisées dans l'axe 2-5 du CPER **pour un montant total de 183 770 €** :

- La Région a soutenu les investissements matériels nécessaires au développement de l'atelier de réemploi d'aides techniques de l'entreprise Bien-Être Médical (70), qui permet aux personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap d'avoir accès à du matériel de qualité à un prix attractif tout en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire et de réduction des déchets.
- La Région a soutenu le projet immobilier porté par la structure d'insertion par l'activité économique les Valoristes Bourguignons (71), afin de permettre à l'association d'augmenter le volume de déchets (polystyrène, plastique souple, roues jantées, déchets du bâtiment et liens de cerclage) collectés, triés et recyclés, tout en développement une nouvelle activité de matériauthèque.
- Enfin, la Région a soutenu la transformation de l'association Trivial Compost (25) en SCOP dans le cadre de son dispositif de soutien à la création ou à la reprise sous forme de SCIC/SCOP.

14 aides directes aux entreprises ont été attribuées et valorisées dans l'axe 2-5 du CPER.
Les dispositifs suivants ont été mobilisés : aide au conseil (5), aide aux projets structurants (1), aide à la performance environnementale (6) et aide à l'immobilier (2 éco-conditionnées) **pour un montant total de 795 307 €** :

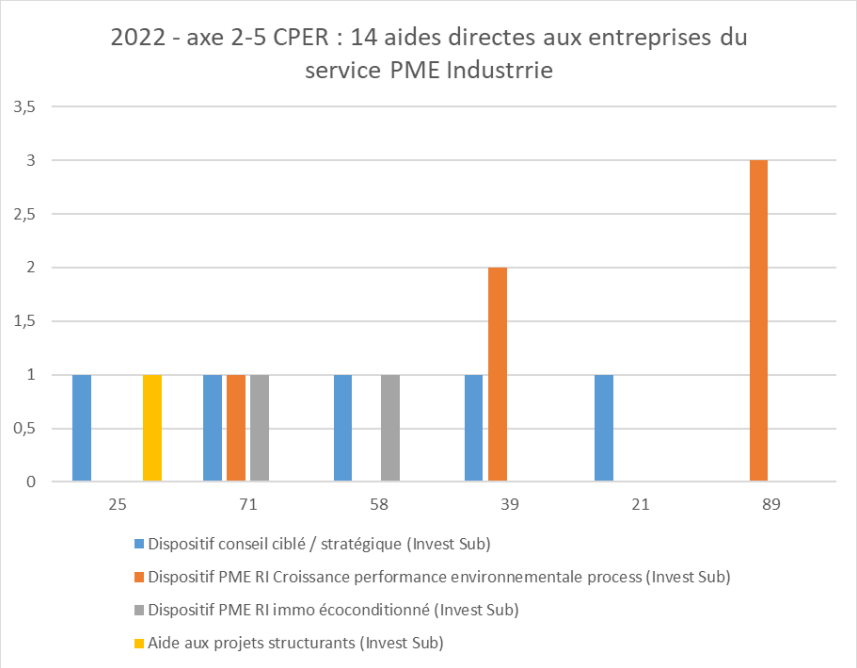

- Etablissements EDMOND (71) – aide aux projets structurant : le projet consiste en l'implantation en BFC d'une unité de fabrication de packaging de luxe au travers de la société Etablissements EDMOND créée à cet effet. Le but est de relocaliser en France la production des emballages conçus par BJ PACK jusque-là fabriqués en Asie et de développer un packaging alternatif au plastique (emballage « matière carton » exigé de plus en plus par les politiques publiques et les enjeux RSE des clients).
- DCM (39) – aide à la performance environnementale : courant 2021, l'entreprise a initié un diagnostic énergétique pour engager des investissements s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Ce diagnostic a émis les recommandations suivantes que l'entreprise souhaite appliquer : 1- remplacement des 3 systèmes réfrigérants indépendants sur les 3 machines à électroérosion à fil par un système global. Ce nouveau système récupérera les calories de l'échangeur pour le chauffage de l'atelier et évitera également le rejet de ces calories comme à l'heure actuelle dans le local climatisé ; 2- remplacement du compresseur d'air par un compresseur à vitesse variable avec récupération des calories pour chauffer l'atelier ; 3- mise en place de boitiers de communication au niveau du parc de production pour optimiser les temps de cycle et les temps de réglage.

4 aides directes aux entreprises ont été attribuées au titre du FRI **pour un montant total de 290 k€ et 13 programmes d'action collective** (à rayonnement BFC) ont été soutenus **pour un montant total de 1 146 k€** :

- PVF - Forum Hydrogène business for climate : Organisé les 8 et 9 novembre 2022 à Montbéliard, cette deuxième édition en présentiel a réuni 450 participants, dont 7% d'internationaux. L'occasion de présenter des démonstrateurs réalisés en région tels que le véhicule Mincatec ou la moto H2K développée par H2 Moronais. Mais également l'occasion de présenter les actualités internationales et européennes de la filière hydrogène : industrialisation, souveraineté, importation, hydrogène vert, écosystèmes, passage à l'échelle, réglementation, mobilité et infrastructures, stockage, distribution, formation, coût et financement. Grand succès des rendez-vous B2B (280 RDV). La manifestation s'installe dans le paysage des événements hydrogène avec des retombées presse significatives (une centaine d'articles presse nationale, régionale et spécialisée). L'objectif de rendre visible l'implication

régionale en matière de structuration de filière hydrogène semble rempli, et nouvel événement prévu à Belfort les 3 et 4 octobre 2023.

- Réseau de la transition écologique et économique (RT2E) (co-financement ADEME / Direction de l'économie des programmes de l'AER : éco-conception – économie de la fonctionnalité, de la CCI et de la CMAR BFC) : 894 entreprises accompagnées.
- Trophées éco-innovez 2022 (AER) : La cérémonie des trophées a eu lieu le 13 octobre à la Maison de l'Economie à Besançon. Cela a été l'occasion de mettre en lumière les 24 projets éco-innovants valorisés depuis 2014 et d'attribuer le prix à 5 lauréats.
- RSE : soutien de FQP et MFQ pour la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises à la RSE (20 entreprises accompagnées par MFQ FQP).

Ecorse TP, un cluster engagé pour la conversion écologique du secteur des Travaux publics

Le cluster Ecorse TP, constitué depuis 2011, bénéficie d'un soutien financier de la Région.

Il a pour missions principales de faire avancer la filière des Travaux Publics sur le volet innovation et la diminution des impacts environnementaux, que ce soit au niveau des chantiers ou dans l'usage des infrastructures. La phase chantier est en effet l'étape où le risque d'atteinte à l'environnement est le plus élevé. Le chantier du futur ou « éco-chantier » doit être mieux intégré, limiter ses impacts et devenir le lieu de bonnes pratiques relatives à l'économie circulaire.

Le secteur est marqué par une forte dépendance à la commande publique, l'enjeu est donc de faire travailler ensemble les maitres d'ouvrage et les entreprises. Les membres du cluster sont des collectivités, des laboratoires pour faire avancer les techniques et leur mise en œuvre, ainsi que des entreprises de TP de toute taille. Le cluster a ainsi pour rôle de sensibiliser, informer, former les acteurs du secteur TP et créer les conditions favorables à l'émergence de projets collaboratifs.

Ecorse TP **accompagne les acteurs de l'aménagement et les projets dans le respect de l'environnement.** Le cluster se mobilise donc pour conseiller, accompagner les acteurs dans leurs projets et expérimenter pour le développement de méthodes et pratiques visant à la préservation de l'environnement. Par exemple, en mettant en œuvre la « Charte Éco-chantier » dans le cadre de la construction d'une recyclerie qui soit un démonstrateur d'économie circulaire pour un maître d'ouvrage public de Haute Saône ; ou encore en poursuivant le chantier Arsenal à Besançon, aux côtés notamment de Grand Besançon Métropole et du Rectorat. L'objectif étant de revaloriser les matériaux qui seront issus de la déconstruction du bâtiment existant ;

Il développe également **des méthodes et outils** qu'il diffuse. Par exemple, en organisant en 2022, en partenariat avec la Région, le Cerema, et le Cerib, un événement pour sensibiliser, promouvoir et accompagner le développement et la mise en œuvre de l'Economie Circulaire, du recyclage et du réemploi des matériaux dans les travaux publics (en lien fort avec la Feuille de route économie circulaire de la Région et la Direction de l'environnement).

En 2022, Ecorse TP s'est associé avec le cluster INDURA en région AURA, et l'IREX (institut national de recherche et d'expérimentation dans les TP) pour déposer une candidature pour devenir pôle de compétitivité sous le nom **d'Infr@2050.** Ce pôle a été labellisé par la Première ministre fin mars 2023 et est en cours de structuration. Cela aura pour effet de permettre aux entreprises de BFC de participer à des projets nationaux, voire européens et de développer en BFC une capacité d'expertise en montage de projets d'innovation pour ce secteur. Il s'agit de la première fois que la filière des travaux publics (TP) propose un pôle avec un consensus de ses acteurs (INDURA en région AURA, ECORSE TP en région BFC et le laboratoire IREX en région IDF) pour faire rayonner la filière et l'innovation dans les TP.

Infr@2050 propose ainsi une feuille de route déclinant plusieurs défis stratégiques :

- **Concevoir, construire et exploiter des infrastructures bas carbone** afin de réduire les émissions directes de CO2 du secteur, mais également restaurer les milieux naturels et mettre fin à l'artificialisation des sols ;
- **Penser et adapter les infrastructures pour un usage décarboné** ;
- Faire évoluer les infrastructures pour assurer la résilience des territoires.

Avec en transversal, l'accélération de la digitalisation de la filière pour optimiser l'ensemble du cycle de vie des infrastructures (projets de jumeau numérique, BIM, Big Data, cybersécurité…).

Ces défis stratégiques s'inscrivent totalement dans la stratégie économique régionale (SRDEII 2022-2027). Le secteur des TP n'est pas explicitement prévu parmi les Domaines de spécialisation de la Ris3 mais la thématique de réemploi des matériaux et, en axe transversale, la transition écologique et énergétique sont bien intégrés.

Un enjeu de décarbonation des industries

Fonds de décarbonation des industries :

Un nouveau règlement d'intervention « **Fonds pour la décarbonation des industries** » avait été voté à l'AP du 23-24 juin 2022, en application immédiate de l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Le dispositif s'inscrit dans la politique économique régionale Bourgogne-Franche-Comté et dans les objectifs du SRDEII. Il est en cohérence avec le scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 et avec ses objectifs qui ont été intégrés au SRADDET.

L'objectif de ce règlement d'intervention consiste à accompagner la décarbonation du tissu industriel de Bourgogne-Franche-Comté. En effet, la question des sources d'énergie utilisées par nos industries interroge aujourd'hui, à la fois pour leur contribution aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) mais aussi au regard de notre dépendance et des augmentations des coûts de l'énergie depuis fin 2021, accentué par le conflit en Ukraine.

Ce dispositif doit donc permettre d'amplifier la décarbonation des industries :

- Sur la base des principaux leviers identifiés dans la stratégie de décarbonation de la Région (projets d'éco-conception, d'économie circulaire, d'économie de la fonctionnalité, de recyclage, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de mobilisation de la chaleur fatale et de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables) ;
- En cohérence et complémentarité avec les dispositifs mis en place par l'Etat et l'ADEME. Les dispositifs de l'ADEME seront mobilisés en priorité par rapport aux dispositifs régionaux.

Ainsi, la politique publique de décarbonation de l'industrie, partenariale avec l'ADEME, a été renforcée par ce nouveau règlement d'intervention. Comme la plupart des politiques économiques d'appui aux entreprises, elle comporte trois volets :

- Des actions collectives de sensibilisation, d'information et d'accompagnement ;
- Des aides individuelles d'ingénierie, conseil, expertise ;
- Des aides individuelles à l'investissement.

Ce règlement d'intervention concerne les deux volets d'aides individuelles. Les actions collectives étant constituées principalement les accompagnements proposés dans le cadre des programmes d'actions portés par les filières (par exemple : le programme Décarbfil'auto du PVF, etc.) et les partenaires du Réseau de la Transition Ecologique et Economique (RT2E).

Sur 2022 et 2023, 14 dossiers passés en CP sur le dispositif « Fonds de décarbonation des industries », pour un montant d'1 379 606 €.

Maillage TEE avec les filières :

Le 11 octobre, une réunion filières – RT2E – ADEME – Région a été organisée pour échanger sur la décarbonation des industries, avec 22 participants. L'objectif était de faire un point sur la mobilisation des filières sur les enjeux de la décarbonation. En effet, la stratégie économique régionale (SRDEII) a été votée, avec parmi les leviers de compétitivité, une thématique TEE forte, dont notamment la décarbonation. L'un des chantiers concerne la sensibilisation et la mobilisation des filières sur ces enjeux.

Les objectifs de cette réunion étaient doubles :

- S'assurer que les filières connaissent l'offre de service et les acteurs du réseau RT2E ;
- Partager le positionnement des filières en région au regard de ces enjeux : ont-elles toute la palette d'outils à disposition ou faut-il qu'on ajuste/complète nos outils pour répondre aux besoins ?

Le RT2E a été présenté, ainsi que des exemples d'accompagnements techniques et financiers mobilisables sur l'axe énergie. Les filières présentes ont ensuite été invitées à répondre à plusieurs questions.

Cette première approche s'est poursuivie en 2023 avec l'intégration d'objectifs TEE & RSE dans les contrats d'objectifs des Pôles de compétitivité et progressivement dans les programmes d'action collective des filières.

Favoriser le renouvellement urbain pour le développement d'une offre foncière adaptée aux industries

En matière de foncier économique la Région a décidé de fusionner le dispositif dédié à la requalification de friches à vocation économique (PAIR Friches) avec le dispositif en soutien à la création de nouvelles industrielles d'intérêt régional (ZAIR).

La fusion de ces deux dispositifs au sein d'un règlement d'intervention validé en janvier 2023, Zones et friches industrielles régionales (ZEFIR), permet un soutien aux études pré-opérationnelles et une participation aux travaux pour le développement ou l'implantation d'entreprises industrielles sur le territoire régional par la requalification de friches, l'intervention sur une zone économique existante ou en cas de carence foncière avérée, la création d'une nouvelle zone industrielle d'intérêt régional.

Doté d'un budget de 1M€ pour l'année 2023, ce dispositif en matière de foncier économie intègre la mise en œuvre de l'axe 1 du SRADDET (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires) portant sur les transitions énergétiques et environnementales : atteinte de l'objectif ZAN (Zéro artificialisation nette) en 2050, préservation des ressources et de la biodiversité.

Ainsi, les opérations de requalification de friches bénéficient d'aides plus importantes que celles accordées aux opérations de création de nouvelles zones et des écoconditions régionales mises en place par la DAT ont été intégrées à ce dispositif. Elles portent actuellement sur 5 thématiques : gestion de projet, gestion des eaux pluviales, mobilités, ambiances climatiques et préservation de la biodiversité. Des attendus en termes de performances énergétiques sont également fixés en fonction des obligations règlementaires. Ces écoconditions seront prochainement actualisées dans le cadre du Projet d'ambition régionale afin d'aborder les sujets de la gestion de déchets et de la sobriété foncière.

Pour mieux articuler les enjeux de sobriété foncière et de développement économique, le dispositif ZEFIR exige également parmi ses conditions d'éligibilité la mise en place d'un système d'observation du foncier économique compatible avec la démarche régionale. Le dispositif d'observation du foncier économique, mis en œuvre par l'AER, est une démarche initiée par la Région depuis plusieurs années qui permet aujourd'hui d'accompagner les intercommunalités dans leurs obligations règlementaires de l'occupation en zone d'activité économique. Cette observation régionale de la ressource foncière vise à améliorer l'identification des friches et des secteurs densifiables et représente, pour le gisement foncier d'origine économique un apport stratégique pour les différents dispositifs transversaux de traitement de ce type de sites dans une démarche globale de renouvellement urbain et d'accompagnement des transitions environnementales.

La Région va compléter son offre à destination des territoires de projet et des EPCI pour mieux les accompagner à la définition de leurs stratégies de développement économique à travers la mise en place de deux outils de connaissance territoriale :

- Un atlas du foncier économique régional, établi à partir des données récoltées et traitées par l'Observatoire du Foncier économique régional qui permettra aux territoires d'identifier de situer leur offre en tenant compte des grandes caractéristiques du foncier économique régional ;
- Une démarche d'analyse ciblée des flux de revenus identifiés par territoire, permettant de distinguer leur origine notamment en la rattachant aux concepts d'économie productive ou présentielle qui sont déterminants sur le profil d'emplois et la capacité des territoires à fixer localement les richesses.

Ces outils d'observation et de compréhension des dynamiques territoriales ont pour objectif une meilleure identification des besoins pour formuler les stratégies de réponse les plus adaptée en vue notamment d'un usage raisonné et efficient de la ressource foncière.

III. La Feuille de route hydrogène 2020-2022

La Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté dans le cadre du SRADDET son scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » anticipant les objectifs du Green Deal en adoptant une trajectoire ambitieuse vers une neutralité carbone et en identifiant dès 2018 l'hydrogène comme vecteur stratégique dans le mix énergétique régional.

Le 15 novembre 2019, les élus régionaux ont adopté une feuille de route afin de faire de l'hydrogène une opportunité de transition énergétique, favoriser l'innovation, développer les usages. En conséquence, la Région accélère ses investissements en mobilisant 100 millions d'euros sur la période 2020-2030. Ces financements régionaux ont vocation à avoir un effet levier significatif pour l'investissement privé (entreprises) et l'investissement public local (collectivités).

Enfin, dans le cadre du SRDEII, la Région a fait de la structuration de la filière hydrogène une priorité, avec des objectifs de faire émerger les filières offrant des solutions de transition énergétique, de réindustrialisation et de création d'emplois.

La Région est engagée depuis plusieurs années sur des projets de recherche, de démonstrateurs, d'accompagnement de start-ups et de projets innovants. Des travaux réalisés par les élus et les services de la région et la concertation avec des acteurs économiques et institutionnels, il ressort les ambitions suivantes actées dans la feuille de route régionale :

- 1- Faire de l'hydrogène une opportunité de transition énergétique
- 2- S'appuyer sur la recherche, un fort avantage concurrentiel régional
- 3- Innover et former pour développer une filière économique
- 4- Développer les usages de l'hydrogène en mobilité et en stationnaire
- 5- Sensibiliser et communiquer
- 6- Gouvernance, partenariats, moyens

Ces objectifs s'appuient à la fois sur un écosystème pluriel et robuste :

- Une fédération de recherche FCLab reconnue – 180 chercheurs et 70 % des publications nationales ;
- Des constructeurs et équipementiers engagés – Faurecia, Alstom ;
- Des start-ups (exemple : Mahytec, H2Sys) – soutenues par la Région depuis quelques années.

La Région avait déjà commencé à accompagner les projets (à hauteur de 12 millions d'euros depuis 2016) avec notamment l'ouverture, par l'équipementier automobile Faurecia, d'un centre mondial de recherche et développement sur les réservoirs à hydrogène à Bavans (25) ou la création de l'Institut national du stockage de l'hydrogène dans le nord Franche-Comté.

La feuille de route permet de donner des perspectives financières (un engagement financier à hauteur de 90 M€) à horizon de 10 ans.

Recherche – Innovation

L'hydrogène fait partie des 6 domaines de spécialisation identifiés dans la Stratégie régionale d'innovation (RIS3). Il n'y a pas de projet hydrogène dans les réponses au premier appel à projet RIS 3 du FEDER mais d'autres sources de financement sont mobilisées : les aides nationales (France 2030), les crédits régionaux.

Pour la Région, plus de 13 millions d'euros ont été consacrés pour la recherche et l'innovation au titre de sa feuille de route depuis 2020.

Parmi les projets financés, on peut citer :

- un banc d'essai de pile à combustible, nommé HYBAN, permettant de tester des piles à combustible à hydrogène jusqu'à 120 kW pour l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, inauguré en 2021 ;
- la mise en place d'un centre de R&D pour les réservoirs hydrogène pour FORVIA (ex Faurecia) ;
- un projet d'alimentation électrique de secours à hydrogène pour centres de données (HYDATA) ;
- un projet de moto de compétition à propulsion hydrogène (H2motronics) ;
- des projets d'innovation de solutions adhésives pour améliorer les piles à combustibles (ADHEX)….

La reconnaissance de la Région comme Territoire Hydrogène en 2018 a été un marqueur mais la réussite concrète de la stratégie régionale repose sur les résultats suivants :

- 3 projets de la région lauréats du PIIEC h2 (première vague) sur les 15 projets retenus au plan national : FORVIA, ALSTOM, Mc Phy ;
- L'implantation de gigafactories telles que Mc Phy (événement « première pierre » pour les techniciens en mai 2023 et installation effective en 2024), Gen Hy - et Inocel (gigafactory de piles à combustibles de forte puissance) ;
- Au total, près de 1 500 emplois nouveaux à venir.

Si le PIIEC permet de soutenir des projets avec des montants significatifs (environ 200 K€ pour FORVIA ou Alstom), le fonds Maugis utilisé comme outil de revitalisation d'un territoire avec une priorisation faite sur l'hydrogène a permis de soutenir les projets hydrogène pour 27 M€ à ce stade (soit la moitié de l'amende gérée par la Fiducie).

Nicolas Soret aux côtés de Bruno Bonnel lors de sa visite du chantier Mc Phy le 17 mai 2023 à Belfort

Les investissements en R&D sont d'autant plus importants que la filière n'est pas mature et que l'Europe veut être leader sur les technologies d'hydrogène décarboné. C'est pourquoi la Région maintient son engagement dans l'innovation entreprise.

A titre d'exemple, en cours de notification, deux aides individuelles au titre de France 2030 régionalisé opérationnel depuis janvier 2023 pour le moteur à combustion interne :

- **Projet MCI H2 de l'entreprise ORECA MAGNY COURS** (aide Etat-Région France 2030 régionalisé : 250 K€) :
  ORECA MAGNY COURS (OMC) constitue la branche moteur du groupe ORECA, acteur de référence français dans le domaine de la course automobile. Le projet MCI H2 a pour but d'utiliser de l'hydrogène comme source d'énergie, sur un moteur thermique en remplacement du carburant essence habituel). L'objet de ce projet est de constituer un démonstrateur fonctionnel capable de valider le principe d'une adaptation d'un moteur à combustion interne (MCI) afin de le rendre compatible à la combustion hydrogène (MCI-H2) ;

- **Projet RH2** (aide Etat-Région France 2030 régionalisé : 300 K€) :
  Le projet porté par RH2, start up créée en décembre 2022 et immatriculée au sein de l'agglomération d'Auxerre (Aux'R Lab) consiste à apporter une solution dans la conversion de moteurs diesel vers l'hydrogène. Projet à fort potentiel pour favoriser le marché du retrofit notamment dans les secteurs de la mobilité lourde ou des engins de construction permettant d'apporter des alternatives pertinentes et crédibles au tout électrique ou bien aux technologies de pile à combustible.

S'agissant des travaux de recherche et de transfert de technologie, la Région a mobilisé depuis 2020, 2,5 M€ pour la filière hydrogène :

- soit 1, 4 M€ ont été consacrés aux projets de recherche menés dans le cadre de visite ou dans le cadre de la Graduate School EIPHI ainsi qu'à des colloques scientifiques (Nevers sur la mobilité, Dijon et Besançon sur la durabilité des matériaux) ;
- soit 1,1 M€ pour le transfert de technologie, en direction de l'UTBM impliqué dans les projets collaboratifs associant des entreprises, de l'UFC pour le recrutement d'un doctorant/post-doctorant et l'incubateur Decabfc pour l'accompagnement dédié de start-ups hydrogène.

Déploiement d'écosystèmes territoriaux

Depuis fin 2020, l'ADEME finance via l'Appel à Projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » des projets territoriaux visant à déployer des écosystèmes d'hydrogène décarboné en finançant les infrastructures de production et de distribution d'hydrogène décarboné et une partie des usages (mobilité).

La Région a accompagné les premiers écosystèmes de mobilité hydrogène en complément du financement de l'ADEME à hauteur d'environ 6 millions d'euros.

Ecosystème de Dijon :

Ce projet est l'un des projets d'écosystème hydrogène (production, distribution et usages) le plus ambitieux au niveau national. Il consiste à installer deux stations de production et de distribution d'hydrogène sur Dijon, l'une au Nord, avec un objectif initial de passer toute la flotte de bus de la métropole de Dijon à l'hydrogène en l'espace de 10 ans, ce qui représente 200 bus, 50 bennes à ordures ménagères et 250 véhicules.

La seconde station est prévue dans le sud de Dijon afin d'alimenter une partie des bus hydrogène du parc urbain, opéré par Keolis. Ces éléments conduisent à prévoir la mise en place d'une station de production d'une capacité de 4 MW avec une production de 1 600 kg/j permettant d'alimenter 60 bus. Dans un premier temps, un marché de 27 bus à hydrogène a été lancé. L'hydrogène sera produit par électrolyse. L'électricité *sera* issue du réseau avec un certificat d'origine verte.

La Région a accompagné le projet à hauteur de 2,6 millions d'euros, l'Union européenne à hauteur de 6,99 millions d'euros. Le projet a pris du retard du fait de la restructuration de Rougeot énergie et des retards pris par Mc Phy pour honorer ses engagements.

Ecosystème de Belfort :

Le projet vise la conception, la fourniture, la réalisation, la maintenance et l'exploitation d'une station de production par électrolyse de l'eau et de distribution d'hydrogène bas carbone sur la commune de Danjoutin. L'objectif est d'avitailler la flotte de bus du syndicat mixte des transports en commun du Grand Belfort mais également d'autres véhicules privés ou publics, tout en contribuant à l'approvisionnement en hydrogène de besoins industriels et universitaires du territoire. La station, qui entrera en fonctionnement en 2023, sera située à proximité du dépôt des bus et des voies de circulation, facilitant ainsi l'approvisionnement des véhicules et le transport d'hydrogène vers les sites industriels à proximité. Le projet d'une puissance initiale d'1 MW, soit une capacité de production de 400 kg d'H2 / jour, a été conçu pour répondre aux besoins du territoire, notamment les 7 premiers bus à hydrogène de l'agglomération du Grand-Belfort qui seront livrés en 2023. La station, qui entrera en fonctionnement d'ici l'été 2023, sera située à proximité du dépôt des bus et des voies de circulation, facilitant ainsi la desserte de la station. La totalité de la flotte (27 bus) basculera à l'hydrogène à horizon 2025 et s'accompagnera d'une augmentation de la capacité de production et de distribution de la station.

L'ADEME a accompagné la première phase à hauteur de 2,7 M€, la Région 400 k€, l'Union Européenne environ 1,3 M€. L'ADEME va accompagner la deuxième phase à hauteur de 1,33 M€, la Région n'intervient plus, un dossier est en cours pour solliciter les aides européennes.

L'inauguration des nouveaux bus a eu lieu fin juin 2023. Il y en aura 7 dans un premier temps

Projet AuxHYGen à Auxerre :

Inaugurée en octobre 2021, la station AuxHYGen à Auxerre comprend dans sa première phase un électrolyseur d'une capacité d'un mégawatt et une station de distribution permettant à la station de produire et distribuer jusqu'à 400 kg d'hydrogène par jour pour alimenter dans un premier temps une flotte de 5 bus, et éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de 2 200 tonnes de CO2 par an.

Ce projet amorce le développement d'un véritable écosystème hydrogène multimodal sur le territoire Auxerrois. La commune ambitionne de tripler les capacités de production de la station AuxHYGen à horizon 2025.

A ce jour, elle alimente 5 bus de l'agglomération Auxerroise, mais pourrait également approvisionner les TER régionaux sur la portion Laroche-Migennes.

La Région a contribué au financement de l'écosystème à hauteur de 1 343 500 € pour la phase 1 et à hauteur de plus de 50 millions d'euros pour les TER. L'ADEME a subventionné à hauteur de 544 434 € pour la phase 1 et plus de 3 millions pour la phase 2.

Sur le ferroviaire, la Région soutient :

- L'acquisition de 3 rames de train bimode élec/h2 dans le cadre d'un accord avec 3autres régions ; cet investissement décidé dans le cadre du PAIR représente un coût pour la Région de 52 M€ (avec une aide de l'ADEME attendue à hauteur de 10 M€) ;
- la Région doit également investir via SNCF Réseau dans l'infrastructure (aménagement des quais, technicentre) pour un coût de 4 M€ et va financer l'exploitation via SNCF Voyageurs pour 4M€. Un appel d'offres pour l'approvisionnement en hydrogène (production et distribution) a été lancé, la Région (via la SNCF) est en train d'étudier la possibilité d'obtenir des financements européens.

Projet H2 de SCHIEVER :

A côté de ces écosystèmes territoriaux portés par les collectivités, certains industriels regardent aujourd'hui du côté de l'hydrogène, c'est le cas de Schiever.

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique qui vise le « 100% énergie verte d'ici 2050 », le groupe souhaite se lancer dans l'aventure hydrogène sur son site de Magny en convertissant une partie de sa flotte vers l'hydrogène et en produisant sur place l'hydrogène nécessaire.

Il souhaite investir pour cela dans une station de production et de distribution d'hydrogène et la conversion de 13 camions en camions hydrogène. L'électricité serait produite à partir d'une première ferme photovoltaïque d'une puissance de 4,6 MW dans un premier temps, une recherche de sites complémentaires est en cours. Le projet est donc en phase avec la stratégie de transition énergétique de la Région et ferait de Schiever un des premiers acteurs privés à investir massivement dans la conversion de sa flotte hydrogène en Région. Le projet se ferait en deux phases, une première phase avec une station de 1,25 MW et un passage à 2,5 MW en 2026 pour un coût total (station de production et de distribution) de 8 878 300 €, les investissements dans les camions se feraient également en deux phases avec le rétrofit de 6 camions diesel à convertir en hydrogène dans un premier temps pour arriver à la conversion de 13 camions au total en 2026 pour un coût total de 5 250 000 €.

L'ADEME a confirmé son soutien à hauteur de 2 765 839 € pour la station et un soutien à hauteur de 1 359 750 € pour les camions et la Région a apporté une aide de 441 232 € pour la station et 194 250 € pour les camions.

Animation et communication

Les budgets d'animation sont consacrés essentiellement aux actions de l'AER et du Pôle Véhicule du Futur.

L'AER assure le déploiement de la filière avec une activité forte sur la détection et l'implantation de projets et d'entreprises. L'AER assure également le rôle de délégation régionale de France hydrogène.

L'animation a été renforcée au niveau du Pôle Véhicule du Futur par un programme dédié spécifiquement à l'hydrogène appelé DEFHY. Ce dernier comprend l'animation d'un club hydrogène en Bourgogne Franche-Comté. Le programme comprend un accompagnement des projets d'innovation des entreprises.

En 2023 il est prévu une sensibilisation des entreprises sur la décarbonation de leur flotte ainsi qu'un groupe de travail sur la question du rétrofit (développement de solutions visant à changer les moteurs plutôt qu'acquérir des véhicules neufs).

Le forum Hydrogen Business For Climate et le salon Hyvolution :

La Région appuie le pôle véhicule du futur dans l'organisation du Forum Hydrogen Business For Climate qui a lieu alternativement à Belfort et Montbéliard.

Le bilan des deux années passées fait état de plus de 400 visiteurs, dont 15 % de visiteurs physiques étrangers. Organisé les 8 et 9 novembre 2022 à Montbéliard, cette deuxième édition en présentiel a réuni 450 participants, dont 7 % d'internationaux. L'occasion de présenter des démonstrateurs réalisés en région tels que le véhicule Mincatec ou la moto H2K développée par H2 Motronics. Mais également l'occasion de présenter les actualités internationales et européennes de la filière hydrogène : industrialisation, souveraineté, importation, hydrogène vert, écosystèmes, passage à l'échelle, réglementation, mobilité et infrastructures, stockage, distribution, formation, coût et financement. Grand succès des rendez-vous B2B (280 RDV). La manifestation s'installe dans le paysage des événements hydrogène avec des retombées presse significatives (une centaine d'articles presse nationale, régionale et spécialisée). L'objectif de rendre visible l'implication régionale en matière de structuration de filière hydrogène semble rempli, et un nouvel événement est prévu à Belfort les 3 et 4 octobre 2023.

Enfin, il est à noter que la Région porte la candidature de la Bourgogne-Franche-Comté pour la création d'une Ecole nationale de l'hydrogène dans le cadre de France 2030.

Cette initiative vise à accompagner le développement de cette filière économique stratégique pour la région et pour la France. Elle vise à proposer un cadre d'action cohérent pour garder et renforcer les compétences industrielles nécessaires tout en les formant aux spécificités de la technologie hydrogène. Elle pourra enfin servir de cadre à la réflexion sur l'évolution des compétences, en anticipant les besoins des entreprises pour les besoins à venir.

Le dépôt de la candidature est prévu fin décembre pour la première phase et début 2024 pour la seconde si nous sommes sélectionnés.

IV. Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Les actions qui ont marquées la politique RSE 2022

La participation active de la RSE dans 2 ateliers du SRDEII (décarbonation industrielle et alimentation durable) qui conforte l'importance d'une démarche RSE sur l'approche globale selon la norme Iso 26000 dans les entreprises pour :

- structurer une gouvernance RSE pérenne ;
- prendre en compte les critères environnementaux et de biodiversité pour limiter ses impacts sur le capital naturel (1er levier d'actions des entreprises) ;
- limiter ses impacts sur le capital humain, en agissant sur le volet social et sociétal ;
- prendre en compte les questions de fidélisation des salariés ;
- renforcer l'attractivité des entreprises ;
- valoriser les savoir-faire locaux, les produits régionaux ;
- créer de la valeur ajoutée sur les territoire en termes de richesses et d'emplois ;
- redynamiser économiquement les territoires ruraux.

L'organisation de 4 réunions RSE avec en moyenne une vingtaine de partenaire présents à chaque réunion pour poursuivre la dynamique RSE en région. Une participation de quelques filières professionnelles a été remarquée en 2022 : Pôle véhicule du Futur, Pôle micro-technique, Pôle Vitagora, Polyméris, filière bâtiment (FFB et Capeb).

L'organisation d'une visite en entreprise pour découvrir la stratégie RSE de Delfingen spécialisée dans le secteur de l'automobile avec une démarche RSE structurée et de fortes valeurs humaines qui a permis de mobiliser une trentaine de partenaires dont plusieurs filières professionnelles : Pôle véhicule du Futur Pôle micro-technique, Pôle Vitagora, Polyméris, filière bâtiment. Les filières professionnelles ont besoin de s'imprégner d'exemples de stratégies RSE d'entreprises pour déployer ces enjeux auprès de leurs adhérents.

Le suivi et la coordination des actions et évènements RSE en Bourgogne-Franche-Comté avec la participation à 15 comités de pilotage pour co-organiser les 3 grands évènements régionaux : le Forum Emploi&Diversité des RH (Halte-Discriminations), le Forum régional RSE (MFQ-CCI) et les Rencontres de l'Innovation sociale (Aract).

La mise à jour de la communication régionale RSE avec l'intégration dans l'écosystème RSE de 18 nouveaux partenaires dont 13 filières professionnelles qui déploient des outils RSE dans leurs organisations (le nombre de partenaires RSE a doublé passant de 20 à près de 40 depuis 2017) avec l'intégration notamment de 2 structures territoriales : Agire et Mife 90 et de l'Agence régionale de la biodiversité.

Organisation de trois évènements RSE

Le Forum « Emploi&Diversité des RH » (Halte-Discriminations) qui a permis d'accueillir sur les 4 évènements de Dijon, Nevers, Vesoul et Besançon plus de 1 000 participants dont les 2/3 de personnes qui pourraient être victimes de discriminations dans leur recherche d'emplois ou de formations (discriminations liées au sexe, à la situation de handicap, à l'âge, à l'origine…). Ces personnes ont été conseillées dans leur projet professionnel par des professionnels de la création, de la formation ou des recruteurs. 150 entreprises et organisations ont été mobilisées, 1 800 emplois ont été proposés, ce qui a généré près de 200 rendez-vous fixés par les entreprises à des candidats pour des recrutements potentiels ; 100 recrutements ont été confirmés par les entreprises présentes.

A l'occasion de la clôture du Forum « Emploi Diversité RH & RSE» qui s'est tenue à Besançon, jeudi 17 novembre 2022, Laëtitia Martinez, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de l'enseignement supérieur, la recherche, l'égalité réelle et la laïcité a signé la Charte de la Diversité pour le compte de la Région, en présence d'Elise Moison, secrétaire générale de la Charte de la Diversité et d'une vingtaine d'entreprises nouvellement signataires de la charte (Communiqué du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté du 21 novembre 2022). Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté est la quatrième collectivité à s'engager en tant qu'employeur et décideur public.

Le Forum régional RSE 2022 (MFQ-CCI) a accueilli 204 participants dont 174 représentants d'entreprises de Bourgogne – Franche-Comté. Les chefs et responsables d'entreprises ont montré leur intérêt pour le sujet de la RSE, notamment sur le volet environnemental et social. Le thème de la RSE est fédérateur et il correspond bien aux besoins actuels des acteurs économiques. 64 certificats de bonnes pratiques RSE et 13 prix ont été remis lors de la cérémonie de clôture.

Les Rencontres de l'innovation sociale (Aract) organisées le 9 juin 2022 à La Commanderie à Dole. Cette rencontre fêtait les **10 ans de Rally'nov**, l'occasion de se remémorer ou de découvrir les actions phares de ces dix années d'innovations sociales au travers d'une exposition. Les **témoignages** d'anciens lauréats et de quatre participants au programme de Mentorat ont ponctué cet événement. **Colibrius** et la **Fondation Arc-en-Ciel** ont chacun présenté leur initiative, récompensée par l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Enfin, **André Comte-Sponville** a conduit sa conférence « Changer pour grandir ».

V. Agriculture durable

La Bourgogne-Franche-Comté est la cinquième plus grande région métropolitaine (9 % de la surface nationale). L'agriculture occupe 50 % du territoire régional, réparti de manière équilibrée entre terres arables et prairies.

En 2020, date du dernier recensement agricole, la Bourgogne-Franche-Comté comptait 23 600 exploitations agricoles, soit 21 % de moins qu'en 2010. Cette évolution est comparable à celle constatée au plan national. Moins nombreuses, ces exploitations deviennent plus grandes : 103 hectares en moyenne, contre 81 hectares dix ans plus tôt.

L'engagement de la Région pour accompagner les agriculteurs dans leur adaptation aux changement climatiques et au développement de nouvelles pratiques se traduire à travers différentes actions.

Soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs

La baisse structurelle du nombre d'agriculteurs en activité est notamment liée au progrès technique qui a permis, en dépit d'un mouvement d'exode rural, à une intensification des modes de production. On compte aujourd'hui au niveau national quatre fois moins d'agriculteurs qu'il y a 40 ans (soit 400 000 exploitants représentant 1,5 % de l'emploi total). Cette baisse se traduit en Bourgogne-Franche-Comté par :

- une population agricole moindre : entre 2010 et 2020, la réduction du nombre d'emplois permanents agricoles en Bourgogne-Franche-Comté est voisine de celle du nombre d'exploitations (respectivement -19,5 % et -21,3 %) ;
- une population agricole de plus en plus vieillissante : plus d'un exploitant sur deux a plus de 50 ans, et seuls deux départs en retraite sur trois sont remplacés.

Pour tenter d'enrayer cette tendance structurelle, la politique régionale de soutien au renouvellement générationnel en agriculture recouvre différents champs de compétences :

- Acquisition de compétences / sécurisation des parcours : champ de compétence partagé entre Etat (DRAAF) et Région (DAF et DTPO). Les interventions soutenues par la Région portent sur la possibilité offerte aux futurs candidats de tester au sein d'une structure de type couveuse, ou sur la future

exploitation à reprendre, leur projet d'installation. L'enveloppe DAF dédiée à champ d'intervention s'élève à 80 000 €/an

- Soutien économique (aide en trésorerie) à la création / reprise d'entreprise : la Dotation jeune agriculteur (DJA) constitue le dispositif phare de ce champ. Elle est accordée à près de 400 agriculteurs nouvellement installés par an. Le montant total de l'enveloppe s'élève à près de 16 millions d'euros, cofinancés par la Région (20 %) et l'Europe (80 %) via les fonds européens, avant que n'intervienne une refonte du dispositif à compter de 2024.
- Coordination des structures d'accompagnement pour une cohérence du dispositif global d'aide à l'installation : champ de compétence partagé entre Etat (DRAAF) et Région (DAF). L'enveloppe régionale s'élève à 270 000 €/an.
- Promotion / communication sur le métier d'agriculteurs : Champ de compétences partagé entre l'Etat (DRAAF) et la Région (DAF) : l'enveloppe régionale de 35 000 €/an est dédiée à un programme porté par le syndicat Jeunes agriculteurs BFC. Il comprend différentes actions de promotion du métier dans le cadre de salons professionnels, mais également la sensibilisation des élèves (secondaire) aux opportunités/perspectives d'emploi ou de création d'entreprise qu'offrent les secteurs agricole et agroalimentaire.

L'une des 5 interventions de la Région de la partie dévolue à l'agriculture, la viticulture et l'agroalimentaire de l'axe 1 du projet de mandat s'intitule : « **le renouvellement des générations en agriculture et le soutien à l'emploi agricole ».**

Si l'agriculture représente un vecteur d'emplois non délocalisables, il est nécessaire que ces exploitations soient « vivables », ce qui passe par des métiers et des emplois attractifs en termes de conditions de travail. Les services de remplacement agricoles contribuent à ce besoin d'attractivité du métier en permettant aux agriculteurs d'avoir accès à un service dont bénéficient la majorité des autres catégories socio-professionnelles :

- Services de remplacement : 399 998 € ;
- GEAR : le montant prévisionnel non encore attribué s'élève à 200 000 €.

Structuration des filières agricoles

Pour répondre à un défi de compétitivité ou de résilience, les stratégies collectives sont le plus souvent un facteur déterminant de la réussite d'un secteur économique. Cette réalité vaut aussi pour l'agriculture que ce soit dans des démarches collectives entre producteurs sur des enjeux de pratiques ou dans la structuration de relations avec les acteurs en aval, de la transformation et/ou de la distribution.

L'organisation d'évènements d'envergure régionale a continué à être soutenu dans ce programme dont particulièrement la participation de l'agriculture régionale au Salon international de l'agriculture 2023.

Pour les « petites » filières (regroupant un faible nombre d'exploitations) ou filières émergentes (ex : maraichage, apiculture…), le soutien renouvelé à l'animation et à quelques actions partagées est indispensable et a conduit au vote d'un règlement d'intervention (RI) dédié : « **Soutien aux filières agricoles émergentes** ».

Dans le même esprit, rendre aux producteurs bio souvent récemment convertis de la visibilité sur des débouchés rémunérateurs au moment où, pour certaines productions, la vente stagne a été une priorité de la Région. **La convention d'objectifs signée en 2019 qui encadre ce soutien sera renouvelée en 2023.**

Au-delà de ces partenariats stratégiques avec des filières prioritaires, la Région a mis en place des **appels à projets permettant d'accompagner toutes les filières** pour répondre à des enjeux plus thématiques. Le premier se nomme « **Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique : de la stratégie à l'action** » (cf. point suivant) et le second nouvel AAP « **coopération et création de valeur ajoutée dans les filières agricoles** » vise à augmenter la valeur ajoutée locale par la diversification et la structuration des productions régionales.

Dans le programme « filières agricoles », en 2022, il a été évalué que 34 % des projets répondaient à la notion d'adaptation au changement climatique comme élément central de leur action.

Transition des exploitations et adaptation des filières agricoles au changement climatique

Depuis 2016, face à la succession d'événements climatiques défavorables qui ont frappé le secteur agricole, la Région accompagne les agriculteurs dans la transition climatique. Doté d'un budget annuel d'environ 400 000 €

(entre 3 et 6 dossiers par an), ce programme encourage l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action à court et moyens termes.

Ainsi, la Région soutient le programme **Agricarbone** porté par la Chambre régionale d'agriculture et l'Institut de l'élevage, ou encore le pôle **PRAACTIQUE** (pôle régional agriculture et adaptation au changement climatique) qui réunit le réseau des chambres d'agriculture.

La Région soutient également des travaux stratégiques sur l'adaptation de l'agriculture tels que l'élaboration par le réseau des chambres d'agriculture en région d'une stratégie visant à imaginer l'agriculture régionale à horizon 2040. Ces travaux ont ainsi été restitués le 27 juin dernier devant le Préfet et la Présidente de région. Le rapport final de ces travaux est désormais accessible à tous.

La nouvelle stratégie de mandat renforce l'action régionale en matière de transition écologique et climatique, en particulier via les démarches collectives des filières. L'objectif poursuivi est l'évolution vers des systèmes de production et des territoires agricoles plus vertueux, plus efficients et plus résilients.

La Région a lancé à cet effet début 2023 pour une deuxième année consécutive, un **appel à projet visant à soutenir les filières régionales dans leur adaptation au changement climatique.** Il se compose de deux volets :

- Prospectives et stratégie d'adaptation : ce premier volet vise à soutenir les filières dans l'élaboration de leur stratégie d'adaptation au changement climatique sur le long terme ;
- Actions opérationnelles : ce volet vise à accompagner les projets opérationnels d'adaptation des filières via l'étude et la mise en œuvre de solutions partenariales et innovantes.

L'objectif final poursuivi est de financer des stratégies d'adaptation par filières qui se déclineront en actions opérationnelles. Cet appel à projets devrait permettre le financement d'une dizaine de projets en région.

www « RESYSTH » ou comment adapter nos pratiques au changement climatique

Extrait du journal d'information « Les nouvelles du Comté » (page 6)

Quelques ressources en ligne :

Programme Agricarbone en BFC → Fermes bas carbone en BFC
PRAACTIQUE, SPAD → Etat des lieux sur le changement climatique et ses incidences agricoles en BFC
Stratégie 2040 → Imaginer demain, Agir maintenant – lancement du projet

Conseils auprès des exploitations agricoles

Les dispositifs de conseils proposés par la Région à destination des exploitants agricoles, à savoir **l'audit PerformanceS**, le **conseil TransitionS**, et le **conseil bas carbone**, visent à accompagner les exploitations vers des systèmes de production agricoles plus vertueux, plus efficients et plus résilients.

Ces dispositifs ont été mis en place en juillet 2022. Ils ont permis de renouveler des dispositifs « audits triple performance », « conseils de transition environnementale », et « conseils bas carbone », qui étaient effectifs depuis début 2021.

Sur la période juillet 2022 – juin 2023, 27 audits PerformanceS ont été réalisés, ainsi que 40 conseils TransitionS et 84 conseils bas carbone.

Depuis la mise en place de ces dispositifs en 2021, ce sont au total 474 exploitations agricoles qui ont été accompagnées en faveur de l'atténuation du changement climatique, de la préservation de la biodiversité, et pour l'adaptation de leurs exploitations au changement climatique.

www Transition agricoles, les champs des possibles

Extrait du magazine Local & Bio – Région BFC n°6 (pages 22 et 23)

De nouveaux appels à projets seront ouverts à partir de juillet 2023. Le « conseil Stratégique PerformanceS », le « conseil Stratégique TransitionS », le « conseil conversion BIO » et le « conseil stratégique bas carbone » s'inscrivent dans la continuité des dispositifs existants et visent à amplifier les accompagnements afin d'en faire bénéficier un maximum d'exploitations sur le territoire régional. Les cahiers des charges seront également plus exigeants puisqu'ils intègreront la prise en compte de la préservation de la biodiversité. Les nouveaux organismes de conseil lauréats pourront engager des conseils dès janvier 2024.

Investissement dans les dispositifs de stockage et de traitement des eaux pluviales en vue de l'abreuvement du bétail

Ce dispositif, ouvert en 2020, vise à aider les exploitants à investir dans des dispositifs de stockage et traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux éleveurs d'anticiper les épisodes de sécheresse récurrents et de préserver les ressources en eau. Ce dispositif a, par ailleurs, été concerté avec les Départements qui, pour certains, l'ont cofinancé.

En 2022, ce dispositif a permis de soutenir 68 exploitants à hauteur de 490 000 € dont 245 600 € de crédits régionaux, ce qui a permis d'équiper plus de 87 000 m^2 de toitures et de créer une capacité de stockage de plus de 12 000 m^3 d'eaux pluviales.

Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE)

Les aides aux investissements figurant dans le PCAE ont pour but d'aider l'amélioration des performances économiques, environnementales et énergétiques des exploitations.

La Région cofinance 3 types d'opérations (T.O) du PCAE :

- Le T.O « modernisation des bâtiments d'élevage » soutient la construction et l'adaptation de bâtiments et d'équipements existants en lien avec la compétitivité économique (diversification…), l'amélioration des conditions de travail, la préservation de l'environnement et l'économie des ressources (eau, énergie…) ;
- Le T.O « équipements productifs pour une agriculture durable » porte sur des investissements permettant la réduction de l'utilisation d'intrants, voire leur non-utilisation par des pratiques qui permettent de s'en prémunir ;
- Le T.O « investissements pour la transformation et commercialisation dans les exploitations » permet de développer la valeur ajoutée des productions et de diversifier les activités des exploitations.

La Région a affecté 5 502 730 € de crédits classiques à la « modernisation des bâtiments d'élevage » ce qui a permis de financer 883 dossiers. Les « équipements productifs pour une agriculture durable » ainsi que les « investissements pour la transformation et commercialisation » ont été financés par le FEADER relance, c'est à dire sans crédits régionaux ou autres nationaux. 376 dossiers ont été ainsi financés

Soutien à la qualification en agriculture biologique

A l'instar de la tendance observée au niveau national, l'agriculture biologique a connu entre 2015 et 2020 une croissance très dynamique en Bourgogne-Franche-Comté. Or, cette croissance est fragilisée aujourd'hui par l'inflation qui grève le budget des ménages et la hausse du cours de l'énergie qui accentue les charges sur l'ensemble des exploitations. Certaines filières voient leurs débouchés se réduire et se retrouvent en situation de surproduction (lait, volailles, porcs). Les exploitations agricoles qui se convertissent à l'AB engagent des évolutions profondes qui mettent en jeu leur viabilité, et la situation actuelle risque d'entraîner une vague de déconversions. Le maintien et la pérennisation de ces exploitations est donc l'un des défis à relever pour répondre à la demande toujours plus forte des citoyens pour une alimentation saine et durable.

Pour conforter les exploitations dans leur transition, la Région prend en charge une grande partie du coût de la certification en AB pour les exploitants agricoles entrant dans une démarche de conversion, ou des coûts générés par l'engagement de l'exploitant certifié qui a accepté les visites annuelles de contrôle. Cette aide vise les « petites filières diversifiées », à savoir les légumes, petits fruits, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, fruits à pépins et à noyau, fruits à coque comestibles, apiculture et transformation à la ferme (hors vin).

Entre juillet 2022 et juin 2023, la Région a accordé une aide à 373 exploitations agricoles, pour un montant total de subvention de 159 314 €.

3 404 fermes sont en AB ou en conversion en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui représente 10 % de la surface agricole utile (SAU) régionale.

En 2022, le chiffre d'affaires des magasins spécialisés bio a reculé de 12,2 % par rapport à 2021.

https://www.bourgognefranchecomte.fr/aider-lagriculture-repondre-au-defi-climatique

Alimentation de proximité

La Région finance des projets qui participent au maintien et au renforcement de l'économie régionale de proximité, au développement de modes de distribution et d'achat plus durables, à la relocalisation de la consommation des produits de Bourgogne-Franche-Comté en région.

Parmi les 223 demandes votées, 156 d'exploitants agricoles qui ont ainsi pu être soutenus dans leur démarche de diversification, dont 42 jeunes agriculteurs en cours d'installation. Des projets qui leur assurent une meilleure maîtrise de leurs débouchés et une plus juste rémunération.

Sur les 223 dossiers, plus de la moitié ont été déposés par des acteurs du bio (exploitants labelisés ou revendeurs).

10 dossiers immobiliers pour lesquels les éco conditionnalités ont été appliquées, au regard de la RT 2012.

Outre l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire, plus de 70 autres emplois ont été créés/ confortés grâce à l'intervention du Conseil régional (selon les informations transmises par les porteurs).

A la suite du PAIR est prévu un nouveau dispositif d'aide à l'investissement destiné à soutenir le développement d'outils collectifs de commercialisation et distribution en circuits courts des produits agricoles alimentaires régionaux, et dont le lancement est envisagé au second semestre 2023. Les projets soutenus devront concourir au développement d'un maillage logistique régional cohérent et maitrisé, favorisant le partage des outils et limitant les déplacements à vide. Une bonification du taux d'aide sera possible pour les projets intégrant une démarche de réduction des emballages.

Par ailleurs, la Région finance des **programmes d'actions annuels portés par les Chambres d'agriculture et les acteurs de l'AB dans le cadre du Programme Régional Alimentation de Proximité (PRAP)**, en intervenant sur plusieurs axes :

- Des actions en faveur de la structuration des filières agricoles régionales, pour préserver la valeur ajoutée au niveau local et ainsi contribuer à la résilience alimentaire du territoire ;
- Des actions à destination des acteurs de l'aval, à savoir les équipes de restauration scolaire, afin de favoriser le développement de l'approvisionnement en produits bio et locaux des cantines des lycées de la région, en vue d'atteindre l'objectif ambitieux de 75 % d'ici la fin de la mandature (PAR).

Au titre des PRAP, des formations sont financées et proposées aux équipes de restauration volontaires pour développer la cuisine végétale (en réponse à l'obligation de l'option végétarienne), les repas de saison, la préparation de denrées fraiches et brutes et la cuisson lente, permettant d'allier qualité culinaire et réduction du coût de production des repas.

Ces programmes permettent également aux producteurs régionaux de bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets de diversification : développement de la vente directe, organisation de leur production en vue de fournir la restauration collective, projets de vente en commun/ d'outils collectifs pour le stockage, le conditionnement, la distribution mutualisée de leurs produits en région.

269 539 € ont été affectés en 2022 pour la réalisation de ces programmes.

Recherche, expérimentation et diffusion de connaissances

Le PEI-AGRI, dernier appel à projets **Partenariat Européen d'Innovation** pour la programmation européenne 2014 – 2022, est une initiative européenne pour favoriser l'innovation en agriculture et en sylviculture. C'est un réseau d'échanges et de partage de connaissances à l'échelle de l'UE. Il soutient des projets à différentes échelles pour produire des solutions innovantes et concrètes en réponse aux besoins des acteurs de terrain, dans une démarche d'innovation « ascendante » qui prend en compte les besoins et les savoirs des acteurs économiques, en premier lieu les agriculteurs et les forestiers.

Au niveau régional, le PEI soutient des groupes opérationnels (GO) via les programmes de développement rural (PDR). L'appel à projet 2021, qui s'est clôturé à l'hiver 2021 a permis de sélectionner 10 projets innovants et coopératifs pour plus de 2 millions d'euros de subvention Région et FEADER. Le dispositif sera renouvelé pour la prochaine programmation européenne qui démarrera en 2023.

Quelles sont les principales thématiques d'innovation des GO PEI ?

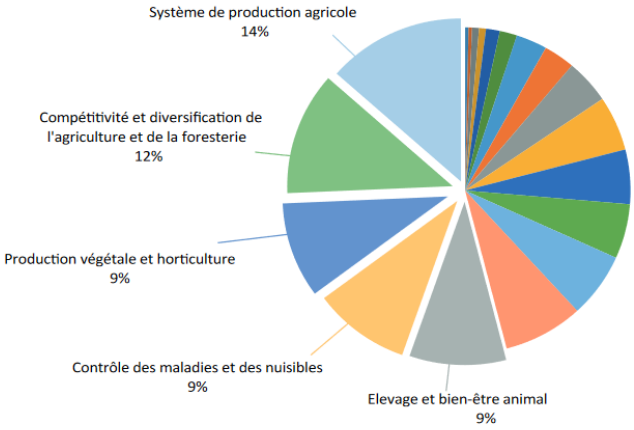

- **26 %** des projets concernent le système de production agricole ou la compétitivité et la diversification de l'agriculture et de la forêt.

Le plan de mandat adopté le 17 décembre 2021 fait de la recherche et de l'innovation en agriculture un levier majeur pour promouvoir des systèmes de production agricoles plus vertueux, plus efficients et plus résilients face aux crises (climatiques, économiques, sanitaires).

Il convient en effet d'accompagner les exploitations dans la maîtrise de leurs systèmes agronomiques et leur transition vers l'agroécologie, la réduction de l'impact environnemental des activités agricoles et surtout dans l'adaptation au changement climatique. L'objectif est de faire face aux dérèglements climatiques en évoluant vers des systèmes de production agricoles plus vertueux, plus efficients et plus résilients. Dans cette optique, la profession agricole doit disposer de connaissances, de références et de savoir-faire nouveaux et adaptés à leurs territoires.

Le premier semestre de l'année 2023 a été marqué par l'ouverture de deux nouveaux appels à projets, nommés **« Recherche-Expérimentation-Diffusion (RED)** » et **« Diffusion innovante pour l'agriculture (DINOV)** » (qui rénovent et renforcent les anciens dispositifs en faveur de la recherche-expérimentation et de la diffusion de connaissances).

- L'appel à projets **« Recherche-Expérimentation-Diffusion (RED)** » prend le relais du précédent dispositif « Acquisition et diffusion de nouvelles connaissances en agriculture », sorti en 2022. Il vise à soutenir des travaux qui ont pour finalité de produire des références adaptées au niveau local et de mettre au point des techniques et des pratiques directement opérationnelles pour la production et la transformation des produits agricoles sur le territoire. Les connaissances et techniques nouvelles acquises ont vocation à être valorisées et diffusées de manière efficace aux actifs des secteurs agricoles pour leur permettre d'accroître leur niveau de compétences.
- L'appel à projets « **Diffusion innovante pour l'agriculture (DINOV)** » prend quant à lui le relais du dispositif « diffusion innovante d'informations et pratiques nouvelles ». Il vise à induire des modes de diffusion d'informations et techniques nouveaux à destination des acteurs du monde agricole, avec pour objectif final d'initier des changements de pratiques et la création de valeur ajoutée.

Les candidatures reçues dans le cadre de ces deux appels à projets ont été sélectionnées au cours du second trimestre 2023 et soumises au vote des élus au cours de la commission permanente du 7 juillet. Les projets traitant de l'adaptation au changement climatique, de l'atténuation de l'impact du changement climatique, de la production de viande bovine et du développement de productions à forte valeur ajoutée ont été priorisés.

Développement des systèmes agroforestiers

Il s'agit d'un règlement d'intervention permettant de financer les études préalables et les investissement (plants, tuteurs, protections individuelles, paillage et travaux) lié à la mise en place de parcelles agroforestières dans les exploitations agricoles déployé dans le cadre du plan de relance de la Région. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les agriculteurs dans l'installation de systèmes agroforestiers sur leur exploitation par la plantation d'arbres intra parcellaires. Les projets soutenus devront intégrer une valorisation économique des produits de l'agroforesterie pour l'exploitation (litières, prés-vergers, bois énergie, crédits carbone, plants truffiers …).

Ce dispositif s'est arrêté fin 2022 du fait du gel des crédits d'investissement. Sur le second semestre 2022, ce sont 4 dossiers agroforestiers qui ont été soutenus pour 14 375 €. Ces dossiers représentent la plantation de près de 700 arbres.

Afin de tenter de massifier la plantation d'arbres et de haies sur les exploitations agricoles ces investissements sont désormais soutenus dans le cadre du Plan Stratégique National (financement FEADER) dont la région est autorité de gestion.

VI. Sylviculture durable

Cinquième région forestière par sa surface, la Bourgogne-Franche-Comté dispose du deuxième plus fort volume de bois sur pied à l'hectare et de la cinquième plus forte production annuelle (6,3 m^3/ha/an contre 5,5 m^3/ha/an en moyenne nationale). Au regard de ces chiffres, les forêts de Bourgogne-Franche-Comté sont parmi les plus productives de France.

Le Contrat forêt-bois régional 2018-2028 rédigé par la Région en collaboration avec l'Etat et l'interprofession FIBOIS constitue le cadre stratégique pour servir de guide dans l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour la période 2018-2028.

Ce contrat souligne notamment :

- La nécessaire anticipation des changements climatiques en forêt (objectif opérationnel 1.9) et recommande de tester de nouvelles variétés et essences forestières. Ce constat a malheureusement été renforcé depuis par les 4 épisodes de sécheresse successifs en 2018-2019-2020-2022 et par l'augmentation des dépérissements de peuplements constatés en région ;
- Le soutien à la gestion forestière durable et l'économie associée, par un appui aux acteurs de la filière forêt bois et à la mobilisation de la ressource.

Animation de la filière forêt bois

La Bourgogne-Franche-Comté est la région française où la filière forêt-bois pèse le plus dans l'économie régionale. Hormis la production de pâte à papier, tous les secteurs de la filière sont présents : depuis la pépinière forestière jusqu'à la construction bois, l'ameublement, l'aménagement extérieur et intérieur, en passant par la gestion des forêts, l'exploitation forestière, le transport, le sciage et le travail du bois, l'emballage, la tonnellerie, la marqueterie, le bois énergie etc. Les entreprises de la filière représentent 4 630 établissements sur la région. Ces derniers emploient 19 200 salariés, soit 2,2 % de l'emploi salarié régional, et permettent notamment de maintenir de l'emploi en milieu rural.

Chaque année, la Région soutient financièrement une vingtaine de programmes d'actions collectives contribuant à l'atteinte des objectifs du Contrat Forêt Bois, pour un montant total d'1 M€. Parmi ces programmes d'actions et en lien direct avec le développement durable, on peut notamment citer :

- Mise en place d'un référentiel sur les peuplements mélangés (12 000 € attribués au CRPF lors de la CP de septembre 2022 et 12 000 € attribués à l'ONF lors de la CP de septembre 2022) : en lien avec l'extension du règlement d'intervention sur les îlots d'avenir. Ce dispositif permettra de comparer les différents itinéraires, de consolider et de mutualiser les résultats par un suivi régulier, puis d'offrir un matériel pédagogique utile à l'ensemble des acteurs de l'amont de la filière pour illustrer, par des exemples concrets, les futures actions de formation-vulgarisation. Ces mélanges pourront résulter de l'introduction de plusieurs essences, de la combinaison plants - semis naturels d'essences intéressantes,

pour des plantations après coupe rase, dans le recru, sous abri ou en enrichissement selon différents systèmes ;

- Gestion durable des forêts privées (110 000 € attribués lors de la CP de novembre 2022 au CRPF) : formations à destination des propriétaires privés.

Ilots d'avenir et plantations mélangées expérimentales en forêt

Depuis juin 2020, la Région finance la plantation expérimentale in situ et dans un contexte de gestion courante de nouvelles essences ou provenances forestières présentant un intérêt pour l'adaptation des forêts de Bourgogne-Franche-Comté aux changements climatiques.

La subvention représente 80 % des dépenses liées à l'installation des îlots d'avenir : le taux d'aide très élevé est à mettre en relation avec les risques pris par les propriétaires lors de l'implantation d'essences ou provenance dont on ne connait pas l'adaptation au climat et aux sols régionaux.

En juillet 2022, le dispositif a été élargi aux plantations mélangées expérimentales permettant de tester plusieurs essences à la fois, là où les îlots d'avenir ne comprennent qu'une seule essence.

Le premier dossier de plantation mélangée expérimentale a été financée mars 2023 pour un projet à Saint-Martin-de-Commune en Saône-et-Loire. Il s'agit d'introduire à faible densité de plantation (500 tiges à l'hectare) une proportion égale de Calocèdres, Douglas et Cèdre de l'Atlas dans une régénération naturelle feuillue préexistante, suite à des dépérissements de Sapins pectinés.

A la mi-2023, 59 îlots ont été installées. Les essences déjà implantées sont les suivantes : Chênes sessiles, pédonculés et pubescents de provenances méridionales, Erable à feuilles d'Obier, Tulipier de Virginie, Liquidambar, Noisetier de Byzance, Cyprès toujours-vert, Cyprès de l'Arizona, Sapin de Bornmuller, Calocèdre, Pin de Brutie et Cèdre de l'Atlas.

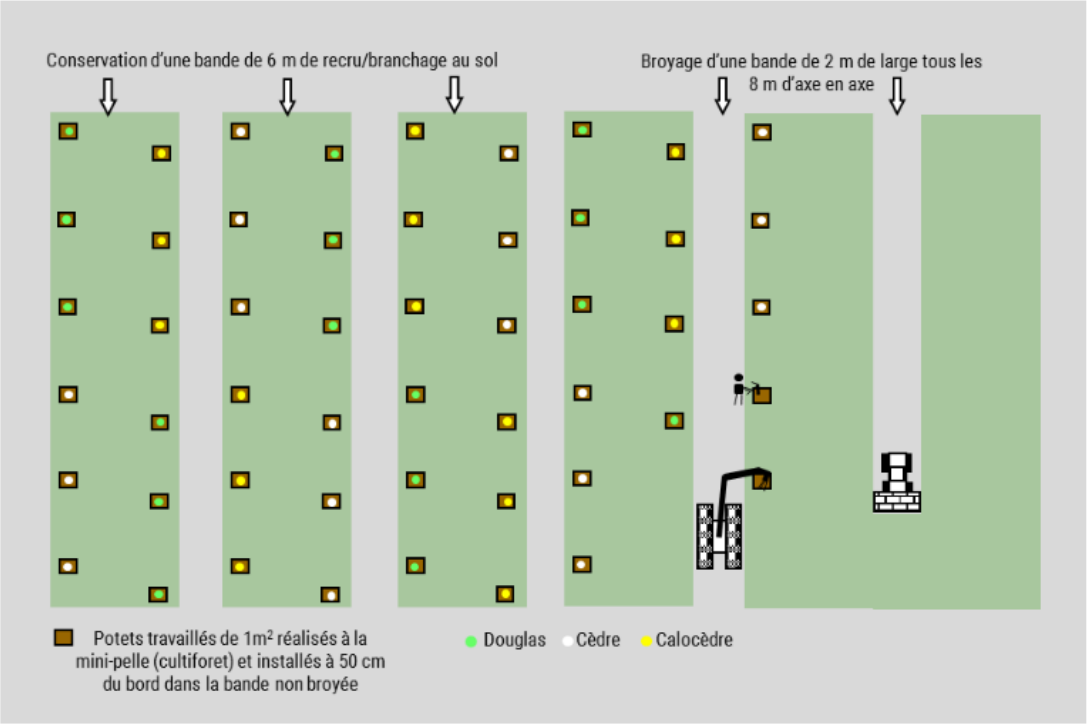

Aides aux entreprises de la filière forêt-bois

La Région accompagne désormais le débardage à cheval à la fois sur la prise en charge du surcout des chantiers mais aussi l'équipement des entreprises de débardage à cheval suite à la mise à jour du règlement d'intervention voté (RI41.71 ETF manuel).

Dans le souci de ne financer que du matériel avec un impact au sol le moins destructif un travail est engagé sur la prochaine mouture de l'AAP 86 mécanisation des ETF avec FCBA et permettra d'être encore plus attentif à ce critère et d'aller vers un matériel plus vertueux.

Le dispositif de financement des investissements dans les scieries permet de garder des outils de transformation en local, de maintenir des emplois, et d'éviter que les bois ne soient exportés pour être transformés. Les investissements en local avec la matière première à proximité permettent d'œuvre pour le circuit court de la filière. Davantage de dossiers ont été déposés montrant un investissement à la hausse indiquant une certaine rentabilité de l'activité actuellement.

Bois Construction

La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'une ressource en bois abondante, de qualité et qui s'accroit. La filière forêt-bois emploie 23 500 personnes dont 19 200 salariés dans 4 630 établissements (chiffres 2015). Les établissements de la filière ont produit une richesse de près d'un milliard d'euros en 2014, soit 2,2 % de celle produite par l'économie régionale.

Les forêts et la construction bois jouent un rôle significatif dans l'atténuation du changement climatique, par les volumes de carbone stocké et les faibles émissions de GES liées à l'utilisation du bois matériau (notamment local) par rapport aux autres matériaux de construction. Ainsi, l'utilisation du bois local en construction répond parfaitement aux attentes sociétales et aux enjeux du changement climatique.

Le Contrat forêt bois régional identifie comme enjeu majeur le développement des usages du bois. L'objectif opérationnel 3.4 « Favoriser le bois dans l'achat public en privilégiant le bois régional » identifie plus particulièrement les maîtres d'ouvrages publics comme pouvant jouer un rôle important dans le développement de la filière, en favorisant l'utilisation des ressources et productions locales et en faisant émerger des bâtiments exemplaires.

Pour répondre à cet objectif, la réalisation de bâtiments à maîtrise d'ouvrage publique réalisés avec des bois locaux fait l'objet d'un accompagnement financier par la Région depuis de nombreuses années dans le cadre du règlement d'intervention « Soutien à la construction publique en bois local ».

Soutien aux entreprises de la première transformation du bois :

Le dispositif s'inscrit dans la politique économique régionale en faveur du développement économique et dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Parallèlement, il répond aux orientations du Contrat régional forêt-bois 2018-2028. Ce règlement d'intervention permet de soutenir financièrement les entreprises de la 1ère transformation du bois dans la réalisation de leurs projets immobiliers.

Plateformes de stockage de bois :

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par l'impact des scolytes et sécheresses successives sur les forêts régionales, la Région a mis en place dans le cadre du PAIR un dispositif de soutien aux plateformes de stockages de bois individuelles ou collectives afin de gérer un afflux de bois d'épicéas issus de ces coupes d'urgence et d'appuyer le développement de la filière bois construction régionale en encourageant l'utilisation des bois locaux dans la construction et la rénovation.

L'enjeu est de soutenir l'utilisation des bois scolytés d'une part et de contribuer indirectement au reboisement des parcelles concernées pour maintenir la captation du carbone dans les produits bois et les peuplements forestiers.

L'attribution des subventions PAIR s'est terminée le 31/12/2022. La majorité des dossiers 2022 sont arrivés au dernier trimestre 2022, ce qui explique le faible nombre de dossiers votés au 30/06/2023. Enfin, la période est marquée par le gel des dispositif *41.60 Soutien à la construction publique en bois local* et *41.66 Aides individuelles aux entreprises de la 1ère transformation du bois – Dispositif immobilier.*

Chiffres du PAIR de juillet 2022 au 30 juin 2023 :
13 dossiers votés sur le *RI PAIR 41.60 Soutien à la construction publique en bois local* pour un montant total de 2 145 091 € d'AP ;
1 dossier voté sur le *RI PAIR 41.61 Soutien aux plateformex de stockage du bois* permettant le stockage de 5 000 m3 de bois, pour un montant de 250 000 € d'AP.

Dossiers 2022
14 dossiers déposés sur le *RI 41.60 Soutien à la construction publique en bois local*
2 dossiers votés sur le *RI 41.60 Soutien à la construction publique en bois local* pour un montant total de 353 366 € d'AP ;
1 dossier voté sur le *RI 41.66 Aides individuelles aux entreprises de la 1ère transformation du bois – Dispositif immobilier* pour un montant de 75 192 € d'AP.

VII. Tourisme durable

L'action de la Région s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022 (SRDTL), qui visait à répondre à 5 enjeux fondamentaux et stratégiques :

- Augmenter les retombées économiques du tourisme ;
- Adapter l'offre d'hébergement ;
- Développer l'attractivité et la promotion de la région ;
- Développer une offre de tourisme durable ;
- Développer une offre de tourisme solidaire.

Cette politique sera renouvelée au second semestre 2023 avec le **vote du nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2023-2028** qui ancre le tourisme responsable comme défi transversal. Il s'agit de faire du **tourisme responsable le fil rouge de l'action régionale**.

Le SRDTL a été complété par deux schémas sectoriels en 2020 portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique.

- Le **schéma régional de l'itinérance touristique** (SRIT) vise à faire de la Bourgogne-Franche-Comté une destination d'excellence pour l'itinérance touristique autour d'un positionnement distinctif porteur de sens, de diversité et d'éco-responsabilité ;
- A travers son **schéma régional de l'œnotourisme**, la Région vise la place de territoire leader de l'œnotourisme en France, non par la quantité, mais par l'excellence œnotouristique qui est proposée. Il s'agit de devenir la première région affichant un niveau d'exigence élevé à la fois pour la production de ses vins et pour ses expériences œnotouristiques.

Globalement, les dispositifs ont été révisés en 2019 afin de favoriser les projets visant à renforcer la performance énergétique des bâtiments. Des **critères d'écoconditionnalité** ont ainsi été intégrés en fonction de la nature des projets : construction, rénovation totale ou partielle des bâtiments.

La mise en œuvre de la politique touristique régionale s'effectue au travers de plusieurs dispositifs (règlements d'intervention – arrivés à échéance fin 2022 – et contractualisations avec les territoires) :

- Soutien aux hébergements touristiques, incluant le soutien au développement des villages et centres de vacances (tourisme social) ;
- Soutien au développement des territoires, sites et activités touristiques ;
- Soutien à la structuration de l'offre le long des voies navigables et des itinéraires d'intérêt régional (cyclables, pédestres, équestres, nordiques) ;
- Soutien aux grands projets touristiques structurants.

Schéma régional de l'Itinérance touristique cyclable, pédestre, fluvestre et équestre

La Bourgogne-Franche-Comté ambitionne de devenir, d'ici 2030, **une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable** (tourisme de transition qui minimise ses impacts environnementaux). Ce positionnement s'appuie sur un riche réseau d'itinéraires maillés et structurés autour d'éléments identitaires majeurs et différenciants du territoire.

Le soutien à l'investissement de la collectivité aux territoires aboutit à un **taux de réalisation des aménagements cyclables de 95 %** selon l'association Vélo & Territoires, soit le réseau régional le plus complet en France.

Sur le plan de l'animation, une gouvernance à deux niveaux a été créée :

- Un Comité d'Orientation Stratégique Itinérance, composé des élus de la Région, de BFC Tourisme et des huit Départements et ADTs ;

- Un Lab' Itinérance, réseau fédéré d'acteurs institutionnels et socioprofessionnels autour des enjeux, des perspectives et des innovations dans le domaine des aménagements, des services, des hébergements, de la promotion et de la communication…

Sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le projet d'aménagement de la Voie Bleue (V50) fut soutenu à hauteur de 175 000 €, représentant **5,5 kilomètres de voies douces sécurisées**. De plus, la Région a encouragé la réalisation de liaisons intermodales entre les gares, les centres urbains et les véloroutes du Tour de Bourgogne à Vélo, de l'EuroVélo 6 et Saint Jacques à vélo dans la Nièvre, via une subvention de 14 600 € au département.

Contrats de canaux et contrats fluvestre :

La Région a la volonté forte de développer les voies d'eau de son territoire en cohérence avec le Schéma régional de l'itinérance touristique. Cette intention se concrétise par un partenariat avec Voies navigables de France (VNF) pour des travaux sur les infrastructures et la possibilité pour les territoires volontaires de conclure un contrat de canal ou de développement fluvestre.

La convention 2021-2023 entre la Région et VNF, signée dans le cadre du Plan d'Accélération à l'Investissement Régional (PAIR), a permis de soutenir davantage les investissements pour l'entretien des voies d'eau. Quelques exemples : modernisation des berges et digues, optimisation de la ressource en eau (rigoles, prises d'eau, biefs), développement de services aux usagers (aménagements portuaires).

La bonne gestion des voies d'eau joue un rôle bien plus large que le seul aspect touristique. Il répond aux besoins des milieux naturels (trame verte), des populations (alimentation en eau potable, hydroélectricité), des agriculteurs (approvisionnement en eau), des industriels… C'est pourquoi, la Région, VNF et l'Etat ont débuté, le 23 mars dernier, un projet de collaboration dans les domaines de la gestion de l'eau, l'environnement, la transition énergétique, le transport de marchandises, la formation professionnelle, le cadre de vie et l'inventaire et valorisation du patrimoine. Pour une approche plus durable de la gestion et du patrimoine des canaux.

Le Lab'Itinérance, le 20 juin 2023 à Auxerre (89) :

Après un premier Lab'Itinérance touristique organisé en 2022 à Dole sur la thématique de « l'innovation au service de l'itinérance », l'édition 2023 a été consacrée à « l'adaptation de l'offre, des pratiques et des services ».

Autour de présentations inspirantes et d'un marché aux expériences, la journée a fait la part belle aux échanges entre les 65 participants, acteurs de l'itinérance en Bourgogne-Franche-Comté. Il a été également question de la mise en œuvre des chantiers régionaux de l'itinérance menés en 2022 dans le cadre du SRIT comme la « charte d'accueil des clientèles itinérantes ». Enfin, cette journée a été l'occasion de partager un après-midi convivial à la découverte de l'itinérance touristique dans l'Auxerrois.

La politique du tourisme en moyenne montagne

La question de l'adaptation au changement climatique est au cœur de l'avenir des stations de moyenne montagne dans le Jura et les Vosges. Les objectifs de la politique touristique régionale sont notamment de soutenir le développement des pratiques alternatives au ski alpin et nordique dans une logique de développement durable et d'encourager les investissements permettant de proposer une offre d'activités touristiques « 4 saisons ». C'est notamment l'objet des **contrats de stations**.

Un contrat de station est à la fois :

- Une démarche territoriale partenariale et pluriannuelle de développement touristique durable engagée sur un territoire déterminé sur la base d'une offre touristique existante et reconnue en tant que telle ;

- Un concept par lequel les acteurs locaux du tourisme d'un territoire (professionnels et acteurs institutionnels) déterminent ensemble une stratégie locale et élaborent un plan d'actions sur une période de 5 ans.

8 projets ont été soutenus sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 en faveur de la transition du tourisme en montagne.

Focus sur un projet d'investissement structurant : la porte d'entrée touristique de Chapelle des Bois :

Parmi les projets soutenus, le projet de porte d'entrée touristique 4 saisons de Chapelle des Bois est un équipement majeur pour le développement touristique durable de la station des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (contrat de station 2017-2023).

Le territoire des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs possède l'un des plus beaux terrains de jeu du massif du Jura pour pratiquer les activités de pleine nature, tant en été qu'en hiver et gère le plus grand domaine nordique de France. Le site nordique de Chapelle des Bois bénéficie d'un réseau de pistes nordiques remarquable par sa qualité. Cependant, le site souffre d'une carence en matière d'accueil touristique.

Le projet de porte d'entrée touristique de Chapelle des Bois vise à organiser les flux et la circulation en vue d'améliorer l'expérience du client et faciliter son accès, à créer des zones de stationnement pour optimiser les espaces et à traiter les problématiques de déneigement et d'écoulement des eaux.

Le projet comprend la construction d'un bâtiment d'accueil multifonctions qui permettra de matérialiser le point de départ des pistes de ski nordiques et des activités outdoor, de disposer d'une salle hors-sac assurant l'accueil des usagers et de manifestations et d'un point de vente/billetterie.

Sont adjoints au bâtiment, des espaces de stationnement pour les bus et les individuels ainsi qu'une aire de camping-car complète.

Un projet de 2,1 M€ est porté collectivement par la commune, l'intercommunalité et le syndicat. Il bénéficie d'un soutien régional de 743 000 €

Les Rencontres de la transition du tourisme en montagne, le 28 septembre 2022 à Villers-le-Lac (39)

« Le tourisme dans les Montagnes du Jura et les ressources naturelles : Et si le développement touristique était compatible avec une biodiversité et des milieux en parfait état de conservation ? » était le thème de cette deuxième édition des Rencontres de la transition du tourisme en montagne 2022. L'événement a réuni 120 participants, socio-professionnels et élus locaux, mercredi 28 septembre 2022, à Villers-le-Lac (Doubs), pour poursuivre les réflexions initiés un an plus tôt aux EGTTM.

Suite à la conférence inspirante sur le biomimétisme dispensée par Tarik Chekchak, ingénieur écologue, les participants ont travaillé en ateliers pour proposer des actions opérationnelles aux 6 défis : évolution de l'offre, responsabilité sociale et environnementale, mobilité, métiers et compétences, bien-être et santé, coopération et créativité.

https://www.bourgognefranchecomte.fr/transition-du-tourisme-de-montagne-dans-le-jura-y-va

Le Plan d'accélération à l'investissement régional (PAIR), mesures tourisme durable et tourisme social, quel bilan ?

Terminé le 30 juin 2022, les dispositifs Tourisme durable et Tourisme social du PAIR ont permis d'accompagner fortement les professionnels et les collectivités.

En matière de **« tourisme social »**, **27 projets** de mise aux normes et de rénovation des villages et centres de vacances ont été soutenus, soit 3,7 M€ d'aides apportés pour un investissement de 5 M€ des acteurs du tourisme. Cette aide exceptionnelle a permis aux structures d'accueil collectif de faire face aux difficultés structurelles dont les causes peuvent être recherchées dans le vieillissement du parc, mais aussi dans l'évolution des comportements et des attentes des clientèles.

Le **volet « tourisme durable »** a soutenu **34 projets** de diversification et de désaisonnalisation du tourisme dans les massifs, d'infrastructure et de service pour l'itinérance douce, de valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel, pour un montant d'aide total de 8,6 M€ et un investissement total des acteurs du tourisme de 35,4 M€. Le programme a incité les porteurs de projets à prendre en considération les enjeux du

développement durable. Des mesures minimisant l'impact environnemental de l'activité sur l'espace naturel (choix des matériaux, gestion des ressources…) étaient exigées de même que des résultats économiques et sociaux positifs pour le territoire d'implantation sont attendus (maintien ou création d'emplois, circuits courts, partenariats locaux…).

Prise en compte du handicap dans les projets touristiques

La prise en compte du handicap dans les projets touristiques est encouragée par l'attribution d'une bonification sur l'aide de base. L'engagement est formalisé par une labellisation « Tourisme et Handicaps ». La bonification des aides est de 10 000 € pour les hébergements touristiques structurants et de 5 000 € pour les sites et activités touristiques.

En 2022, 3 projets d'hébergements soutenus visaient l'obtention du label Tourisme et Handicap. Au 30 juin 2023, 93 structures toutes activités confondues étaient labellisées « Tourisme et Handicaps » en Bourgogne-Franche-Comté.

Favoriser l'accueil de tout public en Bourgogne-Franche-Comté fait partie des actions poursuivies dans le cadre du prochain SRDTL.

Prix régional de l'innovation touristique

Le SRDTL 2017-2022 soutient l'innovation dans les services rendus et la montée en puissance du numérique. Dans ce contexte, la Région a organisé la dernière édition du prix régional de l'innovation touristique (PRIT). L'innovation n'est pas seulement technologique, mais peut reposer sur l'originalité d'un concept, d'un équipement ou d'un produit. Elle peut revêtir une dimension sociale, organisationnelle, commerciale ou être liée à la prise en compte du développement durable. Sept prix sont remis : cinq prix thématiques, un grand prix de l'innovation touristique et un prix « coup de cœur ». Parmi les 5 catégories thématiques, un prix est remis pour les **projets de tourisme durable, solidaire et handi-accueillant**.

Le jury de l'édition 2022 a récompensé, dans la catégorie « tourisme durable, solidaire et handi-accueillant », la SARL Tichodrome / Parc Acro'Bath à Bergesserin (71) pour son offre « l'écotourisme, ça te branche ? ». Elle vise à faire prendre conscience à ses salariés et aux visiteurs de leur impact écologique au quotidien et qu'ils s'approprient des solutions concrètes. Un plan d'actions a été mis en place autour de 5 thèmes : favoriser les alternatives à la voiture en incitant aux mobilités douces, réduire le volume des déchets des pique-niques, la gestion de l'eau, préserver le milieu naturel, favoriser les circuits courts. La structure se veut le "porte-drapeau" de la stratégie développée par la communauté de communes en matière de mobilités douces ; celle-ci a procédé à un balisage des itinéraires de randonnées et trajets les plus fréquentés par les cyclistes. Le parc offre une réduction de 4 € aux personnes qui s'y rendent à vélo.

La Région Bourgogne-Franche-Comté est en cours de finalisation de son **nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs** 2023-2028 avec un défi transversal : faire du **tourisme responsable le fil rouge de l'action régionale**

La charte sur le tourisme responsable de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT) précise que le tourisme responsable doit être « supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. »

L'enjeu de la politique touristique régionale est de poursuivre la promotion et le soutien des sites touristiques, des équipements et des activités existantes compatibles avec un tourisme responsable, d'accueillir des visiteurs en tentant de ne pas hypothéquer les ressources naturelles, la biodiversité et les paysages, en essayant de réduire l'empreinte carbone et écologique globale de l'activité touristique.

La nouvelle stratégie régionale intègre ces éléments, en adaptant l'offre touristique par l'affirmation d'une grande ambition globale et transversale de tourisme responsable et en engageant le tourisme dans l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Ce défi transversal s'articule autour de 3 enjeux :

- **Un enjeu environnemental** : adaptation aux conséquences du changement climatique, prise en compte de la problématique de l'eau (disponibilité, qualité), développement des mobilités douces et de l'intermodalité, mesure de l'impact environnemental du tourisme, …
- **Un enjeu économique** : mise en place d'écoconditions des aides, renforcement du tourisme de proximité…
- **Un enjeu éthique** : partager une éthique de responsabilité avec les acteurs du tourisme, les habitants et les touristes, engager des concertations avec les territoires et les populations locales sur les grands projets …

Pour renforcer cette dynamique, 10 engagements pour un tourisme responsable en Bourgogne-Franche-Comté sont ainsi déclinés, trouvant des correspondances dans l'ensemble des axes stratégiques et des chantiers du SRDTL.

LA REGION SOUTIEN LE DEVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES DANS SON FONCTIONNEMENT

La Région a, dans son fonctionnement, mis en place diverses actions afin d'améliorer ses modes de consommation. C'est notamment le cas pour la Direction des Achats qui travaille pour inscrire la Région dans une démarche plus durable.

I. Les achats, un levier fort pour le développement durable

Les dimensions environnementales et/ou sociétales des achats de la Région s'inscrivent désormais dans le cadre du SPASER. Le schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables, voté lors de l'assemblée plénière du 21 octobre 2022.

Le SPASER est une obligation réglementaire régie par les dispositions de l'article L2111-3 du Code de la commande publique. Ce schéma qui doit être rendu public détermine les objectifs de politique d'achats comportant des éléments à caractère social et écologique, les modalités de leur mise en œuvre et le suivi annuel de ces objectifs.

Les achats directs engagés par la Région, pour répondre à ses besoins en travaux, fournitures et services, s'établissent **entre 400 à 500 millions d'euros HT /an.** Ils sont répartis suivant trois postes principaux de dépenses (données chiffrées issues du recensement 2021) :

- Les achats de formation professionnelle : 35 337 668 € HT - 185 marchés publics ;
- Les achats de transports scolaires et interurbain : 289 326 383 € HT - 88 marchés publics ;
- Les achats de travaux essentiellement pour les lycées : 266 097 240 € HT - 480 marchés publics.

Les autres achats satisfont les **besoins d'équipements** surtout à destination des lycées (machines-outils et mobiliers, matériels de cuisine, matériels informatique…) et les **études structurantes** de la région **: 69 015 124 € HT - 210 marchés publics.**

La part des marchés contenant une clause sociale et environnementale, dans l'expression du besoin, les critères d'attribution ou les conditions d'exécution, est stable depuis plusieurs années. Elle s'établit entre 74 et 78 % de l'ensemble des marchés.

Tous les marchés de formation professionnelle comprennent un dispositif visant à favoriser les personnes défavorisées et notamment handicapées. La Région accueille entre **12 et 18 % de travailleurs handicapés** dans ses formations, alors que 7 % des 15/64 ans sont reconnus handicapés au niveau national.

La Région va également au-delà des exigences réglementaires **pour le choix des flottes d'autocars affectées par les transporteurs**. Elle impose des critères d'attribution pour disposer d'offres dotées des véhicules les plus récents ou alimentés au biogaz, à l'électricité, hybrides ou avec des carburants d'origine renouvelable :

- En 2021 : 107 véhicules sur 1 138 étaient classés en groupes 1 et 2 (comprenant biocarburants, bio GNV, GNV, hybride bio carburant, électrique et hydrogène) ;
- En 2022 : 324 véhicules sur 485 étaient classés en groupes 1 et 2 ;
- En 2023 : à ce jour 207 véhicules sur 275 étaient classés en groupes 1 et 2.

Un travail très important est aussi conduit dans le **cadre des opérations de travaux**. La dimension achat accompagne la politique patrimoniale de la Région, déjà très axée sur la rénovation et la construction de bâtiments sobres en énergie, par des critères valorisant la gestion des déchets de chantier, afin de sélectionner les candidats qui ont le mieux su garantir la traçabilité de leurs déchets.

La Région a affecté un crédit pour **financer la présence de facilitateurs**, sur toutes ses opérations de travaux supérieures à 1 M € HT. Les facilitateurs sont chargés de remettre en situation de travail les personnes éloignées de l'emploi. La région prévoit une clause sociale dans les marchés de **47 opérations de travaux**, du programme pluriannuel d'investissement, pour **un montant prévisionnel de travaux de 145,3M €HT.**

Le SPASER explique enfin comment les dimensions sociales et environnementales sont intégrées dans tous les autres **marchés notamment d'équipements,** démontrant par-là le souci constant de la Région de s'appuyer sur

l'achat, en accompagnement à ces politiques. Tous les achats d'équipement comprennent des dispositions spécifiques sur la traçabilité des produits, leurs composants, les emballages sans plastique.

La Région a constitué un groupe de 21 lycées expérimentateurs sur les zones de Dijon et Besançon pour la **relocalisation alimentaire.** Ceux-ci sont mobilisés régulièrement autour d'un collège d'élus de la Région, avec une forte mobilisation des personnels cuisiniers, magasiniers et gestionnaires.

⇒ 4 marchés pour les achats de fruits et légumes frais bio et locaux ont été attribués à une structure de l'insertion près de Vesoul et sont très utilisés par les lycées, puisque depuis le troisième mois d'exécution, l'objectif mensuel de commandes (8 000 € HT) est atteint. Par ailleurs, un marché est en cours d'attribution pour des fruits et légumes surgelés notamment bio, des marchés pour les produits laitiers et la viande porcine (bio) et bovine sont en cours de préparation.

Le groupe d'insertion DEMAIN sous-traitant d'ECOLOGIC a déstocké le matériel **DEEE** réformé des services de la Région une partie des matériels a été confiée aux structures de l'insertion du groupe ORDI3.E de Saint Vit et Gueugnon pour être reconditionnée.

⇒ La Région est en train de conduire une phase expérimentale pour la récupération et le reconditionnement des DEEE des lycées. A ce jour, 4,5 tonnes ont été déstockées.

Toutes les consultations de travaux disposent de critères dédiés à la **gestion des déchets de chantier** avec un taux de pondération plus important compris entre 10 et 20 % selon la spécificité de l'opération. Deux expérimentations en cours : une action de déconstruction différenciée des déchets sur une opération de rénovation au lycée Clos Maire de Beaune et une action de démolition avec réemploi des matériaux inertes sur un rayon d'action de 200 km sur l'opération de la demi-pension d'Avallon.

Le SPASER prévoit l'engagement d'une réflexion sur les produits et les méthodes d'appropriation, permettant de **privilégier des produits d'entretien bons pour la santé** non seulement pour les personnes en charge de l'entretien dans les lycées mais aussi dans le cadre des formations professionnelles de soin à la personne.

Afin de permettre un suivi détaillé des clauses sociales et environnementales des marchés, les données relatives à chaque procédure ont été enrichies sur le logiciel OPC :

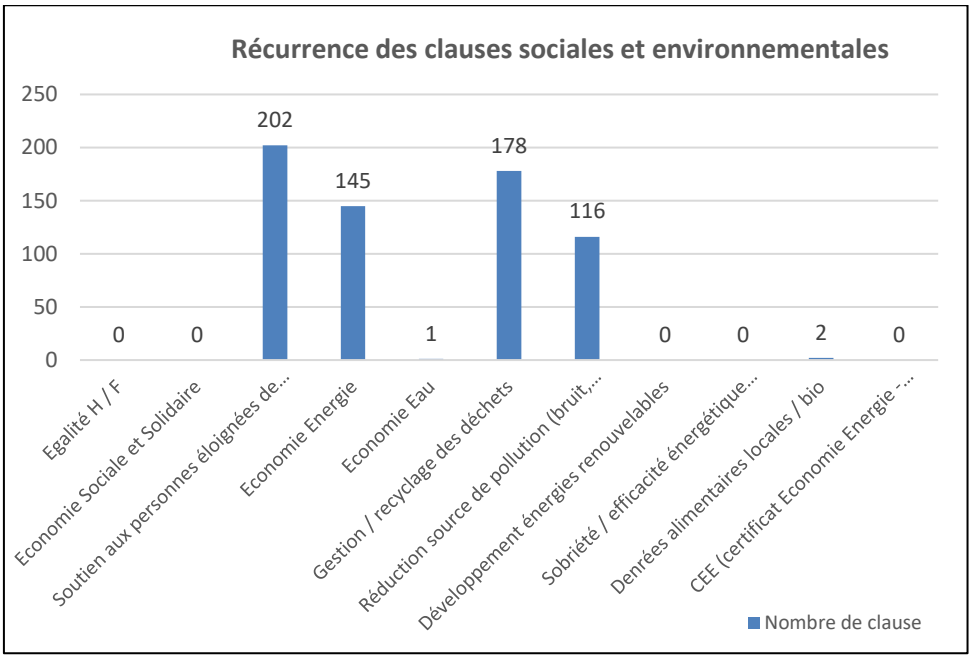

II. Démarche Ecolycée

Au-delà des actions menées au titre des compétences transférées en matière de patrimoine et de restauration, la Région propose depuis 2011 aux établissements d'entrer dans la démarche « **Ecolycée** » pour les encourager à se mobiliser pour construire leur dynamique propre de développement durable.

De son côté, l'Etat a progressivement structuré et accompagné une démarche d'accompagnement autour du label académique « **E3D** » (Etablissement en démarche de développement durable) qui vise un objectif semblable, cependant davantage tourné vers la dimension pédagogique.

La Région propose la signature d'une **charte aux lycées** qui s'engagent à faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative vers un fonctionnement écoresponsable de leur gestion. La charte permet d'initier ou de confirmer leur démarche. Elle est structurée autour de quatre axes d'intervention :

- l'eau et les énergies ;
- les espaces naturels et la biodiversité ;
- les déchets ;
- la lutte contre les inégalités, les droits et les solidarités.

Elle est basée sur l'octroi d'un label qui permet de reconnaître et valoriser cet engagement. Pour obtenir le label « Ecolycée », les établissements doivent avoir validé les trois niveaux : confirmation de l'engagement ; maîtrise de l'engagement ; lycée référent, ce qui implique la mise en œuvre de plans d'actions formalisés par les établissements.

Les procédures de labellisation entre la Région (« Ecolycée ») et les autorités académiques (« E3D ») sont harmonisées depuis 2021, en maintenant leurs labels respectifs « Ecolycée » et « E3D ». Cette convergence souhaitée par les établissements, permet plus de cohérence et de rationalité.

Par ailleurs, depuis septembre 2021, les lycées agricoles peuvent prétendre à l'attribution du label « E3D » en lien avec le plan « **Apprendre à produire autrement** » porté par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Au 1er mai 2023, 108 lycées sont engagés dans la démarche Ecolycée.

Pour mémoire, 103 lycées inscrits en 2022, 72 lycées inscrits en 2019.

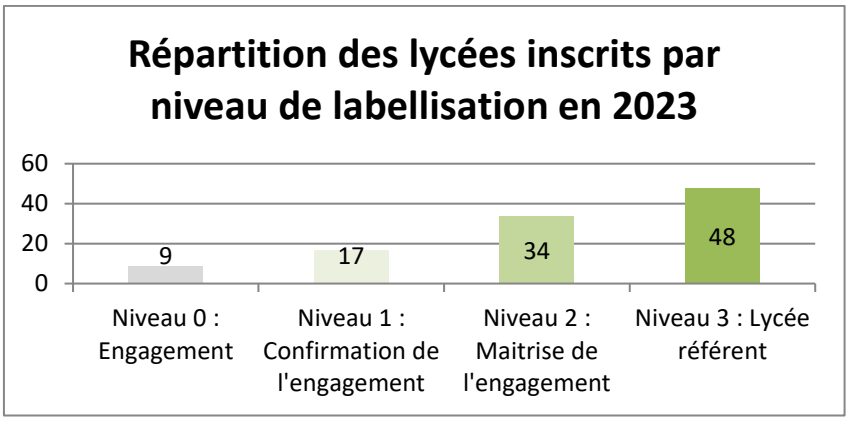

Journée ECOLYCEE du 4 octobre 2022 :

Cette journée a été organisée à destination des lycées de l'Yonne en présence d'Océane CHARRET-GODARD. Le lycée Vauban d'AUXERRE et le LEGTA Auxerre-La Brosse de VENOY ont accueilli 8 lycées participants (sur 12 lycées publics que compte le 89). Diverses activités ont été proposées par les 2 lycées accueillants :

- au lycée Vauban à Auxerre, une présentation du compost, un jeu en lien avec le tri sélectif, une dégustation de gaspacho et soupe, une présentation des herbes aromatiques et dégustation de tisanes, un passage par le CDI pour quelques exercices en anglais autour des éco-labels, ainsi que le repas préparé avec des produits locaux ;
- au LEGTA Auxerre-La Brosse à VENOY : visite du jardin pédagogique, explication de la fabrication du miel, découverte du lycée avec l'application PEGASE, des plantations de haies.

Cette journée a rencontré un vif succès : plus de 90 participants (Lycéens, Proviseurs, CPE, enseignant SVT, Représentants Rectorat, Représentants Région) réunis autour d'un programme très diversifié, spécifiquement préparés par deux lycées, un accueil chaleureux et des lycéens participants très impliqués.

Journée verte dans l'Yonne (bourgognefranchecomte.fr)

Conclusion

Comme vous l'avez constaté à la lecture du rapport de développement durable 2022-2023, la Région a poursuivi la trajectoire impulsée par le plan de mandat 2021-2028 et sa vision à long terme des nécessités de transformation de nos modèles de production et de consommation vers plus de solidarités, de robustesse et d'adaptation au changement climatique. De nombreuses actions relatives aux cinq finalités présentées dans ce rapport et apportant des contributions directes au développement durable vous ont été présentées, vous invitant à découvrir plus avant les politiques publiques et dispositifs mis en œuvre pour répondre aux défis à relever.

Dans un contexte financier bouleversé par les crises successives qui ébranlent le monde et avec des budgets de plus en plus contraints au regard des nombreux enjeux, la Région réaffirme son engagement et ses priorités pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté un territoire attractif, résilient, solidaire et définitivement ancré dans les transitions.

Les réflexions se poursuivent pour améliorer toujours davantage notre action au regard de ce fil conducteur, et entrainer l'ensemble des acteurs et citoyens dans ces changements de modèle. A titre d'exemples, le dispositif renforcé d'éco-conditionnalités (sur les plans foncier, eau, déchets, biodiversité, énergie…) de toutes les aides régionales aux bâtiments et équipements, ainsi que la constitution d'un groupe régional d'experts scientifiques sur le climat et la biodiversité sont deux signaux qui doivent éclairer et ancrer la transition écologique et son accélération dans nos pratiques et politiques régionales.

Pour mémoire, une synthèse de ce rapport annuel de développement durable 2022-2023 est disponible sur le site internet de la Région.

Liste des sigles

- AAP : Appel à Projets
- AB : Agriculture biologique
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- AER : Agence Economique Régionale
- AERI : Affaires Européennes et Relations Internationales
- AMO : Assistance Maitrise d'Ouvrage
- ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat
- AOM(U) : Autorité Organisatrice de la Mobilité (Urbaine)
- AP : Assemblée Plénière
- ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité
- AREFE : Appui Régional à la Formation des Entreprises
- ARS : Agence Régionale de Santé
- BBC : Bâtiment Basse Consommation
- BEPOS : Bâtiment à énergie positive
- BFC : Bourgogne-Franche-Comté
- BPI : Banque Publique d'Investissement
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- BTS : Brevet de Technicien Supérieur
- CAP : Commissions Administratives Paritaires
- CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- CBVT : Commission Bien Vivre au Travail
- CCA : Compte Courant Associé
- CCI(R) : Chambre de Commerce et de l'Industrie (Régionale)
- CDS : Commission du Dialogue Social
- CEE : Certificat d'Economie d'Energie
- CESER : Conseil Economique, Social, Environnemental Régional
- CESU : Chèque Emploi Service Universelle
- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CG(E)DD : Commissariat Général de (l'Environnement) et du Développement Durable
- CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CNAS : Comité National d'Action Sociale
- COM : Contrats Opérationnels de Mobilités
- CP(I)ER : Contrat Plan (Interrégional) Etat Région
- CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
- CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
- CSTI : Culture scientifique, technique et industrielle
- CT : Comité Technique
- DAE : Déchets d'activités économiques
- DAF : Direction Agriculture et Forêt
- DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective
- DIRECCT : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DMA : Déchets ménagers et assimilés
- DMG : Direction des moyens généraux
- DMI : Direction Mobilités Infrastructures
- DND : Déchet non dangereux
- DPGI : Direction patrimoine et gestion immobilière
- DRAAF : Direction régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
- DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
- DRH : Direction des ressources humaines
- DSI : Direction des systèmes informatiques

- E3D : Etablissement en démarche de développement durable
- ECSI : Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
- ENR(&R) : Energie renouvelable (et de récupération)
- ENT : Environnement numérique de travail
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal
- EPLE : Etablissements Publiques locaux d'Enseignement
- EPTB : Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
- ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail
- ESS : Economie sociale et solidaire
- ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
- ETP : Equivalent temps plein
- FAP : Fonds d'Aide aux Projets
- FCLAB : Fédération de recherche sur les Systèmes Pile à Combustible
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER : Fonds européen de développement économique régional
- FFB : Fédération française du bâtiment
- FIP : Fonds d'Intervention de Proximité
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique
- FRAC : Fonds régional d'art contemporain
- FSE : Fonds Social Européen
- FSS : Formations Sanitaires et Sociales
- GES : Gaz à effet de serre
- (Bio)GNV : (Bio) Gaz naturel pour véhicule
- GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- GRACC : Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique
- HLM : Habitation à loyer modéré
- INM : Indice nouveau majoré
- ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
- LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- MAPTAM : modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- MRI : Maison Régionale de l'Innovation
- NEF : Notation Extra-Financière
- NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- OFB : Office Français de la Biodiversité
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PAR : Projet d'Ambition Régionale
- PAIR : Plan d'Accélération de l'Investissement Régional
- PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations
- PDR : Programme de Développement Rural
- PME : Petite et Moyenne Entreprises
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- PNR : Parc Naturel Régional
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PO : Programme Opérationnel
- POTE : Pionnier Ordinaire de la Transition Energétique
- PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
- PPUN : Politique Publique des Usages Numériques
- PRAP : Programme Régional Alimentation de Proximité
- PRIC : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- PRSE : Plan Régional Santé Environnement

- PSE : Plan de Sobriété Energétique
- PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
- QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville
- R&D : Recherche et Développement
- RDD : Rapport de Développement Durable
- REPOS : Région à Energie Positive
- RI : Règlement d'Intervention
- RMC Rhône Méditerranée Corse
- RNR : Réserve Naturelle Régional
- RT2E : Réseau régional de la Transition Economique et Ecologique
- RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique
- SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
- SDA Ad'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda d'Accessibilité Programmé
- SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable
- SEM : Société d'Economie Mixte
- SIM : Système d'Information Multimodal
- SNAP : Stratégie Nationale pour les Aires Protégées
- SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
- SPASER : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables
- SPL : Sociétés Publiques Locales
- SPRO : Service Public Régional de l'Orientation
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- SRB : Stratégie Régional pour la Biodiversité
- SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
- SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- TAD : Transport à la Demande
- TEE : Transition Ecologique et Energétique
- TER : Transport Express Régional
- THD : Très Haut Débit
- TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
- TP : Travaux Publics
- UE : Union Européenne
- VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
- VNF : Voies Navigables de France
- ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Annexe : Les 17 ODD à l'horizon 2030

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ce sont 17 objectifs et 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030 pour stimuler un développement inclusif, durable et juste. Ils s'adressent à la fois aux États qui en sont redevables au niveau de l'ONU et à la société civile.

Ces 17 objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités.

Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif. Ils constituent une démarche universelle et transversale concernant tous les pays, au Nord comme au Sud.

Voici la liste des ODD tels qu'ils sont présentés dans le rapport 2017 de l'ONU :

Objectif 1 : Lutter contre la pauvreté

Donner à tous, partout dans le monde, l'aide dont ils ont besoin pour se sortir de la pauvreté sous toutes ses formes est l'essence même du développement durable. L'objectif 1 se concentre sur l'élimination de la pauvreté par le biais de stratégies interdépendantes, y compris le développement de systèmes de protection sociale, des emplois décents et le renforcement de la résilience des pauvres.

Objectif 2 : Lutte contre la faim

L'objectif 2 répond à un besoin humain fondamental, l'accès à une alimentation nutritive et saine, et les moyens de le garantir durablement pour tous. On ne peut remédier à la faim en augmentant uniquement la production alimentaire. Un bon fonctionnement des marchés, un accroissement des revenus des petits exploitants agricoles, l'égalité d'accès à la technologie et aux terres, des investissements supplémentaires, tous ces facteurs jouent un rôle dans la création d'un secteur agricole dynamique et productif qui renforce la sécurité alimentaire.

Objectif 3 : Accès à la santé

L'objectif 3 porte sur l'ensemble des grandes priorités en matière de santé et appelle à améliorer la santé procréative, maternelle et infantile ; à mettre fin aux maladies transmissibles ; à réduire les maladies non transmissibles et autres risques sanitaires ; et à assurer un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture santé.

Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité

L'objectif 4 vise à garantir que tout le monde ait accès à une éducation de qualité et des possibilités de formation tout au long de la vie. Cet objectif va au-delà de la scolarisation et englobe les niveaux de compétence, la disponibilité d'enseignants qualifiés, d'équipements scolaires adéquats et les disparités dans les résultats scolaires.

Objectif 5 : Egalité entre les sexes

Les inégalités entre les sexes persistent dans le monde entier, privant les femmes et les filles de leurs droits les plus fondamentaux et compromettant les perspectives qui s'offrent à elles. Des efforts plus énergiques sont nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles, notamment sur le plan juridique, afin de lutter contre les discriminations sexistes profondément ancrées, qui sont souvent la conséquence d'attitudes patriarcales et de normes sociales apparentées.

Objectif 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement

L'objectif 6 vise à relever les défis en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène pour les populations, ainsi que les problèmes concernant les écosystèmes aquatiques. En l'absence de ressources en eau et d'un assainissement de qualité et durables, les progrès dans plusieurs autres domaines des objectifs du développement durable, dont la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté, seront aussi retardés.

Objectif 7 : Recours aux énergies renouvelables

L'accès universel à des services énergétiques d'un coût abordable, fiables et durables exige d'étendre l'accès à l'électricité et à des technologies et à des combustibles non polluants pour cuisiner, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître l'utilisation de l'énergie renouvelable. Pour atteindre cet objectif, des politiques et des financements plus audacieux sont nécessaires, mais il faut aussi que les pays soient amplement disposés à adopter de nouvelles technologies.

Objectif 8 : Accès à des emplois décents

La croissance économique est le moteur principal du développement durable. Lorsque cette croissance est soutenue et inclusive, un plus grand nombre de personnes peuvent échapper à la pauvreté, à mesure que les possibilités pour un plein emploi productif se développent. Pour permettre aux générations futures de bénéficier de la croissance économique actuelle, cette croissance devrait être respectueuse de l'environnement et non le résultat d'une exploitation irrationnelle des ressources.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation sont les trois moteurs de la croissance économique. Lorsque l'inclusion, la résilience et la durabilité sont aussi prises en compte dans la mise en œuvre de ces forces motrices, la croissance économique peut favoriser le développement durable.

Objectif 10 : Réduction des inégalités

L'objectif 10 appelle à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre pour que les migrations se déroulent de manière sûre, ordonnée et régulière, et à permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix lors des prises de décisions économiques et financières internationales.

Objectif 11 : Villes et communautés durables

Le rythme de la croissance urbaine a été sans précédent. Près de 4 milliards de personnes vivaient dans des villes en 2015, soit plus de la moitié de la population mondiale. Cependant, bien que les villes soient des foyers d'innovation et permettent de favoriser la croissance de l'emploi et de l'économie, l'urbanisation rapide entraîne avec elle des problèmes considérables, dont des logements inadaptés, une intensification de la pollution atmosphérique et un manque d'accès à des services et à des infrastructures de base.

Objectif 12 : Consommation et production responsables

Les modes de consommation et de production durables permettent une utilisation efficace des ressources et peuvent réduire les effets des activités économiques sur l'environnement. Dans ce but, cet objectif vise à dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources, et faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient gérés de façon à minimiser leur impact sur les populations et l'environnement.

Objectif 13 : Lutte contre le changement climatique

Le réchauffement de la planète s'est poursuivi en 2016 et a atteint un nouveau record, la température ayant augmenté d'environ 1,1 degré celsius par rapport aux niveaux préindustriels. La superficie de la glace de mer dans le monde a diminué et couvrait 4,14 millions de kilomètres carrés en 2016, soit la deuxième étendue la plus faible mesurée. Afin d'atténuer les changements climatiques et leurs répercussions, il faudra mettre à profit la dynamique créée par l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il s'agit aussi de redoubler d'efforts pour renforcer la résilience et limiter les phénomènes climatiques et les catastrophes naturelles liées au climat.

Objectif 14 : Vie aquatique

Les océans recouvrent près des trois quarts de la planète ; ils sont le plus grand écosystème de la terre. Les effets de plus en plus nuisibles des changements climatiques, dont l'acidification des océans, la surpêche et la pollution marine compromettent les progrès récents accomplis pour protéger certaines zones des océans du monde.

Objectif 15 : Vie terrestre

Des écosystèmes préservés et restaurés et la biodiversité qu'ils abritent peuvent aider à atténuer les changements climatiques et permettre d'améliorer la résilience face aux pressions anthropiques croissantes et aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses. Des écosystèmes sains ont aussi de multiples avantages pour les communautés qui en dépendent. L'objectif 15 se concentre sur la préservation et l'exploitation durable des espèces et des écosystèmes terrestres.

Objectif 16 : Justice et paix

La paix, la justice et des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous sont au cœur du développement durable. Les progrès pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives sont irréguliers d'un pays à l'autre et au sein des pays. Les conflits violents ont augmenté ces dernières années, et nombre de conflits armés de haute intensité font de nombreuses victimes parmi les civils et chassent des millions de personnes de chez eux.

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Il importe de s'engager plus fermement en faveur du partenariat et de la coopération pour atteindre les objectifs du développement durable. Pour ce faire, il faudra assurer la cohérence des politiques et instaurer un environnement favorable en vue de la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ